



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

RAPPORT SUR LE COMMERCE MONDIAL 2023

La remondialisation
pour un avenir sûr,
inclusif et durable

Qu'est ce que le Rapport sur le commerce mondial ?

Le Rapport sur le commerce mondial est une publication annuelle qui vise à permettre de mieux comprendre les tendances du commerce, les questions de politique commerciale et le système commercial multilatéral.

De quoi traite le Rapport sur le commerce mondial 2023 ?

Le Rapport sur le commerce mondial 2023 analyse comment la remondialisation, à savoir l'intégration d'un plus grand nombre de personnes, d'économies et de questions urgentes dans le commerce mondial, peut apporter des solutions aux défis mondiaux, et évalue les risques liés à la fragmentation du commerce.

Pour en savoir plus

Site web : www.wto.org

Questions générales : enquiries@wto.org

Tél. : +41 (0)22 739 51 11

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	2
Avertissement	3
Abréviations	3
Avant-propos de la Directrice générale de l'OMC	5
Résumé exécutif	8
Chapitre A : Introduction	18
Chapitre B : Un commerce mondial en mutation	26
1. Un environnement de la politique commerciale plus fragmenté et moins prévisible.	28
2. Les conditions défavorables et les incertitudes en matière de politique commerciale commencent à affecter les flux commerciaux	30
3. Dans d'autres domaines, le commerce et la politique commerciale continuent de progresser	37
4. Conclusions	48
Chapitre C : L'incidence des préoccupations en matière de sécurité sur le commerce	50
1. Introduction	52
2. L'évolution de la relation entre commerce et sécurité.	52
3. Il est peu probable que la fragmentation renforce la sécurité.	61
4. La remondialisation peut contribuer à l'avènement d'un monde plus résilient et donc plus sûr	62
5. Conclusions	66
Chapitre D : Une remondialisation pour réduire la pauvreté et les inégalités	68
1. Introduction	70
2. Les effets de la mondialisation sur la pauvreté et les inégalités	70
3. Les effets de la fragmentation sur la pauvreté et les inégalités.	75
4. Comment rendre la remondialisation plus inclusive	81
5. Conclusions	96
Chapitre E : Une remondialisation au service de la promotion de la durabilité environnementale	100
1. Introduction	102
2. Le commerce peut contribuer à la durabilité environnementale	102
3. Les coûts de la fragmentation sur la durabilité environnementale	106
4. Le gains environnementaux procurés par la remondialisation.	117
5. Conclusions	125
Chapitre F : Conclusion	128
Articles d'opinion	
Pamela Coke-Hamilton , « Les services connectés : une voie vers le développement »	44
Pinelopi K. Goldberg , « L'avenir du commerce mondial »	56
Miaojie Yu , « Remondialisation ou fragmentation : des choix à faire et des défis à relever »	78
Adam Posen , « Remondialiser les subventions pour se rapprocher plus rapidement d'un avenir vert plus équitable ».	114
Stephen Karingi, Melaku Desta et Jason McCormack , « La remondialisation axée sur le commerce vert : défis et possibilités pour l'Afrique »	123
Bibliographie	130

REMERCIEMENTS

Le *Rapport sur le commerce mondial 2023* a été établi sous la responsabilité générale et la conduite d'Anabel González, Directrice générale adjointe de l'OMC, et de Ralph Ossa, Directeur de la Division de la recherche économique et des statistiques. La Directrice générale, Ngozi Okonjo-Iweala, le Chef de Cabinet, Bright Okogu et Trineesh Biswas du Bureau de la Directrice générale ont fourni de précieux conseils et indications. La rédaction du rapport a été coordonnée par Alexander Keck et Victor Stolzenburg.

Les différents chapitres ont été préparés sous la direction de Marc Bacchetta, Eddy Bekkers, John Hancock, Roberta Piermartini, Stela Rubínová et Ankai Xu. Les auteurs principaux du rapport sont Marc Bacchetta, Eddy Bekkers, Michael Blanga-Gubbay, Emmanuelle Ganne, Kathryn Lundquist, John Hancock, Alexander Keck, José-Antonio Monteiro, Ralph Ossa, Roberta Piermartini, Yves Renouf, Stela Rubínová, Victor Stolzenburg et Ankai Xu. Des contributions ont également été apportées par Marc Auboin, Alya Belkhdja, Shradha Bhatia, Barbara D'Andrea, Christophe Degain, Florian Eberth, Coleman Nee, Simon Neumueller, Daniel Ramos, Roy Santana, Eric Ng Shing et Maxim Shmelev. Une aide précieuse a été apportée aux travaux de recherche par Marius Fourné, Jiancheng Guo, Carlo Gussoni, Stefanie Pizzella, Joy Yang Jiao, Sameer Malik, Saptarshi Majumdar, Sang Hyun Park et Ruoyi Song.

Les Divisions du Secrétariat de l'OMC ci-après ont formulé des observations précieuses sur les versions successives du rapport : Division de l'agriculture et des produits de base (Jonathan Hepburn, Cédric Pene), Division des affaires juridiques (Jorge Castro, Susan Hainsworth, Juan Pablo Moya Hoyos), Division de l'accès aux marchés (Arti Gobind Daswani, Simon Neumueller, Roy Santana), Division du commerce des services et de l'investissement (Antonia Carzaniga, Xiaolin Chai, Markus Jelitto, Juan Marchetti) et Division de l'examen des politiques commerciales (Peter Pedersen).

Des contributions extérieures ont été apportées par Pamela Coke-Hamilton (Centre du commerce international), Melaku Desta (Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies), Pinelopi K. Goldberg (Université de Yale), Stephen Karingi (Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies), Jason McCormack (Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies), Adam Posen (Peterson Institute for International Economics) et Miaojie Yu (Université du Liaoning). Des contributions ont également été reçues de la part des chaires de l'OMC ci-après, en coordination avec Werner Zdouc et Andreas Sennekamp et avec l'aide de Sandra Rossier de la Division de la gestion des connaissances et de l'information, de la sensibilisation des milieux universitaires et du Programme de chaires de l'OMC : Pallavi Arora et Mme Monika (Centre d'études sur l'OMC, Inde), Satwik Shekhar (Centre pour le droit du commerce et de l'investissement, Inde) et Chahir Zaki (Université du Caire).

Les équipes/personnes ci-après, extérieures au Secrétariat de l'OMC, ont elles aussi formulé des observations utiles sur les premières versions du rapport : Amrita Bahri, Emily Blanchard, Olalekan David, Rob Dellink, Teresa Fort, Antoine Gervais, Jean-Marie Grether, Kari Heerman, Yuko Ishibashi, Jacques de Jongh, Glenn Magerman, Nicole Mathys, Phillip McCalman, Brad McDonald, Simon Lepot, Giovanni Maggi, Mikael Allan Mikaelsson, Hildegunn Kyvik Nordas, Dennis Novy, Marcelo Olarreaga, Gianmarco Ottaviano, Gregor Schwerhoff, Ronald Steenblik, Peet Strydom, l'équipe chargée du commerce et de l'intégration internationale au sein du Département de la recherche de la Banque mondiale, Hylke Vandebussche, Wilma Viviers, Shunta Yamaguchi, Chahir Zaki, et Maurizio Zanardi.

La rédaction du rapport a été dirigée par Anne Lescure et Diana Dent, de la Division de la recherche économique et des statistiques. La production du rapport a été assurée par Anthony Martin et Helen Swain de la Division de l'information et des relations extérieures. Le texte a été mis au point par William Shaw et Helen Swain. Il convient également de remercier les traducteurs de la Division des services linguistiques et de la documentation pour la qualité du travail qu'ils ont fourni.

AVERTISSEMENT

Le *Rapport sur le commerce mondial* et son contenu ont été établis sous la responsabilité du Secrétariat de l'OMC, à l'exception des articles d'opinion rédigés par les intervenants extérieurs, qui relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs respectifs. Le rapport ne reflète pas nécessairement les positions ou les opinions des Membres de l'OMC et il est sans préjudice de leurs droits et obligations au titre des Accords de l'OMC. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés n'ont pas pour objet de donner une quelconque interprétation juridique ou faisant autorité des dispositions des Accords de l'OMC et ne seront en aucun cas lus ou compris comme ayant une quelconque incidence juridique. Les auteurs du rapport souhaitent aussi exonérer ceux qui les ont aidés par leurs commentaires de toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions.

ABRÉVIATIONS

ACEUM	Accord Canada-États-Unis-Mexique
ACF	ajustement carbone aux frontières
ACR	accord commercial régional
ACS	Accord sur le commerce des services
ADPIC	aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AFE	Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges
AGCS	Accord général sur le commerce des services
ALE	accord de libre-échange
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BASIS	Association des fournisseurs de services logiciels et de services informatiques du Bangladesh
BID	Banque interaméricaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEK	Courbe environnementale de Kuznets
CIR	Cadre intégré renforcé
CITI	Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique
CM11	onzième Conférence ministérielle de l'OMC
CM12	douzième Conférence ministérielle de l'OMC
CM13	treizième Conférence ministérielle de l'OMC
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CO₂	dioxyde de carbone
CVM	chaîne de valeur mondiale
EAV	équivalents ad valorem
EMN	entreprise multinationale
FID	facilitation de l'investissement pour le développement
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GES	gaz à effet de serre
GTM de l'OMC	Modèle du commerce mondial de l'OMC
IED	investissement étranger direct

INN	illicite, non déclarée et non réglementée
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables
IRES	Indice de restrictivité des échanges de services numériques
ISOC	Internet Society
ITC	Centre du commerce international
LCOE	coût moyen actualisé de l'énergie
MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MPME	micro, petites et moyennes entreprises
NPF	nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable des Nations Unies
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONU	Organisation des Nations Unies
ORD	Organe de règlement des différends de l'OMC
OTC	obstacles techniques au commerce
PCS	préoccupation commerciale spécifique
PI	propriété intellectuelle
PIB	produit intérieur brut
PMA	pays moins avancé
PME	petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PTCI	Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
PTPGP	Accord de partenariat transpacifique global et progressiste
R-D	recherche-développement
SEQE	Système d'échange de quotas d'émission
SPS	sanitaire et phytosanitaire
STDF	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
SYDONIA	Système douanier automatisé
TI	technologie de l'information
TIC	technologie de l'information et de la communication
TIWG	Groupe de travail sur le commerce et l'investissement
TSD	traitement spécial et différencié
UIT	Union internationale des télécommunications
UPU	Union postale universelle
WEF	Forum économique mondial
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'OMC



L'ordre économique international d'après 1945 reposait sur l'idée que l'interdépendance entre les nations au moyen d'un renforcement des liens commerciaux et économiques favoriserait la paix et la prospérité de tous. Pendant la majeure partie de ces 75 dernières années, cette idée a guidé les responsables politiques et a contribué à asseoir les bases d'une période sans précédent de croissance, d'amélioration des niveaux de vie et de réduction de la pauvreté. Cette vision est aujourd'hui en péril, tout comme l'est l'avenir d'une économie mondiale ouverte et prévisible.

En raison de la « polycrise » dans les domaines de la géopolitique, de la santé publique, de l'environnement et de l'économie, nombre sont ceux qui font valoir que la mondialisation expose les pays à des risques excessifs. Ils affirment qu'une plus grande *indépendance* économique, au lieu d'une interdépendance, favoriserait davantage le bien-être de leurs populations.

Cette manière de penser a commencé à façonner la politique commerciale. À l'OMC, nous observons une forte augmentation du nombre de mesures commerciales unilatérales. Si elle n'est pas contrôlée, cette tendance pourrait finir par fragmenter l'économie mondiale. Dans le même temps, les opposants à la fragmentation font valoir qu'elle serait extrêmement coûteuse en termes économiques, qu'elle offre des avantages douteux en termes de sécurité et qu'elle remettrait en cause les avantages en termes de croissance et de développement que l'intégration économique avait apportés aux populations du monde entier. Pire encore, une fragmentation à grande échelle ferait qu'il serait plus difficile, voire impossible, pour la communauté internationale de s'attaquer aux problématiques liées au patrimoine commun de l'humanité.

Le *Rapport sur le commerce mondial 2023* intitulé *La remondialisation pour un avenir sûr, inclusif et durable* examine les données présentées dans le cadre de ce débat. Il pose la question de savoir si, pour permettre la réalisation des objectifs des Membres, la meilleure voie à adopter serait la fragmentation de l'économie mondiale ou la reprise des efforts en faveur d'une intégration plus large et plus inclusive, ce qu'à l'OMC nous avons appelé la « remondialisation ». Le rapport examine aussi certaines des questions les plus controversées qui façonnent actuellement la politique commerciale : la manière dont la mondialisation s'articule avec la question de la sécurité, la mesure dans laquelle elle a renforcé les inégalités économiques et ses interactions avec la question de la durabilité environnementale.

Les considérations en matière de sécurité étant un facteur qui influe de plus en plus sur la politique commerciale, le rapport constate que les tensions actuelles pourraient engendrer, dans une certaine mesure, une refonte des relations commerciales existantes mais prévient qu'il serait contreproductif de pousser ce processus trop loin. Les données sur le long terme suggèrent que le commerce a contribué de manière positive à la paix entre les nations. S'agissant de la sécurité économique, les expériences récentes liées à la pandémie de COVID-19, aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la guerre en Ukraine ont montré comment des marchés internationaux profonds et diversifiés aident les pays à faire face à des pénuries imprévues en garantissant l'approvisionnement à partir d'autres sources. Un système commercial multilatéral solide et efficace qui limite les obstacles injustifiables au commerce et permet le règlement pacifique des différends constitue le fondement nécessaire de marchés internationaux profonds et liquides, qui sont d'accès relativement aisé et peuvent être facilement diversifiés. Du fait de l'intégration

économique, tous les Membres ont un intérêt dans la gestion, l'atténuation et la prévention des tensions bilatérales ou à plus grande échelle, tandis que des institutions comme l'OMC offrent un cadre de discussion à cette fin.

Une deuxième série de critiques formulées à l'égard de la mondialisation ont trait aux préoccupations liées à l'accroissement des inégalités et de l'exclusion. Dans l'ensemble, les données montrent très largement qu'une intégration économique plus étroite a permis de réduire massivement la part de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté et la précarité. Les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres et au sein de la population mondiale dans son ensemble ont diminué à partir des années 1990 pour la première fois depuis la révolution industrielle il y a deux siècles, bien que l'intégration et la convergence des revenus aient été beaucoup plus lentes dans certaines économies en développement, en particulier en Afrique. À l'intérieur des pays, le bilan est plus mitigé s'agissant des inégalités. Plusieurs économies ont connu des difficultés d'ajustement dues à des changements rapides et marqués dans les flux commerciaux mondiaux, notamment ceux qui sont liés à l'ascension rapide de la Chine en tant que grande puissance commerciale à la suite de son accession à l'OMC en 2001. Les résultats ont été très variables dans des pays qui avaient par ailleurs été exposés, de manière comparable, à des mutations commerciales et technologiques. Alors que pour certains Membres, l'accroissement des échanges s'est accompagné d'une augmentation des inégalités à l'intérieur du pays, dans d'autres, l'intensification du commerce est allée de pair avec un renforcement de l'inclusion économique. En fait, les pays ayant une plus grande ouverture commerciale ont souvent des niveaux plus faibles d'inégalité de revenus, en particulier lorsque les taxes et les transferts sont pris en compte, ce qui montre qu'il est important d'avoir des politiques économiques et sociales au niveau national pour atténuer les effets défavorables et accroître les possibilités liées au commerce. Le rapport contient la mise en garde suivante: revenir sur l'intégration économique remettrait en cause les gains obtenus récemment en matière de développement, ferait que les pays auraient plus de mal à sortir de la pauvreté au moyen de la croissance et nuirait particulièrement aux perspectives économiques futures des populations les plus pauvres.

En raison de la fragmentation du commerce mondial, il serait aussi plus difficile de relever les défis environnementaux, point traité dans la dernière partie du rapport. Seule la coopération mondiale peut permettre de trouver une solution efficace à bon nombre de ces principaux défis. Les changements climatiques ne connaissent pas de frontières et la biodiversité non plus. Un commerce mondial ouvert est indispensable pour parvenir à des émissions nettes nulles de gaz à effet de serre: à la fois pour assurer la diffusion de biens et de services verts dans le monde entier et pour permettre

l'accroissement de l'échelle et de la concurrence nécessaire pour encourager l'innovation et faire baisser le coût de la décarbonation. Les économistes de l'OMC estiment que 40% de la baisse considérable des coûts des panneaux solaires au cours des trente dernières années était due aux économies d'échelle rendues possibles en partie par le commerce international et les chaînes de valeur. En revanche, la fragmentation pourrait rendre les énergies renouvelables plus coûteuses que cela aurait été le cas autrement, ce qui découragerait le remplacement des combustibles fossiles et ralentirait la transition vers une économie sobre en carbone.

Les discours tenus sont importants en économie et pour les politiques. Les discours sur le commerce qui ont actuellement le vent en poupe sont susceptibles de contribuer à une érosion progressive du système commercial et de l'OMC. Considérée dans son ensemble, l'analyse figurant dans le Rapport sur le commerce mondial donne à penser que nous devrions nous inquiéter d'un tel résultat: en effet, il pourrait engendrer un monde moins sûr, dans lequel les approvisionnements sont plus vulnérables aux chocs au lieu de mieux y résister, un monde plus pauvre, dans lequel un plus grand nombre de personnes et d'endroits sont exclus des progrès économiques, un monde moins durable, dans lequel il est plus difficile de mener une action efficace en matière de protection de l'environnement.

La voie de la remondialisation constitue une meilleure option. L'intégration d'un plus grand nombre de pays et de communautés jusque-là laissés en marge de l'économie mondiale permettrait d'avoir des marchés plus profonds et plus diversifiés, résistant mieux aux chocs. Si les relations commerciales étaient moins concentrées, il serait plus difficile pour un seul et même pays de se servir de l'interdépendance comme d'une arme. L'une des principales préoccupations doit être de s'assurer que les gains tirés du commerce sont partagés plus équitablement à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre. Même si le modèle traditionnel d'industrialisation tirée par les exportations a perdu une partie de son pouvoir de création d'emplois car le secteur manufacturier a désormais besoin de moins de main-d'œuvre, le rapport met en lumière les possibilités prometteuses qu'offre le commerce pour favoriser la croissance, l'emploi et une plus grande durabilité environnementale.

Par exemple, les progrès des technologies de l'information et de la communication ont grandement facilité le commerce des services, en particulier des services numériques, ce qui a permis à des économies et à des groupes tels que les femmes et les micro, petites et moyennes entreprises, qui étaient jusque-là sous-représentés, de participer au commerce mondial. Les exportations de services fournis par voie numérique ont plus que triplé depuis 2005, à un rythme beaucoup plus rapide que le commerce des marchandises et d'autres services. Le commerce des biens environnementaux a presque quadruplé depuis 2000. Les travaux de

recherche décrits dans le présent rapport donnent à penser qu'une fois que les pays prennent des mesures de politique environnementale, par exemple pour fixer correctement le prix de l'utilisation de l'eau ou des émissions de gaz à effet de serre, le commerce devient un puissant catalyseur pour obtenir des gains environnementaux: tout comme les pays peuvent retirer des gains économiques en se spécialisant dans des domaines où ils sont relativement performants, le monde peut tirer des gains environnementaux si les pays se spécialisent dans des activités dans lesquelles ils ont un bon bilan écologique.

Toutefois, pour tirer pleinement parti de ces possibilités, la coopération internationale est nécessaire. Les travaux en cours à l'OMC sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, la facilitation de l'investissement et le commerce électronique visent à réduire les coûts du commerce des services et à renforcer l'intégration. L'obtention d'avantages comparatifs dans le domaine de l'environnement exige une coordination internationale des politiques environnementales et commerciales pour faire en sorte que la politique de l'un n'entraîne pas de dommages collatéraux pour l'autre.

La remondialisation doit aussi permettre de régler des questions qui sont inscrites depuis longtemps à l'ordre du jour de l'OMC, en particulier dans le domaine de l'agriculture, qui représente une part importante de l'emploi dans de nombreux Membres. Le rapport montre que les coûts du commerce dans le secteur agricole dépassent de 50 % ceux du secteur manufacturier, ce qui pénalise les segments les plus pauvres de la société qui dépendent de ce secteur. L'OMC fait déjà la différence dans ce domaine – en effet, des recherches récentes ont montré que l'Accord sur la facilitation des échanges avait eu des effets extrêmement positifs sur le commerce des produits agricoles depuis son entrée en vigueur en 2017 et a permis aux PMA d'enregistrer une augmentation de 17 % des exportations de produits agricoles.

L'OMC n'est pas parfaite, loin de là. Mais les arguments en faveur d'un renforcement du système commercial sont beaucoup plus forts que ceux qui encouragent à le quitter. Les Membres de l'OMC agissent déjà pour redynamiser l'Organisation, comme en témoigne leur succès collectif lors de la douzième Conférence ministérielle en juin 2022. Les défis complexes d'aujourd'hui exigent davantage et non moins de coopération internationale, et les Membres de l'OMC examinent activement comment actualiser et améliorer le corpus de règles de l'OMC pour faire en sorte que le commerce puisse contribuer pleinement à apporter des réponses efficaces. L'alternative à l'intégration fondée sur des règles est la fragmentation fondée sur le rapport de forces et un monde caractérisé par plus d'incertitude, davantage d'exclusion socioéconomique et une dégradation accrue de l'environnement. Le présent rapport fait valoir que la «remondialisation» est une alternative beaucoup plus prometteuse. J'espère que les lecteurs, et en particulier les responsables politiques, le trouveront utile pour façonner l'avenir du commerce dans l'intérêt de la paix, des populations et de la planète.



Dr Ngozi Okonjo-Iweala
Director-General

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La création du système commercial multilatéral chapeauté par l'Organisation mondiale du commerce, il y a un peu plus de 75 ans, reposait sur l'idée qu'une plus grande interdépendance entre les économies jouerait un rôle essentiel pour atteindre la paix et la prospérité. Cette idée avait constitué le principal enseignement à retenir au terme de trois décennies désastreuses de démondialisation marquées par deux guerres mondiales, la Grande Dépression et l'extrémisme politique. Pendant 75 ans, elle a guidé les responsables politiques alors qu'ils jetaient les bases du monde intégré dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Mais cette idée est actuellement remise en question. Les crises récentes, comme la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, ont amené à penser que la mondialisation exposait les économies à des risques excessifs. En conséquence, le discours remettant en cause les bienfaits du commerce a fait de plus en plus d'adeptes, laissant entendre que le commerce international est un obstacle à l'avènement d'un monde plus sûr, plus inclusif et plus durable. Considérant l'interdépendance comme un vice plutôt que comme une vertu, les responsables politiques se concentrent désormais davantage sur la question de l'interdépendance économique.

Dans ce contexte, le *Rapport sur le commerce mondial 2023* examine d'une manière critique le rôle que le commerce international peut jouer pour relever certains des défis les plus urgents de notre époque : le maintien de la paix et de la sécurité, la réduction de la pauvreté et des inégalités et l'établissement d'une économie durable.

La principale conclusion du rapport est que le commerce international, ancré dans un système commercial multilatéral renforcé, joue un rôle indispensable dans l'instauration d'un monde plus sûr, plus inclusif et plus durable. Sur la base de ces conclusions, le rapport avance la thèse selon laquelle la « remondialisation », dans le sens d'une extension de l'intégration du commerce à un plus grand nombre de personnes, d'économies et de questions, vaut mieux que la fragmentation.

Au chapitre B, il est montré que les flux commerciaux mondiaux ont bien résisté en dépit d'une situation difficile sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale.

Pour donner un contexte au présent rapport, le chapitre B analyse de manière empirique la situation actuelle de la mondialisation et présente trois principales conclusions : premièrement, le discours en évolution remettant en cause le commerce international se manifeste de plus en plus sous la forme de tensions commerciales. Deuxièmement, ces tensions commencent à avoir une incidence négative sur les flux commerciaux, y compris d'une manière qui tend vers la fragmentation. Et troisièmement, malgré ces difficultés, le commerce international continue de

prosperer à bien des égards, ce qui veut dire que, dans l'ensemble, le discours sur la démondialisation est encore loin d'être confirmé par les données.

Ce chapitre s'ouvre sur une discussion sur la multiplication des tensions commerciales. Un scepticisme croissant à l'égard du commerce international se fait de plus en plus sentir dans l'élaboration des politiques commerciales au niveau mondial, ce qui a conduit les pays à revenir sur les efforts d'intégration régionale du commerce et à se tourner vers des politiques commerciales unilatérales. Cela a créé des tensions entre certains des principaux partenaires commerciaux car l'adoption de mesures commerciales unilatérales et de règlements techniques a fait augmenter le nombre de préoccupations commerciales soulevées par les Membres de l'OMC.

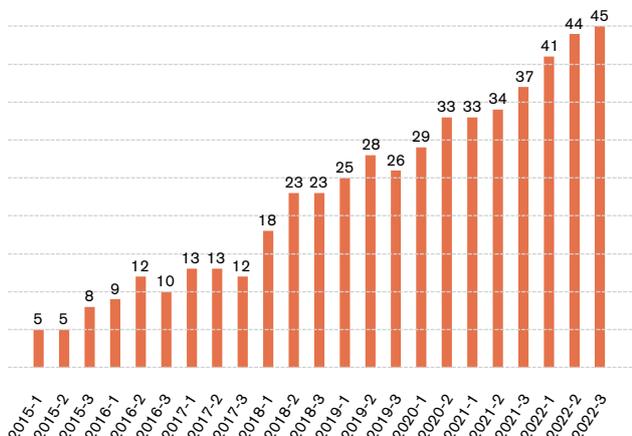
L'analyse des travaux des comités de l'OMC montre une forte augmentation des préoccupations commerciales au niveau technique, en particulier dans le cadre du Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) et du Comité de l'accès aux marchés, le nombre de préoccupations soulevées dans le cadre de ce dernier ayant quadruplé entre 2015 et 2022. De plus en plus de préoccupations non résolues sont désormais portées à un niveau plus politique au Conseil du commerce des marchandises, le nombre de préoccupations commerciales soulevées auprès de ce dernier ayant été multiplié par neuf entre 2015 et 2022 (voir la figure 1 a)). Le recours croissant aux subventions par les pouvoirs publics est un autre sujet de préoccupation car il a entraîné une forte augmentation du nombre de mesures compensatoires prises par les Membres de l'OMC (voir la figure 1 b)).

Le chapitre B examine aussi les effets des tensions commerciales sur les flux commerciaux internationaux. Il montre que la stagnation du ratio commerce mondial/PIB depuis la crise financière mondiale de 2008-2009 ne semble pas être causée par des tensions commerciales car les coûts du commerce ont continué à baisser après cette période. Elle est plutôt le résultat de facteurs moins liés aux politiques, comme la décélération du dégroupage de la production, étant donné qu'un plus grand nombre de composants pouvaient être achetés au niveau national plutôt qu'à l'étranger.

Les effets des tensions commerciales de plus en plus vives commencent toutefois à se faire sentir de manière évidente dans les flux commerciaux actuels entre la Chine et les États-Unis. Tandis que le commerce bilatéral a atteint un niveau record en 2022, sa composition a changé au gré des mesures tarifaires, alors que les échanges se sont fortement ralentis pour certaines catégories de produits comme les semi-conducteurs.

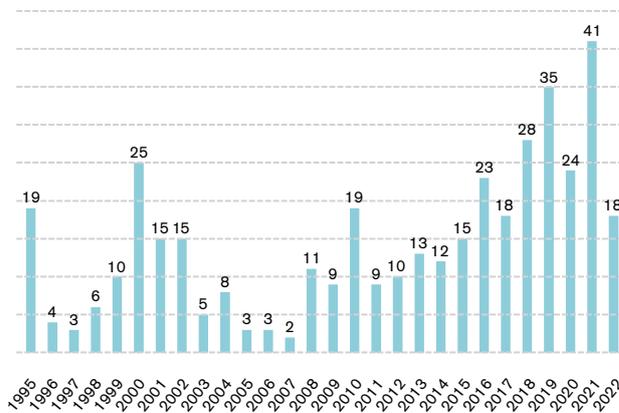
Plus généralement, le chapitre B donne à penser que le commerce se réoriente progressivement selon les

Figure 1(a) : Préoccupations commerciales soulevées au Conseil du commerce des marchandises par réunion, 2015-2022



Source : OMC.

Figure 1(b) : Nombre de nouvelles mesures compensatoires imposées, 1995-2022



Source : OMC.

lignes géopolitiques. Pour illustrer cette tendance, ce chapitre examine les « blocs » hypothétiques sur la base des indices de similarité de la politique étrangère. Le commerce entre ces blocs a connu un taux de croissance en moyenne 4 à 6% moins élevé que celui du commerce à l'intérieur des blocs depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022 (voir la figure 2).

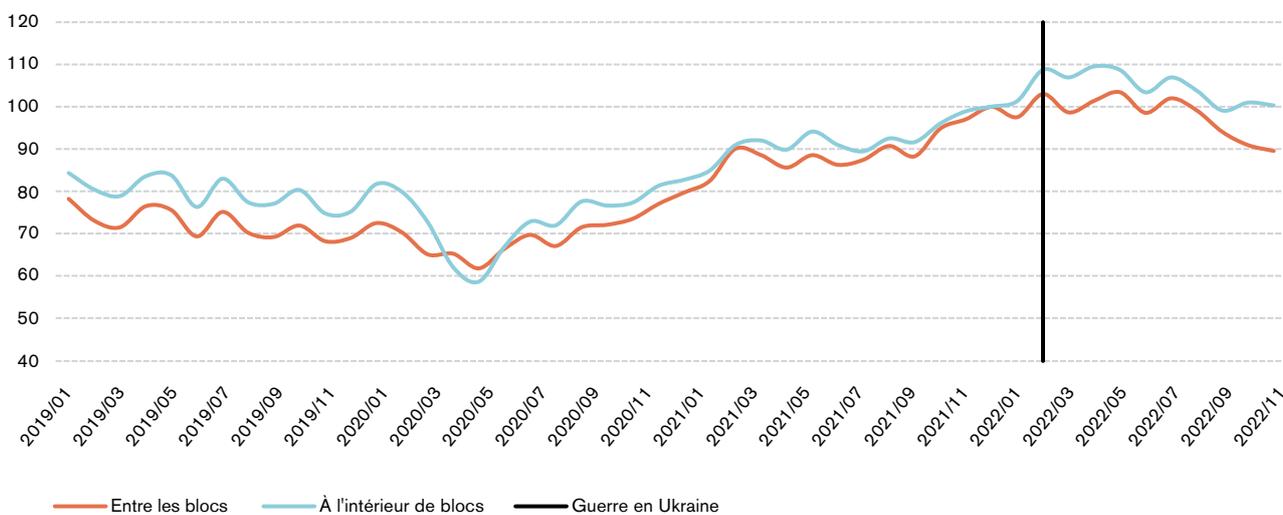
Il est constaté, dans le chapitre B, que, malgré cette évolution, les allégations de démondialisation sont encore

largement exagérées. En fait, il y a aussi des signes clairs de remondialisation et d'une plus grande coopération internationale.

Le commerce international a fait preuve d'une résilience remarquable, en se remettant rapidement de la pandémie de COVID-19 et en s'adaptant à la guerre en Ukraine. En effet, le commerce a joué un rôle essentiel pendant la pandémie pour intensifier la production de fournitures médicales et de vaccins et pour les acheminer là où on

Figure 2 : Commerce à l'intérieur des blocs géopolitiques hypothétiques et entre ces blocs, janvier 2019-décembre 2022

Indice de janvier 2022=100



Source : Calculs du Secrétariat de l'OMC d'après les données du Trade Data Monitor.
Note : Série désaisonnalisée.

en avait eu besoin. De même, le système commercial ouvert et prévisible a contribué à atténuer les pénuries d'approvisionnement et les flambées de prix liées à la guerre en Ukraine parce que les pays ont pu se procurer des fournitures essentielles comme le blé auprès d'autres producteurs.

Le commerce est également devenu plus numérique, plus vert et plus inclusif. La révolution numérique a également favorisé le commerce de services fournis par voie numérique (voir la figure 3) en réduisant considérablement les coûts liés aux échanges de ce type de services. La valeur du commerce mondial des biens environnementaux a augmenté rapidement, à un rythme supérieur à celle du commerce total des marchandises. En outre, les chaînes de valeur mondiales (CVM) se sont étendues pour englober un plus grand nombre d'économies : par exemple, la participation du Viet Nam, du Cambodge et de la Roumanie aux CVM s'est accrue de manière particulièrement rapide.

Les politiques commerciales ont connu des progrès importants auxquels l'OMC a grandement contribué. Parmi les exemples notables figurent l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, qui est entré en vigueur en 2017, et l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, adopté en juin 2022, l'un comme l'autre au niveau multilatéral, ainsi que les négociations menées à l'OMC entre groupes de Membres sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, la facilitation de l'investissement et le commerce électronique. Des accords régionaux importants ont aussi été conclus,

comme la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Mais il reste encore des efforts supplémentaires à faire. Les coûts du commerce dans les économies en développement demeurent près de 30% plus élevés que dans les économies à revenu élevé et ceux dans le domaine de l'agriculture sont 50% plus élevés que dans le secteur manufacturier. Les coûts du commerce des services restent aussi élevés, quoique avec de grandes variations d'un secteur à l'autre, car la technologie et la politique ont contribué à réduire sensiblement les coûts associés au commerce des services fournis par voie numérique.

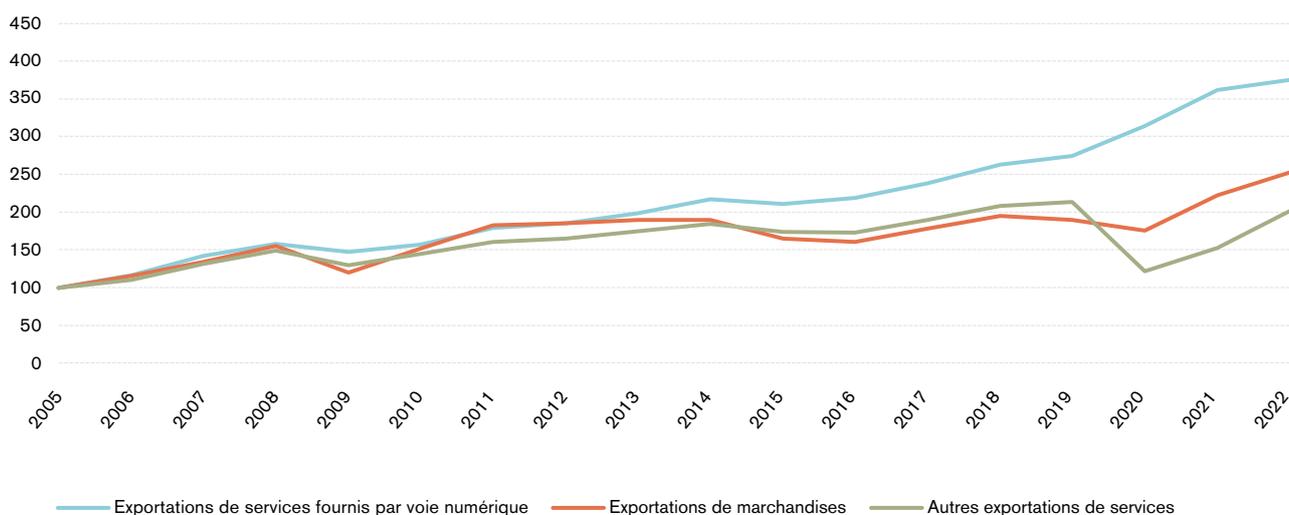
Le chapitre C donne à penser que la remondialisation peut contribuer plus efficacement que la fragmentation à l'instauration d'un monde plus sûr.

Il examine le rôle du commerce international dans le maintien de la paix et de la sécurité. Il s'ouvre sur l'observation selon laquelle la notion de sécurité invoquée dans le contexte de la politique commerciale a évolué pour inclure des aspects économiques, tels que l'accès à des produits essentiels et la résilience face aux chocs. Sur la base de cette observation, le chapitre présente une vue d'ensemble de la sécurité et avance trois points principaux.

Premièrement, le commerce contribue à la sécurité économique en favorisant la diversification des risques. Il peut aussi réduire les conflits, en particulier dans le cadre d'un système multilatéral de règles convenues. Deuxièmement, la fragmentation des relations commerciales

Figure 3 : Croissance des exportations de services fournis par voie numérique, 2005-2022

Indice 2005=100



Source : OMC (2023b).

Note : Les services fournis par voie numérique comprennent les exportations suivant le mode 1 de l'Accord général sur le commerce de services (AGCS) de services financiers, d'assurance ainsi que de services de télécommunications, informatiques et d'information, les frais pour usage de la propriété intellectuelle, et l'essentiel des autres services aux entreprises et des services personnels, culturels et récréatifs figurant dans la balance des paiements.

tend à diminuer la sécurité économique et à accroître les risques de conflit, ce qui signifie que la stratégie consistant à maintenir des relations avec un ensemble divers de partenaires commerciaux sera probablement plus sûre. Enfin, la remondialisation peut renforcer la contribution du commerce à la sécurité en réduisant les obstacles au commerce et en facilitant la diversification, tandis que le système commercial multilatéral contribue au règlement pacifique des différends et à l'atténuation des frictions.

Les considérations liées à la sécurité jouent un rôle de plus en plus important dans la politique commerciale. Par exemple, le nombre de préoccupations commerciales concernant des mesures faisant référence à la «sécurité nationale» a fortement augmenté ces dernières années (voir la figure 4).

Le chapitre C donne à penser qu'un commerce ouvert, soutenu par un système commercial multilatéral solide, est un facteur essentiel de sécurité économique car il permet aux entreprises et aux ménages d'avoir accès à d'autres solutions lorsqu'ils sont confrontés à des pénuries d'approvisionnement. Cette conclusion découle de l'examen de la réponse commerciale apportée à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en Ukraine, ainsi que de l'analyse de la littérature plus générale sur le commerce international, la résilience des chaînes d'approvisionnement et la volatilité macroéconomique.

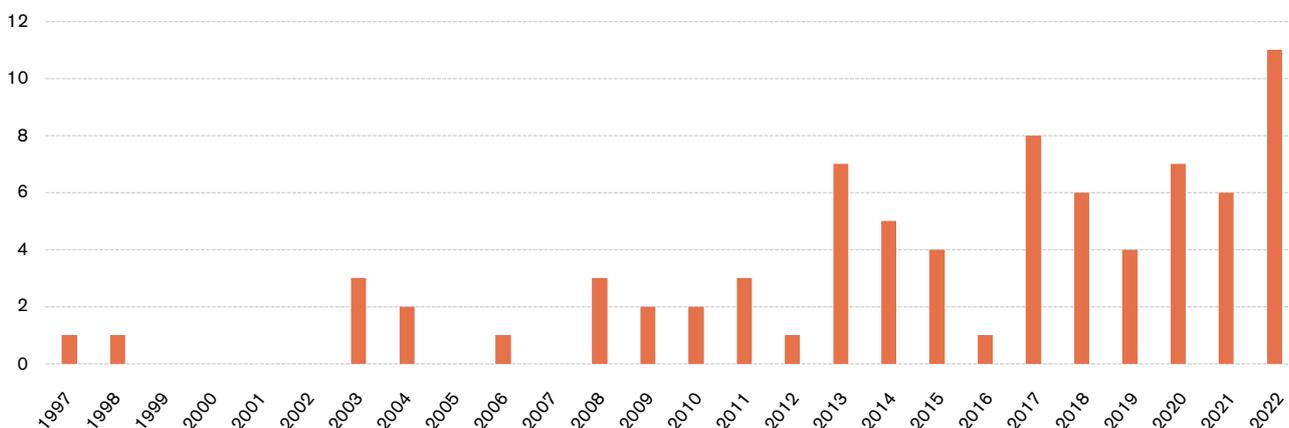
Bien que la relation entre le commerce et les conflits soit complexe, la littérature laisse entendre que le commerce, en particulier dans le cadre du système multilatéral fondé sur des règles, joue un rôle de réduction des conflits (voir la figure 5). Cela s'explique notamment par le fait que, dans les réseaux commerciaux multilatéraux, les tierces parties affectées par les tensions bilatérales ont un intérêt dans

la médiation de ces tensions. En outre, les organisations internationales contribuent à la consolidation de la paix en favorisant la stabilité des relations internationales. Même à un niveau purement bilatéral, le commerce peut réduire la probabilité qu'un conflit se produise du fait de l'augmentation des coûts d'opportunité qu'un tel conflit provoquerait. Il s'agit d'un point particulièrement important dans le monde d'aujourd'hui où les liens complexes créés entre les économies par les chaînes d'approvisionnement étroitement imbriquées permettent de maximiser les gains tirés du commerce, mais aussi les coûts liés à la rupture des relations commerciales.

Le chapitre C examine aussi les possibles conséquences de la fragmentation sur la sécurité mondiale. Tout en reconnaissant le caractère inévitable d'un certain niveau de découplage dû à la dynamique géopolitique, ce chapitre laisse entendre qu'une fragmentation excessive n'est pas souhaitable parce qu'elle nuirait à la sécurité. Cet argument concorde avec l'analyse antérieure, soulignant l'importance du commerce international dans le maintien de la paix et de la sécurité. En outre, les affiliations géopolitiques connaissent de profondes mutations au cours du temps. Celles qui existaient il y a environ 40 ans, qui transparaissaient dans les habitudes de vote à l'ONU, n'expliquent qu'environ 40% des affiliations de ces dernières années. Ainsi, des concepts tels que la relocalisation dans des pays amis peuvent impliquer des risques de mise en œuvre si le paysage géopolitique est instable, en particulier s'il y a une tendance à la polarisation politique.

Ce chapitre se conclut par une analyse des stratégies visant à renforcer encore la contribution du commerce à la sécurité. L'accent est mis principalement sur la remondialisation, qui encourage la diversification des partenaires commerciaux, renforce la résilience et

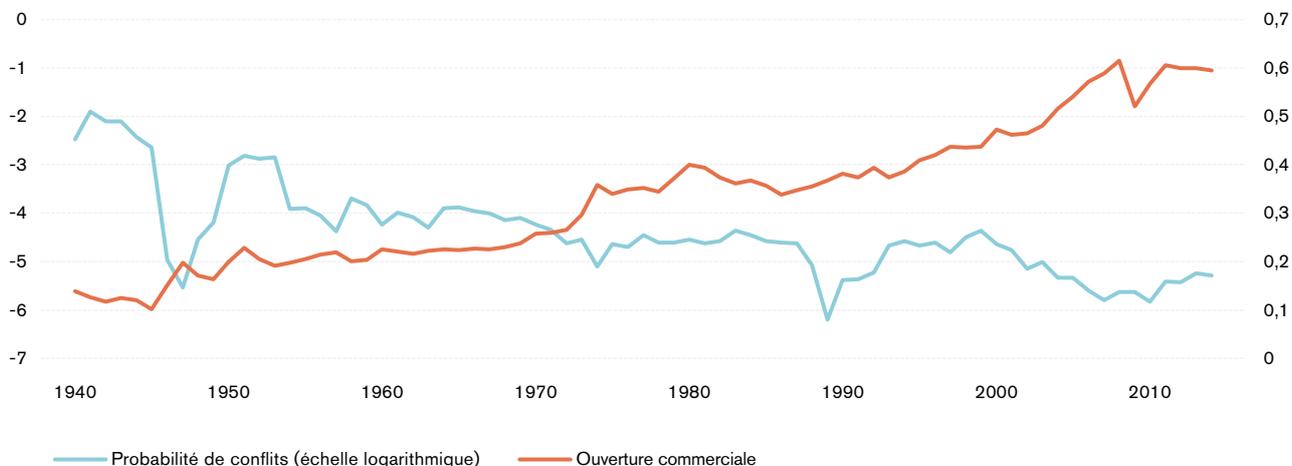
Figure 4 : Les préoccupations commerciales liées à la sécurité nationale soulevées dans le cadre des comités de l'OMC sont en hausse



Source : Base de données de l'OMC sur les PCS. <https://tradeconcerns.wto.org/fr>.

Notes : La figure 4 indique le nombre de préoccupations commerciales spécifiques (PCS) relatives à la sécurité nationale soulevées entre 1997 et 2022 dans le cadre des Comités de l'accès aux marchés, des licences d'importation, SPS et OTC. Les préoccupations commerciales soulevées au Conseil du commerce des marchandises (CCM) ne figurent pas dans la base de données sur les PCS.

Figure 5 : Il existe une forte corrélation négative entre l'ouverture commerciale et la probabilité de conflits



Source : Feenstra, Inklaar et Timmer, (2015) et Klasing et Milionis, (2014), au sujet de l'ouverture commerciale, Maoz *et al.*, (2019) et Correlates of War Project (2017) au sujet de la probabilité de conflits.

Notes : L'ouverture commerciale est définie comme la somme des importations et des exportations mondiales divisée par le PIB mondial. La probabilité de conflits est définie comme la survenance de différends militarisés inter-États entre deux parties hostiles, à l'exclusion des menaces de recours à la force et des niveaux d'hostilité plus faibles, divisée par le nombre de parties.

atténué le risque que les économies puissent utiliser leurs politiques commerciales pour nuire aux autres. L'un des principaux moyens d'y parvenir consiste à ouvrir davantage le commerce des services, pour lequel les coûts du commerce demeurent à l'heure actuelle anormalement élevés. L'ouverture commerciale permettrait, par exemple, aux économies de mieux répondre aux catastrophes naturelles ou aux crises sanitaires en tirant parti de l'expertise de professionnels étrangers lorsque ces compétences n'étaient pas disponibles au niveau local. Des progrès sont déjà accomplis dans ce domaine, un groupe de Membres de l'OMC ayant achevé avec succès les négociations sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, qui visent à accroître la transparence, la prévisibilité et l'efficacité des procédures d'autorisation pour les fournisseurs de services étrangers.

En outre, l'intégration d'un plus grand nombre de pays dans les CVM permet aussi de renforcer encore la contribution du commerce à la sécurité. Pour cela, il faudrait supprimer divers obstacles au commerce, notamment en remédiant aux difficultés rencontrées par de nombreux pays en développement pour obtenir un financement du commerce. Néanmoins, la mesure la plus importante à prendre consiste à renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles, car celui-ci fournit le cadre nécessaire pour disposer de chaînes d'approvisionnement résilientes et régler pacifiquement les différends.

Le chapitre D analyse le rôle du commerce dans la réduction de la pauvreté et des inégalités et met en lumière les possibilités de croissance inclusive offertes par un système commercial multilatéral renforcé.

Ce chapitre analyse en profondeur le rôle du commerce international dans la réduction de la pauvreté et des inégalités et insiste sur trois points essentiels.

Premièrement, le commerce s'est révélé être un puissant moteur d'inclusion, favorisant la convergence des revenus entre les économies et contribuant de manière significative à la réduction de la pauvreté. Alors que, en l'absence de politiques nationales adéquates, le commerce peut accroître les inégalités à l'intérieur des pays, il est aussi synonyme de grandes opportunités pour ceux qui sont touchés par les chocs du marché du travail. En outre, le commerce peut soutenir les travailleurs du secteur informel, les femmes et les micro, petites et moyennes entreprises.

Deuxièmement, la fragmentation présente un risque majeur pour les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités. Bien que la réorientation des chaînes de valeur mondiales puisse bénéficier à certains, la plupart des économies en développement en sortiront perdantes, et il est probable que les ménages plus pauvres pâtissent davantage de la hausse des coûts du commerce du fait de leur plus grande dépendance à l'égard des biens et services échangeables.

Troisièmement, la mise en place d'un système commercial multilatéral renforcé pourrait permettre une plus grande inclusion car les économies plus pauvres pourraient bénéficier d'une plus grande participation aux CVM. Cela pourrait être facilité par la réduction des coûts du commerce au moyen d'accords tels que l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Il existe également des possibilités de croissance tirée par les services,

en particulier les services fournis par voie numérique, qui peut aussi être soutenue par les Accords de l'OMC.

Le chapitre D souligne le rôle déterminant du commerce dans la promotion de la convergence économique mondiale et la réduction de la pauvreté. Les économies en développement ont largement bénéficié de la croissance induite par le commerce, ce qui a entraîné une convergence des revenus avec les pays plus riches, facilitée par l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et la baisse des coûts du commerce.

Le commerce a également contribué à accroître les inégalités dans certaines économies avancées en augmentant la demande de travailleurs qualifiés et en déplaçant l'activité économique vers les centres urbains. Toutefois, les données montrent que l'ouverture commerciale peut aller de pair avec l'inclusion économique, ce qui souligne l'importance des politiques nationales complémentaires. En outre, les derniers travaux de recherche mettent en doute des conclusions antérieures selon lesquelles la concurrence des importations a joué un rôle de premier plan dans le déclin récent de l'emploi manufacturier dans certaines économies avancées.

L'OMC a joué un rôle essentiel en supervisant une réduction des droits de douane et des mesures non tarifaires, qui facilite l'expansion du commerce et favorise la croissance économique. Le commerce a servi de catalyseur de la réduction de la pauvreté, comme en témoignent l'augmentation de la part des exportations et la baisse des taux de pauvreté dans les économies à faible revenu et à revenu intermédiaire (voir la figure 6). L'ouverture commerciale globale a effectivement soutenu la croissance économique et amélioré les revenus

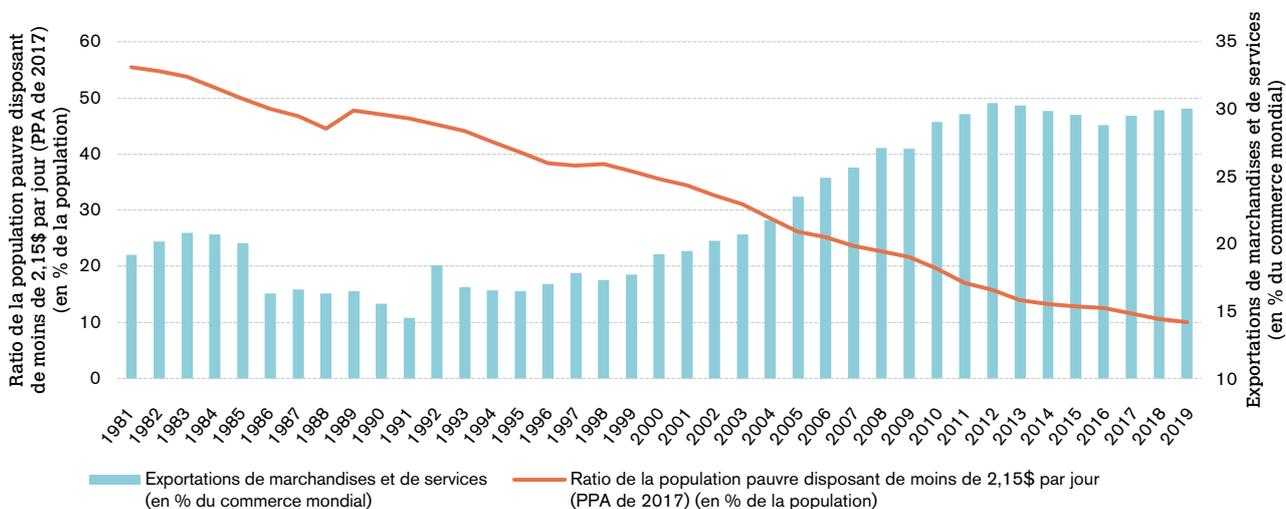
réels, également pour les ménages à faible revenu et les ménages de la classe moyenne. Cependant, pour certaines régions, comme l'Afrique subsaharienne, les progrès ont été plus lents car la croissance du commerce y a été limitée, contrairement à ce qui s'est produit en Asie de l'Est et en Europe orientale qui ont connu une croissance soutenue tirée par les exportations.

Le chapitre D examine aussi les effets potentiels de la fragmentation sur la pauvreté et les inégalités et constate que cette fragmentation constitue un risque important pour les progrès réalisés dans ces domaines. D'après certaines études, la fragmentation pourrait profiter à quelques pays, mais elle occasionnerait des pertes pour la majorité d'entre eux.

Des simulations montrent l'incidence négative considérable que le scénario le plus pessimiste, celui d'une rivalité géopolitique complète, aurait sur les économies en développement et les économies les moins avancées. Alors qu'au cours des dernières décennies, elles avaient connu une convergence des PIB, les économies en développement subiraient une divergence accrue par rapport au monde développé (voir la figure 7), avec des pertes de PIB plus élevées dans l'absolu, tandis que l'écart entre les PIB se creuserait de 3,5%. Cela tient au fait que les travailleurs vulnérables dans les secteurs tributaires des exportations seraient particulièrement affectés par les perturbations du marché du travail, tandis que les ménages à faible revenu, qui consacrent une grande partie de leurs revenus aux biens et services échangeables, auraient à assumer la charge de prix plus élevés résultant des obstacles au commerce.

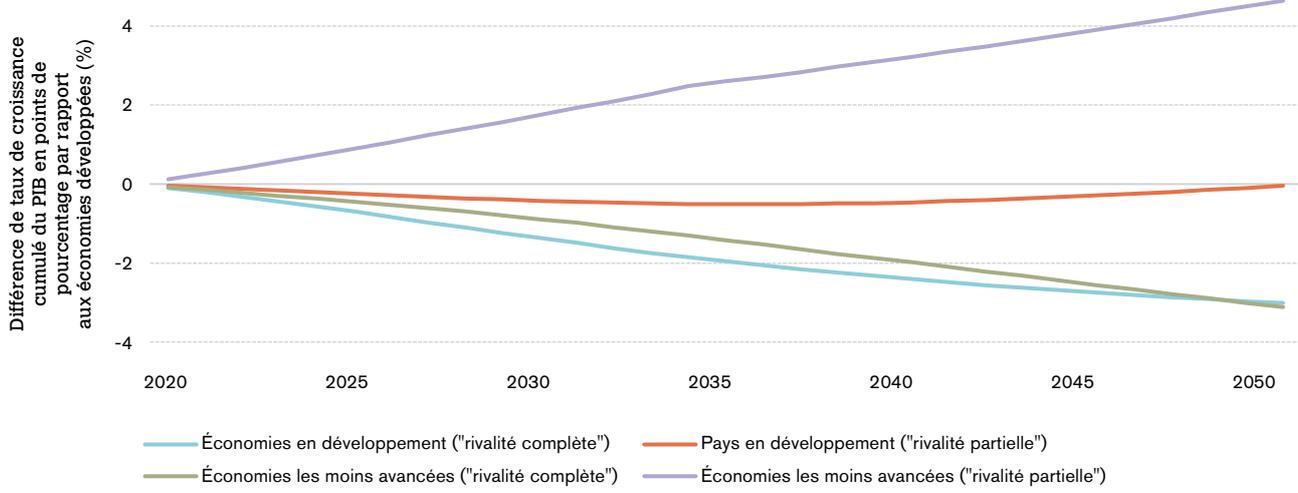
Dans ce scénario, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) rencontreraient des difficultés

Figure 6 : Le commerce international a contribué à réduire l'extrême pauvreté de trois quarts depuis les années 1990



Source : Calculs du Secrétariat fondés sur les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

Figure 7 : La fragmentation peut ralentir ou empêcher la convergence économique



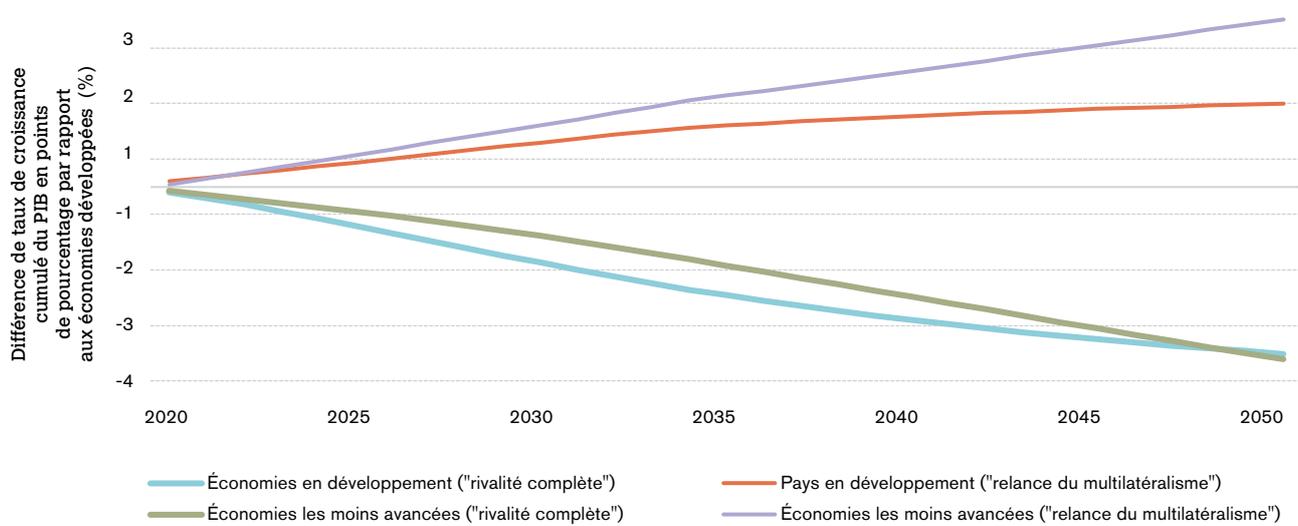
Source : Métivier *et al.* (2023).

Note : Cette figure montre la différence de taux de croissance du PIB en points de pourcentage entre les économies développées et les économies en développement et entre les économies développées et les PMA à la fois dans un scénario de « rivalité complète » et dans un scénario de « rivalité partielle ».

en raison de l'augmentation des coûts du commerce et de la réduction de la compétitivité sur les marchés mondiaux. Les femmes pourraient également se heurter à des obstacles supplémentaires en raison de coûts d'exportation plus élevés et d'un accès limité au commerce mondial, ce qui entraverait leurs progrès économiques. En outre, les gains tirés du commerce qui sont perdus du fait de la fragmentation peuvent limiter les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre de mesures visant à remédier aux inégalités.

Le chapitre se conclut en montrant comment la relance de la coopération multilatérale pourrait contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités (voir la figure 8), y compris par le biais des travaux des organisations internationales. L'OMC favorise une mondialisation inclusive en facilitant la participation des économies au système commercial mondial par la prise d'engagements contraignants et l'établissement de règles commerciales coordonnées. Elle aide aussi les Membres à remédier aux mesures non tarifaires, qui représentent actuellement environ 14 %

Figure 8 : Une plus grande coopération commerciale internationale favorise la convergence économique



Source : Métivier *et al.* (2023).

Note : Cette figure montre la différence de taux de croissance du PIB en points de pourcentage entre les économies développées et les économies en développement et entre les économies développées et les PMA à la fois dans un scénario de « rivalité complète » et dans un scénario de « relance du multilatéralisme ».

des coûts totaux du commerce et entravent la participation d'un plus grand nombre d'économies aux CVM.

Une plus grande ouverture du commerce de produits agricoles et de services ainsi que la poursuite des négociations sur le commerce électronique pourraient aussi permettre d'élargir la participation au commerce international, ce qui pourrait favoriser grandement la croissance, la réduction de la pauvreté et l'inclusion. L'OMC contribue aussi à fournir un soutien aux pays les moins avancés en vue de renforcer leurs capacités en matière de commerce international au moyen de programmes tels que l'Initiative Aide pour le commerce.

Le chapitre E analyse les interactions complexes entre commerce et durabilité environnementale, en mettant l'accent sur les avantages environnementaux d'une gouvernance plus coordonnée en matière de commerce et d'environnement.

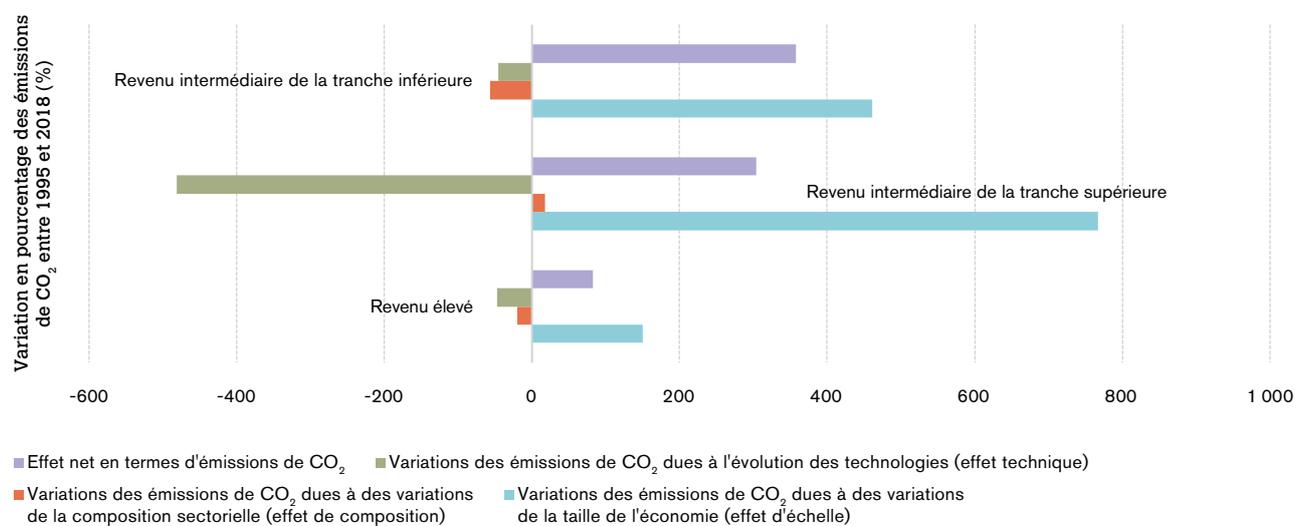
Le chapitre E analyse le rôle du commerce international dans l'établissement d'une économie durable. La première conclusion principale formulée dans ce chapitre est que les interactions entre commerce et durabilité environnementale sont complexes parce que le commerce génère de la croissance, une redistribution de la production entre les entreprises et les pays et une évolution des technologies de production. Ainsi, s'il génère des émissions lors de la production et du transport, le commerce peut également atténuer les incidences négatives sur l'environnement en accroissant la disponibilité des biens et services environnementaux.

Deuxièmement, une approche fragmentée de la durabilité environnementale est inefficace parce que les problèmes mondiaux nécessitent des solutions mondiales, englobant des politiques environnementales cohésives visant à renforcer l'action climatique et assurant le maintien d'une économie mondiale intégrée permettant de faciliter la diffusion des technologies. Troisièmement, la remondialisation peut apporter des gains environnementaux en encourageant intrinsèquement des méthodes commerciales plus vertes, comme par exemple au moyen de services fournis par voie numérique, et en mettant en place en coordination de la gouvernance commerciale et environnementale afin d'obtenir des avantages environnementaux conséquents.

Le chapitre E s'ouvre sur une analyse du lien entre le commerce international et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Il montre que le commerce a une incidence sur les émissions au moyen de trois effets : un effet d'échelle, en créant de la croissance économique ; un effet de composition, en modifiant les schémas de spécialisation ; et un effet technique, en incitant les entreprises à adopter des technologies de production plus efficaces. D'après les données empiriques, l'effet d'échelle négatif est généralement compensé par un effet technique positif (voir la figure 9), tandis que l'effet de composition a une incidence limitée.

Depuis 1995, les économies avancées n'ont enregistré qu'une modeste augmentation des émissions totales de CO₂, car l'effet technique compense l'essentiel des émissions supplémentaires résultant d'un accroissement de la production. Les économies émergentes ont connu

Figure 9 : Les avancées technologiques ont eu une forte incidence sur la réduction des émissions de CO₂ entre 1995 et 2018



Source : Calculs des auteurs fondés sur les bases de données sur le commerce en valeur ajoutée (TiVA) et sur le Contenu en émissions de CO₂ des échanges internationaux (TECO₂) de l'OCDE.

Notes : L'effet d'échelle représente l'évolution de la production totale entre 1995 et 2018. Les effets d'échelle et de composition sont calculés en supposant que les taux d'émissions (tonnes de CO₂ directement émises par dollar de valeur ajoutée) restent inchangés pour chaque secteur national* entre 1995 et 2018. L'effet net représente la variation totale des émissions. Les effets par pays sont agrégés par groupe de revenu de la Banque mondiale, pondérés par le PIB enregistré par les pays en 2018.

une augmentation plus importante des émissions totales, principalement due à l'effet d'échelle, mais ont aussi bénéficié de l'amélioration des technologies. Les travaux de recherche donnent à penser que, même si les émissions seraient légèrement plus faibles en l'absence de commerce international, les avantages en termes de bien-être apportés par ce dernier dépassent largement les coûts environnementaux qui y sont associés.

Le chapitre E examine les conséquences de la fragmentation pour la durabilité environnementale en soulignant que des politiques environnementales fragmentées affaibliraient l'action climatique et accroîtraient les tensions commerciales. Des signes de tensions de ce type apparaissent déjà, comme en témoigne le nombre croissant de préoccupations commerciales liées à des mesures environnementales soulevées dans le cadre de comités de l'OMC (voir la figure 10).

Le chapitre E examine aussi les effets défavorables sur la durabilité environnementale d'un possible découplage de l'économie mondiale et note que des relations commerciales moins structurées empêcheraient la diffusion des technologies vertes à l'échelle mondiale. Cette dernière est essentielle pour apporter une réponse efficace aux changements climatiques, car de nombreuses économies manquent encore d'expertise dans ce domaine.

Le chapitre E se conclut par un plaidoyer en faveur de la remondialisation dans le contexte de la durabilité environnementale. L'un des arguments clés à ce sujet est que l'ouverture du commerce peut multiplier de

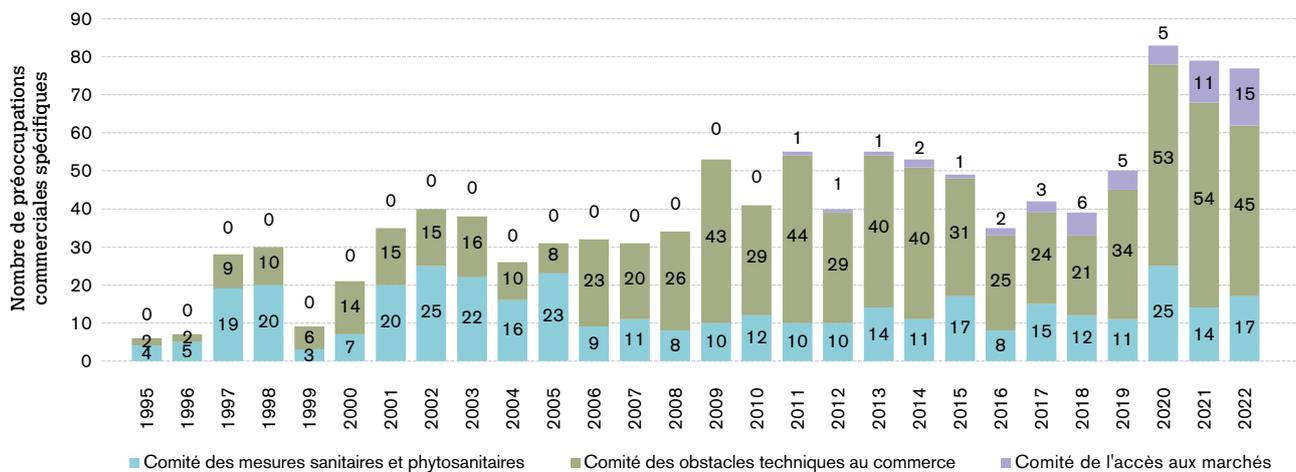
manière puissante les effets de politiques climatiques coordonnées au niveau international. Les travaux de recherche montrent que de telles politiques pourraient permettre d'obtenir grâce au commerce des gains environnementaux conséquents en incitant les économies à se spécialiser en fonction de leur avantage comparatif environnemental.

Alors que les gains économiques tirés du commerce sont le fait d'économies qui se spécialisent là où elles sont relativement performantes, les gains environnementaux tirés du commerce sont le fait de pays qui se spécialisent dans les domaines dans lesquels ils ont un bon bilan écologique. Étant donné qu'aucun prix n'est fixé pour les dommages environnementaux causés par les émissions de carbone dans l'équilibre du marché, les gains environnementaux tirés du commerce doivent être obtenus au moyen de politiques environnementales coordonnées au niveau international afin de faire en sorte que le commerce puisse contribuer le plus efficacement possible à la lutte contre les changements climatiques.

Le chapitre F examine la nécessité d'intensifier le commerce et la coopération pour relever efficacement les défis les plus urgents de notre époque.

Dans l'ensemble, les conclusions du rapport montrent clairement que dans le monde d'aujourd'hui, il faut davantage de commerce et davantage de coopération, et pas moins. Les principales questions auxquelles les responsables politiques sont confrontés dans le monde entier, qu'il s'agisse de la sécurité, de l'inclusion ou des changements climatiques, transcendent les États nations.

Figure 10 : Des préoccupations ont été soulevées à l'OMC au sujet de certaines mesures environnementales



Source : Établi par les auteurs à partir de la base de données de l'OMC sur les préoccupations commerciales (<https://tradeconcerns.wto.org/fr>).

Note : La base de données comprend les préoccupations commerciales soulevées au Comité de l'accès aux marchés, au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et au Comité des obstacles techniques au commerce (OTC). D'autres préoccupations commerciales examinées à l'OMC, notamment dans le cadre du Conseil du commerce des marchandises, n'y figurent pas. Les préoccupations liées à l'environnement sont identifiées au moyen d'une liste de mots clés relatifs à l'environnement.

Les pandémies, les conflits et les émissions de gaz à effet de serre ne s'arrêtent pas aux frontières. Les choix et les politiques au niveau national ont des répercussions bien plus importantes qu'auparavant.

Par conséquent, il n'est pas possible de trouver des solutions de manière unilatérale, indépendamment des actions des autres. La mondialisation et la coopération doivent faire partie de la réponse à apporter si le monde veut résoudre les crises auxquelles il fait face. Mais la mondialisation doit elle-même évoluer et s'accompagner de politiques appropriées dans les domaines connexes. L'évolution des technologies peut offrir de nouvelles possibilités pour étendre le commerce à un plus grand

nombre de personnes, de secteurs et d'économies, ce qui permettra de contribuer à répondre aux préoccupations environnementales, sociales et en matière de sécurité à l'échelle mondiale.

Pour tirer parti de ces avantages, il faut renforcer la coopération internationale, en matière de commerce mais aussi s'agissant d'un large éventail d'autres questions. Il est possible d'y parvenir au moyen de la «remondialisation», processus dans lequel une OMC réformée et redynamisée a un rôle central à jouer.



Introduction

Les idées qui ont façonné le monde globalisé d'aujourd'hui étaient une réponse au désastre du monde déglobalisé de la première moitié du XX^e siècle. Ayant vu de quelle manière une économie mondiale fermée et divisée avait favorisé une dépression économique, des conflits et, en fin de compte, la Seconde Guerre mondiale, les architectes de l'après-guerre ont décidé de construire à la place une économie mondiale ouverte et intégrée. La libéralisation du commerce engendrerait une croissance et à un développement partagés. Du fait de l'interdépendance économique, tous les pays auraient intérêt à ce que les autres pays prospèrent. Les règles et les institutions internationales favoriseraient la stabilité, la confiance et la collaboration. L'antidote à un nationalisme économique à somme nulle était une coopération économique mondiale à somme positive.

La «mondialisation» – et l'ère sans précédent de prospérité et de progrès au niveau mondial à laquelle elle a donné naissance – est le fruit de cette vision de l'après-guerre. Cependant, le succès même de la mondialisation a posé de nouveaux défis – menaces sur l'environnement, accroissement des inégalités, bouleversements radicaux du pouvoir mondial – qui nourrissent des pressions en faveur d'une inversion de la mondialisation, d'une déconstruction de l'interdépendance et d'un retour à un monde plus divisé de blocs régionaux.

Le Rapport sur le commerce mondial de cette année pose la question de savoir si la fragmentation rendrait le monde plus sûr, équitable ou durable. Il affirme que l'inverse est vrai – à cause de la fragmentation, les économies seraient moins prospères, moins innovantes, moins résilientes, moins disposées à coopérer et moins bien armées pour coopérer afin de relever les défis sociaux, environnementaux et en matière de sécurité auxquels elles sont confrontées. Il dit en conclusion que pour relever les défis actuels, il ne faut en réalité rien de moins qu'accroître l'ouverture, l'intégration et la coopération et, pour cela, réformer le système commercial et économique international. L'objectif devrait être non pas la fragmentation – et tous les coûts et dangers qu'elle entraînerait – mais la remondialisation.

La mondialisation sous tension

L'ère moderne est dominée par la mondialisation, mais cette domination est fragile. L'intégration mondiale a contribué à la réalisation de progrès économiques extraordinaires – une croissance sans précédent, des cercles toujours plus large de développement, des progrès technologiques vertigineux, la sortie de centaines de millions de personnes de l'extrême pauvreté. Cependant, elle a aussi posé de nouveaux défis – répercussions sur l'environnement, perturbation et désorganisation de l'économie, et dispersion, déplacement et réalignement et rééquilibrage du pouvoir mondial. Alors même que les forces économiques et technologiques rassemblent les pays du monde, les différences stratégiques et les tensions géopolitiques risquent de les diviser.

Une économie mondiale intégrée doit fondamentalement être étayée par une coopération mondiale, une confiance mutuelle et un objectif commun. Pendant plus de soixante-dix ans, c'est la logique de l'élargissement et de l'approfondissement de la convergence économique mondiale qui a dicté la conduite des affaires du monde. Mais alors que les économies peinent à relever les nouveaux défis posés par la mondialisation, il y a des pressions croissantes en faveur d'un ralentissement ou d'une inversion de l'intégration, d'une déconstruction de l'interdépendance et d'un repli dans un monde plus divisé et fragmenté.

Ce n'est pas la première crise que la mondialisation traverse. Il y a deux cents ans, le monde a connu une première ère de mondialisation. Comme aujourd'hui, les nouvelles technologies, telles que les navires à vapeur, le chemin de fer et le télégraphe, ont permis de relier des économies très éloignées. Comme aujourd'hui également, les marchandises, les capitaux et les personnes se sont rapidement répandus dans le monde entier, portés par des accords bilatéraux de réduction des droits de douane, l'adoption de l'étalon-or à l'échelle mondiale, une plus grande ouverture à la migration et le rôle de la Grande-Bretagne, en qualité de puissance économique dominante, dans la défense du libre-échange et de la stabilité financière. Cela a abouti à un monde où les liens créés par les échanges, les investissements et les communications étaient de plus en plus nombreux, ainsi qu'à l'apparition de la première économie mondiale véritablement ouverte.

C'était une époque de grandes avancées économiques, appelée l'«ère du progrès», mais aussi de tensions politiques et géopolitiques croissantes. Les économies émergentes inondaient les pays industrialisés de produits bon marché, notamment des produits agricoles, qui contribuaient à faire diminuer le coût de la vie, en particulier pour les pauvres, mais qui menaçaient aussi les moyens de subsistance et créaient des pressions en faveur d'une hausse des droits de douane destinée à protéger les secteurs vulnérables. L'apparition de nouvelles puissances économiques, tirant parti de la mondialisation des technologies, de la production et des

marchés, a commencé à modifier la situation géopolitique, suscitant des inquiétudes parmi les puissances traditionnelles et déclenchant une course à l'armement et la constitution de nouvelles alliances défensives.

Toutefois, en dépit de la montée des tensions géopolitiques, beaucoup continuaient de penser que cette première ère de mondialisation était irrépressible et irréversible. Dans son livre à succès de 1910, intitulé *La Grande Illusion*, Norman Angell affirmait que le renforcement de l'interdépendance économique des grandes puissances rendrait la guerre si destructrice qu'elle serait impossible (Angell, 2016). L'éclatement de la Première Guerre mondiale quatre ans plus tard lui a donné raison quant à la puissance destructrice de la guerre mais tort quant à son impossibilité.

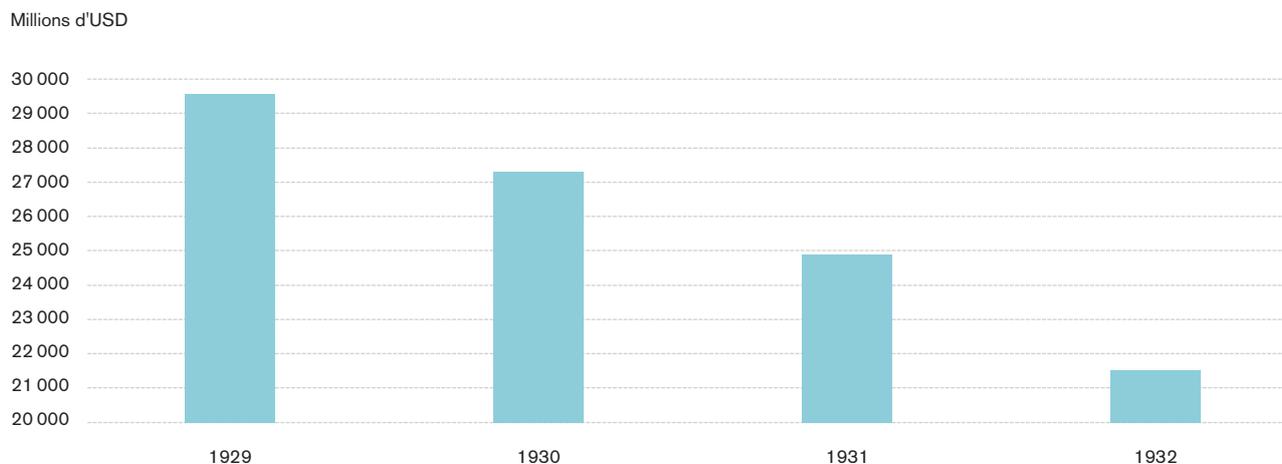
Qu'est-ce qui a mal tourné ? De nombreux facteurs ont été à l'origine de la Première Guerre mondiale mais une cause primordiale a été l'incapacité du système international de s'adapter à des évolutions technologiques, industrielles et géo-économiques rapides, ce qui a entraîné la désagrégation de la confiance entre les grandes puissances, une intensification de la rivalité géopolitique et la rupture de la coopération internationale.

Le désastre de la démondialisation

L'éclatement de la Première Guerre mondiale en 1914 a marqué la fin de la première ère de mondialisation et le début de trois décennies de démondialisation. Le commerce ouvert a rapidement cédé la place aux restrictions à la frontière, aux contingents et aux mesures de contrôle; l'étalon-or s'est effondré; et l'Europe, qui était auparavant le centre de l'économie mondiale, en est sortie dévastée et à bout de forces. Après la guerre, les grandes économies ont tenté épisodiquement et sans conviction de reconstruire une économie mondiale ouverte jusqu'à ce que la crise économique de 1929 balaie toute velléité de collaboration. Les économies se sont repliées sur elles-mêmes, les guerres commerciales et monétaires se sont intensifiées et l'économie mondiale s'est désintégrée en blocs régionaux rivaux et tournés vers l'intérieur. Entre 1929 et 1932, le volume des échanges mondiaux a chuté de près d'un tiers, ce qui a eu des résultats collectivement et individuellement désastreux (voir la figure 1).

Dans son œuvre novatrice, *La Grande Crise Mondiale*, Charles Kindleberger a affirmé que le problème fondamental était l'incapacité des économies d'agir de manière concertée, leur pessimisme croissant qui les portaient à douter que des solutions collectives soient même possibles et leur décision, en conséquence, de défendre leurs propres industries, emplois et marchés nationaux, sans se soucier des conséquences négatives sur les autres – enclenchant ainsi un engrenage de protectionnisme, de dévaluations monétaires

Figure 1 : Effondrement du commerce mondial, 1929-1932



Source: Federico et Tena Junguito (2018a).

Note: D'après la série chronologique « Échantillon complet, prix constants, frontières actuelles (millions de dollars EU de 1913), importations, monde ».

préjudiciables pour les autres et de nationalisme économique à somme nulle. Comme l'a dit Kindleberger : « Quand chaque pays se mit à protéger ses intérêts nationaux propres, l'intérêt général mondial fut évacué et avec lui les intérêts privés de chacune des nations » (Kindleberger, 1986). Ce défaut de coopération sur toute une série de questions – et l'insécurité économique, les conflits et la dépression qui en ont résulté – ont préparé le terrain pour le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, dernier chapitre, et le plus dévastateur, de l'ère de démondialisation du monde.

Reconstruire la mondialisation

Après les ravages de la Seconde Guerre mondiale, les pays se sont lancés dans une deuxième ère de mondialisation. Mais cette fois, la mondialisation allait être construite sur la base d'idées, de valeurs et d'institutions nouvelles. Le leadership des États-Unis, puissance économique dominante, a été primordial dans cette entreprise. Si leur isolationnisme avait été une des principales raisons de la faiblesse et de l'instabilité du système international pendant l'entre-deux-guerres, les États-Unis étaient désormais déterminés à jouer le rôle opposé, ayant appris à leurs dépens que leur intérêt économique national était lié à l'intérêt économique mondial. Non seulement les États-Unis disposaient des ressources et de l'influence nécessaires pour soutenir un nouveau système économique mondial, mais avec leurs alliés, tirant les « leçons » du passé récent, ils avaient formulé des idées claires sur le type de système qui était nécessaire.

Premièrement, le système serait ouvert, inclusif et multilatéral, et il découragerait la réapparition des blocs

régionaux protectionnistes et tournés vers l'intérieur qui avaient tant contribué à l'instabilité et au ressentiment entre les guerres mondiales. Deuxièmement, il serait fondé sur des règles, et non sur la force, afin que soient évitées l'anarchie économique, l'insécurité et les rivalités engendrées par la politique du chacun pour soi qui avaient caractérisé l'entre-deux-guerres. Troisièmement, il établirait un équilibre entre la nécessité d'une intégration économique mondiale et la nécessité d'avoir des politiques en matière d'emploi et des filets de protection sociale au niveau national – l'hypothèse, eu égard là encore aux leçons tirées des erreurs passées, étant que l'ouverture du commerce et l'intégration ne recueilleraient un soutien dans les pays que si leurs avantages et leurs coûts étaient plus équitablement répartis. Quatrièmement, il serait adossé à des organisations économiques internationales nouvelles, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) (après l'échec du projet d'institution d'une Organisation internationale du commerce) qui seraient explicitement chargées de soutenir l'ouverture du commerce mondial et de faciliter l'obtention de résultats concertés et propres à instaurer la confiance, qui avaient fait défaut pendant les années 1920 et 1930. Enfin, ce nouvel ordre économique international serait ancré dans un nouvel ordre sécuritaire international, les Nations Unies, ce qui garantirait que la prospérité et la paix mondiales iraient de pair.

De fait, la caractéristique la plus frappante de ce système d'après-guerre était l'hypothèse fondamentale selon laquelle promouvoir la croissance mondiale, le développement et le progrès – créer un avenir où le monde entier pourrait prendre part à la prospérité – était la condition préalable essentielle d'une paix durable.

Comme M. Roosevelt, ancien Président des États-Unis, l'a dit vers la fin de la guerre, «[n]ous ne parviendrons à construire un monde pacifique que si nous construisons un monde économiquement sain».¹ Le terme «mondialisation» n'existait pas en 1945 mais il décrit bien le type d'économie ouverte, interdépendante, unifiée que les architectes de l'après-guerre tentaient de construire.

Cette vision globale de l'économie a eu des résultats extraordinaires. Au cours des 70 dernières années, la croissance de l'économie mondiale a été multipliée par 14, ce qui est remarquable, et, plus stupéfiant encore, celle du commerce mondial a été multipliée par 45 (voir la figure 2), ce qui montre à quel point l'intégration mondiale et la croissance mondiale ont été indissociables. L'essor rapide du monde en développement a joué un rôle important dans cette évolution, en particulier après que de grandes économies émergentes ont commencé à s'ouvrir de plus en plus et se sont intégrées au monde dans les années 1980 : depuis lors, la part des pays en développement dans le commerce mondial des marchandises est passé de moins d'un tiers à presque la moitié, tandis que leur part de la production mondiale passait de 14 % à 43 %.

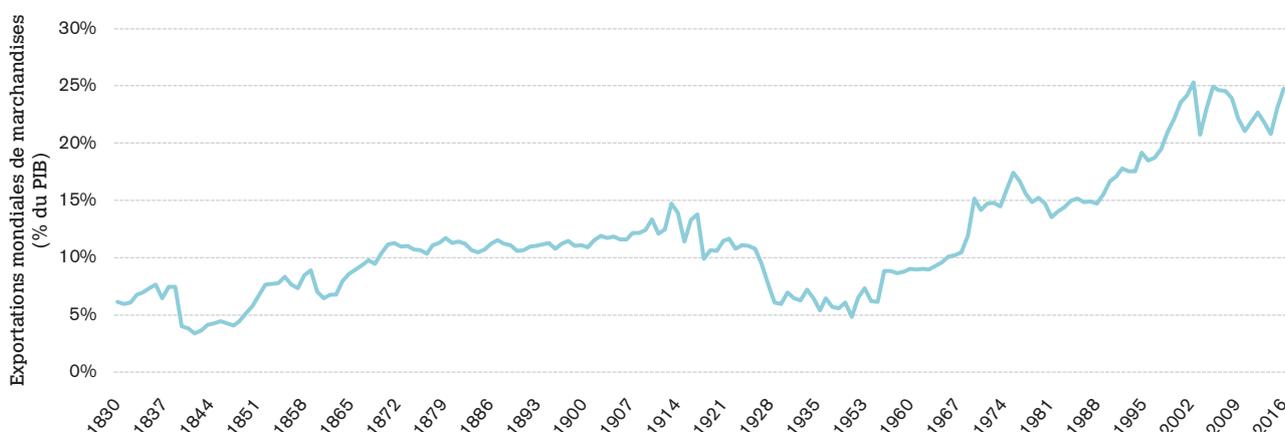
L'exemple le plus frappant est celui de la Chine. Elle est actuellement le premier exportateur mondial alors qu'il y a 40 ans, elle se classait au 32^{ème} rang. La Chine, qui représente un cinquième de l'humanité, a connu une croissance moyenne de 9,1 % par an au cours des 40 dernières années, ce qui s'est traduit par une expansion sans précédent de son économie, multipliée par 38, bien que cette progression ait ralenti récemment. L'Inde, qui représente une proportion encore plus importante de la population mondiale, a connu une croissance moyenne de 6,1 % par an et est actuellement la grande économie qui

enregistre la croissance la plus rapide du monde. Même si ce sont ces pays et d'autres économies émergentes qui ont le plus attiré l'attention ces dernières années, les économies avancées, elles aussi, ont connu une expansion et une progression. Entre 1980 et aujourd'hui, la croissance des économies du G-7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Union européenne) prises collectivement a été multipliée par 2,5.

L'élargissement et le renforcement de la croissance économique mondiale ne sont pas les seules conditions du développement mais ce sont des conditions nécessaires ; cela explique pourquoi l'ère de mondialisation moderne a aussi été marquée par des progrès sans précédent dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité des genres et de la lutte contre la pauvreté. Depuis 1950, l'espérance de vie moyenne a progressé de plus d'un tiers, passant de 45 ans à plus de 73 ans aujourd'hui, et cette espérance de vie a augmenté dans toutes les économies du monde. De nos jours, 88 % de la population mondiale sont alphabétisés, contre 42 % seulement en 1960. La proportion de la population mondiale vivant dans une extrême pauvreté est tombée de 80 % en 1960 à moins de 10 % aujourd'hui (Banque mondiale, 2021) et rien qu'au cours des 30 dernières années, 1,5 milliard de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté. Cette forte baisse de la pauvreté dans le monde est encore plus remarquable si l'on considère que la population mondiale a été multipliée par trois au cours de la même période.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans la mondialisation et l'expansion sans précédent de la croissance économique et du progrès technologique qu'elle a contribué à promouvoir.

Figure 2 : Essor, déclin et nouvel essor de l'intégration économique mondiale, 1830-2020



Source: Federico et Tena Junguito (2018b) et Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

Notes: Les données jusqu'en 1959 sont basées sur la série chronologique «Échantillon complet, prix courants, exportations/PIB, monde» dans Federico et Tena Junguito (2018b); les données depuis 1960 sont basées sur la série chronologique «Exportations de marchandises (% du PIB)» dans les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale; il n'y a pas de données pour les années 1939 à 1949.

Les solutions peuvent être source de nouveaux défis

Cependant, le succès de la mondialisation a aussi généré de nouveaux défis, parmi lesquels un défi majeur est l'environnement.

La croissance économique rapide, reposant sur une intégration mondiale de plus en plus étroite, a entraîné l'accroissement de la production et de la consommation et la hausse des niveaux de vie d'une population mondiale en rapide augmentation. Toutefois, la croissance économique et le progrès matériel font aussi peser des contraintes intenable sur l'environnement mondial, entraînant une augmentation des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre, une perte rapide de biodiversité, la surexploitation des ressources naturelles et la propagation de la pollution de l'air, des sols et de l'eau. Que ces défis environnementaux soient en grande partie la conséquence du progrès économique et du développement extraordinaires de ces 70 dernières années ne change rien au fait qu'il faut leur apporter des solutions immédiates, en particulier si l'on ne veut pas que la poursuite du progrès économique, du développement et de la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale soit interrompue ou pire.

Les inégalités sont un autre défi majeur. Bien que la mondialisation ait participé à la réduction des inégalités entre les pays, car de nombreuses économies émergentes connaissant une croissance rapide rattrapent les pays avancés ou s'en rapprochent, elle a aussi contribué à accroître les inégalités à l'intérieur des pays. Les moteurs du progrès économique mondial – spécialisation, concurrence, innovation, produire plus et mieux avec moins – engendrent aussi des gagnants et des perdants, car de nouvelles industries nécessitant de nouvelles compétences fleurissent dans de nouvelles parties du monde, alors même que les anciennes industries faisant appel à des compétences dépassées sont en difficulté, en repli ou disparaissent (Autor, Dorn et Hansen, 2013 ; 2016 ; Rodrick, 2018).

Le fait que l'économie mondiale a dans l'ensemble énormément bénéficié du commerce et des changements induits par la technologie, que ce processus a engendré plus de gagnants que de perdants, et que de nombreuses économies sont parvenues, par le biais des politiques nationales, à amortir ou atténuer les effets de répartition négatifs du changement économique ne modifie en rien le fait que certaines personnes, certains groupes et même des régions entières risquent d'avoir le sentiment d'être laissés pour compte ou « rejetés » par la mondialisation.

La dispersion et le réalignement du pouvoir géopolitique compliquent les efforts déployés en vue de relever ces défis mondiaux. La mondialisation a contribué à accélérer considérablement le développement et à favoriser l'émergence de nouveaux acteurs économiques puissants.

Mais l'« ascension des autres », selon les termes employés par Fareed Zakaria pour décrire ce processus, perturbe aussi l'ancien ordre international et modifie l'équilibre mondial des pouvoirs, déclenchant de puissantes ondes de choc géopolitiques et géo-économiques (Zakaria, 2009). Les économies avancées restent des acteurs clés mais ne sont plus dominantes. Les économies émergent rapidement en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud jouent dans le système un rôle qui était juste inimaginable il y a seulement 20 ans – et des économies plus petites encore veulent avoir davantage leur mot à dire dans un système qui présente pour elles un intérêt accru.

Pour les anciennes puissances, habituées à jouer le rôle de chef de file, devoir partager la scène mondiale avec de nouveaux acteurs peut être inhabituel, voire déstabilisant. Leur « ordre interne », pour reprendre les termes de John Ikenberry, est soudainement devenu l'« ordre externe » (Ikenberry, 2018). À l'inverse, pour de nombreuses puissances nouvelles, qui auparavant n'intervenaient pas dans la haute politique mondiale, devoir assumer la direction commune d'un système dans lequel elles jouent désormais un rôle important peut être tout aussi inhabituel et difficile.

Cela se produit au moment même où la mondialisation réduit les obstacles, raccourcit les distances et rapproche encore plus des économies, des cultures et des régimes politiques différents, ce qui peut, par là même, intensifier les tensions systémiques et rendre l'obtention de consensus sur les politiques plus difficile. Des domaines qui auparavant étaient du ressort des pays, comme la réglementation bancaire, la fiscalité ou les politiques de santé, ont maintenant des répercussions mondiales. Des questions transfrontières qui n'ont jamais été envisagées lorsque le système a été conçu pour la première fois, telles que les changements climatiques, les flux de données ou l'intelligence artificielle, exigent maintenant des solutions mondiales coordonnées. Ce nouveau monde multipolaire est plus inclusif et équitable que l'ancien monde bipolaire ou unipolaire mais il est aussi plus complexe et plus difficile à coordonner.

Parallèlement, une série de chocs au cours des quinze dernières années – la crise financière de 2008-2009, la pandémie de COVID-19 et maintenant la guerre en Ukraine – a fait naître des inquiétudes quant à la mesure dans laquelle les pays sont devenus dépendants les uns des autres pour des fournitures, ressources, énergies et technologies essentielles, quant à la manière dont des perturbations lointaines peuvent maintenant se répercuter et s'amplifier tout au long des chaînes d'approvisionnement complexes et intégrées et quant à la manière dont l'interconnectivité et l'interdépendance semblent rendre les pays moins autosuffisants, plus vulnérables aux chocs externes et trop exposés aux turbulences de l'économie mondiale. La montée des conflits géopolitiques – dont témoignent la guerre en Ukraine et les tensions croissantes entre les États-Unis et la Chine – ne font qu'exacerber ces inquiétudes

concernant la dépendance excessive à l'égard des fournisseurs étrangers et le recul de l'autosuffisance nationale. (Irwin, 2020 ; Evenett, 2022).

Ces tensions mettent à rude épreuve ce qui est sans doute le lien le plus fondamental qui assure la cohésion du monde globalisé d'aujourd'hui : la confiance. Si la prospérité mondiale repose sur l'interdépendance, cette interdépendance repose, quant à elle, sur la confiance mutuelle et un objectif commun – la volonté des pays d'abaisser les obstacles entre eux, de compter les uns sur les autres pour les fournitures et technologies essentielles, et de travailler les uns avec, et non contre, les autres pour produire des résultats bénéfiques pour tous.

Si la coopération mondiale se révèle plus difficile ces dernières années, c'est dans une large mesure parce que le fondement de la confiance mutuelle est érodé par la méfiance et la suspicion, entre l'Est et l'Ouest comme entre le Nord et le Sud.

Retour vers le futur ?

Face à ces défis, d'autres discours sur la mondialisation sont apparus (Roberts et Lamp, 2021). Certains affirment maintenant que, au lieu de rendre les économies plus fortes et plus dynamiques, la mondialisation les rend plus faibles et plus vulnérables en donnant la priorité à l'efficacité au détriment de la résilience – « juste à temps » plutôt que « juste au cas où » – et en les exposant à des risques excessifs et à des fournisseurs étrangers peu fiables (Posen, 2020). Certains reprochent à la mondialisation d'éroder la force économique des pays, de vider leurs industries de leur substance et de permettre à d'autres de copier ou de voler leurs technologies, au lieu de générer les ressources, investissements et technologies nécessaires pour permettre de relever les défis mondiaux fondamentaux comme la pauvreté, les inégalités et les changements climatiques (Bijmackers, 2013 ; Hinshir, 2021 ; Shih, 2022). Certains soutiennent qu'au lieu d'aider à construire la paix dans le monde par l'accroissement de la prospérité et de l'interdépendance mutuelle, la mondialisation rend le monde moins sûr en renforçant les pouvoirs de rivaux stratégiques et en affermissant les régimes autoritaires.

Selon ce courant de pensée, la mondialisation fait partie non plus de la solution mais du problème et l'objectif devrait être de ralentir ou d'inverser l'intégration mondiale, de déconstruire l'interdépendance, et de revenir à un monde plus divisé et démondialisé. Les idées qui avaient été discréditées après les « erreurs » des années 1930 sont maintenant de nouveau en vogue (OMC, 2020a). Les appels se multiplient en faveur de la relocalisation dans des pays voisins ou amis – voire de la division de l'économie mondiale en blocs commerciaux régionaux autosuffisants et en sphères d'influence économiques,

la coopération se limitant à des petits groupes de pays « amis » ou « partageant les mêmes idées ». De même, les stratégies industrielles publiques, les subventions, les droits de douane pour le remplacement des importations, et les restrictions à l'exportation et à l'investissement, qui visent tous à accroître la résilience économique, à renforcer l'autosuffisance nationale, à rapatrier les emplois du secteur manufacturier et à réduire les risques des relations géo-économiques, sont de plus en plus plébiscités (Wise et Loeys, 2023).

Cependant, un processus de démondialisation ne résoudra pas les grandes difficultés auxquelles les économies sont aujourd'hui confrontées ; en fait, il les aggravera et les rendra plus insolubles. À cause de la démondialisation, l'économie mondiale serait appauvrie, moins efficace, moins innovante et ses ressources seraient plus limitées, ce qui diminuerait la capacité des économies de faire avancer leurs priorités sociales, environnementales ou en matière de sécurité – qu'il s'agisse de renforcer les filets de sécurité sociale, d'adopter des technologies vertes, d'investir dans l'éducation, la recherche-développement et les infrastructures qui sont maintenant les pierres angulaires de la compétitivité économique, du leadership technologique et de la sécurité et de la vigueur d'un pays. Comme bon nombre des gains de la mondialisation sont le fruit de la spécialisation des économies dans ce qu'elles font le mieux, ces gains seraient annulés si les économies axaient plutôt leurs efforts sur l'accroissement de leur autosuffisance et la diminution de leur dépendance à l'égard des producteurs les plus efficaces. Revenir sur l'ouverture et l'intégration au monde aurait aussi pour effet de limiter la concurrence, la diffusion des technologies et l'échange d'idées, qui sont des moteurs essentiels de l'innovation. L'OMC estime que le coût de la scission du système commercial mondial en blocs commerciaux distincts s'élèverait à environ 5% du revenu réel au niveau mondial, et que certains pays en développement enregistreraient des pertes à deux chiffres.

Qui plus est, ces chiffres ne prennent pas en compte les limitations qu'entraînerait la fragmentation du point de vue de l'accès aux ressources et technologies essentielles dont toutes les économies sont désormais dépendantes, qui auraient pour effet de diminuer, au lieu d'accroître, leur résilience et leur sécurité. Cela est particulièrement vrai dans les secteurs de pointe, où même les plus grandes économies ne disposent pas de tous les composants essentiels et matériaux sophistiqués et de tout le savoir-faire technologique nécessaires pour être autosuffisantes. Ainsi, environ 73% du cobalt produit dans le monde vient de la République démocratique du Congo ; l'Afrique du Sud produit 70% du platine mondial ; et la Chine produit plus de 80% des panneaux solaires dans le monde et 60% des turbines éoliennes et des batteries de voitures électriques – ressources et technologies dont toutes les économies auront besoin pour passer aux énergies propres et atteindre leurs objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre (White, 2023). La solution pour

favoriser la résilience et la vigueur économiques nationales dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, caractérisée par une très grande complexité et une étroite interdépendance, consiste à étendre et à diversifier le commerce et non à le restreindre ou à le relocaliser.

Un danger encore plus grand serait que les tentatives pour inverser la mondialisation et reconstruire des murs économiques dégénèrent en un cercle vicieux de représailles, un protectionnisme au détriment des autres, une escalade des conflits économiques et l'effondrement du système commercial fondé sur des règles – ce qui rendrait la coopération à l'échelle mondiale plus difficile, non seulement sur les questions économiques mais aussi sur les questions environnementales, sociales et de sécurité urgentes auxquelles le monde est confronté. Comme dans les années 1930, la baisse de la confiance et la montée de l'insécurité au niveau mondial pourrait forcer les économies à défendre leurs propres intérêts nationaux, même aux dépens de leurs intérêts collectifs, ce qui entraînerait la détérioration de leur situation à toutes. Si la mondialisation repose fondamentalement sur une coopération économique « à somme positive », la démondialisation représente – et renforce – le nationalisme et la rivalité économiques « à somme nulle »

Paradoxalement, la réponse aux défis posés par la mondialisation est plus, et non moins, de mondialisation – une économie mondiale plus ouverte, intégrée et diversifiée, une coopération accrue entre les gouvernements, une coordination améliorée des politiques et des questions, un système commercial et économique international plus fort, plus inclusif, plus efficace et moderne. L'urgence n'est pas la démondialisation mais bien la remondialisation.

Remondialisation

Le *Rapport sur le commerce mondial* de cette année se penche sur le débat qui a lieu actuellement autour de la mondialisation et du système commercial mondial sur lequel elle repose. Il porte sur trois grands défis auxquels l'ordre économique mondial d'aujourd'hui doit faire face – la sécurité et la résilience, la pauvreté et l'inclusivité, et la durabilité environnementale – et pose la question de savoir laquelle, de l'intégration ou de la fragmentation, constitue la meilleure manière d'aller de l'avant. Il examine également si la solution aux défis d'aujourd'hui est un processus de remondialisation qui réforme, améliore et actualise le système commercial et économique international actuel.

Le chapitre B étudie la manière dont le scepticisme croissant quant aux avantages de l'ouverture du commerce, de l'interdépendance économique et de la mondialisation façonne le paysage des politiques commerciales. Il souligne que le commerce et le système commercial multilatéral se sont montrés résilients jusqu'à maintenant en dépit d'un environnement politique de plus en plus difficile. Par exemple, le commerce des marchandises a

continué de croître, bien qu'à un rythme inférieur à celui d'avant 2008, tandis que le commerce des services et, en particulier, le commerce numérique progressent beaucoup plus rapidement que celui des marchandises. Toutefois, il est également indiqué dans ce chapitre que la coopération internationale en matière de commerce fait face à des vents contraires et que les tendances à long terme à l'accroissement de la libéralisation des échanges et au renforcement de l'intégration ont clairement ralenti ou stagnent, en particulier en comparaison des grandes initiatives d'ouverture du commerce des années 1990. Le chapitre passe aussi en revue les éléments qui sont les premiers signes de fractures dans le système commercial mondial et met en évidence le risque accru de frictions commerciales, de conflits et de protectionnisme.

Le chapitre C examine la relation entre la mondialisation, la résilience économique et la sécurité. Il montre qu'une économie mondiale intégrée peut renforcer la résilience économique et la sécurité nationales parce qu'elle offre de nouvelles sources d'approvisionnement, encourage l'adaptabilité et réduit la dépendance à l'égard d'un seul marché. En revanche, la relocalisation des chaînes d'approvisionnement ou leur délocalisation dans des pays voisins pourraient avoir l'effet inverse et fragiliser ces chaînes en supprimant des solutions mondiales. Plus généralement, ce chapitre défend aussi l'idée que le système commercial multilatéral est lui-même une source de sécurité mondiale parce qu'il favorise le dialogue, améliore la compréhension et encourage les économies à s'appuyer sur des règles, plutôt que sur la force, pour régler les conflits. S'il reconnaît que le commerce mondial ne peut pas mettre fin à un conflit, ce chapitre avance l'idée que le monde serait encore plus divisé sans lui. En effet, il montre que le renforcement de la résilience et de la sécurité dépend de la diversification des relations commerciales mondiales, et non de leur limitation, et de l'augmentation de la coopération économique mondiale, et non de sa réduction.

Le chapitre D examine les effets de la mondialisation sur la pauvreté et les inégalités. Il indique qu'une plus grande ouverture du commerce et une intégration plus poussée, portées par le système commercial multilatéral fondé sur des règles, ont contribué à réduire la pauvreté et ont induit une convergence historique des niveaux de revenu dans toutes les économies, ce qui a abouti à une économie mondiale plus inclusive. Le commerce peut certes contribuer à accroître les inégalités dans les économies, car les personnes et les entreprises peuvent tirer plus ou moins avantage de la spécialisation et du changement économiques mais il est aussi essentiel au renforcement de la croissance globale, sans laquelle les gouvernements ne peuvent pas dispenser des formations, apporter une aide à l'ajustement ou procéder à une redistribution des revenus. Il s'ensuit que des politiques nationales complémentaires peuvent contribuer de manière déterminante à garantir que les avantages du commerce sont largement partagés à l'intérieur des économies et que personne n'est laissé pour compte.

À l'inverse, la fragmentation économique fragiliserait le commerce, moteur du relèvement des niveaux de vie, de la réduction la pauvreté et de la convergence économique à l'échelle mondiale, et elle pénaliserait encore plus les plus pauvres dans toutes les économies.

Le chapitre E porte sur la relation entre la mondialisation et les efforts visant la durabilité environnementale. Il défend l'idée que l'expansion du commerce et de l'intégration peut contribuer à induire l'évolution nécessaire vers des activités économiques écologiquement durables et l'abandon progressif des activités polluantes en accroissant l'accès mondial aux biens, services et technologies vertes essentielles. Selon la logique de l'avantage comparatif, l'expansion du commerce et de l'intégration peut aussi aboutir à une répartition plus verte de la production et du commerce au niveau mondial, pour autant que les bonnes politiques environnementales sont mises en œuvre. On pourrait aussi multiplier les possibilités de croissance et de développement verts grâce à l'expansion des échanges d'énergies et de matières premières propres et de biens verts. En revanche, la fragmentation économique entraverait la transition vers des activités économiques écologiquement durables, nuirait au fonctionnement des avantages comparatifs écologiques et ferait obstacle aux possibilités de croissance en faveur de la durabilité environnementale, en particulier pour les pays en développement. Ce chapitre montre que la remondialisation, en renforçant la coopération, l'ouverture du commerce et la diversification des échanges, est un élément essentiel de la réponse à la crise environnemental actuelle.

Deux termes apparaissent à de nombreuses reprises tout au long du présent rapport : remondialisation et fragmentation. Ils décrivent deux scénarios possibles pour l'avenir de la mondialisation.

La fragmentation s'entend de l'abandon de l'approche coopérative inscrite dans le système commercial multilatéral actuel au profit d'un commerce plus local et axé sur des blocs et de politiques unilatérales. Elle se caractérise par une augmentation des restrictions au commerce et des dérogations aux engagements pris en vertu d'accords internationaux. Des exemples en sont les vastes restrictions au commerce visant des sous-ensembles d'économies ou les politiques unilatérales qui ne tiennent pas compte des répercussions et externalités pour les autres économies.

À l'inverse, la remondialisation s'entend d'une approche qui élargit l'intégration commerciale à un plus grand nombre de personnes, d'économies et de questions. Cette approche est centrée sur la coopération internationale et reconnaît que les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales. Cependant, remondialisation ne veut pas dire plus de mondialisation. Il s'agit plutôt d'un appel à une réforme du système commercial multilatéral visant à garantir le respect des principes d'un commerce sûr, inclusif et durable. La remondialisation englobe la réduction des obstacles au commerce pour ceux qui sont restés en marge du système commercial, depuis les économies d'Afrique subsaharienne jusqu'aux travailleurs des régions industrielles des économies avancées. Ainsi, la remondialisation fait progresser la résilience grâce à la diversification, l'inclusivité grâce au développement et la durabilité grâce à la dissémination des connaissances. Cela comprend le renforcement de la coopération et de la cohérence avec d'autres enceintes multilatérales et pour toutes les questions. Grâce à toutes ces avancées, la remondialisation libère la capacité du commerce d'apporter des solutions aux grands défis de notre époque.

Notes

1. Message du 26 mars 1945 au Congrès sur la Loi sur les accords commerciaux, <https://www.presidency.ucsb.edu/documents/message-congress-the-trade-agreements-act>.

B Un commerce mondial en mutation

Le présent chapitre montre qu'en dépit d'une situation difficile sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale les flux commerciaux mondiaux ont bien résisté et continuent leur évolution vers une voie plus durable et inclusive. Les discours portant sur les avantages de la mondialisation se sont peu à peu teintés de scepticisme au cours des 10 dernières années. Cela a commencé à se manifester dans les échanges mondiaux avec l'apparition dans le système des premières fractures causées par les politiques. Pourtant, la révolution numérique continue de promouvoir l'intégration économique en facilitant le commerce des marchandises et, *a fortiori*, des services. Le commerce a encore beaucoup à apporter en termes de croissance de l'économie mondiale et d'avantages supplémentaires en faveur des économies en développement au moyen de l'expansion des chaînes de valeur mondiales. Toutefois, pour pouvoir accéder à ce potentiel inexploité de nouveaux flux commerciaux, les politiques doivent demeurer tournées vers l'extérieur.

TABLE DES MATIÈRES

1. Un environnement de la politique commerciale plus fragmenté et moins prévisible	28
2. Les conditions défavorables et les incertitudes en matière de politique commerciale commencent à affecter les flux commerciaux	30
3. Dans d'autres domaines, le commerce et la politique commerciale continuent de progresser	37
4. Conclusions	48

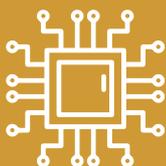
POINTS CLÉS



Au cours de ces 10 dernières années, les tensions géopolitiques et une série de crises ont fait évoluer le discours relatif à l'interdépendance commerciale et économique. Ce discours remettant en cause les bienfaits du commerce s'est traduit de plus en plus par un environnement mondial plus difficile sur le plan des politiques commerciales, comme en témoigne, entre autres, l'augmentation des préoccupations commerciales et des mesures correctives commerciales notifiées à l'OMC.



Les changements survenus dans les politiques commerciales ont commencé à affecter les flux commerciaux. La forte augmentation des droits de douane entre les États-Unis et la Chine a entraîné un ralentissement des échanges entre les deux plus importantes économies à l'échelle mondiale. En outre, depuis le début de la guerre en Ukraine, les données ont montré que l'on assistait aux premiers signes d'une réorientation du commerce selon les lignes géopolitiques.



Toutefois, ces mauvaises nouvelles viennent occulter un tableau plus optimiste. Les flux commerciaux mondiaux ont bien résisté aux chocs passés. Les coûts du commerce continuent de diminuer à mesure que les technologies numériques facilitent les transactions internationales et que les économies continuent de signer des accords d'intégration.



Aux niveaux multilatéral et plurilatéral, des initiatives comme l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, l'Accord sur les subventions à la pêche et les initiatives conjointes sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, la facilitation de l'investissement pour le développement et le commerce électronique s'attaquent à certaines des problématiques clés auxquelles le commerce international est confronté.

1. Un environnement de la politique commerciale plus fragmenté et moins prévisible

Le regard porté sur les avantages du commerce international et de la coopération multilatérale est en train de changer. En l'espace de 15 ans, nous avons connu une série de chocs : tout d'abord, la crise financière mondiale de 2008/09, puis la pandémie de COVID-19 et maintenant la guerre en Ukraine, ce qui nous a amené à penser qu'au lieu de rendre les pays plus forts sur le plan économique la mondialisation les expose à des risques excessifs. Conjugée à des tensions géopolitiques de plus en plus vives, cette perception a alimenté les discours favorables à la localisation des chaînes d'approvisionnement et à l'adoption de stratégies de politique commerciale en fonction des préoccupations géopolitiques. Dans le début public, des termes comme « délocalisation » et « externalisation » ont été remplacés par les expressions « relocalisation », « relocalisation dans des pays voisins », « relocalisation dans des pays amis » et « découplage ».

Ce scepticisme à l'égard de la mondialisation et du système commercial multilatéral est lié à trois grands défis auxquels les responsables politiques sont confrontés aujourd'hui : la mutation du paysage géopolitique, les conséquences qui en découlent pour la sécurité, la pauvreté et les inégalités, et l'accélération de la crise climatique. Le commerce est de plus en plus perçu comme faisant partie du problème plutôt que de la solution à apporter pour relever ces défis. Cette perception influe sur la coopération multilatérale et le commerce mondial.

a) Des conditions défavorables pour la coopération en matière de politique commerciale

Les années 1990 et le début des années 2000 ont été marqués par une intégration économique et une coopération commerciale aux niveaux multilatéral et régional. L'expansion de l'OMC a créé un environnement commercial mondial prévisible. Les accords commerciaux régionaux (ACR), qui sont ancrés dans le système commercial multilatéral, ont permis d'approfondir l'intégration des politiques et de stimuler davantage la croissance du commerce, non seulement entre les Membres mais également avec d'autres partenaires commerciaux (Lee *et al.*, 2023). En 2015, plus de 95 % du commerce mondial des marchandises était couvert par les règles de l'OMC et plus de 50 % des échanges avaient lieu entre des partenaires ayant conclu des ACR.¹

Cependant, le scepticisme à l'égard du commerce international est devenu manifeste dans l'élaboration des politiques commerciales à l'échelle mondiale depuis le milieu des années 2010. On peut citer, par exemple, l'impossibilité de faire avancer l'intégration du commerce aux niveaux multilatéral et régional au moyen de l'Accord

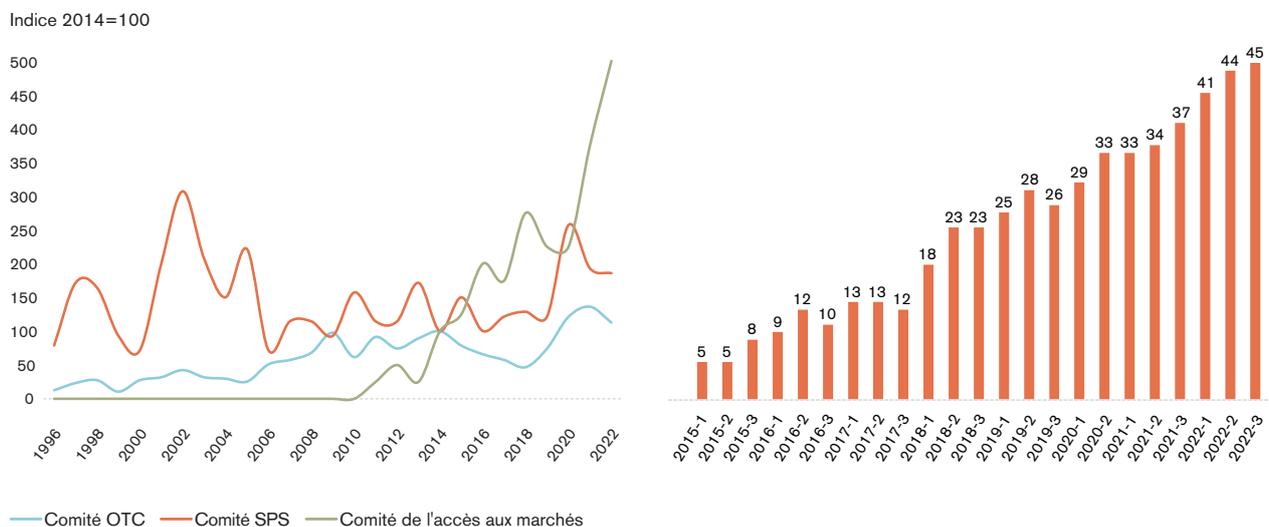
sur le commerce des services (ACS) et du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) ainsi que l'inversion de l'intégration économique entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Au lieu de faire progresser davantage la coopération multilatérale et régionale, les grandes économies ont commencé à recourir à des politiques commerciales unilatérales. Les tensions commerciales qui sont apparues en 2008 entre les principaux partenaires commerciaux à l'échelle mondiale ont donné lieu à une escalade des droits d'importation comme mesure de représailles, qui a atteint son paroxysme avec l'imposition par les États-Unis d'un droit d'importation moyen de 19,3 % sur les importations en provenance de Chine et avec l'imposition par la Chine d'un droit d'importation moyen de 21,1 % sur les importations en provenance des États-Unis (Bown, 2023).

Les mesures unilatérales liées au commerce, telles que les restrictions quantitatives (par exemple les prohibitions à l'importation ou les restrictions à l'exportation) et les règlements techniques, entraînent une augmentation des préoccupations commerciales soulevées par les Membres de l'OMC dans le cadre des différents organes. Il ressort des activités des comités de l'OMC que le nombre de préoccupations commerciales soulevées par les Membres de l'OMC augmente clairement (voir la figure B.1) et qu'il semble que la nature de ces préoccupations est en train de changer.

Le nombre de préoccupations commerciales soulevées au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) connaît une forte hausse depuis 2020, tandis que le nombre de préoccupations soulevées au Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) progresse depuis 2019. Les préoccupations commerciales soulevées dans le cadre du Comité de l'accès aux marchés ont connu une croissance exponentielle : elles ont plus que doublé entre 2020 et 2022 et ont quadruplé entre 2015 et 2022.

Certaines des préoccupations sont liées à des mesures prises pendant la période récente d'incertitude économique exacerbée par la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et la crise de la sécurité alimentaire. Depuis le début de la pandémie, 443 mesures en rapport avec la COVID-19 ont été adoptées par des Membres de l'OMC et des observateurs, 44 % d'entre elles ayant un effet de restriction des échanges (OMC, 2022h). À la mi-octobre 2022, 79 % des restrictions commerciales liées à la COVID-19 avaient été abrogées. Les échanges visés restent néanmoins importants, représentant 134,6 milliards d'USD. Les Membres de l'OMC ont appliqué un nombre croissant de nouvelles restrictions au commerce dans le contexte de la guerre en Ukraine et de la crise de la sécurité alimentaire. Sur les 96 mesures de restriction à l'exportation de produits alimentaires, d'aliments pour animaux et d'engrais introduites depuis le début de la guerre fin février 2022, 68 sont encore en place à la fin de février 2023, visant des échanges commerciaux pour un montant d'environ 85 milliards d'USD (OMC, 2023b).

Figure B.1 : Préoccupations commerciales soulevées aux Comités de l'accès aux marchés, SPS et OTC, 1996-2022 (à gauche), et nombre de préoccupations commerciales soulevées au Conseil du commerce des marchandises par réunion, 2015-2022 (à droite)



Source: OMC.

Note: La figure indique à la fois les nouvelles préoccupations et celles qui sont soulevées à plusieurs reprises.

Dans la même ligne que la tendance observée dans le cadre des comités techniques, le nombre de préoccupations commerciales soulevées au Conseil du commerce des marchandises a été multiplié par neuf entre 2015 et 2022. Pour certaines d'entre elles, une solution n'avait pas été trouvée dans le cadre des comités (techniques) spécifiques, raison pour laquelle elles avaient été portées devant cet organe plus politique. Parmi les préoccupations commerciales récentes, certaines concernent des mesures environnementales unilatérales comme les restrictions à l'exportation de matières premières imposées par l'Indonésie, les restrictions à l'exportation de gallium et de germanium imposées par la Chine, le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'Union européenne et d'autres mesures du Pacte vert de l'UE, ou la Loi des États-Unis sur la réduction de l'inflation (IRA). D'autres préoccupations sont liées à l'intensification des tensions politiques, y compris les mesures commerciales unilatérales qui, selon les allégations, avaient été utilisées à des fins de coercition économique.

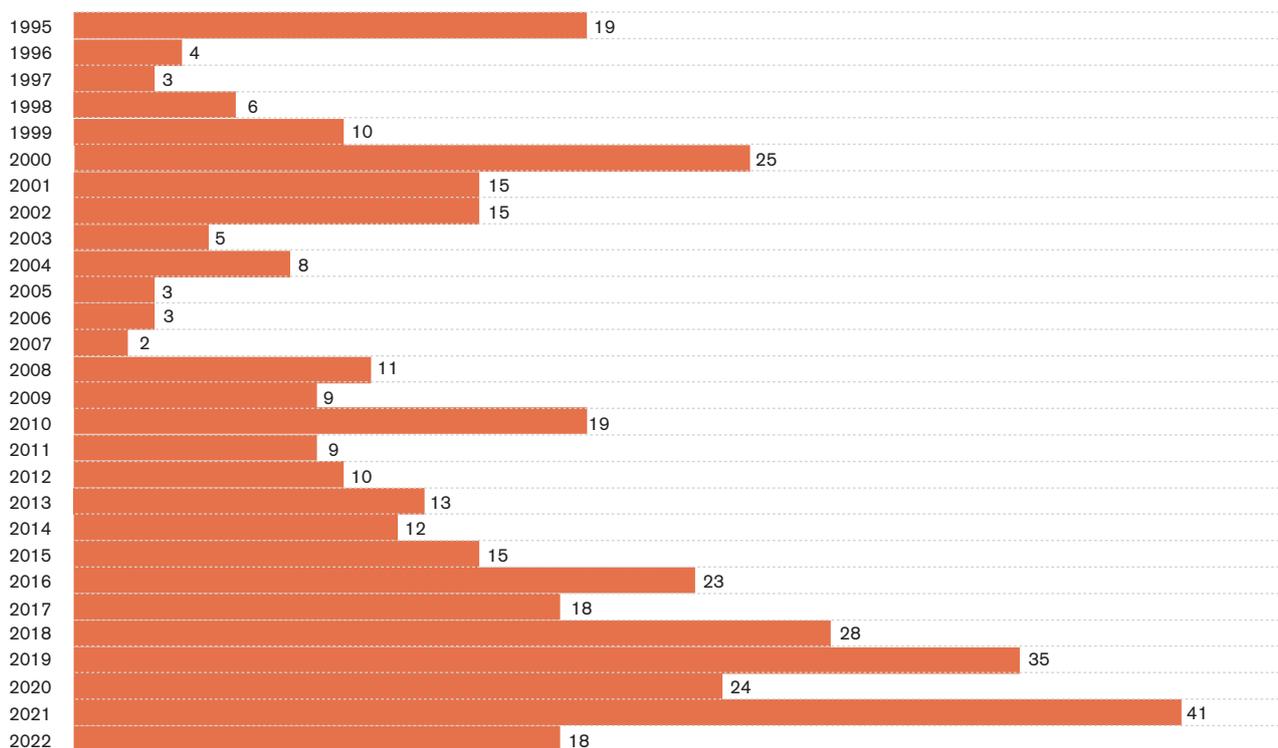
Enfin, les réponses apportées par les pouvoirs publics face à l'effondrement de l'économie qui a suivi la crise financière mondiale de 2008/09 et l'avènement de nouvelles stratégies industrielles ont conduit à avoir de plus en plus recours aux subventions (OMC, 2020a). Les subventions peuvent fausser le commerce international en stimulant la compétitivité des producteurs nationaux par rapport à leurs concurrents étrangers, et ces distorsions peuvent se manifester sous la forme d'une érosion des engagements en matière d'accès aux marchés dans l'économie nationale ou sous la forme d'un accroissement

des exportations qui a pour effet d'évincer d'autres producteurs sur les marchés étrangers.

L'OMC autorise et régleme le recours à des mesures compensatoires, qui sont généralement des ajustements fiscaux à la frontière, pour protéger les marchés contre les importations subventionnées. En l'absence de statistiques complètes sur les subventions, le nombre croissant de mesures compensatoires imposées par les Membres de l'OMC au cours de la dernière décennie confirme que les subventions susceptibles d'avoir des effets de distorsion des échanges sont de plus en plus utilisées (voir la figure B.2).

Le recours à des politiques commerciales unilatérales menace d'enclencher une spirale de mesures de rétorsion et de créer un monde plus fragmenté, dominé par des blocs commerciaux régionaux (voir le chapitre A). Cette évolution sera probablement difficile à inverser : en effet, une fois qu'ils sont en place, les changements de politique commerciale modifient l'équilibre de l'économie politique entre les groupes d'intérêt en concurrence pour les importations et ceux qui sont axés sur les exportations, ce qui fait qu'un retour en arrière serait difficile. Par exemple, les droits de douane imposés en 2018 et 2019 par les États-Unis sur les importations en provenance de Chine et les droits institués par la Chine à titre de rétorsion sur les importations des États-Unis sont toujours en place, même si plusieurs études économiques ont montré qu'ils avaient un effet préjudiciable sur le bien-être social (par exemple Amiti *et al.*, 2020 ; Fajgelbaum *et al.*, 2020 ; Cavallo *et al.*, 2021).

Figure B.2: Nombre de nouvelles mesures compensatoires imposées, 1995-2022



Source: OMC.

b) Un environnement commercial moins prévisible

Outre le recours accru à des politiques commerciales restrictives, l'environnement politique actuel se caractérise aussi par des niveaux d'incertitude élevés. Comme il est urgent de parvenir à une économie durable, de maintenir la paix et la sécurité et de réduire la pauvreté et les inégalités, de nombreux gouvernements se mobilisent en employant tous les instruments de politique publique dont ils disposent pour relever ces défis mondiaux, sans qu'on sache parfois très clairement quelles en seraient les conséquences pour le système commercial fondé sur des règles, ce qui crée des incertitudes au niveau des politiques commerciales. Cela est important car ce type d'incertitudes constitue un obstacle au commerce car elles ont un effet dissuasif lorsqu'il s'agit d'assumer les coûts relatifs à l'entrée sur de nouveaux marchés ou d'investir dans l'utilisation d'intrants intermédiaires importés (Handley et Limão, 2022).

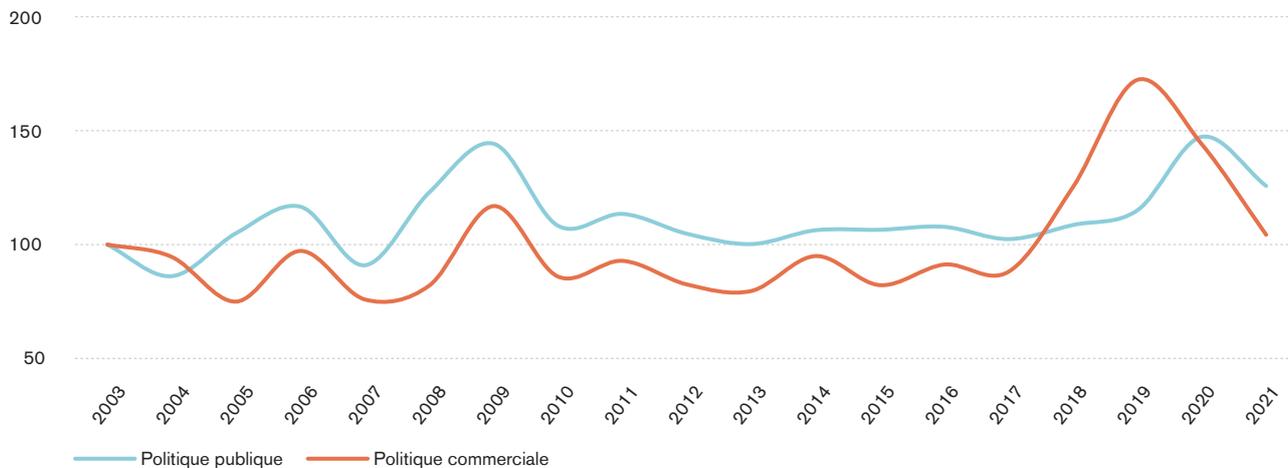
La figure B.3 montre l'évolution de la manière dont les grandes entreprises perçoivent les incertitudes en matière de politiques, d'après leurs conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels tenues avec des investisseurs et des analystes et cette figure porte en particulier sur l'incertitude en matière de politique commerciale au niveau mondial, par comparaison à l'incertitude en matière de politique publique au niveau mondial, qui recouvre tous les domaines de la politique publique (Hassan *et al.*, 2019).

Pendant la majeure partie de la période comprise entre 2003 et 2021, l'incertitude en matière de politique commerciale a évolué parallèlement à l'incertitude en matière de politique publique, mais en 2018, les deux indicateurs ont divergé de façon marquée. L'incertitude liée à la politique commerciale s'est considérablement intensifiée en 2018 et 2019, tandis que l'incertitude en matière de politique générale n'a atteint son paroxysme qu'en 2020, l'année de l'apparition de la pandémie de COVID-19. En 2021, les deux types d'incertitude se sont atténués, mais demeuraient supérieures à leurs niveaux de 2017.

2. Les conditions défavorables et les incertitudes en matière de politique commerciale commencent à affecter les flux commerciaux

Depuis le choc de la crise financière mondiale, la poursuite du processus de mondialisation se heurte à un certain scepticisme dans le débat public. Les discussions portant sur la stagnation, voire le déclin, du rôle joué par le commerce international dans l'économie mondiale attirent l'attention sur le recours accru à de nouvelles

Figure B.3 : Indice d'incertitude liée à la politique commerciale, 2003-2021



Source: Calculs de l'OMC fondés sur Hassan *et al.* (2019).

Notes: Hassan *et al.* (2019) ont calculé l'indice d'incertitude à partir des appels concernant les résultats trimestriels d'entreprises cotées en bourse établies dans 43 économies. À l'aide d'outils du domaine de la linguistique informatique, ils quantifient la part de chaque appel concernant les résultats consacrée à l'examen du risque en général, des risques associés à la politique et des risques associés à des sujets politiques particuliers, comme la politique de santé et la politique commerciale.

stratégies industrielles, la limitation de l'expansion des chaînes d'approvisionnement mondiales ainsi que sur l'intensification des tensions géopolitiques. Les conditions défavorables à la coopération en matière de politique commerciale et une plus grande incertitude en matière de politique commerciale dues aux chocs récents peuvent entraîner des mutations supplémentaires du commerce mondial. Les stratégies commerciales visant à relocaliser la production manufacturière donneraient lieu à une diminution générale de l'importance du commerce dans l'économie mondiale. D'autres stratégies comme le rapprochement de la production plus près des marchés importants (relocalisation dans des pays voisins) ou le renforcement des réseaux de production avec des pays partageant les mêmes idées (relocalisation dans des pays amis) conduiraient à la fragmentation de l'économie mondiale selon les lignes régionales et géopolitiques.

a) Des changements en matière de composition dans l'économie mondiale réduisent l'importance du commerce mondial dans le PIB

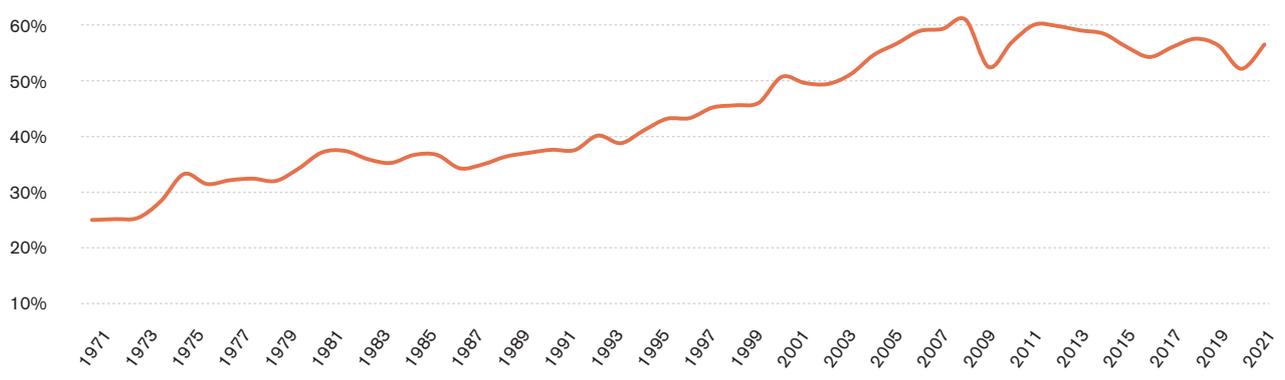
L'un des principaux éléments étayant la thèse de la démondialisation (ou « moudialisation ») est l'évolution de la part du commerce mondial dans le PIB, et en particulier son évolution à la suite de la crise financière mondiale de 2008/09 (voir la figure B.4). La part du commerce mondial dans le PIB est un indicateur largement utilisé pour mesurer l'ouverture commerciale. Elle évalue l'importance du commerce international, mesurée au moyen de la valeur de la somme des importations et des exportations, par rapport à l'économie dans son ensemble, mesurée au moyen du PIB.

La figure B.4 montre que l'importance relative du commerce mondial est passée de 25% en 1970 à un niveau record de 61% en 2007. La crise financière mondiale a mis fin à cette augmentation constante, provoquant une diminution de près de 9 points de pourcentage en 2009. En 2010, il y a eu une reprise importante mais, après la crise, cette part a reculé. En conséquence, en 2019, juste avant le début de la pandémie de COVID-19, la part était inférieure à celle enregistrée en 2003.

Un examen plus attentif de l'évolution de la part du commerce dans le PIB pour les principales économies du monde (Chine, États-Unis, Japon et Union européenne) donne à penser que la crise financière mondiale n'a pas constitué un moment charnière pour le commerce mondial (voir la figure B.5). La part du commerce dans le PIB de la Chine a atteint son niveau maximal et a ensuite connu une forte baisse, et ce, avant 2009. La part du commerce dans le PIB des États-Unis a atteint son niveau le plus haut en 2011, tandis que pour le Japon, ce niveau record a été enregistré en 2014 et que pour l'Union européenne il n'a pas encore été atteint.² Le fait que le ratio mondial a atteint son niveau le plus haut au moment de la crise financière mondiale constitue davantage une coïncidence qu'une véritable caractéristique des données (Baldwin, 2022). La crise a clairement marqué un tournant dans l'économie mondiale, mais elle n'est pas la seule responsable du fait que le commerce occupe une place de moins en moins importante dans le PIB mondial.

La littérature sur le sujet montre que de nombreux facteurs différents ont contribué à la stagnation de la part du commerce mondial dans le PIB. De multiples institutions

Figure B.4 : Part du commerce mondial dans le PIB, 1970-2021

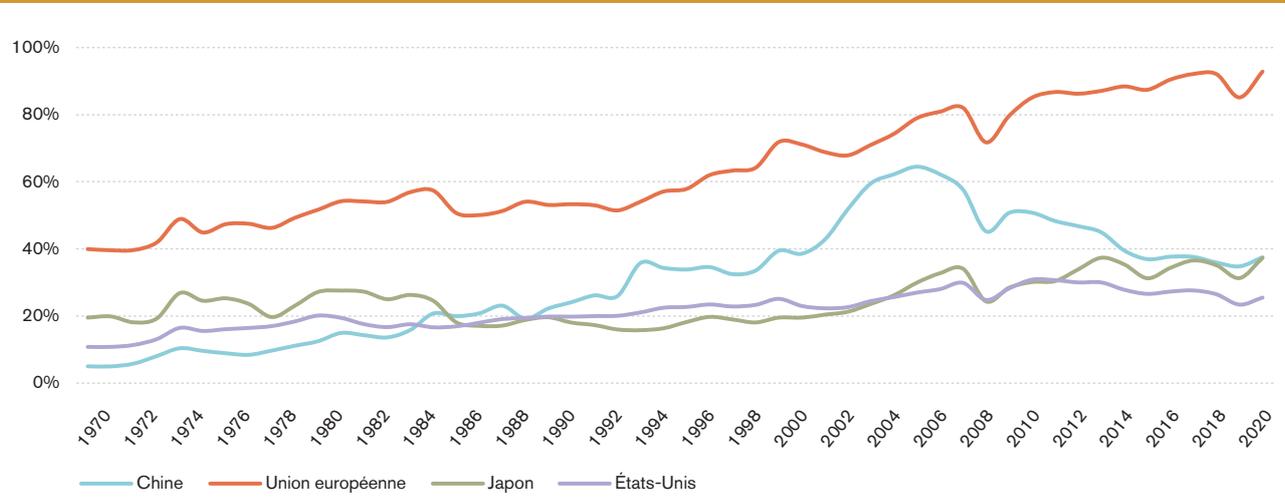


Source: Banque mondiale.

et plusieurs études ont mis en évidence les divers facteurs ayant contribué à ce phénomène (FMI, 2016 ; Cabrillac *et al.*, 2016 ; Lewis et Monarch, 2016 ; Constantinescu *et al.*, 2020). Il y a consensus sur le fait qu'il est probable que le ralentissement de la croissance du commerce constitue une «nouvelle normalité» plutôt qu'un phénomène temporaire (Hoekman, 2015). Le fait que les services deviennent peu à peu la principale source de revenus, la limitation de l'expansion des chaînes de valeur mondiales (CVM) (voir l'encadré B.1), le développement d'une base de fournisseurs nationaux en Chine, un ralentissement de la libéralisation des échanges, l'incidence moindre des réductions de coûts dues aux avancées technologiques, le resserrement des conditions financières et les conséquences qui en découlent pour l'investissement étranger direct et les crédits commerciaux ainsi que le soutien accordé par les pouvoirs publics aux branches de production nationales sont tous cités comme étant des facteurs ayant contribué au phénomène.

Ces facteurs relèvent de trois catégories principales. La première catégorie comprend des facteurs qui modifient l'ouverture de chaque secteur et de chaque économie, comme des réductions des coûts du commerce dues aux progrès technologiques ou à la libéralisation des échanges. Cette catégorie inclut aussi la place de l'économie dans les CVM. Par exemple, les économies qui se situent au stade de l'assemblage dans les CVM sont caractérisées par une très grande ouverture parce qu'elles importent la plupart des intrants intermédiaires nécessaires à la production de produits finals destinés à être exportés. À mesure que l'économie croît, elle peut diversifier et développer sa propre base de fournisseurs et capter ainsi une part plus importante des activités de la chaîne d'approvisionnement. Cela peut lui permettre de réduire sa dépendance vis-à-vis des intrants intermédiaires importés, ce qui apparaît ensuite comme une diminution de l'ouverture.

Figure B.5 : Part du commerce dans le PIB de certaines économies, 1970-2021



Source: Banque mondiale.

La deuxième catégorie témoigne du fait que les CVM ont gagné en importance. Elle comprend les changements dans l'organisation de la production qui amplifient l'incidence de l'évolution de l'ouverture sur la part du commerce dans le PIB. En particulier, elle tient compte de la mesure dans laquelle la production peut être scindée en multiples étapes et tâches, qui peuvent être réalisées par des fournisseurs susceptibles d'être dispersés sur le plan géographique. Une économie mondiale dégroupée

peut mieux se spécialiser en fonction de l'avantage comparatif et, ainsi, offrir plus de possibilités d'échanges commerciaux, tant au niveau national qu'international. Cela entraîne un double comptage lié aux échanges d'intrants intermédiaires allant dans les deux sens (voir l'encadré B.1) et un cumul des coûts du commerce le long de la chaîne de valeur (Yi, 2003). Par conséquent, l'évolution des coûts du commerce a un effet plus important sur la part du commerce dans le PIB.

Encadré B.1 : L'expansion des chaînes de valeur mondiales et la mesure du commerce international

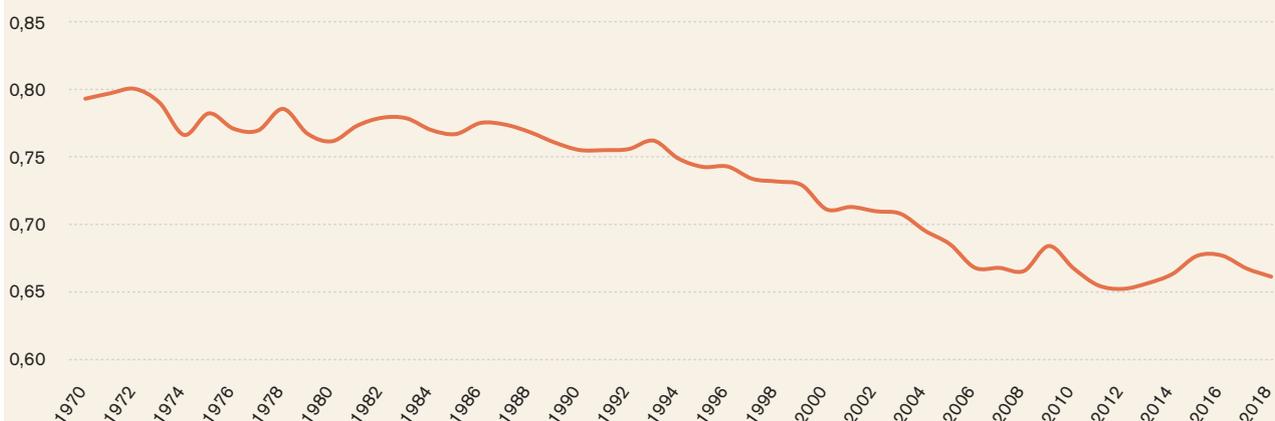
À partir des années 1980, les progrès technologiques ont commencé à faire baisser considérablement les coûts de transport et de communication. Ces évolutions ont permis le dégroupage de la production, à savoir la possibilité de délocaliser certaines étapes de la production et de répartir géographiquement les différentes étapes de production. Associés à une libéralisation ambitieuse de la politique commerciale et à l'intégration des anciens blocs de l'Est et de l'Ouest dans une seule et même économie mondiale, les progrès technologiques ont permis d'établir une structure complexe de chaînes de valeur transfrontières qui bénéficient de la spécialisation fondée sur l'avantage comparatif d'une économie donnée dans la chaîne de valeur (Banque mondiale, 2020). Par conséquent, le commerce mondial, et les échanges d'intrants intermédiaires en particulier, ont connu un essor considérable.

L'expansion des chaînes de valeur mondiales conduit à comptabiliser plusieurs fois la valeur ajoutée, car les intrants intermédiaires traversent les frontières à de multiples reprises avant d'atteindre le consommateur final. Ainsi, les statistiques commerciales brutes sont devenues de moins en moins comparables aux mesures de la valeur ajoutée comme le PIB.

Les tableaux internationaux des entrées-sorties permettent de calculer le commerce en valeur ajoutée qui mesure les transactions internationales d'une manière compatible avec les représentations de la production et des préférences en valeur ajoutée couramment utilisées, ce qui le rend explicitement comparable au PIB (Johnson et Noguera, 2017). La comparaison des exportations en valeur ajoutée avec les exportations brutes permet de mesurer l'évolution des chaînes de valeur mondiales : avec l'expansion des CVM, les intrants intermédiaires traversent plus fréquemment les frontières et le ratio commerce en valeur ajoutée/commerce brut diminue.

La figure B.6 illustre l'expansion des CVM dans les années 1990 et au début des années 2000, ainsi que la stagnation de ce processus dans les années 2010.

Figure B.6 : Ratio exportations en valeur ajoutée/exportations brutes, 1970-2018



Source: Calculs de l'OMC fondés sur Woltjer *et al.* (2021) et sur l'édition 2021 des tableaux d'entrées-sorties de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Note: Les exportations en valeur ajoutée correspondent à la somme de la valeur ajoutée nationale exportée et absorbée à l'étranger. Les données pour la période 1970-2000 proviennent de la Base de données mondiale des entrées-sorties (WIOD) et les données pour la période 1995-2018 proviennent de l'OCDE. Les exportations brutes correspondent aux exportations totales de biens et de services. Sur la base des données relatives à 25 économies.

La dernière catégorie comprend les changements en matière de composition dans l'économie mondiale : à savoir les mutations de l'activité économique mondiale d'un secteur à l'autre et d'une région à l'autre avec différents niveaux d'ouverture. Le fait que le secteur manufacturier cède peu à peu la place au secteur des services dans l'activité mondiale constitue l'un de ces changements. Comme le secteur des services est relativement moins ouvert que le secteur manufacturier (voir la section B.3.b)), ce changement en matière de composition entraîne une diminution de la part du commerce dans le PIB. Les mutations de l'activité économique entre des économies ayant des niveaux d'ouverture différents relèvent aussi de cette catégorie. Par exemple, lorsque du fait de son intégration dans le système commercial mondial, une économie voit son ouverture atteindre un niveau relativement élevé et, dans le même temps, son importance s'accroître au sein de l'économie mondiale, ce dernier point constitue un changement dans la composition qui contribuera aussi à faire augmenter la part du commerce mondial dans le PIB.

Les estimations du Secrétariat de l'OMC laissent entendre que les changements en matière de composition, plutôt que la fin de libéralisation des échanges, sont le principal facteur expliquant le recul de la part du commerce mondial dans le PIB. La figure B.7 montre l'évolution de cette part et sa décomposition sur deux périodes distinctes. Au cours des années qui ont précédé la crise financière mondiale (2000-2008), la part du commerce dans le PIB a connu une croissance rapide et a progressé de 15 points de pourcentage. Mais pendant les années qui ont suivi la crise (2010-2018), cette part a stagné.

Au cours de la période ayant précédé la crise, la part du commerce a connu une forte augmentation sous l'effet

de l'intensification de l'ouverture et de la réorientation de l'activité économique vers des économies très ouvertes. Ces changements ont été encore amplifiés par un dégroupage rapide de la production qui s'est manifesté par l'expansion des CVM. Le seul facteur qui a fait baisser la part du commerce pendant cette période a été la réorientation de la production et de la consommation vers le secteur des services.

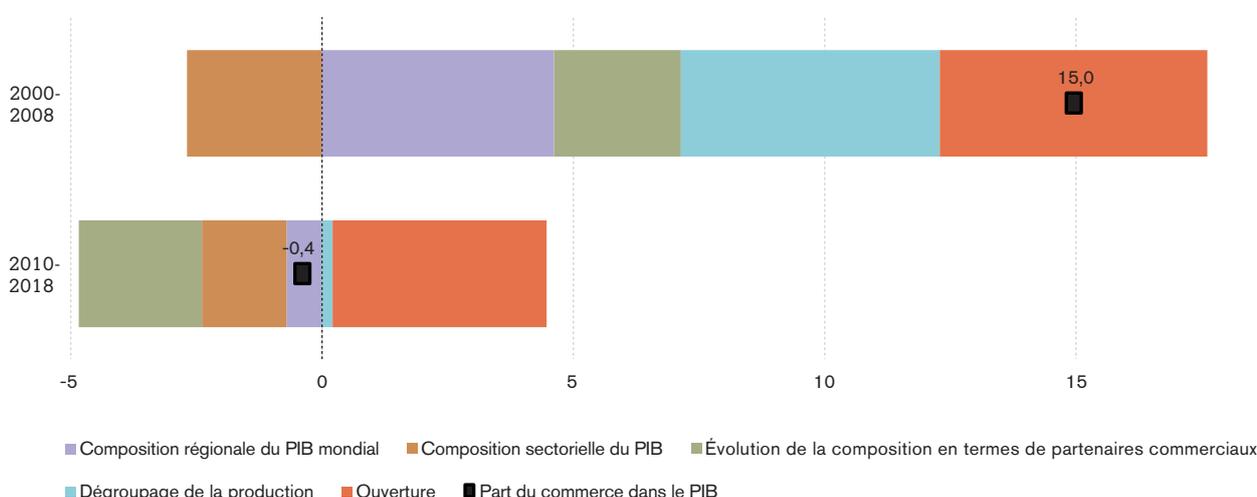
Les résultats en termes de décomposition ont considérablement changé au cours de la période qui a suivi la crise. Tandis que l'ouverture croissante continuait de faire augmenter la part du commerce, la réorientation vers des économies et des secteurs moins ouverts a entraîné le phénomène inverse. En outre, le dégroupage de la production s'est essoufflé. En conséquence, la part du commerce mondial dans le PIB a stagné.

Cette décomposition illustre de quelle façon les réductions des coûts du commerce mondial au début des années 2000 (voir la section B.3.b)) ont été dopées par le dégroupage de la production et la croissance rapide du PIB dans les économies très ouvertes. Alors que les deux dernières tendances se sont atténuées après la crise financière mondiale, les réductions des coûts du commerce ont continué à soutenir la croissance des échanges.

b) Des tensions géopolitiques ont entraîné l'apparition des premiers signes de fragmentation du commerce mondial

Les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, les deux plus grandes économies du monde, ont modifié la structure des échanges de ces deux pays. L'imposition de droits d'importation a amené

Figure B.7 : Décomposition de la croissance de la part du commerce mondial dans le PIB, 2000-2008 et 2010-2018



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC fondés sur les tableaux d'entrées-sorties 2021 de l'OCDE.

les États-Unis à se détourner de la Chine pour s'approvisionner auprès d'autres partenaires, en particulier pour les produits issus de technologies de pointe (voir l'encadré B.2). L'analyse empirique des données mensuelles relatives aux flux commerciaux de marchandises entre janvier 2016 et décembre 2022 confirme qu'il y a eu un ralentissement des échanges

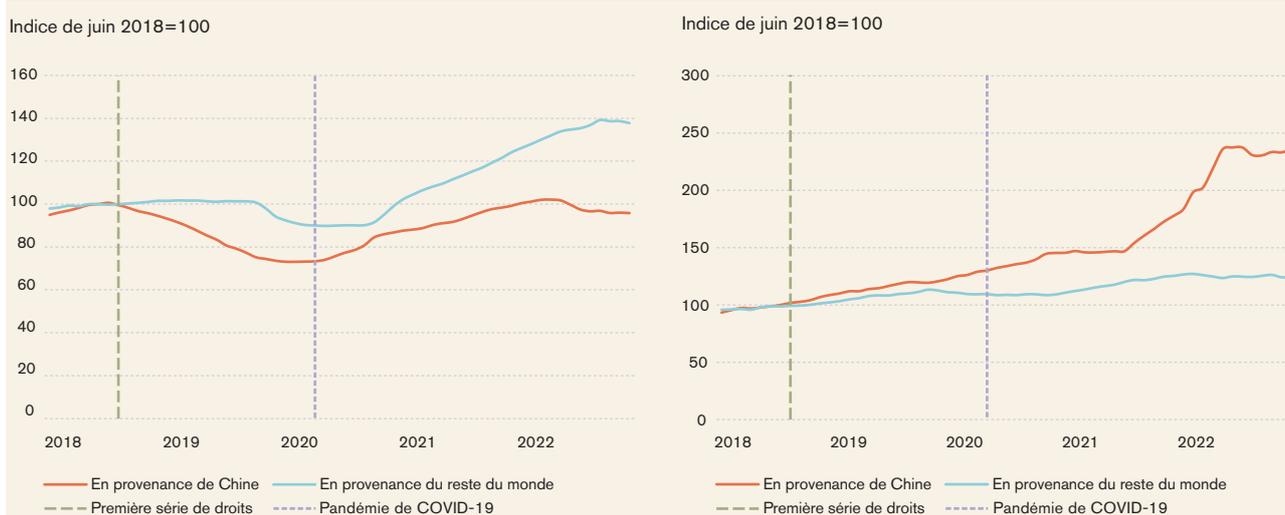
entre les deux économies. L'analyse montre que, malgré les niveaux record enregistrés récemment, depuis juillet 2018, le commerce bilatéral de marchandises entre la Chine et les États-Unis a augmenté en moyenne beaucoup plus lentement que le commerce de chaque économie avec d'autres partenaires (Blanga-Gubbay et Rubínová, 2023).

Encadré B.2 : L'incidence des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis

En 2018, les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis ont donné lieu à une escalade des droits d'importation comme mesure de représailles, qui a conduit les États-Unis à imposer un droit d'importation moyen de 19,3% sur les importations en provenance de Chine et cette dernière à imposer un droit d'importation moyen de 21,1% sur les importations en provenance des États-Unis. Plus de 66% des exportations chinoises à destination des États-Unis et 58% des exportations des États-Unis à destination de la Chine sont visées par ces droits additionnels (Bown, 2023). Des préoccupations commerciales ont été soulevées au Conseil du commerce des marchandises pour la plupart de ces mesures. Malgré ces tensions, les flux commerciaux bilatéraux entre les deux économies ont atteint le niveau record de 690,6 milliards d'USD en 2022, les exportations de la Chine vers les États-Unis ayant presque retrouvé leurs niveaux de 2018, tandis que les exportations des États-Unis vers la Chine ont enregistré un record absolu.

Les données relatives aux importations des États-Unis désagrégées par produit et une comparaison des importations en provenance de Chine et des importations en provenance du reste du monde permettent de dresser un tableau plus nuancé. Alors que les importations des États-Unis en provenance de Chine de produits qui ne sont pas affectés par les droits d'importation prospèrent, les importations qui sont visées par les droits les plus élevés, 25%, sont distancées par les importations provenant du reste du monde (voir la figure B.8). Le ralentissement des échanges est encore plus prononcé pour certaines catégories de produits comme les principes actifs pharmaceutiques, les machines et les équipements pour la production d'énergie verte, les semi-conducteurs et le matériel de télécommunication (Freund *et al.*, 2023).

Figure B.8 : Importations par les États-Unis de produits affectés par les droits d'importation de 25% (à gauche), et de produits non affectés par les droits (à droite)



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC d'après le Trade Data Monitor et Bown (2022).

À plus grande échelle, on observe les premiers signes d'une réorientation du commerce selon les lignes géopolitiques se manifestant par une relocalisation progressive dans des pays amis. L'analyse empirique montre que depuis le début de la guerre en Ukraine, le commerce international est devenu plus sensible à la distance géopolitique, définie comme le fait de voter de manière différente à l'Assemblée générale des Nations Unies. En conséquence, les flux commerciaux de marchandises entre les « blocs »³ géopolitiques hypothétiques ont progressé entre 4 et 6 % plus lentement que le commerce à l'intérieur de ces blocs (Blanga-Gubbay et Rubinová, 2023). La figure B.9 illustre cette conclusion et montre qu'il y a une divergence à partir du début de l'année 2022.

L'analyse de l'investissement étranger direct (IED) débouche sur une conclusion similaire. Les flux d'IED à destination et en provenance des économies émergentes et en développement sont nettement plus faibles pour les partenaires qui sont plus distants sur le plan géopolitique (FMI, 2023). De plus, cette sensibilité à la distance géopolitique s'est accentuée au cours de la période 2018-2021, par rapport à la période 2009-2018. Elle est aussi plus forte dans des secteurs stratégiques. L'IED, les chaînes d'approvisionnement mondiales et les flux commerciaux internationaux sont étroitement liés. La fragmentation de l'IED selon les lignes géopolitiques pourrait donc être le signe que des évolutions similaires pourront se produire à l'avenir dans les flux commerciaux mondiaux.

c) Concentration du commerce mondial

Selon un argument en faveur de la relocalisation dans des pays voisins et de la relocalisation dans des pays amis,

la production mondiale de certaines marchandises est devenue trop concentrée. D'une part, la consolidation de la production dans les secteurs à économie d'échelle réduit les coûts de production et les prix à la consommation dans leur ensemble. D'autre part, s'il n'existe que quelques fournisseurs pour certains produits, il est difficile d'en changer en cas de besoin et cela accroît la vulnérabilité de l'économie dans des secteurs dans lesquels cela prend du temps d'entrer sur le marché et d'augmenter la production.

Les économistes de l'OMC estiment que la proportion de produits exportés par une moyenne de quatre économies seulement, appelés les « produits à goulets d'étranglement », est passée de 14 % à 20 % de l'ensemble des marchandises échangées entre 2000 et 2021.⁴ Dans le même temps, la part de ces produits dans le commerce total a plus que doublé, passant de 9 à 19 % (voir la figure B.10). La Chine est de loin la source la plus importante de produits à goulets d'étranglement potentiels car elle fournit plus de 36 % de ces produits, bien que cela représente une baisse par rapport au pic avoisinant les 40 % enregistré en 2017. Le deuxième plus grand fournisseur, les États-Unis, représente à peine 6 % des produits à goulets d'étranglement potentiels.

S'agissant des branches de production, le matériel électrique représente la plus grande part de la valeur à l'exportation des produits à goulets d'étranglement potentiels. Sa part a plus que doublé entre 2000 et 2021, passant de 20 % à 47 %. Cette progression est due principalement aux téléphones mobiles et aux semi-conducteurs. La deuxième catégorie la plus importante est celle des combustibles qui représente 10 %.

Figure B.9 : Commerce à l'intérieur des blocs géopolitiques hypothétiques et entre ces blocs, janvier 2019-décembre 2022



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC d'après le Trade Data Monitor.
 Note: Série désaisonnalisée.

Figure B.10: Part des produits à goulets d'étranglement potentiels dans les exportations mondiales, 2000-2021



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, à partir de la base de données Comtrade de l'ONU.

L'analyse empirique confirme que les crises affectent les produits à goulets d'étranglement potentiels davantage que les produits pour lesquels il n'y a de goulets d'étranglement. Par exemple, pendant la crise financière mondiale de 2008/09, le commerce des produits à goulets d'étranglement a connu une baisse plus importante que pour d'autres marchandises. Cela corrobore les conclusions récentes selon lesquelles, depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, le recul le plus prononcé du volume des échanges a été enregistré pour les marchandises pour lesquelles le nombre d'autres fournisseurs est réduit (OMC, 2023a). Il est toutefois important de noter que peu de produits à goulets d'étranglement potentiels figurent actuellement sur la liste des produits essentiels de la chaîne d'approvisionnement proposée par le Département du commerce des États-Unis. Ainsi, même si les chocs peuvent avoir une grave incidence sur la disponibilité de ces marchandises, cela ne concerne que quelques produits considérés comme essentiels selon cette liste relativement large (Majune et Stolzenburg, 2023).

3. Dans d'autres domaines, le commerce et la politique commerciale continuent de progresser

Le commerce continue de croître et d'évoluer en fonction des besoins de l'économie mondiale car il est une source de résilience et il devient plus durable et plus inclusif. Bien que les sections précédentes aient mis en lumière les contraintes importantes qui pèsent sur le système commercial multilatéral, la présente section souligne qu'il y a des évolutions positives dans tous les domaines, même si elles sont moins visibles.

Le commerce a joué un rôle essentiel dans la fourniture de produits médicaux et de vaccins là où on en avait eu le plus besoin pendant la crise de la COVID-19 et joue un rôle déterminant dans la fourniture de céréales aux importateurs de produits alimentaires depuis le début de la guerre en Ukraine. L'intégration du commerce ne s'est pas arrêtée, elle a plutôt changé d'orientation régionale. La révolution numérique a également favorisé le commerce de services fournis par voie numérique et de services intermédiaires. Elle a aussi renforcé le rôle des services dans les CVM. Malgré le ralentissement de la croissance des CVM, de nombreuses économies en développement ont pu faire des progrès dans le domaine du commerce. L'essentiel des nouveaux arrivants dans les CVM ont suivi la voie traditionnelle consistant à intégrer le réseau mondial de production en tant qu'assembleurs de produits manufacturés, même si certaines économies en développement ont tiré parti de la révolution numérique pour devenir des fournisseurs de services à distance.

a) Le commerce a bien résisté aux chocs passés

Ces dernières années ont constitué un test de résistance continu pour le système commercial mondial qui n'a eu de cesse de faire preuve de résilience. À partir de 2018, les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis ont entraîné une forte augmentation des coûts du commerce entre les deux plus grandes économies. Malgré ce choc subi par le système, les échanges ont continué de croître. Le commerce de marchandises a progressé de 3%, ce qui est supérieur au taux moyen de 2,6% enregistré depuis 2008. La section B.2 a mis en lumière l'incidence négative des droits de douane sur les échanges bilatéraux entre les États-Unis et la Chine, mais celle-ci n'a pas causé de baisse globale du commerce. Au lieu de cela, le système commercial s'est révélé flexible à mesure que de nouvelles relations commerciales se nouaient et que d'autres

économies venaient combler les manques en matière d'offre et de demande (Fajgelbaum *et al.*, 2023).

La crise sanitaire et économique liée à la pandémie de COVID-19 a été un choc supplémentaire pour le système commercial mondial car elle a causé des perturbations sans précédent des chaînes d'approvisionnement mondiales et a accentué les tensions commerciales entre les pays. Toutefois, le système commercial s'est à nouveau montré plus résilient que ce que beaucoup attendaient, les flux commerciaux retrouvant leurs niveaux d'avant la pandémie moins d'une année avec la première vague de confinements.

Même pendant la forte contraction des flux commerciaux internationaux survenue en 2020, les chaînes d'approvisionnement internationales sont devenues essentielles pour accélérer la production et la distribution de fournitures médicales, y compris de vaccins. En 2020, le commerce des produits médicaux a augmenté de 16 %, celui des équipements de protection individuelle a progressé de près de 50 % et le commerce des masques faciaux de 80 % (OMC, 2022i). Les intrants spécialisés destinés à la production de vaccins contre la COVID-19 ont fait l'objet d'un commerce régulier dans le cadre de chaînes d'approvisionnement étroitement imbriquées qui, souvent, traversent 12 frontières internationales, ou davantage. Le commerce, soutenu par la stabilité et la prévisibilité créées par l'OMC, a contribué à acheminer tous ces produits là où on avait besoin.

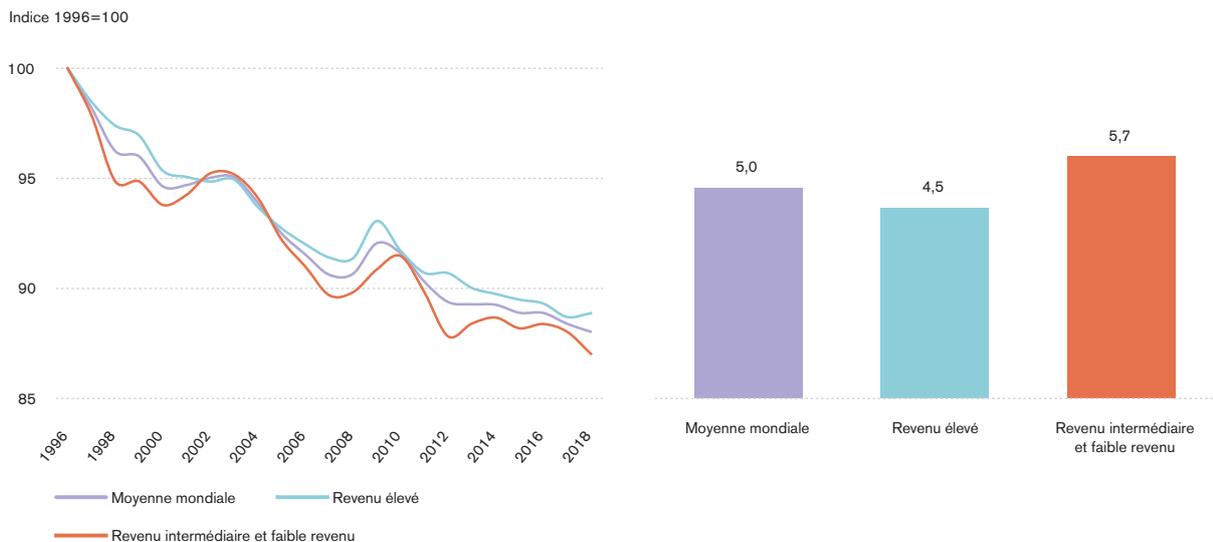
Le commerce mondial a également bien résisté face à la guerre en Ukraine. L'analyse effectuée un

an après le début de la guerre a montré que les prévisions les plus pessimistes (forte hausse des prix des produits alimentaires associée à des pénuries d'approvisionnement) ne se sont pas réalisées grâce à l'ouverture du système commercial multilatéral et à la coopération que les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre dans le cadre de l'OMC (OMC, 2023a). Malgré les ravages causés, le commerce des produits fortement affectés par la guerre et les échanges des pays les plus exposés ont été remarquablement résilients. Les partenaires commerciaux ont trouvé d'autres sources pour combler les manques pour la plupart des produits affectés par le conflit, comme le blé, le maïs, les produits du tournesol, les engrais, les combustibles ou le palladium. La retenue relative dont ont fait preuve les Membres de l'OMC dans l'imposition de restrictions à l'exportation pourrait avoir joué un rôle clé dans la maîtrise des hausses de prix. Les simulations effectuées par le personnel du Secrétariat de l'OMC ont souligné que, dans le cas des restrictions à l'exportation en cascade visant les produits alimentaires, la hausse des prix du blé aurait pu atteindre 85 % dans certaines régions à faible revenu, alors que l'augmentation effectivement observée s'élève à 17 %.

b) Les réductions à long terme des coûts du commerce mondial continuent de soutenir la croissance des échanges

Sur la base de l'Indice des coûts du commerce de l'OMC⁵, la figure B.11 montre que les coûts du commerce mondial ont baissé de 12 % entre 1996 et 2018.

Figure B.11 : Évolution des coûts du commerce 1996-2018 (à gauche) et niveau des coûts du commerce en 2018 (à droite), par groupe de revenu



Source: Indice des coûts du commerce de l'OMC fondé sur l'édition 2021 des tableaux d'entrées-sorties de l'OCDE.

Note: L'Indice des coûts du commerce indique dans quelle proportion les coûts du commerce international sont plus élevés que les coûts du commerce intérieur. Il peut aussi être interprété comme un équivalent *ad valorem*: les coûts du commerce mondial en 2018 (5,0) correspondent à un équivalent *ad valorem* de 400 %. Les coûts du commerce bilatéral par secteur sont agrégés au niveau des économies à l'aide de coefficients de pondération compatibles avec la théorie. Des moyennes simples sont utilisées pour agréger les coûts du commerce au niveau mondial. Les groupes de revenu suivent la classification 2018 de la Banque mondiale.

La diminution des coûts de transport, de communication et de transaction ainsi que des obstacles liés à la politique commerciale a stimulé l'expansion rapide du commerce mondial jusqu'à la fin des années 2000. Cette baisse des coûts du commerce s'est ralentie après 2012, en particulier dans les économies à revenu intermédiaire et à faible revenu.

Les coûts du commerce ont enregistré une baisse particulièrement abrupte entre 1996 et 2018 en Asie du Sud-Est et en Europe orientale. Ils ont diminué de plus de 25 % au Cambodge, en Bulgarie, en Inde, au Myanmar, en Pologne, en Roumanie et au Viet Nam. Toutefois, bien que les écarts se réduisent, les coûts du commerce dans les économies en développement demeurent près de 30 % plus élevés que dans les économies à revenu élevé.

La baisse la plus importante du coût du commerce des produits manufacturés a été enregistrée entre 1996 et 2018 (-15 %) (voir la figure B.12). Les coûts du commerce des produits agricoles ont suivi une tendance similaire jusqu'en 2012, mais ont stagné au cours de la dernière décennie. Les coûts du commerce dans le domaine de l'agriculture demeurent donc élevés et, en 2018, ils étaient près de 50 % supérieurs aux coûts du commerce dans le secteur manufacturier.

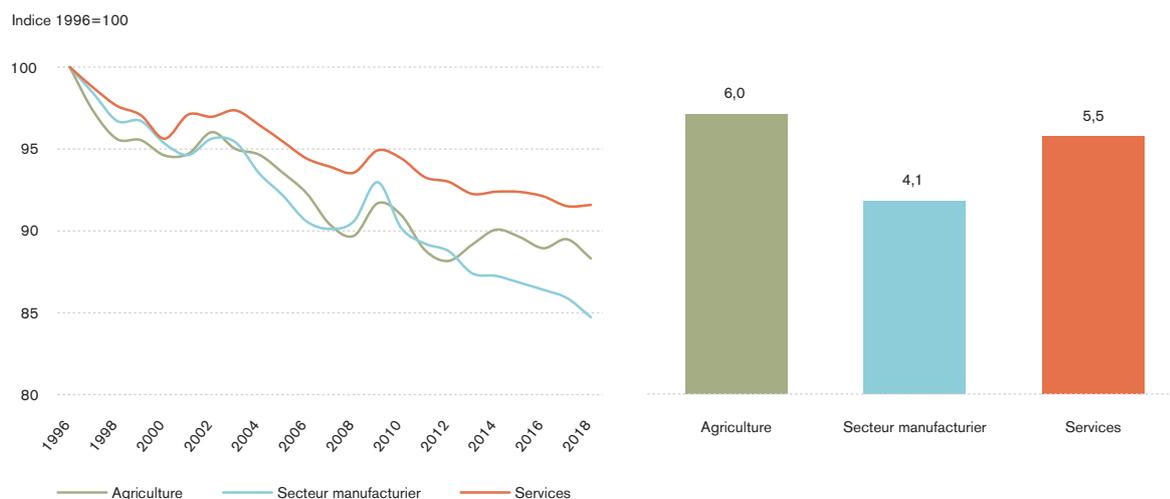
Les coûts du commerce des services restent également élevés. Leur valeur moyenne dissimule toutefois de grandes variations au sein du secteur des services. Pour les services de transport et de distribution, les coûts du commerce sont relativement faibles et semblables à

ceux du secteur manufacturier. Les coûts du commerce des services fournis par voie numérique sont plus élevés, mais demeurent inférieurs à ceux des produits agricoles. Même si la fourniture par voie numérique permet d'éviter les coûts de transport associés à la livraison des marchandises, il reste de nombreux autres coûts, y compris les coûts liés à la recherche de fournisseurs étrangers, à l'instauration de la confiance dans différents systèmes institutionnels, à la nécessité d'avoir une communication en face à face, ainsi que les coûts liés aux obstacles réglementaires. Enfin, il y a relativement peu d'échanges transfrontières dans les grands secteurs nationaux comme les services d'éducation, de santé et d'hôtellerie.

Comme cela est expliqué en détail dans la section B.1, les coûts du commerce après 2018 ont évolué sous l'effet d'une intensification des frictions géopolitiques et de la pandémie de COVID-19, qui ont fait augmenter les coûts du commerce du fait de l'imposition d'obstacles temporaires au commerce, de coûts de transport et de voyage plus élevés et d'une incertitude accrue (OMC, 2020b). Cependant, la pandémie a également encouragé l'adoption des technologies numériques, ce qui a permis de nouvelles baisses des coûts du commerce. En outre, les progrès importants réalisés en matière d'intégration économique et de coopération sur le plan des politiques commerciales ont favorisé la réduction des coûts du commerce.

Récemment, il y a eu un élargissement de l'intégration économique régionale en Afrique et dans la région

Figure B.12 : Évolution des coûts du commerce 1996-2018 (à gauche) et niveau des coûts du commerce en 2018 (à droite), par grand secteur



Source: Indice des coûts du commerce de l'OMC fondé sur l'édition 2021 des tableaux d'entrées-sorties de l'OCDE.

Note: L'Indice des coûts du commerce indique dans quelle proportion les coûts du commerce international sont plus élevés que les coûts du commerce intérieur. Ne sont pas compris dans les services les services de construction et les services publics. Les coûts du commerce bilatéral par secteur sont agrégés au niveau des grands secteurs économiques à l'aide de coefficients de pondération compatibles avec la théorie. Des moyennes simples sont utilisées pour agréger les coûts du commerce au niveau mondial.

Asie-Pacifique qui s'inscrit dans la tendance visant à la conclusion d'ACR plurilatéraux de large portée qui consolident les engagements et optimisent le réseau d'ACR existants, en particulier en ce qui concerne les règles d'origine. L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), qui est entré en vigueur en décembre 2018, et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), entrée en vigueur en mai 2019, sont les deux principaux accords conclus dans ces régions. Cela coïncide avec les efforts continus déployés par l'Union européenne pour élargir son réseau d'accords commerciaux par le biais de négociations avec l'Australie, le Canada, le Kenya, le MERCOSUR et la Nouvelle-Zélande, entre autres, dont certaines ont été conclues avec succès.

Aux niveaux multilatéral et plurilatéral, les Membres de l'OMC ont fait progresser des accords et des initiatives qui visaient à moderniser le corpus de règles de l'OMC et à favoriser un commerce inclusif, résilient et durable. L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), qui est entré en vigueur en février 2017, a pour but de simplifier et de rationaliser les procédures douanières et les contrôles à la frontière, ce qui est essentiel pour rendre le commerce inclusif (voir le chapitre D).

En outre, l'ensemble des résultats commerciaux obtenus à la douzième Conférence ministérielle (CM12) à Genève comprend des accords sur les subventions à la pêche, la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19, y compris une dérogation pour les vaccins, un moratoire sur les droits visant le commerce électronique et deux résultats sur le commerce et la sécurité alimentaire. Les initiatives conjointes menées actuellement dans le cadre de l'OMC portent sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et sur la réglementation intérieure dans le domaine des services. Ces évolutions mettent en lumière le rôle de l'OMC dans la promotion de la libéralisation des échanges à l'échelle mondiale ainsi que dans le renforcement de la contribution du commerce mondial à la durabilité (subventions à la pêche), à la sécurité et à la résilience (réponse face à la COVID-19 et résultats en matière de sécurité alimentaire) et à l'inclusion (initiatives concernant la facilitation de l'investissement pour le développement et les MPME).

Enfin, les travaux ordinaires des comités de l'OMC assurent la transparence et servent de cadre aux discussions en période d'incertitude accrue. L'exercice de suivi de l'OMC révèle que, même si les Membres de l'OMC recourent à des mesures restrictives pour le commerce pendant les périodes de crise, comme ils l'ont fait par exemple dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ou de la guerre en Ukraine, ils finissent généralement par s'assurer que ces mesures sont conformes aux règles de l'OMC, y compris au moyen de notifications. Cela souligne le rôle systémique crucial des organes de l'OMC pour faciliter le dialogue entre les Membres de l'OMC et éviter ainsi l'escalade des restrictions commerciales.

c) Le commerce continue d'évoluer vers une voie plus durable et plus inclusive

(i) Le commerce contribue de plus en plus à la durabilité environnementale

En donnant accès à des technologies environnementales incorporées dans des marchandises et en accroissant l'efficacité énergétique grâce à la mise à disposition d'intrants intermédiaires, le commerce contribue à relever les défis liés à la durabilité environnementale (voir le chapitre E).

On note une progression du commerce des marchandises qui favorisent la préservation de l'environnement et la réduction de la pollution et qui contribuent à l'instauration d'une économie plus verte et plus durable. La figure B.13 montre que la valeur du commerce mondial de ce type de biens environnementaux a augmenté rapidement ces 20 dernières années, à un rythme supérieur à celle du commerce total des marchandises.⁶

Les progrès scientifiques, les procédés de production plus efficaces et la hausse de la demande mondiale – favorisés par un commerce ouvert – ont entraîné une forte baisse des prix et des améliorations des performances dans la production d'énergie renouvelable. Grâce à cette évolution positive, les énergies renouvelables sont devenues une alternative plus intéressante et plus viable aux combustibles fossiles, ce qui a accéléré la transition vers une économie plus verte (OMC, 2022g).

Pour relever efficacement les défis mondiaux en matière de durabilité et lutter contre la crise climatique, il est impératif que les technologies environnementales soient accessibles aux quatre coins du monde. Le commerce des technologies environnementales incorporées dans des marchandises et des services facilite l'adoption et la diffusion de ces innovations à grande échelle, ce qui permet même aux économies dénuées de capacités de production complexes de tirer parti des avantages des biens et services environnementaux.

(ii) La révolution numérique en cours a stimulé le commerce de services fournis par voie numérique

La révolution numérique a radicalement changé la manière dont nous produisons et consommons des services. Elle a permis de créer de nouveaux marchés et de nouveaux produits et de faire baisser rapidement les coûts du commerce des services qui peuvent être fournis par voie numérique à travers les frontières (OMC, 2018). Les coûts du commerce transfrontières dans des activités telles que les services récréatifs, financiers, informatiques, administratifs et autres services fournis aux entreprises ont reculé de 14 % entre 1996 et 2018, ce qui est beaucoup plus que dans le secteur des services dans son ensemble (voir la figure B.14).

Figure B.13: Croissance des importations mondiales de biens environnementaux, 2000-2021



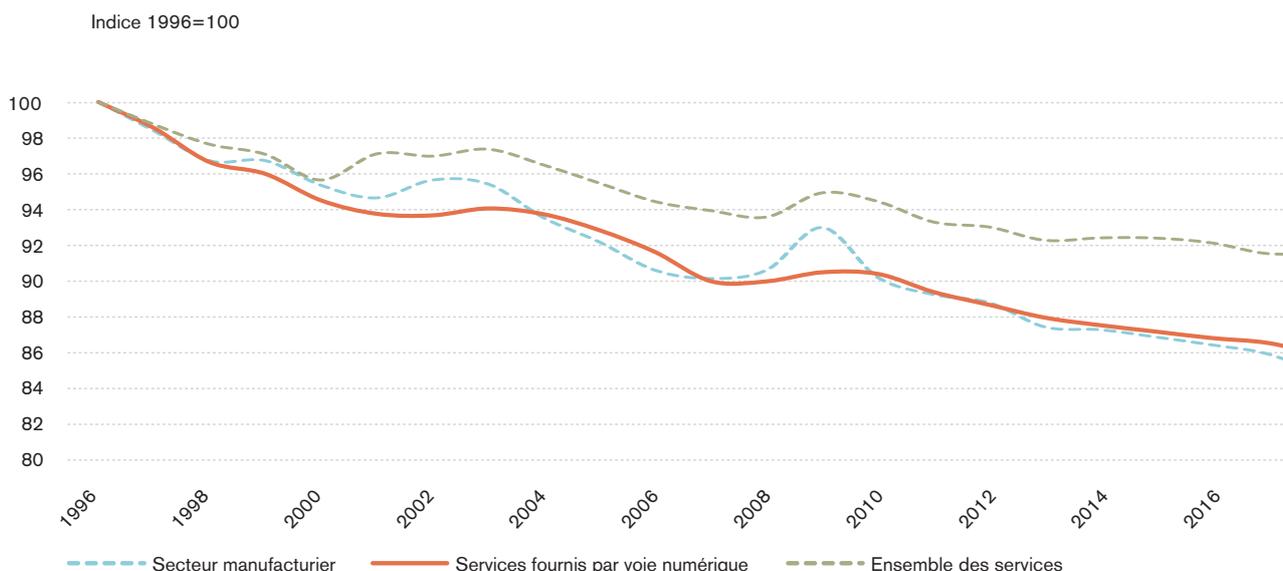
Source: Calculs du personnel de l'OMC, à partir de la base de données Comtrade de l'ONU.

Note: Les biens environnementaux sont définis d'après la liste combinée de biens environnementaux de l'OCDE utilisée dans Sauvage (2014).

En conséquence, les exportations mondiales de services fournis par voie numérique ont plus que triplé depuis 2005⁷, progressant de 7,5% par an en moyenne pendant la période 2005-2019, soit un taux de croissance supérieur à celui des exportations de marchandises et d'autres services. Comme d'autres secteurs de services, les services fournis par voie numérique ont mieux résisté

face aux ralentissements de l'économie mondiale que le commerce des marchandises et ils ont même connu un essor supplémentaire du fait de la pandémie de COVID-19 qui a créé et accentué les besoins en matière de services liés au télétravail, à l'apprentissage en ligne et au divertissement à domicile. Alors que les confinements, les restrictions en matière de voyages et les mesures de

Figure B.14: Baisse des coûts du commerce des services fournis par voie numérique, 1996-2018



Source: Indice des coûts du commerce de l'OMC fondé sur l'édition 2021 des tableaux d'entrées-sorties de l'OCDE.

Note: Les coûts du commerce bilatéral par secteur sont agrégés au niveau des grands secteurs économiques à l'aide de coefficients de pondération compatibles avec la théorie. Des moyennes simples sont utilisées pour agréger les coûts du commerce au niveau mondial. Les services fournis par voie numérique incluent les services financiers, les activités de services aux entreprises telles que les services professionnels, administratifs et les services d'information, et d'autres services comme les services audiovisuels et les services récréatifs. Ils relèvent des secteurs 65 à 67, 71 à 74 et 90-93 dans la Classification internationale type par industrie (CITI révision 3.1).

distanciation sociale ont eu une incidence négative aigüe sur les secteurs de services qui doivent être fournis physiquement ou nécessitent une communication en face à face, tels que le tourisme et les voyages, les exportations de services fournis par voie numérique ont continué de prospérer : en effet, en 2022, ils représentaient 54 % des exportations mondiales de services et leur valeur totale avait augmenté de 37 % pour dépasser les niveaux enregistrés en 2019 (voir la figure B.15).

Les services fournis par voie numérique sont composés, pour une large part, de services entre entreprises. Les échanges de ces services intermédiaires témoignent de l'internationalisation de la production qui est en cours.⁸ D'après les estimations de l'OMC, les services intermédiaires représentaient la part la plus importante du commerce mondial des services, plus de 58 %, avant la pandémie. Le commerce des biens intermédiaires pourrait bien avoir atteint son niveau maximal, mais le commerce de services intermédiaires continue de progresser, ce qui montre que la délocalisation des services constitue la nouvelle frontière de la mondialisation (BAD *et al.*, 2021). Comme il est indiqué dans l'article d'opinion rédigé par Pamela Coke-Hamilton, les services intermédiaires jouent un rôle essentiel dans la compétitivité et sont déterminants pour rendre le commerce mondial plus inclusif.

(iii) Les chaînes de valeur mondiales se sont développées pour englober un plus grand nombre d'économies

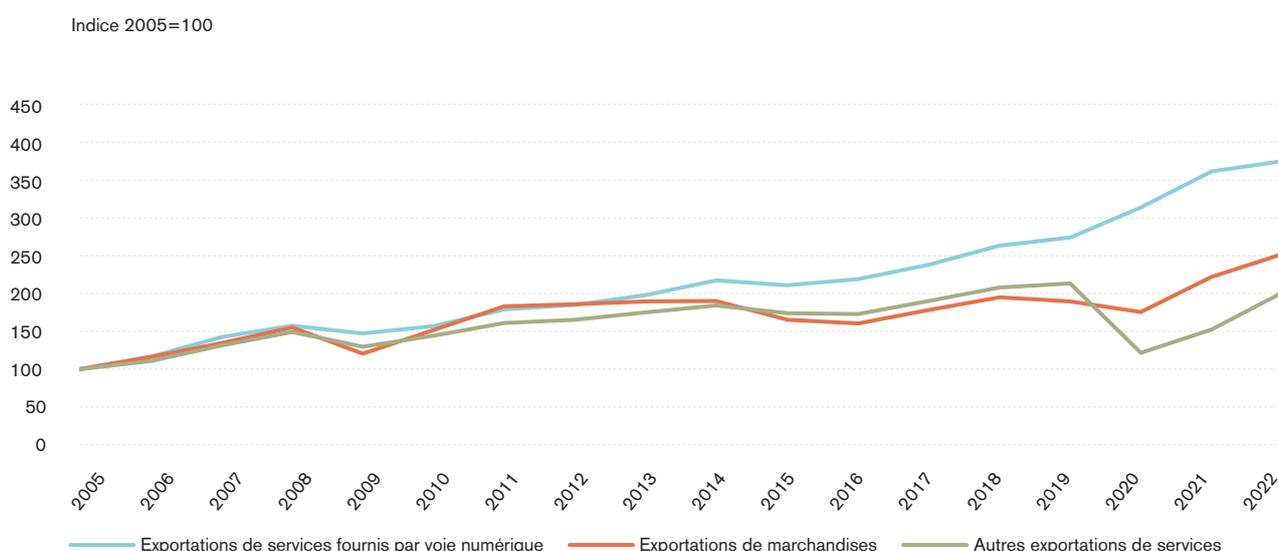
La participation aux CVM a favorisé une croissance économique tirée par les exportations dans de nombreux pays en développement et a permis à des travailleurs du secteur de l'agriculture de subsistance de se tourner vers

des activités industrielles plus productives. Au cours des deux dernières décennies, la part des économies à faible revenu dans les exportations mondiales de marchandises a augmenté de 50 % et la part des économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure a presque doublé (voir la figure B.16).

L'expansion des CVM permet d'améliorer la productivité et de faire baisser les prix à la consommation tant dans les pays en développement que dans les économies avancées. Le commerce international favorise la réaffectation des ressources vers les secteurs et les entreprises plus efficaces, améliorant ainsi la productivité globale et sectorielle. En outre, les CVM stimulent la productivité au niveau des entreprises en élargissant l'accès à des intrants intermédiaires moins coûteux (par exemple Kasahara et Rodrigue, 2008 ; Halpern *et al.*, 2015 ; De Loecker *et al.*, 2016 ; Brandt *et al.*, 2017). Les gains de productivité et l'accès à moindre coût aux biens de consommation finale importés profitent ensuite aux consommateurs qui bénéficient de prix plus bas et d'un plus large choix (par exemple Feenstra et Weinstein, 2017 ; Caliendo *et al.*, 2019 ; Amiti *et al.*, 2020).

En outre, la participation aux CVM contribue à accroître la productivité et l'innovation en améliorant l'accès aux connaissances et au savoir-faire, ce qui à la fois se reflète dans les intrants intermédiaires importés (voir, par exemple, Keller, 2002 ; Nishioka et Ripoll, 2012 ; Piermartini et Rubínová, 2021) et se traduit directement par des interactions directes (voir, par exemple, Branstetter *et al.*, 2014 ; Hovhannisyan et Keller, 2015 ; Kerr et Kerr, 2018 ; Miguelez, 2018). Des données empiriques présentées par la Chine donnent aussi à

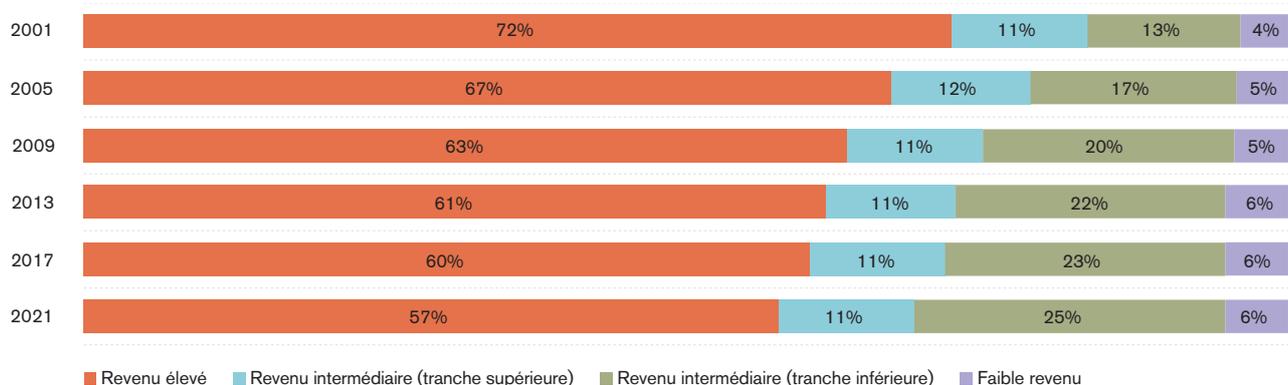
Figure B.15 : Croissance des exportations de services fournis par voie numérique, 2005-2022



Source: OMC (2023b).

Note: Les services fournis par voie numérique comprennent les exportations suivant le mode 1 de l'AGCS de services financiers, d'assurance ainsi que de services de télécommunications, informatiques et d'information (TIC), les frais pour usage de la propriété intellectuelle, et l'essentiel des autres services aux entreprises et des services personnels, culturels et récréatifs figurant dans la balance des paiements.

Figure B.16 : Part du volume des exportations mondiales de marchandises par groupe de revenu, 2001-2021



Source: Statistiques commerciales de l'OMC.

Note: Les groupes de revenu suivent la classification 2001 de la Banque mondiale.

penser que, bien que les économies à faible revenu commencent généralement par les étapes de la CVM ayant la plus faible valeur ajoutée, comme l'assemblage de produits finaux, elles tirent des enseignements de leur participation aux CVM et le coup d'accélérateur ainsi donné à l'activité économique permet, au fil du temps, aux entreprises de réaliser un plus grand nombre d'étapes du processus de production (Chor *et al.*, 2021).

Malgré une baisse du ratio commerce mondial/PIB, de nombreuses économies en développement continuent de croître grâce au commerce. Les économies ayant enregistré la plus forte croissance annuelle moyenne des exportations et des importations au cours des 10 dernières années sont presque toutes exclusivement des économies en développement (voir la figure B.17). Même si l'essentiel de cette croissance partait d'un niveau faible, des économies plus importantes comme le Viet Nam, le Cambodge ou la Türkiye ont également enregistré de fortes augmentations de leurs échanges. Cela montre que le système commercial peut encore être diversifié davantage.

Dans le même ordre d'idées, de nouvelles économies en développement continuent d'intégrer les CVM. Le Viet Nam, le Cambodge et la Roumanie ont connu une augmentation particulièrement rapide de leur participation aux CVM entre 2010 et 2020 (voir la figure B.18). Le Viet Nam a attiré les grandes marques étrangères du secteur des technologies qui y ont établi des usines de fabrication, comme en témoignait le taux moyen de croissance annuelle à deux chiffres (13,3%) de sa participation aux CVM au cours de cette période. En tant que nouveau venu dans le réseau multinational de production, le Viet Nam est spécialisé dans des activités se situant au stade de l'assemblage dans la chaîne de valeur, ce qui se traduit par une forte dépendance de ses exportations à l'égard des intrants intermédiaires

importés: en effet, en 2020, la moitié de la valeur ajoutée des exportations du Viet Nam provenait de l'étranger.

La participation du Cambodge aux CVM a également augmenté de manière significative, de 11,1 % par an en moyenne pendant la période 2010-2020. Ce pays est devenu un pôle manufacturier, en particulier dans les secteurs du textile, des vêtements et de l'agro-alimentaire.

La participation de la Roumanie aux CVM a progressé de 6,1 % entre 2010 et 2020, essentiellement en raison du développement de la production et du commerce de pièces automobiles avec des constructeurs automobiles régionaux en France, en Allemagne et en Italie, mais également du fait de sa participation aux chaînes d'approvisionnement de produits alimentaires. L'intégration réussie de la Roumanie dans la chaîne de valeur multinationale n'est pas uniquement due au secteur manufacturier mais à la délocalisation des services, les entreprises mondiales ayant établi des centres de services communs pour tirer parti de la main-d'œuvre roumaine qui est très qualifiée et relativement bon marché.

D'autres économies en développement ont tiré parti de la croissance de l'économie numérique pour fournir des services numériques. En 2022, la part des économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et des économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans les exportations mondiales de services fournis par voie numérique était de 9,2% et 8,1%, respectivement (voir la figure B.19). Prises ensemble, les économies à revenu intermédiaire ont gagné 3 points de pourcentage depuis 2015.

Par ailleurs, la part des économies à faible revenu est restée modeste (0,1%) et les exportations de services fournis par voie numérique en provenance des pays les moins avancés (PMA) ont accusé du retard, en particulier



ARTICLE D'OPINION

Les services connectés : une voie vers le développement⁹

Par Pamela Coke-Hamilton

Directrice exécutive, Centre du commerce international

Les services connectés peuvent accélérer la transformation économique. Mais pour y parvenir, toutes les entreprises doivent pouvoir y avoir accès.

Les services ne sont pas faciles à appréhender. Les produits fabriqués par l'industrie, nous les conduisons, les portons et dormons dedans. Nous mangeons les produits de la terre. Mais il semble parfois que les services sont invisibles, bien qu'ils soient omniprésents. Cela tient à leur nature incorporelle : vous ne pouvez pas les toucher ni même souvent les posséder. En outre, ils sont de plus en plus intégrés dans quelque chose d'autre.

La présente publication en est un bon exemple. Sa valeur ne provient pas de ses propriétés physiques. Elle est tirée des services spécialisés utilisés pour la créer : recherche, préparation du texte en vue de sa publication, traduction, conception ou encore impression. Les douzaines de personnes qui exécutent ces services ne se réunissent généralement pas en personne, mais la technologie leur permet de travailler facilement ensemble.

L'élaboration du présent rapport incarne donc deux tendances qui font évoluer les services. Premièrement, ils représentent une part croissante de la valeur de tout ce qui est produit. Deuxièmement, ils sont de plus en plus fournis à l'aide des technologies numériques.

Mais les services ne sont pas tous logés à la même enseigne. Un ensemble de quatre activités, que le Centre du commerce international (ITC) a nommées «services connectés», sont à l'avant-garde de ces tendances. Les services financiers, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les transports et la logistique, ainsi que les services aux entreprises et les services professionnels font le lien entre les différentes parties d'une chaîne d'approvisionnement et jouent un rôle moteur dans l'innovation numérique.

Ces services connectés sont précieux en soi. La création d'emplois dans ces quatre secteurs de services connaît une croissance rapide, en particulier dans les économies à faible revenu. Au niveau mondial, ces

secteurs exportent également davantage, attirent plus d'investissements de l'étranger et réinvestissent une part plus importante de leurs revenus dans l'innovation.

Cependant, c'est la contribution de ces services à la compétitivité générale qui les rend essentiels. L'ITC a mené des travaux de recherche qui montrent que, tous secteurs confondus, les entreprises sont plus compétitives quand elles ont accès à des services connectés de haute qualité. Ces services fournissent à l'ensemble des entreprises les éléments essentiels dont elles ont besoin pour prospérer : des solutions de paiement efficaces et des financements innovants, une connectivité numérique et physique fiable et un savoir-faire commercial pointu.

Les services connectés améliorent aussi l'égalité au sein de nos sociétés. Grâce à eux, les petites entreprises peuvent s'intégrer dans les chaînes de valeur et adopter des technologies numériques pour produire et collaborer plus efficacement avec les acheteurs et les fournisseurs. De cette manière, le commerce devient plus inclusif et les gains obtenus sont répartis plus largement.

Malheureusement, de nombreuses petites entreprises des économies en développement ne peuvent pas accéder facilement aux services connectés. Les gouvernements ont un rôle à jouer pour réduire cet écart, particulièrement en matière de réglementation. D'après les enquêtes réalisées auprès des entreprises par l'ITC sur les mesures non tarifaires dans quelques pays, les entreprises qui fournissent des services connectés citent souvent, comme faisant partie des obstacles au commerce les plus contraignants, les prescriptions techniques, le mouvement temporaire des personnes à l'étranger pour fournir des services et les mesures de contrôle de la qualité.

De nouvelles difficultés en matière de réglementation apparaissent à mesure que la technologie numérique transforme le secteur des services. Des questions comme les flux de données et la protection de la vie privée, la concurrence, la fiscalité numérique et la protection de la propriété intellectuelle nécessiteront la mise en place d'une réglementation d'habilitation



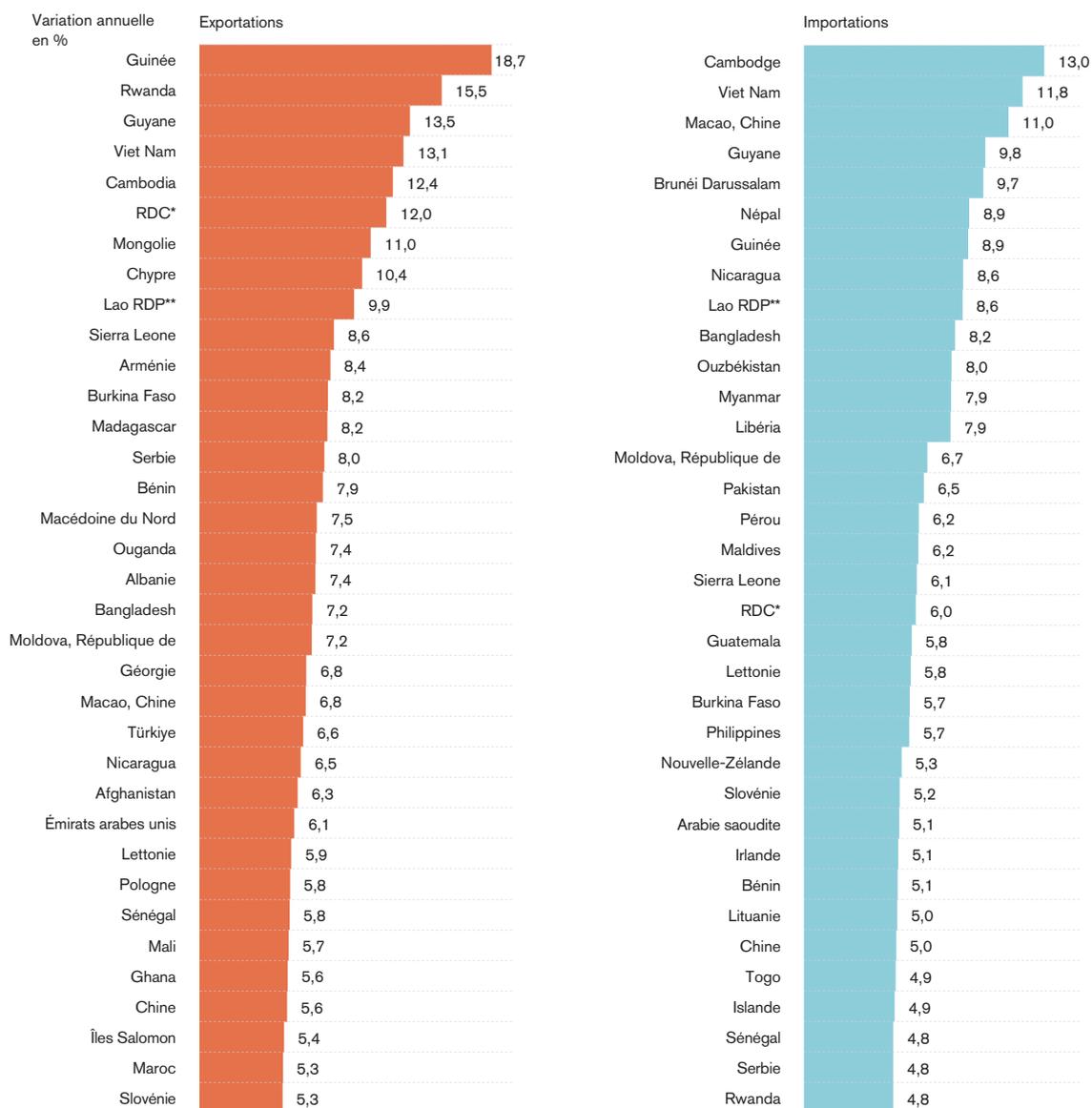
pour permettre aux entreprises de fonctionner et de prospérer.

Nous devons mettre en place les mesures nécessaires pour assurer le développement des services connectés, apporter des avantages à toutes les entreprises, améliorer la prospérité des économies et établir des sociétés plus inclusives.

Avertissement

Opinion pieces are the sole responsibility of Les articles d'opinion relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. Ils ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les vues des Membres ou du Secrétariat de l'OMC.

Figure B.17 : Croissance annuelle moyenne du volume des échanges de marchandises de certaines économies, 2010-2021

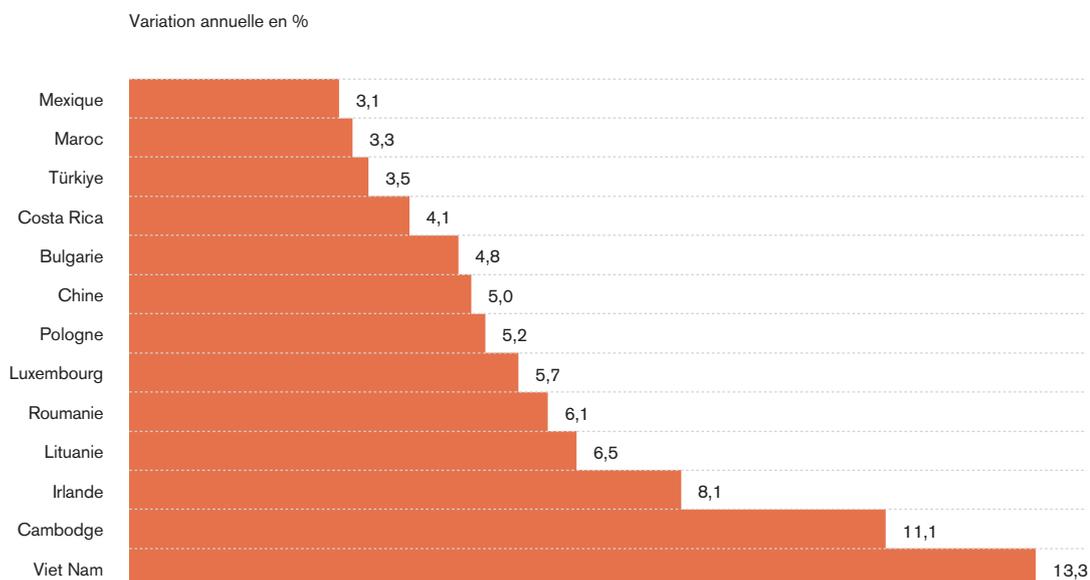


Source: Statistiques commerciales de l'OMC.

Note: La croissance du volume du commerce mondial de marchandises a été de 3,7% par an en moyenne entre 2001 et 2021.

* République démocratique du Congo ** République démocratique populaire lao

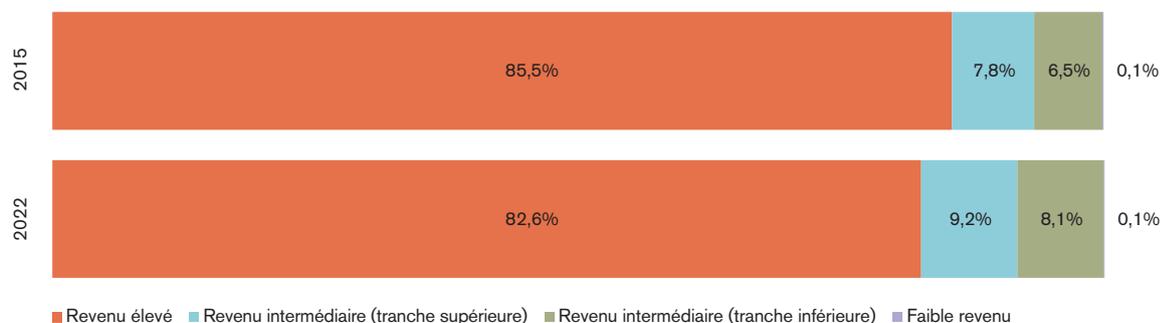
Figure B.18 : Croissance moyenne annuelle de la participation aux CVM de certaines économies, 2010-2020



Source: Calculs de l'OMC fondés sur la base de données TiVA de l'OCDE.

Note: La participation aux CVM est mesurée comme étant la somme de la valeur ajoutée étrangère contenue dans les exportations et de la valeur ajoutée nationale contenue dans les exportations d'autres économies. Données préliminaires pour 2020.

Figure B.19 : Exportations de services fournis par voie numérique par niveau de revenu, 2015 et 2022



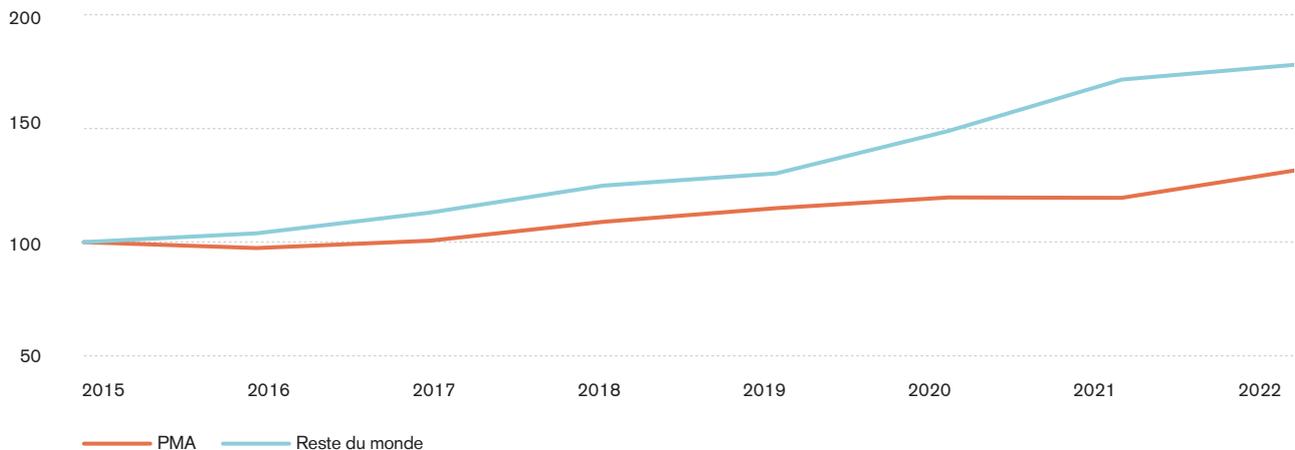
Source: Estimations de l'OMC.

Note: Les groupes de revenu suivent la classification 2022 de la Banque mondiale.

pendant la pandémie de COVID-19 (voir la figure B.20). Cependant, les estimations les plus récentes de l'OMC indiquent qu'il pourrait y avoir une inversion de cette tendance car, en 2022, les exportations des PMA ont connu une croissance plus rapide que celles du reste du monde. En outre, le Bangladesh se distingue des autres PMA en tant qu'économie qui a enregistré une croissance rapide des exportations de services fournis par voie numérique, les exportations de services professionnels ayant presque triplé en valeur entre 2016 et 2021 (voir l'encadré B.3 pour plus de détails).

Les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et les économies à faible revenu concentrent les progrès réalisés dans la participation des économies en développement aux exportations de services intermédiaires (voir la figure B.22). Notamment, la part des économies à faible revenu a doublé entre 2015 et 2021, même si elle reste modeste (0,2%).

Figure B.20 : Croissance des exportations de services fournis par voie numérique des PMA



Source: OMC (2023b).

Note: Les services fournis par voie numérique comprennent les exportations suivant le mode 1 de l'AGCS de services financiers, d'assurance ainsi que de services de télécommunications, informatiques et d'information (TIC), les frais pour usage de la propriété intellectuelle, et l'essentiel des autres services aux entreprises et des services personnels, culturels et récréatifs figurant dans la balance des paiements.

Encadré B.3 : Le secteur naissant des services numériques au Bangladesh

D'après les estimations de l'OMC, les exportations totales du Bangladesh de services fournis par voie numérique augmentent de 15 % par an depuis 2005, contre 11 % pour les marchandises.

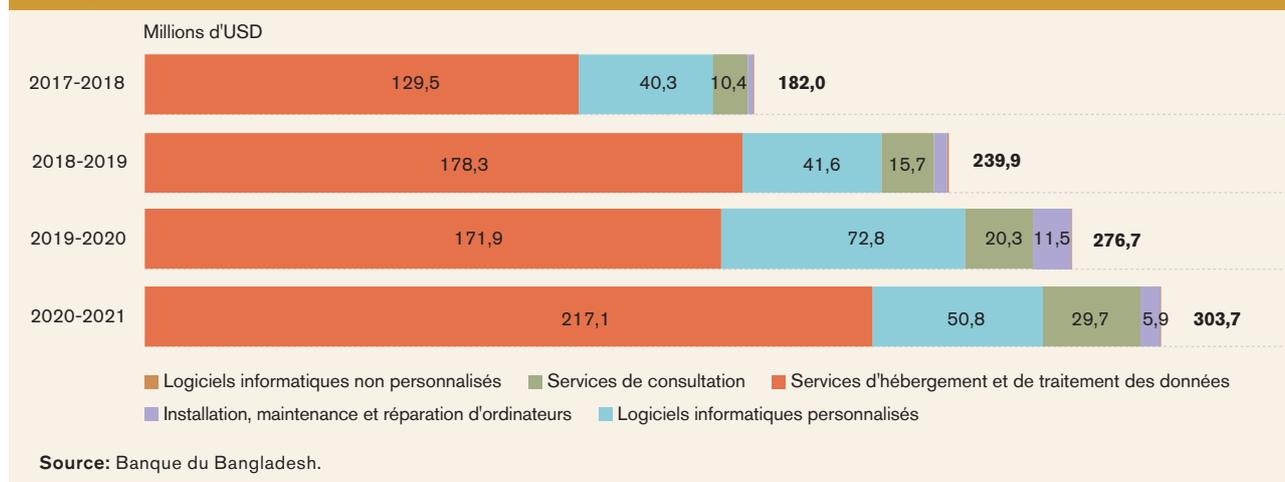
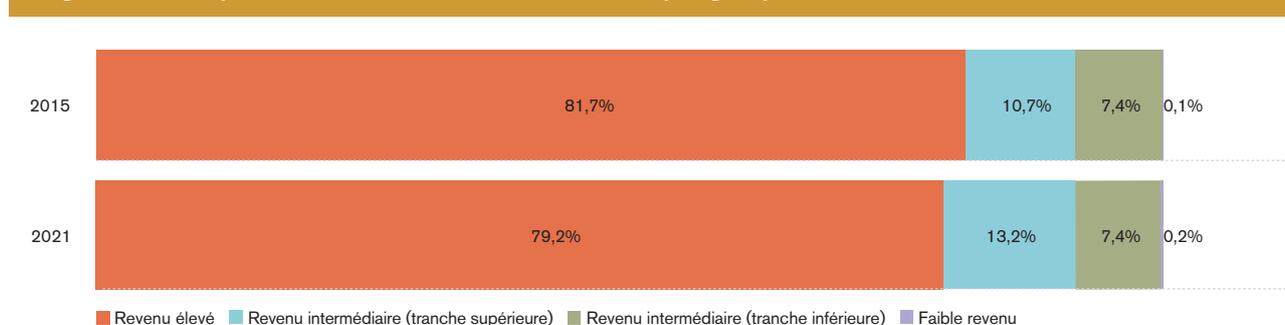
Ce pays a placé la numérisation au cœur de son développement. À l'échelle mondiale, environ 14 % des travailleurs indépendants en ligne sont originaires du Bangladesh ou y résident, ce qui fait de ce pays le principal fournisseur de main-d'œuvre en ligne dans les services de création et multimédia.¹⁰

Selon les prévisions, le commerce électronique entre entreprises et clients devrait croître de 18 % par an.¹¹ En 2021, environ 11 millions d'utilisateurs avaient déjà accès à l'Internet à haut débit.¹² L'établissement de 8 280 centres numériques a permis aux services des TIC d'atteindre les secteurs les plus inaccessibles et vulnérables de l'économie.¹³

Selon l'Association des fournisseurs de services logiciels et de services informatiques du Bangladesh (BASIS), au cours de l'exercice budgétaire (allant de juillet à juin) 2020/21, environ 400 sociétés ont exporté des services par voie numérique à destination de 80 économies pour une valeur de 1,3 milliard d'USD. Les exportations ont progressé pour atteindre 137 destinations, pour une valeur de 1,4 milliard d'USD pour l'exercice budgétaire 2021/22. La contribution des entreprises nationales aux exportations de technologies de l'information et de la communication (TIC) est passée de 75 % à 90 %, ce qui signifie que le secteur des TIC contribue désormais à hauteur de 1,28 % au PIB du Bangladesh et a créé directement 300 000 emplois, chiffre qui devrait passer à 500 000 d'ici à 2025.¹⁴

Les données de la Banque du Bangladesh montrent que les services informatiques, qui comprennent les services de traitement et d'hébergement de données et les services logiciels, ainsi que les services d'installation, de maintenance et de consultation, sont passés de 182 millions d'USD au cours de l'exercice 2017/18 à 303,7 millions d'USD au cours de l'exercice budgétaire 2020/21 (voir la figure B.21). Les services de traitement et d'hébergement des données ont représenté plus de 70 % des exportations de services informatiques pendant l'exercice 2020/21 et ont connu une croissance de 19 % par an entre les exercices 2017/18 et 2020/21. Dans le cadre du programme national de développement, l'initiative « Bangladesh numérique » a renforcé l'infrastructure numérique avec la création de 9 parcs de haute technologie favorisant les activités à forte intensité de connaissances ainsi que de 19 centres de données.¹⁵

L'essentiel des exportations du Bangladesh d'autres services aux entreprises est fourni par voie numérique. Les exportations de services professionnels tels que les services juridiques, comptables, de conseil en gestion et de relations publiques ont progressé en moyenne de 30 % par an, passant de 60 millions d'USD à 171 millions d'USD entre les exercices 2016/17 et 2020/21. D'autres secteurs ont également connu une expansion rapide. Les exportations d'autres services liés au commerce ont augmenté de 62 % au cours de l'exercice 2020/21. Pendant la pandémie de COVID-19, les exportations à destination de la Chine de services de publicité et d'étude des marchés ont plus que triplé, tandis que les exportations de services d'architecture et de services techniques ont presque doublé. Même si les montants concernés ne sont pas importants, 8 millions d'USD et 13 millions d'USD, respectivement, il existe un fort potentiel de croissance.

Figure B.21 : Exportations de services informatiques du Bangladesh par sous-secteur, exercices budgétaires 2017/18 à 2020/21

Figure B.22 : Exportations de services intermédiaires par groupe de revenu, 2015 et 2021


4. Conclusions

La crise du système commercial, qui est en partie étayée par les données, a fait la une de l'actualité récente. Depuis la crise financière mondiale de 2008/09, le commerce international a perdu beaucoup de son élan. Les chocs récents subis par l'économie mondiale ont alimenté les discours qui font la part belle aux avantages de la localisation et de la fragmentation au lieu d'insister sur les avantages d'une mondialisation et d'une intégration économique plus poussées, le premier type de discours s'étant déjà insinué dans l'élaboration des politiques commerciales. Les politiques unilatérales restrictives pour le commerce adoptées dans certains secteurs, qui sont souvent motivées par des objectifs environnementaux, de sécurité nationale et de géopolitique, ont le vent en poupe, ce qui a une incidence sur les flux commerciaux. Les tendances initiales allant dans le sens d'une relocalisation dans des pays amis sont visibles dans les données, tout comme l'est l'intensification de la concentration.

Mais, ces gros titres mis à part, le commerce continue de croître et la libéralisation des échanges progresse. Même si des perturbations de l'approvisionnement se sont effectivement produites, le système commercial a résisté aux crises passées et a été capable de s'adapter

de manière flexible. Cela a permis aux marchandises et aux services d'atteindre les destinations concentrant les besoins et d'accroître rapidement l'offre en temps de volatilité. Malgré les conditions défavorables liées aux politiques, les coûts du commerce mondial ont continué à diminuer, bien qu'à un rythme plus lent, après la crise financière mondiale de 2008/09. La stagnation du ratio du commerce/PIB, l'indicateur le plus courant de l'ouverture du commerce mondial, peut s'expliquer par des changements de composition dans l'économie mondiale et par un ralentissement des forces structurelles ayant alimenté son expansion au début des années 2000, mais pas par un renversement de la libéralisation des échanges.

Non seulement le commerce croît mais il évolue vers une voie plus résiliente, plus inclusive et plus durable. Le commerce des services fournis par voie numérique se développe rapidement, grâce aux progrès de la connectivité et de la technologie numériques. La part des économies à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans les exportations mondiales est passée de 17 % en 2001 à 31 % en 2021. Les CVM se développent également, tant en termes de produits que d'économies concernées. La révolution numérique permet

une spécialisation plus poussée des activités de services aux entreprises ainsi qu'une délocalisation des services. Le Bangladesh, le Cambodge, la Roumanie et le Viet Nam, qui étaient auparavant spécialisés dans les chaînes d'approvisionnement à faible valeur ajoutée, comme celles du textile et des vêtements, ont intégré les réseaux internationaux de production de haute technologie.

Il est nécessaire de poursuivre l'intégration des politiques commerciales pour obtenir des progrès supplémentaires et des gains de productivité et accélérer l'innovation et la diffusion des technologies. Des marchés internationaux profonds peuvent être bénéfiques pour la sécurité alimentaire, en particulier dans les économies en développement. Pourtant, les coûts du commerce dans le secteur agricole n'ont guère changé au cours des deux dernières décennies ; en effet, ils demeurent près de

50% supérieurs à ceux du secteur manufacturier, et de nombreux PMA ont encore des difficultés à participer au système commercial mondial.

Alors que la technologie permet de produire et de distribuer de nouveaux services et produits au niveau international, il n'y a aucune raison que le commerce ne continue pas à être un facteur de prospérité et de réduction de la pauvreté, comme c'est le cas depuis des décennies, mais pour cela, il faudrait disposer des bonnes politiques et des bonnes conditions pour poursuivre l'intégration du commerce et le processus de remondialisation. Mais, si cette dernière doit contrer les discours incitant au repli, le défi consistera à obtenir des gains à l'échelle mondiale en termes de revenus et à contribuer à l'instauration d'une économie mondiale plus résiliente, plus inclusive et plus durable.

Notes

1. Calculs du personnel de l'OMC, fondés sur des données tirées de Conte et al. (2022).
2. Le ratio pour l'Union européenne serait bien plus faible si le commerce intra-UE était exclu.
3. Voir Goes et Bekkers (2022) pour une définition détaillée des blocs géopolitiques hypothétiques.
4. Les produits sont considérés comme concentrés en fonction de leur pertinence et de leur concentration sur le marché. Pour qu'il y ait pertinence, il faut que le commerce de ces produits dépasse certains seuils qui évoluent au cours du temps. Pour qu'il y ait concentration sur le marché, il faut que l'indice de Hirschman-Herfindahl soit supérieur à 0,25, soit la valeur qu'aurait un marché avec seulement quatre fournisseurs de taille égale. Le seuil de 0,25 suit la définition donnée par le Département de la justice des États-Unis pour les branches de production concentrées.
5. L'Indice des coûts du commerce de l'OMC est un indicateur général des coûts du commerce international (voir <http://tradedcosts.wto.org>). Il tient compte de tous les facteurs qui rendent le commerce international plus coûteux ou plus difficile que le commerce intérieur. Cela inclut les coûts de transport, les obstacles liés à la politique commerciale, les coûts de mise en conformité avec la réglementation étrangère, les coûts de communication, de transaction ou les coûts liés à l'obtention de renseignements.
6. La liste des biens environnementaux, tels que définis par Sauvage (2014), englobe 248 positions tarifaires à 6 chiffres du Système harmonisé (SH). Il est important de savoir que certains biens environnementaux sont susceptibles d'être utilisés à des fins non environnementales, ce qui pourrait entraîner une surestimation de leur valeur et de leur part dans le commerce mondial.
7. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC fait la distinction entre quatre modes de fourniture des services : le commerce transfrontières (mode 1), la consommation à l'étranger (mode 2), la présence commerciale (mode 3) et la présence de personnes physiques (mode 4). Les services fournis par voie numérique comprennent les exportations suivant le mode 1 de divers types de services : services aux entreprises et services professionnels, services informatiques, services financiers, services d'assurance et d'autres services. Ces services, qui peuvent être commandés par voie numérique ou non, sont définis comme incluant les services fournis à distance, c'est-à-dire par le biais des réseaux informatiques, de l'Internet (y compris au moyen d'appareils mobiles) ou de réseaux privés (par exemple les extranets), par courriel mais également par téléphone, en raison de la numérisation croissante des communications téléphoniques et par télécopie (FMI et al., 2023).
8. La référence pertinente pour la définition des services intermédiaires est le tableau de concordance entre la classification élargie des services de la balance des paiements (EBOPS 2010 – voir https://www.oecd-ilibrary.org/trade/data/statistiques-de-l-ocde-sur-les-echanges-internationaux-de-services_tis-data-fr), la Classification coopérative des brevets (CPC) (voir <https://www.epo.org/fr/classification-cooperative-des-brevets-cpc>) et la classification par grandes catégories économiques (CGCE, rév.5) ([https://unstats.un.org/unsd/trade/classifications/Manual%20of%20the%20Fifth%20Revision%20of%20the%20BEC%20\(Unedited\).pdf](https://unstats.un.org/unsd/trade/classifications/Manual%20of%20the%20Fifth%20Revision%20of%20the%20BEC%20(Unedited).pdf)), qui est une classification statistique internationale sur les principales marchandises et les principaux services utilisés.
9. D'après ITC (2022).
10. Voir <https://a2i.gov.bd/a2i-missions/future-of-digital-economy/>.
11. Voir <https://www.tbsnews.net/economy/bangladesh-e-commerce-sales-more-double-2026-research-497134>.
12. Voir <https://datahub.itu.int/data/?e=BGD&c=701&i=11624>.
13. Voir https://basis.org.bd/public/files/content_file/18c2eca51e9ffaf59d5e21607935e003-22112022112429.pdf.
14. Voir <https://basis.org.bd/public/files/publication/60cab48d1e235d2d0b3d48b8d1b2a496-01012022012405.pdf> and <https://basis.org.bd/public/files/publication/17606b0eda135ac8bb551bf99a71a81f-05032023032309.pdf>.
15. Voir https://basis.org.bd/public/files/content_file/18c2eca51e9ffaf59d5e21607935e003-22112022112429.pdf and <https://www.datacenterjournal.com/data-centers/bangladesh/>.

C L'incidence des préoccupations en matière de sécurité sur le commerce

Ces dernières années, une série de crises ont changé la façon dont le commerce et les interdépendances sont perçus. Ce qui était considéré comme essentiel pour le progrès et la sécurité économiques est parfois vu aujourd'hui comme une source de risques qu'il est nécessaire de limiter. En outre, les préoccupations en matière de sécurité ne s'expriment plus seulement en référence aux conflits, mais recouvrent la notion beaucoup plus large de sécurité économique. Et s'étendent ainsi plus largement à la politique commerciale. Ce chapitre met en évidence qu'en dépit des perturbations subies par les chaînes d'approvisionnement mondiales le commerce demeure une source de sécurité, en particulier lorsqu'il s'inscrit dans un système multilatéral fondé sur des règles. Il montre que la fragmentation fragiliserait la sécurité et augmenterait la probabilité de conflits, alors que la remondialisation constitue une piste plus prometteuse pour renforcer la sécurité à l'avenir.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	52
2. L'évolution de la relation entre commerce et sécurité	52
3. Il est peu probable que la fragmentation renforce la sécurité	61
4. La remondialisation peut contribuer à l'avènement d'un monde plus résilient et donc plus sûr	62
5. Conclusions	66

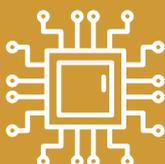
POINTS CLÉS



Le système commercial multilatéral est de plus en plus impacté par la montée des préoccupations en matière de sécurité. Les différentes crises qui sont survenues dans un laps de temps très court ont amené à une prise de conscience sur les risques croissants liés à la géopolitique, à la santé et au changement climatique. Ainsi, les concepts de la sécurité recouvrent beaucoup plus de questions que la définition que l'on en donne habituellement et qui se limite aux conflits. Cela a des conséquences importantes pour le système commercial multilatéral, comme le montre, par exemple, l'augmentation du nombre de préoccupations commerciales concernant la sécurité.



Le commerce est essentiel à la sécurité économique car il permet la diversification. Son rôle a été central pour répondre aux fortes variations de la demande pendant la crise liée à la COVID-19 et permettre aux importateurs de produits alimentaires de s'adapter face à la guerre en Ukraine. Cela a donné lieu à des perturbations dans les deux cas, mais les faits montrent qu'avec un commerce moins ouvert l'impact aurait été encore plus important. Bien que la relation entre le commerce et les conflits soit plus complexe, des données empiriques laissent entendre que le commerce joue un rôle de réduction des conflits. Le système multilatéral fondé sur des règles est crucial pour que le commerce puisse jouer ce rôle positif.



La fragmentation tend à compromettre la sécurité et à accroître la probabilité de conflits. Les politiques qui contribuent à la fragmentation sont difficiles à mettre en œuvre et peu susceptibles d'atteindre leurs objectifs. Les alliances peuvent s'avérer volatiles et les crises géopolitiques sont difficiles à prévoir. Même si un nombre de partenaires commerciaux plus limité réduit l'exposition aux risques géopolitiques, il accroît l'exposition à d'autres risques comme les catastrophes naturelles. L'origine des chocs à venir étant inconnue, la stratégie la plus sûre consiste à maintenir un grand nombre de fournisseurs potentiels à travers le monde.



Grâce à la remondialisation, le commerce peut contribuer davantage à la sécurité. La diversification serait grandement facilitée si l'on parvenait à éliminer les obstacles actuels au commerce là où ils sont élevés, par exemple dans l'agriculture et les services, ou dans les économies qui ne participent pas aux chaînes de valeur mondiales. L'OMC offre une plate-forme qui permet d'échanger et de régler pacifiquement des différends, et peut contribuer à l'élimination des sources d'obstacles entre les économies, notamment en favorisant la transparence. Les initiatives de réforme en cours sont à même de renforcer considérablement la capacité du système à promouvoir la sécurité mondiale.

1. Introduction

Ce chapitre examine les liens entre la sécurité, d'une part, et le commerce et la coopération à l'échelle internationale, d'autre part. Il s'efforce d'abord de démontrer – sans prendre position sur les vues exprimées par les Membres à ce sujet – en quoi les préoccupations en matière de sécurité impactent de plus en plus la politique commerciale, à mesure que la perception des risques par les pouvoirs publics évolue face aux chocs qui se succèdent. Le chapitre évalue ensuite les connaissances sur le rôle du commerce en matière de sécurité et de conflits économiques.

Le chapitre démontre ensuite que la fragmentation tend à fragiliser la sécurité et à accroître la probabilité de conflits. Il conclut en expliquant en quoi la remondialisation constitue une piste plus prometteuse pour renforcer la sécurité à l'avenir. Il existe encore trop de secteurs et d'économies qui ne peuvent pas participer au système commercial multilatéral, souvent parce qu'ils se heurtent à d'importants obstacles au commerce. La résolution de ce problème permettrait de stimuler la diversification. L'adaptation des règles de l'OMC ainsi que leur élargissement pourraient également contribuer à éviter les restrictions commerciales en temps de crise et à limiter le chevauchement toujours plus important entre les questions de politique commerciale et de sécurité.

Le présent chapitre emploie souvent les quatre expressions et termes suivants : sécurité, conflit, sécurité économique et résilience. Le terme « sécurité » est utilisé comme un terme général qui englobe la sécurité et les conflits économiques. L'expression « sécurité économique » recouvre des questions telles que l'accès aux matières premières essentielles, ou à d'autres intrants de production, ou la capacité qui permet de les produire. Plus formellement, le rapport définit la « sécurité économique » – en empruntant la définition de la résilience utilisée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC, 2021a) – comme la capacité d'un système, y compris les ménages, les entreprises et les pouvoirs publics, à prévenir les chocs, à s'y préparer, à y faire face et à s'en remettre. Dans ce rapport, le terme « résilience » sera utilisé dans un sens plus strict dans le contexte de la réponse aux crises, alors que l'expression « sécurité économique » s'appliquera de façon plus générale à la réponse aux crises et à leur prévention. Le terme « conflit » est employé lorsqu'il est fait référence à la sécurité, dans un sens plus traditionnel qui renvoie aux différends militaires.

2. L'évolution de la relation entre commerce et sécurité

Cette section illustre la montée des tensions dans le système commercial multilatéral en raison de l'attention croissante portée à la sécurité. Elle examine ensuite

les éléments permettant d'apprécier la relation entre commerce et sécurité.

a) En quoi la politique commerciale est-elle le reflet de préoccupations plus larges et de plus en plus vives en matière de sécurité ?

Le rôle que le commerce joue dans la réduction des risques et de la volatilité par la promotion de la diversification est reconnu depuis longtemps. Ainsi, la Décision de 1993 sur les mesures en faveur des pays les moins avancés adoptée dans le cadre du Cycle d'Uruguay mentionne explicitement le commerce comme moyen de contribuer à la diversification de la production et des exportations.¹ Une étude récente laisse entendre que l'objectif de limiter le risque de volatilité de la demande est un déterminant important de la structure des échanges internationaux et peut accroître les gains de bien-être tirés du commerce (Esposito, 2022).

Les préoccupations liées à la sécurité et géopolitiques ont toujours constitué un aspect important du système commercial multilatéral. Le prédécesseur de l'OMC, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), était en partie une réponse aux effets désastreux de deux guerres mondiales et à la première ère de démondialisation dans laquelle la logique des blocs sous-tendant le commerce avait commencé à l'emporter sur la coopération multilatérale. En tant que l'un des piliers du système international établi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le GATT avait pour but de promouvoir la coopération et de s'attaquer aux causes fondamentales de la guerre de concert avec les Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) (Mavroidis, 2008). Plus récemment, l'accession à l'OMC de plusieurs États fragiles et touchés par des conflits repose, du moins en partie, sur l'idée que le commerce peut promouvoir la paix et la sécurité (OMC, 2017).

Cependant, les préoccupations suscitées par une dépendance excessive à l'égard de fournisseurs étrangers occultent de plus en plus le rôle positif du commerce pour la sécurité. Cela a des effets visibles sur la politique commerciale. Les données présentées au chapitre B indiquent que le nombre de restrictions quantitatives en vigueur notifiées au titre de l'article XXI du GATT de 1994 (voir la figure C.1), les exceptions concernant la sécurité et le nombre de préoccupations commerciales concernant des mesures invoquant la « sécurité nationale » ont fortement augmenté ces dernières années (voir la figure C.2). Il apparaît ainsi que la politique commerciale est de plus en plus infléchie par les préoccupations en matière de sécurité.²

Les mesures de politique commerciale adoptées au titre de la sécurité peuvent prendre des formes très différentes, illustrant ainsi que la notion de sécurité est devenue beaucoup plus large. Les données de l'OMC sur le suivi du commerce montrent par exemple comment, à l'issue du déclenchement de la guerre en Ukraine, les

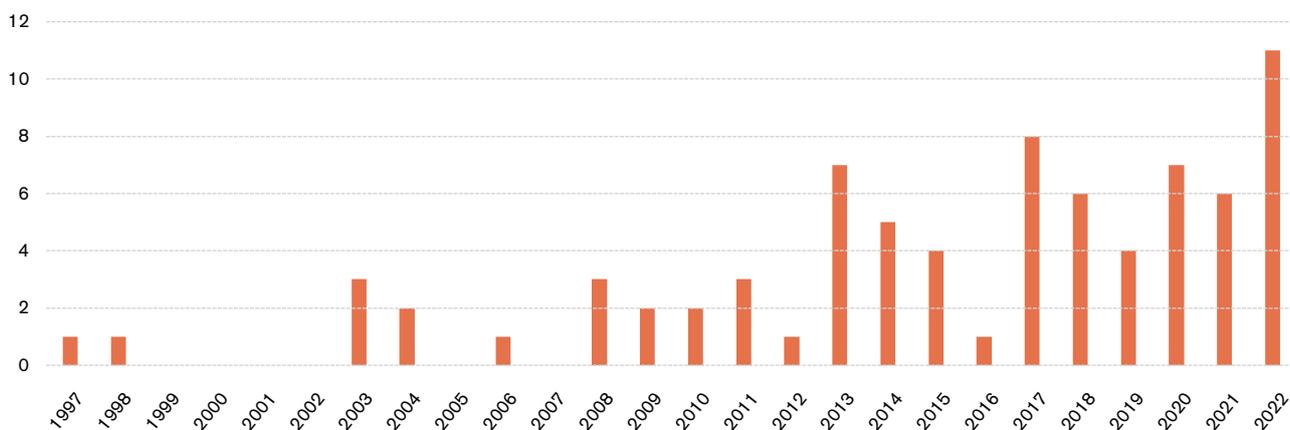
Figure C.1 : Les restrictions quantitatives en vigueur notifiées au titre de l'article XXI du GATT de 1994 sont en hausse



Source: Base de données de l'OMC sur les restrictions quantitatives. Voir : <https://qr.wto.org/fr#/home>.

Notes: La figure C.1 montre l'évolution du nombre de restrictions quantitatives en vigueur justifiées par les Membres de l'OMC au titre de l'article XXI du GATT de 1994 entre 2012 et 2022.

Figure C.2 : Les préoccupations commerciales liées à la sécurité nationale soulevées dans le cadre des comités de l'OMC sont en hausse



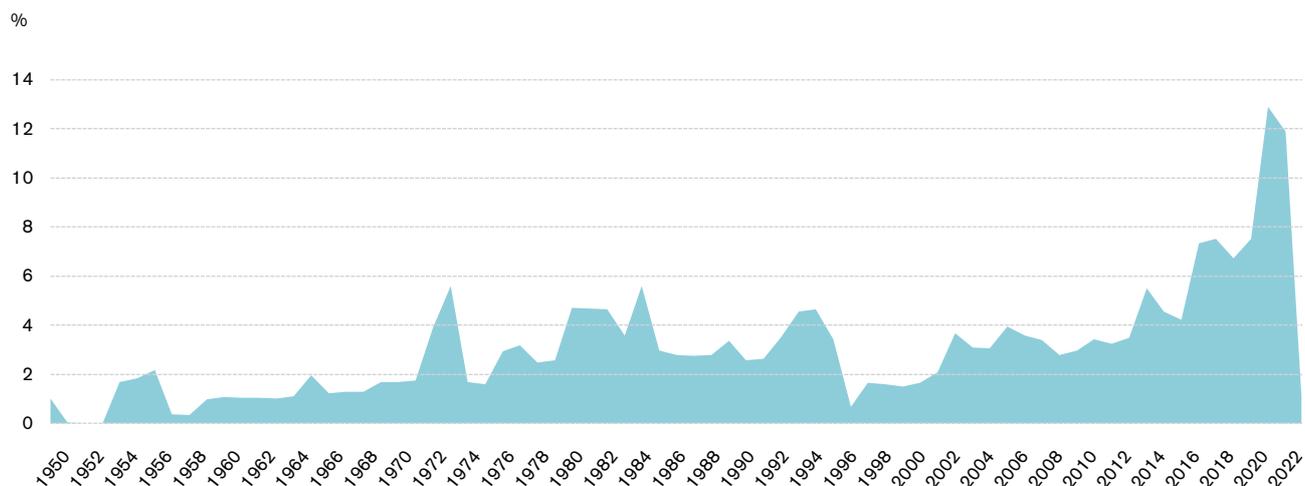
Source: Base de données de l'OMC sur les PCS. <https://tradeconcerns.wto.org/fr>.

Notes: La figure C.2 indique le nombre de préoccupations commerciales spécifiques (PCS) relatives à la sécurité nationale soulevées entre 1997 et 2022 dans le cadre des Comités de l'accès aux marchés et des licences d'importation et des Comités des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des obstacles techniques au commerce (OTC). Les préoccupations commerciales soulevées au Conseil du commerce des marchandises (CCM) ne figurent pas dans la base de données sur les PCS.

restrictions à l'exportation ont augmenté (OMC, 2023c), une tendance également observée pendant la pandémie de COVID-19. Les restrictions à l'exportation de matières premières essentielles ont plus que quintuplé au cours de la dernière décennie (OMC, 2023d). Les préoccupations commerciales soulevées dans les comités de l'OMC montrent que les exceptions concernant la sécurité prévues par le GATT sont aussi de plus en plus invoquées pour justifier l'imposition de restrictions à l'importation. Elles indiquent également que les normes techniques sont un autre domaine dans lequel les préoccupations

en matière de sécurité nationale sont en hausse. Une illustration en est le débat sur le déploiement des services de téléphonie mobile 5G. De même, les sanctions et les contrôles à l'exportation se sont multipliés, en particulier en ce qui concerne les technologies de pointe (Bown, 2023). C'est ce que confirment les données de la Global Sanctions Database. La figure C.3 montre une augmentation sensible de la part du commerce visé par des sanctions au cours des dernières années.

Figure C.3 : La part du commerce visé par des sanctions commerciales augmente



Source: Global Sanctions Database : <http://globalsanctionsdatabase.com> (Felbermayr *et al.*, 2020) ; et FMI, Direction of Trade Statistics.

Notes: La figure C.3 présente la part du commerce visé par des sanctions d'après les données de la Global Sanction Database (GSD), qui incluent les données sur les sanctions commerciales imposées par une économie à une autre par an. Il n'y a que des informations partielles sur le point de savoir si des importations ou des exportations sont affectées et sur la portée des sanctions par produit. Pour fixer une limite supérieure, tous les échanges commerciaux effectués entre deux économies au cours d'une année sont inclus en l'absence d'informations sectorielles. Toutes les sanctions dont les objectifs portent la mention « autres » sont exclues puisque le graphique vise à rendre compte de l'évolution de l'ampleur des sanctions à travers le prisme de la sécurité.

Des faits récents ont également conduit à la mise en place de nouveaux mécanismes institutionnalisés. Par exemple, l'Union européenne est sur le point de mettre en œuvre un règlement conçu pour faire face à des situations où un pays tiers cherche à faire pression sur l'Union ou sur un État membre de l'UE pour l'inciter à opérer un choix stratégique particulier, en appliquant ou en menaçant d'appliquer, à l'égard de l'Union ou de l'État membre, des mesures qui affectent le commerce ou les investissements. Ce règlement a pour but déclaré de désamorcer la situation et d'induire l'arrêt de telle ou telle mesure commerciale coercitive par le dialogue et prévoit l'adoption de contre-mesures « en dernier ressort » (UE, 2021b).

On peut également observer un changement d'orientation dans les politiques commerciales régionales, qui donne lieu à de nouvelles formes de coopération qui ne reposent pas systématiquement sur des accords commerciaux contraignants. Par exemple, l'Union européenne et les États-Unis ont créé le Conseil du commerce et des technologies États-Unis-UE (CCT). Le CCT est destiné à encourager la coordination transatlantique sur les chaînes d'approvisionnement en semi-conducteurs et en minéraux essentiels, l'intelligence artificielle, la désinformation, l'utilisation abusive de technologies menaçant la sécurité et les droits de l'homme, les contrôles à l'exportation et le filtrage des investissements (États-Unis, 2022). Le Cadre économique indo-pacifique (IPEF), dont les membres représentent 40 % du PIB mondial, couvre également le commerce et l'économie numérique, les chaînes d'approvisionnement et la résilience, l'énergie propre et la décarbonation, en plus de la fiscalité et de la lutte

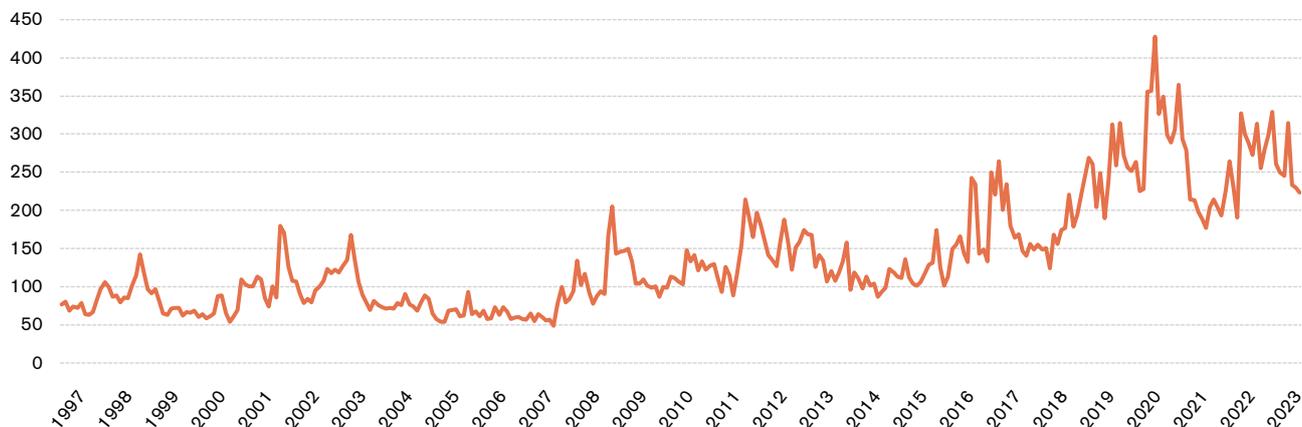
contre la corruption. L'Union européenne a négocié des partenariats numériques dans la région indo-pacifique, par voie d'accords non contraignants, dans le cadre du renforcement de ses alliances stratégiques (UE, 2021a).

Plusieurs facteurs interdépendants peuvent expliquer le changement d'orientation politique des gouvernements. Premièrement, il y a la montée des risques. La série de chocs que nous avons connus – allant de la crise financière mondiale à la COVID-19 – montre qu'il y a une augmentation des risques et de l'incertitude au niveau mondial. Par conséquent, les mesures de l'incertitude entourant les politiques économiques sont en hausse depuis 2008 environ (voir la figure C.4). Cela est aggravé par un risque croissant de catastrophes naturelles, en raison du changement climatique, et par la multiplication des crises géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine (voir la figure C.5).

Deuxièmement, les discours sur le commerce et la coopération internationale ont changé, comme le souligne également le chapitre B. Cette tendance n'est pas indépendante de l'accroissement des risques, mais elle est antérieure à la plupart des crises récentes. On observe des réactions hostiles à la mondialisation depuis au moins le milieu des années 2010, qui s'expliquent en partie par son impact sur le marché du travail dans les économies développées et par le recul de la part du secteur manufacturier dans la production (OMC, 2017). En outre, la lenteur des progrès des négociations commerciales multilatérales – à quelques exceptions notables près – depuis le début du siècle a amené certains observateurs à considérer que le multilatéralisme

Figure C.4 : L'incertitude relative à la politique économique s'accroît

Indice mondial d'incertitude sur la politique économique



Source: Baker, Bloom et Davis (2016). Voir : <https://www.policyuncertainty.com/index.html>.

Notes: L'indice d'incertitude de la politique économique (EPU) est calculé comme étant la moyenne pondérée par le PIB des valeurs mensuelles de l'indice EPU pour les États-Unis, le Canada, le Brésil, le Chili, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, la Russie, l'Inde, la Chine, la République de Corée, le Japon, l'Irlande, la Suède et l'Australie, sur la base des données relatives au PIB figurant dans la base de données des perspectives économiques mondiales du FMI. Les valeurs nationales de l'indice EPU proviennent de www.PolicyUncertainty.com, ainsi que de Baker, Bloom et Davis (2016). L'indice national EPU de chaque économie est renormalisé par rapport à une moyenne de 100 de 1997 à 2015 préalablement au calcul de l'indice EPU mondial.

n'était pas à même de relever de nouveaux défis et qu'à l'OMC les procédures de règlement des différends avaient remplacé les négociations (Elsig, Hoekman et Pauwelyn, 2017 ; Wolff, 2022).

Enfin, il y a eu un changement dans la structure du pouvoir au niveau mondial, avec des répercussions sur l'élaboration des politiques commerciales (Mattoo et Staiger, 2019). Avec la croissance économique

de plusieurs économies émergentes et l'intégration européenne, le monde est devenu plus multipolaire, et moins uni ou bipolaire. Selon la théorie des relations internationales, des changements majeurs dans la répartition des pouvoirs peuvent déboucher sur une période d'instabilité et de conflits qui réduit la probabilité de coopération (Houweling et Siccama, 1988 ; Organski, 1958 ; Organski, 1980). Cela a aussi des répercussions sur la politique commerciale et industrielle, qui font

Figure C.5 : Un monde de moins en moins paisible

Indice mondial de la paix – Inverse



Source: Institute for Economics and Peace (2023). Voir : <https://www.visionofhumanity.org/public-release%20-data/>.

Notes: L'indice mondial de la paix (GPI) classe 163 États et territoires indépendants en fonction de leur niveau de paix. Une hausse de l'indice indique un recul de la paix. Par souci de lisibilité, l'indice a été inversé. Il repose sur 23 indicateurs permettant d'appréhender l'absence de violence ou de peur de la violence, qui sont normalisés sur une échelle de 1 à 5 (avant inversion).



ARTICLE D'OPINION

L'avenir du commerce mondial

Par Pinelopi K. Goldberg

professeur titulaire de la chaire Elihu d'économie et affilié à l'Economic Growth Center, Université de Yale,
et ancien économiste en chef de la Banque mondiale

L'avenir du commerce fait l'objet de débats depuis le ralentissement de la croissance du commerce au lendemain de la crise financière de 2008/09. À ce jour, les données sur le commerce et les flux de capitaux n'étaient pas la thèse d'une « démondialisation ». Pourtant, les profonds changements qui ont affecté l'environnement politique au cours des 3 dernières années donnent à penser que nous sommes au début d'une nouvelle ère.

Prétendre que ces changements sont sans conséquence revient à dire que la politique n'a pas d'importance. Mais la politique a une réelle importance – sinon immédiatement, du moins à long terme. La croissance explosive du commerce dans les années 1990 et 2000 n'aurait pas été possible sans la vague de libéralisation des échanges qui a déferlé sur le monde à cette époque ni sans le renforcement du multilatéralisme. Et alors que certaines des plus grandes économies du monde se replient sur elles-mêmes, et s'écartent des principes du multilatéralisme, l'avenir du commerce devient incertain.

Bien entendu, ce n'est pas la première fois dans l'histoire que le protectionnisme prospère. En général, le protectionnisme est le fruit des efforts de certains groupes de pression nationaux (travailleurs peu qualifiés et menacés par la concurrence des importations provenant des pays à bas salaires ou bien entreprises/secteurs spécifiques), qui cherchent à protéger leurs intérêts aux dépens du consommateur moyen. Cette fois, pourtant, ce n'est pas le secteur privé qui a demandé à être protégé. Le changement s'est en réalité produit selon une approche descendante, puisque ce sont les gouvernements qui ont choisi de privilégier la sécurité nationale au détriment du bien-être économique.

Les historiens de l'économie débattront probablement des véritables causes de la mutation récente du paysage politique au cours des années à venir. Dans certaines économies avancées, les politiques publiques et l'opinion publique sur la mondialisation ont commencé à changer vers 2015, avec la montée des préoccupations liées aux effets des importations et de l'immigration en provenance des pays à bas

salaires sur le marché du travail. Mais cette évolution a été insuffisante à renverser une tendance à la mondialisation amorcée il y a plusieurs décennies. La pandémie de COVID-19 a fait naître des questions quant à la fragilité des chaînes d'approvisionnement mondiales et des demandes de « relocalisation » de la production sur le plan national.

Néanmoins, bien que d'aucuns prétendent le contraire, le commerce a renforcé la résilience des économies face à la pandémie. Après un recul temporaire enregistré en 2020, les échanges ont fortement augmenté. Et ni ce qu'on a appelé le « choc chinois » ni la pandémie de COVID-19 n'ont interrompu la croissance du commerce mondial. C'est seulement après le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022, qui a mis en lumière la dépendance énergétique de l'Europe à l'égard de la Russie, que les demandes de relocalisation et de « relocalisation dans des pays amis » formulées au nom de la sécurité nationale ont entraîné des changements de politique radicaux, le plus évident étant les restrictions généralisées que les États-Unis ont imposées en octobre 2022 aux exportations de semi-conducteurs à destination de la Chine.

La demande de « résilience » face aux risques géopolitiques est-elle la véritable cause de cette évolution récente ? Ou est-ce le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a provoqué un changement de politique qui était inévitable compte tenu des défis que la Chine, et peut-être certaines économies émergentes à l'avenir, pose aux économies qui aujourd'hui prospèrent ?

Quelle que soit la réponse, le monde est entré dans une nouvelle phase et les années à venir nous diront peu à peu ce que cela signifie pour l'économie mondiale.

Avertissement

Les articles d'opinion relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. Ils ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les vues des Membres ou du Secrétariat de l'OMC.

que les économies sont plus soucieuses de veiller à l'existence d'une base industrielle capable de produire dans le pays des biens réputés essentiels.

D'une manière plus générale, la politique commerciale dictée par des motifs de sécurité peut être considérée comme une politique visant à réduire au maximum le risque d'une perte de bien-être importante en cas de chocs défavorables. D'un point de vue technique, une politique commerciale destinée à renforcer la sécurité pourrait être caractérisée par une fonction d'utilité avec un paramètre reflétant une aversion élevée pour le risque. Pourtant, quelles que soient les raisons expliquant le changement de politique ou l'augmentation des risques, des risques perçus ou de l'aversion au risque, de nombreuses mesures actuelles visant à assurer la sécurité sont susceptibles d'entraîner une diminution de l'efficacité et une augmentation des coûts. Les sections C.3 et C.4 examinent laquelle des deux approches (unilatérale ou coopérative) est la mieux à même de renforcer la sécurité sans induire de coûts d'efficacité importants.

b) Données sur le commerce et la sécurité

(i) Le commerce est essentiel pour la sécurité économique

En théorie, la relation entre le commerce et la sécurité économique est ambiguë. Le commerce peut contribuer à la propagation de chocs parce qu'il expose les économies à des risques étrangers. Il peut même être une source de chocs comme l'a illustré le blocage du canal de Suez par un grand porte-conteneurs. De fait, le coût pour la croissance du commerce est estimé à entre 0,2 et 0,4 point de pourcentage (Allianz Research, 2021). D'un autre côté, le commerce apporte une plus grande sécurité économique en aidant les économies à mieux se préparer aux chocs, à y faire face et à s'en remettre. Le commerce accroît les ressources disponibles pour investir dans la sécurité en amplifiant les revenus. Il facilite une fourniture efficace de services essentiels tels que les services météorologiques, d'assurance, de télécommunications, de logistique et de santé. Il permet aux économies de s'adapter plus aisément aux chocs en leur offrant de nouvelles sources d'approvisionnement en cas de pénurie sur le marché intérieur, ou d'autres marchés en cas de baisse de la demande sur le marché intérieur (OMC, 2021a). Au-delà des crises, l'effet de diversification produit par le commerce réduit les dépendances asymétriques ainsi que la probabilité que des fournisseurs en position dominante puissent utiliser le commerce comme une arme.

En fait, le commerce a été une source de sécurité économique. Comme l'illustre le chapitre B, le commerce tend à se redresser rapidement après la survenue de chocs. Des recherches empiriques montrent souvent que les effets bénéfiques du commerce sur la résilience l'emportent sur ses effets néfastes. Au cours des 50 dernières années, la plus grande ouverture au

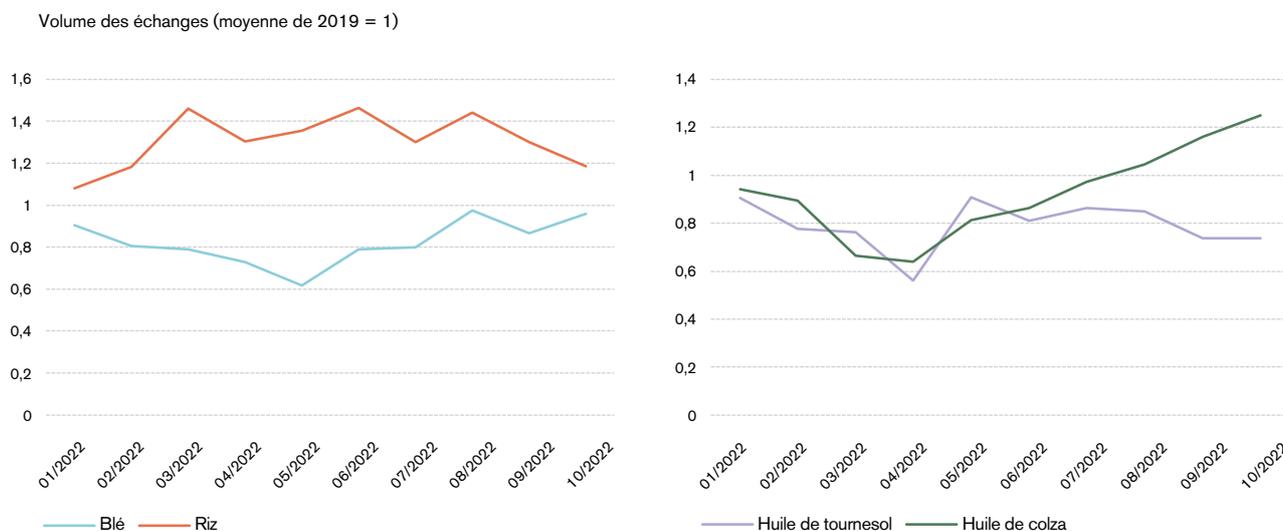
commerce a limité la volatilité macroéconomique dans la plupart des économies (Caselli *et al.*, 2020). Une étude montre que la participation aux CVM a réduit la volatilité de la demande dans plus de 90 % des économies et des secteurs au niveau mondial, en raison de l'atténuation de chocs intérieurs spécifiques grâce à une différenciation accrue des marchés (Mancini, Taglioni et Borin, 2022). Selon une autre étude, compte tenu de son impact positif sur le risque, la diversification amplifie les gains de bien-être tirés du commerce de 17 % (Esposito, 2022).

L'effet positif du commerce sur la résilience a été démontré par de récentes crises, notamment la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Même s'il y a eu des perturbations dans ces deux cas, et des difficultés liées à la distribution des vaccins au début de la pandémie, celles-ci auraient été bien plus importantes sans échanges commerciaux. D'après les données, les CVM ont contribué à amortir le choc des confinements liés à la COVID-19 en facilitant l'accès aux intrants étrangers. Les pertes de revenu auraient été plus marquées si les économies avaient fonctionné de manière indépendante pendant la pandémie (Bonadio *et al.*, 2021). Le commerce a également joué un rôle essentiel pour répondre à la forte augmentation de la demande de vaccins, de produits médicaux et de produits électroniques. Le commerce des produits médicaux a affiché un taux de croissance annuel de 14,4 % entre 2019 et 2021. En 2020, les exportations mondiales de produits de protection individuelle ont augmenté à elles seules de 44,6 % (OMC, 2022). Les exportations de doses de vaccins contre la COVID-19, dont la valeur était proche de zéro en 2020, ont atteint 4,4 milliards d'euros en 2021 (Banque mondiale et OMC, 2022).

Depuis le début de la guerre en Ukraine, le commerce a joué un rôle important dans l'adaptation des pays importateurs nets de produits alimentaires. D'après les estimations, la chute marquée des exportations ukrainiennes de céréales vers plusieurs économies africaines a été compensée par une progression des exportations des autres grands fournisseurs de céréales, dont l'Argentine, la France et les États-Unis. En outre, les augmentations de prix sont restées inférieures aux prévisions car le commerce a facilité la substitution entre les fournisseurs et entre les produits. Ainsi, les importations de riz ont tout d'abord remplacé les importations de blé et l'huile de colza importée s'est substituée à l'huile de tournesol jusqu'à ce que les marchés s'adaptent (voir la figure C.6 et OMC (2023a)).

Le commerce a également joué un rôle essentiel pour répondre à d'autres crises, comme la pénurie de préparations pour l'alimentation des enfants aux États-Unis. La fermeture temporaire de l'une des principales usines de production de préparations pour nourrissons aux États-Unis a entraîné une forte baisse de l'offre nationale, représentant 99 % du marché. Pour y faire face, des mesures d'urgence ont été prises pour faciliter le recours aux importations de préparations pour nourrissons qui étaient strictement limitées (Service de

Figure C.6 : La substitution commerciale entre les produits a atténué les pénuries d'exportation



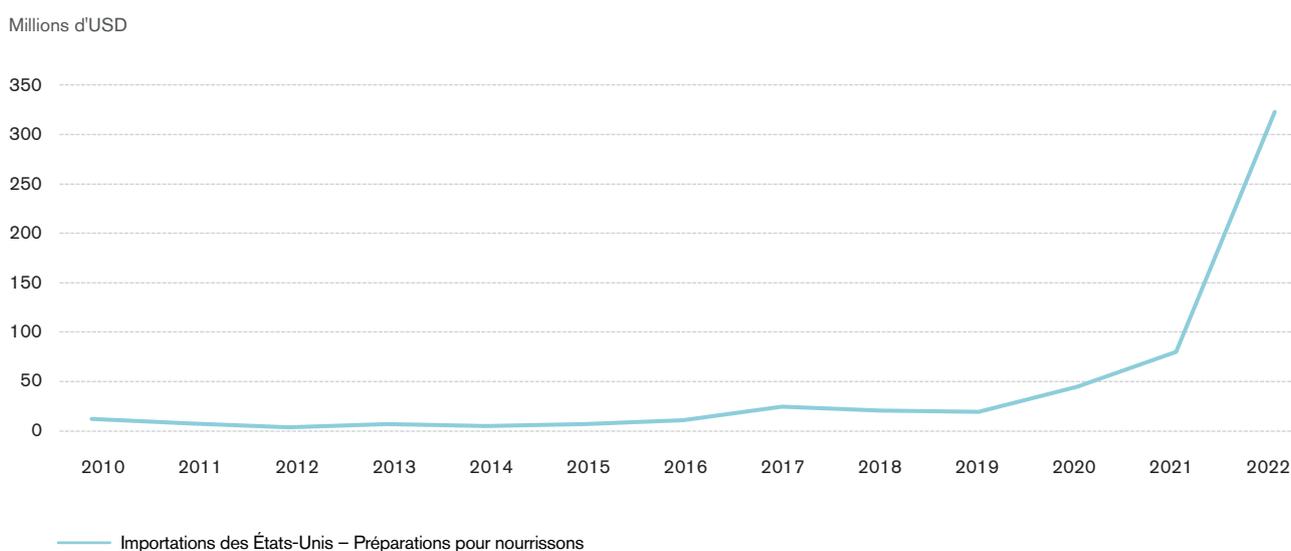
Source: Organisation mondiale du commerce (2023a).

Notes: Le commerce a été estimé sur la base des statistiques douanières nationales compilées par Trade Data Monitor. Les indices de volume sont calculés en déflatant les indices de valeur par les indices de valeur unitaire.

recherche du Congrès, 2022). En 2022, les importations ont été multipliées par 17, par rapport à 2019, qui correspondait à la période antérieure à la pénurie, et représentaient 17% de la demande intérieure, contre 1% en 2019 (voir la figure C.7). Cela a permis de réduire considérablement le déficit d'approvisionnement.

Le système commercial multilatéral incarné par l'OMC est fondamental pour profiter des avantages conférés par le commerce international en matière de résilience. Il aide les économies à obtenir des intrants d'un peu partout dans le monde, dans des conditions transparentes et comparables. La guerre en Ukraine fait ressortir que

Figure C.7 : Les importations ont été essentielles pour répondre à la pénurie de préparations pour nourrissons aux États-Unis



Source: OMC, d'après les données du Bureau des recensements des États-Unis.

Notes: Les importations de préparations pour nourrissons ont été estimées à partir des données concernant les importations relevant du code du SH 190110 «Préparations pour l'alimentation des enfants».

cela permet une adaptation rapide des flux commerciaux lorsqu'il se produit des chocs imprévus. Dans cette optique, des données sur la situation de certaines entreprises françaises pendant la pandémie de COVID-19 indiquent que même une diversification *a posteriori* des sources d'intrants a conduit à ce que les confinements à l'étranger aient un impact relativement modéré (Lafrogne-Joussier, Martin et Mejean, 2022). En outre, des mesures de l'incidence de la COVID-19 indiquent que son impact sur les exportations a été plus faible lorsque les intrants intermédiaires utilisés dans la production étaient plus diversifiés (Bas, Fernandes et Paunov, 2023).

(ii) Le commerce tend à réduire la probabilité de conflits

Comme dans le cas de la sécurité économique, le commerce peut en théorie augmenter ou diminuer la probabilité de conflits. La littérature identifie trois grands mécanismes par lesquels le commerce augmente la probabilité de conflits. Premièrement, le commerce génère des dépendances économiques (Carr, 1939; Hirschman, 1945). Ces dépendances peuvent limiter la palette d'actions dont disposent les décideurs et exposer les pays à l'effet des modifications des règles ou politiques des autres gouvernements. Deuxièmement, les relations commerciales peuvent être source de conflits, comme l'ont montré la deuxième guerre entre l'Angleterre et les Pays-Bas et le blocus continental instauré par Napoléon, qui visaient à contrôler, respectivement, les voies commerciales maritimes dans le monde et le marché européen. Troisièmement, le commerce accroît la production économique et, par conséquent, les ressources susceptibles d'être utilisées dans un conflit (Aron, 1962; Morgenthau, 1948).

Ces effets générateurs de conflits induits par le commerce sont contrebalancés par au moins quatre mécanismes par lesquels le commerce réduit la probabilité de conflits. Premièrement, le commerce augmente les coûts d'opportunité des conflits (Oneal et Russett, 1997). Si deux économies entretenant des liens commerciaux étroits devaient entrer en guerre, elles en souffriraient toutes les deux sur le plan économique. Il s'agit d'un vecteur particulièrement important depuis l'essor des CVM, qui accroît la complexité des dépendances entre les économies au point qu'il devient difficile de les dissocier. Une étude sur les téléphones portables montre de quelle manière l'extrême modularisation des intrants a donné lieu à des dépendances croisées fortes qu'il serait extrêmement coûteux de rompre (Thun, 2023). Des travaux fondateurs mesurant les gains tirés du commerce soulignent comment une prise en compte des liens entre intrants et production reflétant les CVM accroît considérablement les gains de bien-être liés au commerce (Costinot et Rodriguez-Clare, 2014). Les coûts d'opportunité des conflits ont, quant à eux, considérablement augmenté pour les économies participant aux CVM, par comparaison avec un scénario dans lequel le commerce porte principalement sur des produits finals ou des matières premières.

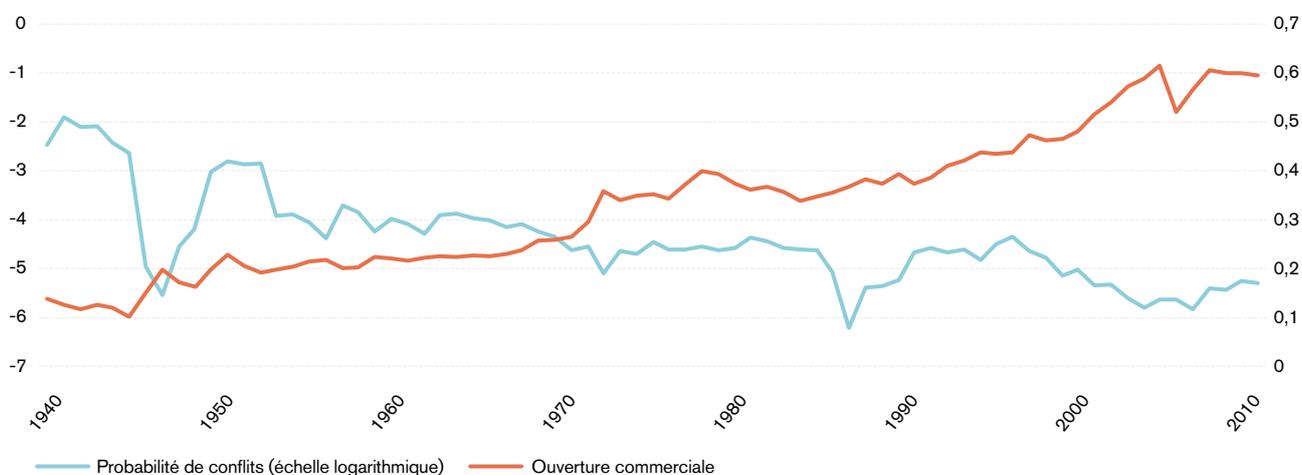
Deuxièmement, le commerce favorise l'ouverture au changement et la compréhension mutuelle. Il peut contribuer à améliorer la communication et à encourager les contacts entre les acteurs publics et privés de différentes économies (Dorurss et Ward, 2010).³ Troisièmement, le commerce réoriente les ressources à l'intérieur des économies au profit de groupes d'intérêts ayant un intérêt à nouer des relations pacifiques et stables (Bentham, 1781; Cobden, 1867). Quatrièmement, le commerce fournit des outils non violents en cas de crises. Des mesures qui imposeraient, par exemple, des obstacles à l'importation ou des restrictions à l'exportation et qui suspendraient finalement les échanges permettraient de combler efficacement les disparités liées à l'asymétrie de l'information. En d'autres termes, les gouvernements peuvent utiliser des signaux coûteux afin d'informer leurs homologues de leur détermination sans recourir à la force.

Des travaux empiriques corroborent l'idée que le commerce a un pouvoir pacificateur, même s'il n'est certainement pas en mesure d'empêcher un conflit. Les arguments abondent sur le rôle du commerce dans les conflits et observent, par exemple, que, d'une part, des niveaux d'interconnexion élevés n'ont pas empêché la Première Guerre mondiale (Barbieri, 1996; Mearsheimer, 2001)⁴ et, d'autre part, que les années 1930 avaient été marquées par le protectionnisme et un recul de l'interdépendance commerciale, juste avant que la Seconde Guerre mondiale n'éclate. Cependant, la majorité des études empiriques concluent que l'effet de réduction des conflits du commerce tend à être plus fort. La figure C.8 présente des données qui vont clairement dans ce sens en montrant qu'il y a eu une relation inverse entre l'ouverture commerciale et la probabilité de conflits depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les premiers travaux axés sur le commerce bilatéral ont conclu qu'un doublement des échanges commerciaux entre deux économies réduisait la probabilité de conflits de 20% en moyenne (Polachek, 1980), une constatation confirmée par de nombreuses études (Hegre, 2000; Oneal *et al.*, 1996; Oneal et Russett, 1997). En ce qui concerne en particulier l'ouverture commerciale au niveau des pays, on constate que l'interdépendance multilatérale réduit la probabilité de conflits (Barbieri et Peters, 2003; Gartzke et Li, 2003a, 2003b; Oneal, 2003). Des travaux plus récents montrent qu'une interdépendance tant bilatérale que multilatérale encourage la promotion de la paix. Une plus grande indépendance commerciale bilatérale contribue à un effet pacificateur pour des pays voisins, tandis que l'ouverture au commerce mondial favorise la paix entre des économies plus éloignées géographiquement (Lee et Pyun, 2016; Yakovlev et Spleen, 2022).⁵

Si certaines études contestent ces conclusions (par exemple Barbieri et Levy, 1999; Beck, Katz et Tucker, 1998; Kim et Rousseau, 2005; Martin, Mayer et Thoenig, 2008), la majorité d'entre elles ont été réfutées ou

Figure C.8 : Il existe une forte corrélation entre l'ouverture commerciale et une moindre probabilité des conflits



Source: Feenstra, Inklaar et Timmer, (2015) et Klasing et Milionis, (2014), au sujet de l'ouverture commerciale, Maoz *et al.*, (2019) et Correlates of War Project (2017) au sujet de la probabilité de conflits.

Notes: L'ouverture commerciale est définie comme la somme des importations et des exportations mondiales divisée par le PIB mondial. La probabilité de conflits est définie comme la survenance de différends militarisés inter-États dyadiques, à l'exclusion des menaces de recours à la force et des niveaux d'hostilité plus faibles, divisée par le nombre de pays.

nuancées dans la littérature subséquente. Par exemple, une partie des travaux n'incluaient pas la distance ni la taille des pays comme variables de contrôle. L'impact du commerce bilatéral sur la probabilité de conflits est négatif et significatif lorsque ces variables sont incluses (Hegre, Oneal et Russett, 2010 ; Martin, Mayer et Thoenig, 2008). D'autres résultats reposent sur une manière particulière de mesurer l'interdépendance, qui n'indique qu'indirectement le degré de dépendance d'un pays par rapport à un autre (Gartzke et Li 2003 ; 2005).

Surtout, le commerce multilatéral et les institutions multilatérales amplifient largement l'effet de réduction des conflits induit par le commerce. Les faits montrent en particulier que le commerce multilatéral et la participation aux réseaux commerciaux réduisent la probabilité de conflits (Maoz, 2006, 2009). Par exemple, des échanges plus diversifiés limitent le risque d'hostilités et de différends violents inter-États (Kleinberg *et al.*, 2012), étant donné que le commerce multilatéral diminue les dépendances susceptibles d'être exploitées entre les économies. En outre, le commerce multilatéral pourrait limiter considérablement le rôle générateur de conflits joué par les asymétries, principal vecteur théorique par lequel le commerce favoriserait les conflits. Les économies participant aux réseaux commerciaux sont moins exposées aux effets générateurs de conflits induits par une dépendance asymétrique, parce que les relations individuelles importent moins et offrent donc moins de possibilités de coercition extérieure.

En outre, le commerce multilatéral incite les tierces parties à servir d'intermédiaires entre des parties en conflit. Les conflits mettent à mal les liens commerciaux avec

les tierces parties et créent des externalités négatives pour les partenaires commerciaux qui entretiennent des relations économiques importantes avec les belligérants (Lupu et Traag, 2013). Les interdépendances donnent aussi aux tierces parties les moyens de renforcer des « contraintes envoyant des signaux » crédibles, tels que des menaces ou des sanctions (Kinne, 2014). En raison des changements structurels intervenus dans le système commercial depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le rôle des liens indirects pourrait décliner et la participation générale au commerce mondial, censée « assurer un dialogue général avec le réseau commercial international », semble être plus importante pour favoriser la paix que des relations commerciales uniques nouées avec des tierces parties.

Les organisations internationales (OI) et les accords peuvent contribuer à consolider la paix. Selon une étude, les accords commerciaux régionaux peuvent favoriser des relations pacifiques compte tenu de l'augmentation probable des coûts d'opportunité d'une guerre (Martin, Mayer et Thoenig, 2012). En assurant la prévisibilité et la transparence des échanges, les institutions internationales régionales ou multilatérales, comme l'OMC, stabilisent les relations internationales. Le système actuel a contribué à éviter la guerre entre les grandes puissances au cours des 70 dernières années et il offre une remarquable plate-forme de coopération aux gouvernements. Même si d'une manière générale les institutions ne disposent pas de mécanismes pour faire respecter les règles, la coparticipation favorise la stabilité du système à travers divers canaux, par exemple en servant d'intermédiaire entre les parties en conflit, en limitant l'incertitude par la transmission de

renseignements, en générant des récits d'identification mutuelle et en établissant des normes.

Des données empiriques révèlent que l'appartenance commune à des organisations internationales réduit, par le biais de ces canaux, la propension des gouvernements à participer à des conflits violents au niveau bilatéral (Bakaki, 2018; Russett, Oneal et Davis, 1998), notamment parmi ceux qui développent le sentiment d'appartenance commune le plus important au niveau systémique (Böhmelet, 2009; Doruss et Ward, 2008; Oneal, Russett et Berbaum, 2003). Les autres travaux ne permettent pas de trouver des éléments empiriques à l'appui de la thèse de la promotion de la paix, mais constatent quand même un effet pacificateur influençant la durée des conflits dans la deuxième moitié du XX^e siècle (Shannon, Morey et Boehmke, 2010).

3. Il est peu probable que la fragmentation renforce la sécurité

La fragmentation serait coûteuse pour l'économie mondiale, entraînerait une détérioration de la situation des économies à faible revenu et compromettrait de fait la sécurité. Cet effet négatif est imputable à quatre facteurs principaux.

Premièrement, la fragmentation aurait un coût substantiel, qui pèserait sur les ressources disponibles pour investir dans la sécurité. Les risques liés à la géopolitique et au changement climatique augmentent, et il en est de même pour la nécessité d'investir dans la réduction des risques de catastrophe. Selon des estimations, les pertes économiques directes dues aux catastrophes ont augmenté, passant d'une moyenne d'environ 70 milliards d'USD par an dans les années 1990 à 170 milliards d'USD dans les années 2010 (Conseil international pour la science, 2023). Or le financement de la réduction des risques de catastrophe est déjà limité. Entre 2011 et 2022, seulement 5% de l'aide publique au développement en faveur des économies en développement qui était affectée à des objectifs en lien avec les catastrophes a été accordée à la préparation aux catastrophes et à l'atténuation de leurs effets, et le reste est allé au soutien et à la reconstruction après une catastrophe (Benson, 2023).

La fragmentation réduit les revenus au niveau mondial en restreignant les échanges. Elle limite la spécialisation et, par conséquent, les gains du commerce découlant des avantages comparatifs, l'accès à une plus grande variété de marchandises, le partage des coûts fixes entre les économies ainsi que la diffusion des idées et des technologies. Le chapitre D examine comment la fragmentation commerciale de l'économie mondiale ferait baisser la production mondiale, en particulier dans les économies en développement. La fragmentation

aurait également un impact négatif sur le bien-être en limitant les migrations liées à l'emploi ainsi que les flux d'investissement. Dans un scénario stylisé, la baisse mondiale de la production résultant d'une diminution de 50% des flux d'investissement étranger direct (IED) entre un bloc oriental et un bloc occidental (avec un ensemble de régions demeurant non alignées) est d'environ 2% (FMI, 2023). Par ailleurs, cette fragmentation entraînerait une plus grande incertitude en matière de politique commerciale, ce qui se traduirait par des coûts plus élevés en termes de bien-être (Caldara *et al.*, 2020; Osnago, Piermartini et Rocha, 2015).

La limitation de la fragmentation à un ensemble de produits stratégiques spécifiques ne réduirait pas nécessairement les pertes de bien-être. Au total, 90% des gains de bien-être tirés du commerce proviennent de la capacité à échanger 10% des produits les plus essentiels au bien-être, c'est-à-dire les produits pour lesquels il est difficile de trouver des sources d'approvisionnement de rechange ou de substitution (Ossa, 2015). En outre, ces calculs ne prennent pas en compte les coûts qui résulteraient de la désintégration désordonnée des CVM, qui seraient particulièrement élevés dans les secteurs stratégiques où prévalent sans doute un degré élevé de concentration au niveau des produits, des coûts irrécupérables importants et une spécificité des relations. Par exemple, la production de smartphones se caractérise par un grand nombre d'étapes ainsi que par de hauts degrés de spécialisation et de concentration verticales à chacune des étapes de production (Thun *et al.*, 2022). D'une manière plus générale, des données présentées par les États-Unis mettent en lumière la concentration des chaînes de valeur et montrent que seule une petite partie des entreprises importent un même produit à partir de plusieurs pays d'origine (Antras *et al.*, 2023). Le démantèlement de ces chaînes de valeur serait coûteux et réduirait l'efficacité puisque tout autre système impliquerait la nécessité d'engager plusieurs fois des coûts fixes ainsi que la présence de coûts irrécupérables élevés en lien avec la création de chaînes de valeur mondiales.

Deuxièmement, et dans le même ordre d'idées, la fragmentation détériorerait la situation des économies à faible revenu alors même que ce sont elles qui sont les plus touchées par les catastrophes et les problèmes de sécurité. Comme il est également expliqué au chapitre D, les régions à faible revenu sont celles qui auraient le plus à perdre de la fragmentation en raison de l'étendue des retombées technologiques dont elles seraient privées (Goes et Bekkers, 2022) et parce qu'elles sont les principales bénéficiaires des flux entrants d'IED (FMI, 2023). Elles seraient également perdantes parce que leur accès aux marchés ne serait plus garanti par un système commercial multilatéral qui fonctionne bien et dans lequel les engagements sont fondés sur des règles pour toutes les régions. Dans le contexte de la fragmentation, les grands importateurs pourraient exploiter leur pouvoir de marché et bénéficier ainsi de termes de l'échange plus favorables, au détriment des exportateurs (Bagwell et

Staiger, 1999). De tels effets risqueraient de peser sur la sécurité mondiale, étant donné qu'ils limiteraient les ressources permettant d'investir dans la résilience où elles sont le plus efficaces.

Troisièmement, la fragmentation réduirait le nombre de fournisseurs potentiels et limiterait ainsi la flexibilité des entreprises face aux crises. Cet effet est particulièrement coûteux dans un environnement soumis à davantage de chocs d'origine incertaine. Il rend plus difficile la diversification des exportations et des importations, à la fois *ex ante* et *ex post*, et, partant, accentue la volatilité macroéconomique. La vulnérabilité aux chocs étrangers serait moindre si les chaînes de valeur n'étaient plus organisées au niveau international (Eppinger *et al.*, 2021), mais la vulnérabilité aux chocs intérieurs augmenterait et c'est ce dernier effet qui domine (Bonadio *et al.*, 2021). Étant donné que les coûts du commerce sont élevés pour la plupart des économies, la part des biens intermédiaires d'origine nationale est déjà trop importante pour exploiter de manière optimale la répartition des risques. Ainsi, la relocalisation accentuerait la volatilité économique en augmentant encore la part de l'approvisionnement intérieur, en particulier lorsque les chocs économiques ne sont pas corrélés entre les pays (FMI, 2022).

Quatrièmement, la fragmentation affaiblit les mécanismes par lesquels le commerce réduit la probabilité de conflits. Elle limite les interdépendances entre les économies ainsi que le recours à une coopération internationale fondée sur des règles, qui sont des éléments indispensables pour que le commerce contribue à la sécurité, comme expliqué dans la section C.1. Tous les canaux décrits ci-dessus pâtiraient de la fragmentation. Les coûts d'opportunité des conflits diminueraient, l'influence et les ressources des groupes d'intérêt favorables à des relations pacifiques seraient compromises et il y aurait moins d'échanges réguliers entre les économies qui favorisent la compréhension mutuelle. En outre, les outils et les plates-formes permettant de désamorcer des questions d'intérêt commun seraient moins nombreux et moins pertinents. Enfin, dans le passé, la fragmentation a constitué un prélude aux conflits militaires. Ainsi, avant la Seconde Guerre mondiale, l'instauration de la préférence impériale, qui a suscité des tensions géopolitiques, s'explique en grande partie par la politique commerciale du Royaume-Uni (de Bromhead *et al.*, 2019 ; Jacks et Novy, 2020).

Outre ces effets, certaines formes de fragmentation pourraient ne pas apporter le degré de sécurité attendu par leurs partisans. C'est notamment le cas avec la relocalisation dans des pays amis, qui repose sur l'alignement géopolitique des partenaires commerciaux. Cela tient au fait que l'alignement géopolitique des gouvernements est parfois volatile. Une simple analyse fondée sur les orientations des votes aux Nations Unies et leur évolution entre 2006 et 2015, par rapport à la période 1972-1981, est à cet égard révélatrice puisqu'elle montre des changements considérables au fil du temps. Les affiliations géopolitiques observées au cours de

la première période n'expliquent que 40 % de celles constatées durant la dernière période. Cette tendance pourrait même s'accélérer pour certains gouvernements, étant donné que la polarisation politique grandissante (Boxell, Gentzkow et Shapiro, 2020) accroît les différences potentielles dans l'alignement géopolitique d'un cycle électoral à l'autre.

En résumé, le traitement des questions de sécurité dans un contexte de fragmentation engendrerait des coûts économiques importants, qui seraient particulièrement élevés pour les régions à faible revenu les plus vulnérables. Qui plus est, cela ne permettra probablement pas de répondre aux défis auxquels le monde est confronté sur le plan de la sécurité. La résilience économique serait moins bonne et un monde désintégré pourrait accroître la probabilité de conflits. La remondialisation paraît en revanche plus appropriée, comme le montre la section suivante.

4. La remondialisation peut contribuer à l'avènement d'un monde plus résilient et donc plus sûr

Les préoccupations en matière de sécurité ne disparaîtront pas de sitôt. Cependant, d'importantes améliorations sont possibles en matière de coopération internationale afin de promouvoir la sécurité par le biais d'un processus de remondialisation. Premièrement, l'élargissement du système commercial multilatéral à de nouveaux acteurs et à de nouveaux domaines peut faciliter la diversification et la « flexibilité » assurées par le système en temps de crise. Deuxièmement, une coopération accrue dans le domaine des restrictions au commerce pendant les crises peut en limiter les effets négatifs. Troisièmement, une coopération dans le cadre de l'OMC, en lieu et place de politiques unilatérales, peut contribuer à réduire le chevauchement entre la sécurité et le commerce. Cela peut nécessiter l'adaptation du système commercial multilatéral à un nouvel environnement commercial. La capacité de l'OMC à répondre à de nouvelles préoccupations en matière de sécurité peut être améliorée au niveau de ses règles de fond comme de ses fonctions.

a) La diversification du commerce et l'expansion du système commercial multilatéral contribuent à la sécurité économique

Le système commercial multilatéral joue un rôle central dans la sécurité économique. Les principes juridiques sur lesquels il repose, comme la clause de la nation la plus favorisée ou le traitement national, limitent le risque de discrimination entre les exportateurs et entre les exportateurs et les producteurs nationaux. Ils facilitent une diversification des échanges viable et durable fondée

sur l'avantage comparatif, qui constitue un outil efficace pour éviter des dépendances excessives à l'égard de fournisseurs spécifiques. En outre, l'interdiction des restrictions quantitatives limite le risque que des taxes ou des contingents à l'exportation soient imposés de manière discriminatoire, mais permet que celles-ci puissent répondre à des préoccupations légitimes telles que des pénuries intérieures ou la protection de l'environnement.

L'élimination des obstacles au commerce là où ils restent élevés pourrait accroître le rôle du commerce pour la sécurité économique. Le chapitre B a mis en lumière deux constatations importantes à cet égard. Premièrement, les flux commerciaux de certains produits sont de plus en plus concentrés, ce qui limite le rôle du commerce pour la sécurité. Deuxièmement, les coûts du commerce supportés par les économies à faible revenu sont beaucoup plus élevés que ceux assumés par les économies avancées, y compris pour celles qui seraient en mesure de fournir les produits sur lesquels se concentrent les échanges. Grâce à l'élimination des obstacles au commerce auxquels se heurtent ces économies, la concentration des échanges diminuerait de façon naturelle et optimale du fait de la réorientation de la production dans des pays ayant des avantages comparatifs.

Si les droits de douane appliqués aux économies à faible revenu sont déjà bas, des progrès peuvent encore être faits pour aborder la question des mesures non tarifaires ainsi que des capacités et infrastructures de ces économies aux fins du développement des échanges. L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) constitue un modèle à cet égard. Il facilite l'exportation, le transit et l'importation des marchandises, y compris des biens essentiels en temps de crise. Des données récentes donnent à penser que les avantages qui en découlent bénéficient principalement aux PMA, dont les exportations ont plus que doublé par rapport à la moyenne mondiale en vertu de cet accord (Beverelli *et al.*, 2023).

L'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement (FID) constitue de même une étape importante dans le processus de diversification du système commercial. Les estimations relatives à l'AFE augurent favorablement de la FID puisque le but de l'Accord serait également de faciliter les échanges en réduisant les formalités administratives et en rendant les réglementations plus transparentes, mais en se concentrant sur les mesures concernant les investissements. Étant donné que les réglementations tendent à être plus restrictives dans les économies en développement, l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur la FID pourrait encore faire progresser la participation des économies en développement et des PMA au système commercial, à l'instar de l'AFE. À cet égard, il est très prometteur que les négociateurs aient annoncé le 6 juillet la conclusion des négociations sur le texte de l'Accord.

Plus généralement, les efforts de réforme en cours, qui visent à améliorer les activités et le fonctionnement

des comités et conseils de l'OMC, peuvent constituer un moyen important pour ce qui est de diversifier le système commercial. S'ils sont moins visibles que les négociations ou les différends, les travaux des comités et des conseils sont indispensables pour mettre de l'huile dans les rouages du système commercial. Ils sont source de transparence et s'emploient à résoudre les obstacles à l'information s'agissant des mesures des Membres qui affectent le commerce. À cet égard, les comités et les conseils font effectivement diminuer les coûts du commerce associés aux mesures non tarifaires. Ce qui est essentiel pour rendre le commerce plus accessible et donc plus diversifié et résilient. Par exemple, des données présentées par l'Indonésie soulignent que les mesures non tarifaires peuvent ralentir la réponse des entreprises aux chocs et entraîner un recul plus marqué des volumes exportés en période de crise (Cali *et al.*, 2023 ; Ghose et Montfaucon, 2023).

De même, des dispositions spécifiques des Accords de l'OMC aident les pays en développement Membres et les pays les moins avancés Membres à surmonter les obstacles au commerce. Des programmes menés conjointement avec d'autres organisations internationales et des membres donateurs, tels que l'initiative Aide pour le commerce, le Cadre intégré renforcé (CIR) ou le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), qui sont hébergés par l'OMC, permettent à ces pays de s'adapter à certains impératifs du commerce d'aujourd'hui, telles que les normes techniques ou les prescriptions sanitaires, et leur donnent ainsi la possibilité d'accroître leur part dans le commerce mondial.

Le commerce électronique est un autre domaine dans lequel le développement du cadre multilatéral contribuerait à la sécurité économique. Il pourrait aider à diversifier la structure de la production et des exportations des pays, et notamment des pays isolés ou sans littoral qui rencontrent d'importants obstacles matériels au commerce (OMC, 2018). À l'OMC, des négociations visant à faciliter le commerce numérique sont actuellement menées dans le cadre d'une initiative de déclaration conjointe par des Membres représentant plus de 90 % du commerce électronique mondial. Comme c'est le cas pour l'ensemble des initiatives de déclaration conjointe, tous les Membres de l'OMC peuvent participer aux négociations sur le commerce électronique. Un texte de négociation récapitulatif a été élaboré en décembre 2022. Le commerce numérique bénéficie également du moratoire de l'OMC concernant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, qui est en vigueur depuis 1998 et a été prorogé de nouveau à la douzième Conférence ministérielle de l'OMC. Si le commerce électronique peut aussi être à l'origine de nouvelles préoccupations en matière de sécurité, telles que l'exposition accrue à la cybercriminalité, la mise en place d'un cadre uniforme permettrait d'encourager le développement de technologies de lutte contre la cybercriminalité grâce aux économies d'échelle (Chen, 2022).

Le développement du commerce des services, et en particulier l'assouplissement des prescriptions réglementaires de fond et de procédure en vue de faciliter le commerce des services professionnels, y compris les services médicaux ou d'ingénierie, renforcerait la sécurité économique face aux chocs naturels ou aux crises sanitaires en autorisant des professionnels étrangers à fournir des services dans les domaines concernés. À cet égard, l'aboutissement en 2021 des négociations sur une initiative de déclaration conjointe visant à accroître la transparence, la prévisibilité et l'efficacité des procédures d'autorisation pour les fournisseurs de services étrangers contribuera à faciliter le développement des échanges de services professionnels (OMC, 2021).

b) La limitation des restrictions au commerce contribue à garantir la fourniture de biens essentiels

Les organisations internationales, en tant qu'acteurs neutres, jouent un rôle majeur dans l'approvisionnement alimentaire, et l'OMC travaille en étroite collaboration avec d'autres entités internationales pour faire en sorte que le commerce contribue à améliorer la sécurité alimentaire. L'OMC participe notamment au Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière. Établi par le Secrétaire général de l'ONU en mars 2022, ce groupe a pour objet d'aider les décideurs à trouver des solutions mondiales et systémiques à la crise tridimensionnelle – alimentaire, énergétique et financière – sans précédent née de la combinaison de la guerre en Ukraine et de crises préexistantes. Dans le cadre de son initiative des Dialogues sur le commerce, l'OMC organise régulièrement des «Dialogues sur le commerce des produits alimentaires» réunissant des experts de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, du monde des affaires, des milieux universitaires, de groupes de réflexion et de fondations pour encourager un débat sur le rôle du commerce dans la sécurité alimentaire.

Le contexte actuel caractérisé par des tensions économiques et géopolitiques croissantes pourrait justifier un renforcement des disciplines concernant les mesures restrictives pour le commerce. Ces disciplines pourraient inclure des engagements concernant la mise en œuvre des restrictions à l'exportation, comme ceux contenus dans la Déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire adoptée à la CM12 (OMC, 2022), dans laquelle les Membres se sont déclarés résolus à faire en sorte que toutes mesures d'urgence introduites pour répondre à des préoccupations en matière de sécurité alimentaire réduisent au minimum les distorsions des échanges dans la mesure du possible, soient temporaires, ciblées et transparentes et soient notifiées et mises en œuvre conformément aux règles de l'OMC. En outre, les Membres de l'OMC imposant de telles mesures voudraient peut-être envisager leurs possibles répercussions, en particulier sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Des règles plus avancées pourraient prendre la forme d'engagements de ne pas imposer de restrictions ou de droits à l'exportation sur un certain nombre de biens jugés essentiels. Elles pourraient être conçues sur le modèle de la Décision de la CM12 qui prévoit de ne pas imposer de prohibitions ou de restrictions à l'exportation de produits alimentaires achetés à des fins humanitaires non commerciales par le Programme alimentaire mondial, ce qui toutefois n'empêche aucun Membre de l'OMC d'adopter des mesures afin de garantir sa sécurité alimentaire intérieure conformément aux dispositions pertinentes des Accords de l'OMC. Ces engagements pourraient s'étendre aux licences non automatiques et aux taxes à l'exportation. Cela dit, même si certains produits remplissent manifestement les conditions pour figurer sur cette liste (par exemple les produits alimentaires, l'énergie, les médicaments, les technologies vertes), il pourrait être difficile de parvenir à un consensus sur les biens et les services exacts auxquels cela s'appliquerait. Ou alors, les Membres pourraient établir leur propre liste des biens pour lesquels ils s'engageraient unilatéralement à ne pas appliquer de restrictions au commerce.

Sur la base de renseignements plus exhaustifs recueillis et communiqués dans le cadre des mécanismes de transparence de l'OMC, les Membres seraient en mesure de s'engager individuellement à contrôler le niveau de stocks. Ils pourraient aussi s'engager à mettre en place des procédures facilitant les expéditions de produits alimentaires en période de crise, sur la base des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). D'autres arrangements pourraient être convenus afin d'éviter toute perturbation des expéditions de produits alimentaires lors de conflits (OMC, 2022e).

c) Les fonctions de l'OMC peuvent être améliorées pour réduire les risques de chevauchement entre la sécurité et la politique commerciale

(i) Le processus de délibération de l'OMC peut être renforcé pour les questions de sécurité

Le débat sur l'interprétation des exceptions concernant la sécurité dans le cadre de l'OMC, y compris la question de savoir si et dans quelles circonstances leur invocation peut être contestée dans le cadre de procédures de règlement des différends à l'OMC, a débouché sur des propositions en vue de renforcer le processus de délibération de l'OMC et de l'étendre aux questions de sécurité (Hoekman, 2022 ; OMC, 2022a). Les propositions visant à renforcer le processus de délibération à l'OMC s'appuient en grande partie sur le processus actuellement utilisé pour soulever des «préoccupations commerciales spécifiques» (PCS) au Comité OTC, au Comité SPS et au Comité de l'accès aux marchés de l'OMC. Elles reposent sur l'idée que, dans le cadre de ces comités, les mesures commerciales dont il est allégué qu'elles affectent les intérêts de certains Membres sont examinées à un niveau technique et les questions sont réglées par le dialogue et le partage d'informations.

Les comités susmentionnés ne sont pas le seul cadre où peut se nouer un dialogue sur les politiques. Le Conseil du commerce des marchandises (CCM) joue un rôle croissant dans ce domaine. Le nombre de préoccupations commerciales soulevées au CCM a atteint un niveau sans précédent en 2022, en partie en raison des sanctions imposées par certains Membres dans le contexte de la guerre en Ukraine (voir la section C.2). L'article XXI du GATT de 1994 et les préoccupations en matière de sécurité nationale ont souvent été invoqués pour justifier l'imposition de restrictions au commerce et une grande partie des préoccupations commerciales examinées au CCM étaient consécutives aux tensions géopolitiques.

(ii) La transparence peut être renforcée pour limiter l'impact des chocs économiques

Dans le cadre d'un traitement plus efficace des exceptions ayant trait à la sécurité, le processus délibératif susmentionné et le fonctionnement de l'OMC en général seraient grandement facilités par l'amélioration des instruments de transparence prévus par les Accords de l'OMC. À cet égard, l'exercice de suivi du commerce de l'OMC, les prescriptions pertinentes de l'OMC en matière de notification et les examens par les pairs effectués par les Membres de l'OMC (comme le Mécanisme d'examen des politiques commerciales) pourraient jouer un rôle encore plus important dans une économie mondiale de plus en plus exposée à des chocs divers. Toutefois, il reste des progrès à faire concernant le taux de mise en conformité des Membres avec les obligations de notification. Par exemple, seulement 14 % du nombre total de restrictions à l'exportation introduites après le début de la guerre en Ukraine ont été notifiées à l'OMC (OMC, 2023c).

L'agriculture illustre particulièrement bien à quel point la transparence est importante pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité économique et limiter les interférences avec le commerce. Le renforcement de la transparence dans le domaine de l'agriculture permettrait aux partenaires commerciaux d'obtenir les renseignements supplémentaires nécessaires à une meilleure connaissance des stocks existants, de sorte que des excédents de production additionnels pourraient être exportés vers les économies qui en ont besoin. Cela permettrait de maintenir les échanges en période de crise et de renforcer la sécurité alimentaire tout en réduisant les restrictions à l'exportation ou la constitution de stocks excessifs. S'agissant des produits agricoles essentiels, l'OMC participe au Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS, 2023). Ce mécanisme a été mis en place par les Ministres de l'agriculture du G-20 pour renforcer la transparence des marchés pour les cultures de base et promouvoir le dialogue sur les politiques à mener à la suite des hausses des prix mondiaux des produits alimentaires enregistrées en 2007/08 et 2010. Son champ d'application est en train d'être étendu pour couvrir davantage de produits agricoles essentiels.

(iii) Il existe des solutions pour dissocier la sécurité nationale de la politique commerciale

Afin de limiter la tension entre la sécurité et la coopération internationale dans le domaine du commerce, il a été proposé d'introduire une forme de « rééquilibrage ». Dans le cadre de ce mécanisme, les gouvernements pourraient, après l'adoption par un autre gouvernement Membre d'une mesure commerciale liée à la sécurité, rétablir l'équilibre des droits et des obligations en négociant des concessions équivalentes (Lester et Lew, 2022). Dans les cas où les parties ne seraient pas en mesure de convenir d'une compensation appropriée, le gouvernement affecté pourrait suspendre unilatéralement des concessions équivalentes. Les tenants de cette idée estiment que cela pourrait se faire sans recours préalable au règlement des différends ou pendant l'examen d'un différend. Ils estiment que cela permettrait de rétablir immédiatement l'équilibre des droits et des obligations entre les Membres concernés, quand l'achèvement d'une procédure de règlement des différends pourrait prendre plusieurs années. Selon une autre option signalée, les Membres conviendraient de l'interprétation à donner à l'utilisation des exceptions concernant la sécurité, conformément à l'article IX:2 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (Accord sur l'OMC). Cette approche pourrait toutefois nécessiter dans un premier temps que les Membres parviennent à un consensus sur la nature et la justification de ces exceptions.

Une autre approche suggère d'élargir le champ d'application des exceptions concernant la sécurité dans le cadre de l'OMC, par exemple pour couvrir la cybersécurité ou les infrastructures essentielles (Lester et Lew, 2022) ou celui des clauses relatives aux exceptions générales de façon à inclure les différents types de mesures commerciales que les Membres pourraient sinon ne pas justifier ou seraient tentés de justifier au regard des conditions semble-t-il moins exigeantes requises par les exceptions concernant la sécurité. Les Membres pourraient convenir des cas dans lesquels il serait acceptable d'utiliser spécifiquement la politique commerciale pour poursuivre des objectifs non commerciaux, comme dans les accords sectoriels. Une modification des clauses relatives aux exceptions générales de l'OMC figurant dans le GATT et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) permettrait d'élargir la liste actuelle des objectifs non commerciaux acceptables, ainsi que les conditions à remplir pour les invoquer, en préservant un équilibre entre le commerce et la sécurité (Hoekman, 2022).

Selon une autre option proposée par les commentateurs, les Membres pourraient convenir d'exclure totalement les exceptions concernant la sécurité du champ d'application du règlement des différends et d'appliquer un mécanisme de consultation non contraignant dans les situations où des exceptions concernant la sécurité sont invoquées (Hoekman, 2022). Ce mécanisme pourrait être renforcé si, en outre, les Membres affectés par une mesure motivée

par des raisons de sécurité avaient la possibilité de « rééquilibrer » les droits et les obligations en suspendant des obligations substantiellement équivalentes à l'égard du Membre concerné (Benton-Heath, 2020).

La séparation de la question de la sécurité nationale de la politique commerciale pourrait également contribuer à la sécurité économique en redynamisant le règlement des différends à l'OMC. Pendant près de 25 ans, le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends (Mémorandum d'accord) a permis de régler pacifiquement des centaines de différends commerciaux. Dans une époque dominée de plus en plus par les préoccupations en matière de sécurité et la diplomatie fondée sur des rapports de force, un mécanisme de règlement des différends s'avère plus que jamais nécessaire pour préserver les droits et les obligations de tous les Membres. À cet égard, les Membres se sont engagés à la douzième Conférence ministérielle de l'OMC à mener des discussions en vue de disposer d'un « système de règlement des différends pleinement opérationnel et qui fonctionne bien » accessible à tous les Membres, pour 2024 (OMC, 2022b).

Plus important encore pour l'objet de ce chapitre, la fragmentation ne permettrait pas non plus d'accroître la sécurité. L'interdépendance commerciale, l'ouverture des politiques commerciales et la coopération entre les économies dans le cadre d'organisations internationales peuvent réduire la probabilité de conflits et renforcer la sécurité économique. Par conséquent, la fragmentation est une réponse inefficace aux défis auxquels le monde est confronté en matière de sécurité. En revanche, la remondialisation et, partant, la diversification géographique, l'expansion du commerce dans de nouveaux domaines ainsi que la poursuite et l'élargissement de la coopération commerciale multilatérale peuvent contribuer à renforcer la sécurité.

5. Conclusions

De nombreux éléments indiquent que la sécurité, en particulier dans son sens plus large de sécurité économique, joue un rôle croissant dans les politiques commerciales, aux niveaux national, régional et multilatéral. L'implication de la question de la sécurité dans la politique commerciale peut conduire à un accroissement des obstacles au commerce, et cela pose un risque de fragmentation de l'économie mondiale dans la mesure où les pays recourent à la relocalisation et à la relocalisation dans des pays amis. Or la fragmentation réduirait le bien-être au niveau mondial car les économies renonceraient aux gains du commerce liés aux avantages comparatifs, à une plus grande diversité des produits, au partage des coûts fixes et à la diffusion des idées et des technologies.

Notes

- 1 Décision ministérielle sur les mesures en faveur des pays les moins avancés, adoptée par le Comité des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay le 15 décembre 1993 et annexée à l'Acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay.
- 2 Le nombre de Membres ayant présenté des notifications de restrictions quantitatives a considérablement augmenté en 2020, ce qui contribue également au fait que la base de données sur les restrictions quantitatives contient davantage de mesures en rapport avec l'article XXI du GATT de 1994.
- 3 Selon une formule célèbre, Montesquieu a affirmé que les vertus du commerce étaient de rendre les "mœurs douces", de promouvoir des attitudes tolérantes à l'égard du pluralisme et d'éveiller les gens à la pratique de la réciprocité et de l'équité.
- 4 Le manque d'interdépendances en 1914 ne devrait pas être surestimé, puisque la guerre a été évitée à plusieurs occasions avant le début des hostilités et a commencé entre les puissances les moins intégrées (Gartzke et Lupu, 2012).
- 5 D'autres travaux empiriques montrent que la force du pouvoir pacificateur du commerce dépend également des conditions et du type des échanges.

D Une remondialisation pour réduire la pauvreté et les inégalités

Ce chapitre examine en quoi la fragmentation pourrait affecter négativement la croissance, la pauvreté et les inégalités et en quoi la remondialisation pourrait favoriser une diffusion plus large des bénéfices du commerce au sein des économies mais aussi entre elles. L'ouverture des échanges dans les secteurs de l'agriculture et des services ainsi que l'élaboration de nouvelles règles sur le commerce électronique pourraient stimuler la croissance, réduire la pauvreté et rendre l'économie mondiale plus inclusive. L'OMC peut contribuer à promouvoir un système commercial mondial plus inclusif en actualisant les règles commerciales au niveau multilatéral et en travaillant avec d'autres organisations internationales pour faire en sorte que le nombre de personnes bénéficiant du commerce mondial augmente.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	70
2. Les effets de la mondialisation sur la pauvreté et les inégalités	70
3. Les effets de la fragmentation sur la pauvreté et les inégalités	75
4. Comment rendre la remondialisation plus inclusive	81
5. Conclusions	96

POINTS CLÉS



Le commerce a contribué de manière significative à la réduction de la pauvreté et il a favorisé une convergence historique des niveaux de revenu entre les économies. Si le commerce tend à accroître la demande de travailleurs qualifiés et à accentuer les inégalités dans les pays en l'absence de politiques publiques nationales adéquates, il offre des perspectives à nombre de travailleurs, de femmes et de micro, petites et moyennes entreprises (MPME), contribuant ainsi à une plus grande inclusion.



La fragmentation pourrait sérieusement menacer les avantages apportés par le commerce tant pour les économies développées que pour les économies en développement. Il est probable que les ménages les plus pauvres seraient affectés par la hausse des coûts du commerce car ils dépendent plus des biens et des services marchands.



L'inscription de la mondialisation dans un système commercial multilatéral renforcé ouvre une voie bien plus prometteuse pour favoriser une plus grande inclusion des personnes, des entreprises et des économies.



Il est encore possible de poursuivre l'industrialisation facilitée par les chaînes de valeur mondiales et de stimuler la croissance tirée par les services grâce aux technologies numériques. Cela peut être encouragé par une réduction des obstacles au commerce dans le cadre d'accords aux niveaux régional et multilatéral.

1. Introduction

Au cours des dernières décennies, le commerce international a contribué à la convergence globale des revenus et de la productivité entre les pays et a aidé des centaines de millions de personnes à sortir de la pauvreté. Toutefois, les économies n'ont pas toutes profité de la même manière de la croissance du commerce. En outre, on assiste à un renforcement de la perception selon laquelle le commerce génère des inégalités au sein des économies et produit des laissés-pour-compte. En réalité, les effets du commerce sur la répartition, y compris le marché du travail et les inégalités, ont été très divers d'une économie à l'autre (Goldberg et Larson, 2023 ; Pavcnik, 2017).

Ce chapitre examine en quoi la fragmentation pourrait, selon toute probabilité, affecter négativement la croissance, la pauvreté et les inégalités et en quoi la remondialisation peut favoriser une diffusion plus large des bénéfices du commerce au sein des économies mais aussi entre elles.

La fragmentation est susceptible de restreindre l'activité économique globale et de nuire à la majorité des économies en raison de la diffusion réduite des connaissances, même s'il est possible qu'un petit nombre d'économies puissent bénéficier d'un détournement des flux commerciaux au détriment des partenaires commerciaux actuels. Les économies en développement et les pays les moins avancés (PMA), en particulier, risquent de pâtir de la fragmentation du système actuel, qui impliquerait la formation de blocs commerciaux exclusifs et rendrait plus difficile l'accès à certaines technologies. Des travaux empiriques donnent également à penser que la fragmentation pourrait accroître les inégalités et la pauvreté au sein des pays parce qu'elle limiterait les possibilités économiques et les ressources financières.

Ce chapitre montre que l'OMC peut aider à faire en sorte que la prochaine vague de mondialisation soit plus inclusive. Les engagements contraignants ainsi que la coordination des règles commerciales au niveau multilatéral facilitent l'inclusion des économies dans le système commercial mondial. Grâce à l'ouverture des échanges dans les secteurs du commerce des services et du commerce électronique, les économies, mais aussi les entreprises et les femmes, seraient plus nombreuses à pouvoir participer au commerce. L'ouverture du commerce des services et des produits agricoles pourrait stimuler la croissance en améliorant les possibilités d'accès aux marchés dans des domaines où les économies en développement ont un avantage comparatif. Aujourd'hui déjà, l'OMC aide les pays les moins avancés (PMA) à renforcer les capacités dont ils ont besoin pour s'intégrer dans le commerce international, dans le cadre de programmes de développement tels que l'initiative Aide pour le commerce et le Cadre intégré renforcé (CIR), et ces travaux sont en cours. D'autres organisations internationales, de même que les

politiques nationales des économies, jouent également un rôle important en contribuant à rendre le commerce international plus inclusif.

2. Les effets de la mondialisation sur la pauvreté et les inégalités

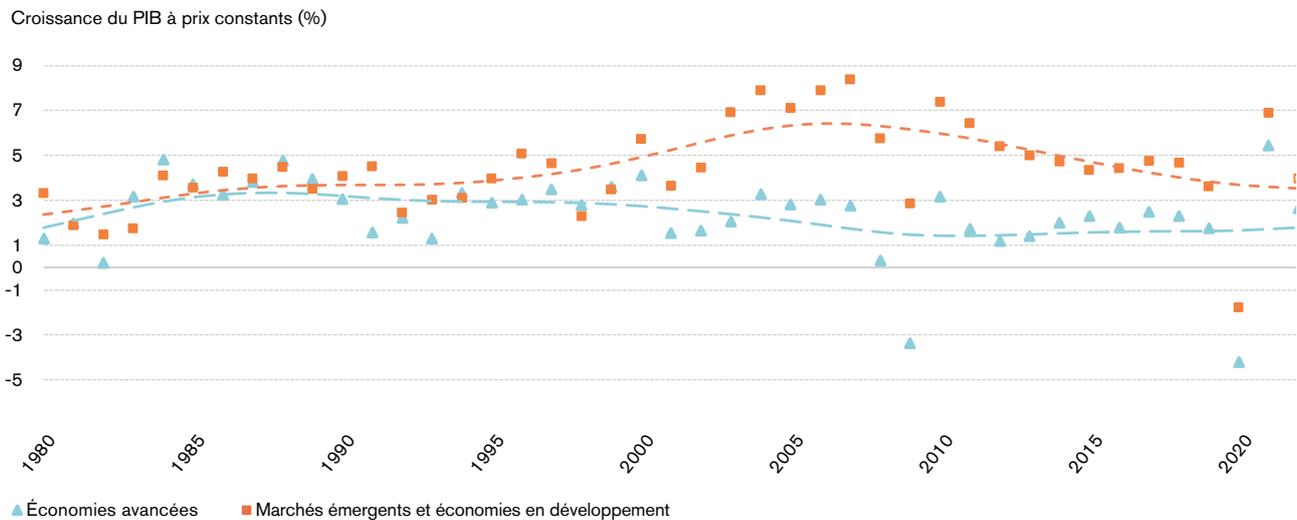
L'intégration commerciale est un outil puissant pour améliorer le niveau de vie. La mondialisation a contribué à une croissance économique sans précédent et a sorti des centaines de millions de personnes de la pauvreté. Si les effets de la mondialisation, perçus comme étant négatifs, sur l'emploi et les salaires suscitent des préoccupations croissantes, le commerce a également profité aux économies avancées, par exemple en améliorant la productivité et l'innovation. Cependant, en l'absence de politiques complémentaires adéquates, la mondialisation peut exacerber les inégalités.

a) La mondialisation a favorisé la convergence des niveaux de revenu

Ces dernières années, l'évolution de l'économie mondiale a été marquée par l'importance croissante des économies en développement dans l'économie mondiale (voir la figure D.1). Au milieu des années 1980, du fait de l'accélération de la croissance induite par les échanges, les revenus de nombreuses économies en développement – et pas seulement la Chine – ont commencé à converger avec ceux des économies à revenu élevé, ce qui a marqué une rupture avec deux siècles de divergence. Le commerce, et en particulier l'intégration des économies en développement dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) (voir aussi le chapitre B et la figure B.7), a contribué à faire converger les revenus et la productivité entre les économies au niveau mondial (Goldberg et Larson, 2023).

La forte augmentation des échanges a été favorisée par la baisse des coûts du commerce. La conteneurisation (c'est-à-dire le transport de marchandises au moyen de conteneurs de grande taille) ainsi que l'évolution technologique ont entraîné une réduction des coûts de transport et de communication qui s'est traduite par des gains d'efficacité. En outre, la conclusion d'accords commerciaux multilatéraux, plurilatéraux et régionaux a permis de réduire les droits de douane et les mesures non tarifaires au cours des 30 dernières années. Entre 1950 et 2021, le volume du commerce mondial a été multiplié par 43. Les droits moyens appliqués, qui étaient de 50 % dans les années 1930, sont désormais inférieurs à 10 % depuis les années 1990, même si d'autres restrictions commerciales se sont multipliées ces dernières années.¹ En 1995, avec l'établissement de l'OMC, le renforcement du régime commercial multilatéral fondé sur des règles a en outre permis de créer un environnement commercial prévisible qui a favorisé les échanges et la croissance.

Figure D.1 : Le rythme de la convergence économique a ralenti ces dernières années



Source: Calculs des auteurs, à partir de données provenant des Perspectives de l'économie mondiale du FMI.

Note: Les lignes en pointillés représentent les tendances lissées estimées en appliquant le filtre Hodrick-Prescott (HP) à des taux de croissance annuels.

Cette convergence s'est accompagnée d'un recul des inégalités de revenu au niveau mondial. L'indice global de Gini (mesure des inégalités où des valeurs plus élevées indiquent une plus forte inégalité) a diminué rapidement, passant de 70 à 60 points entre la fin des années 1990 et 2018, en grande partie du fait de la forte croissance des revenus dans les pays pauvres très peuplés. Il y a cependant eu un accroissement des inégalités de patrimoine au niveau mondial. Des données relatives à l'impôt sur le revenu montrent que si depuis 1995 les revenus de la moitié la plus pauvre de la population mondiale ont enregistré une croissance annuelle d'environ 3%, cette partie de la population n'a capté que 2% de l'accroissement global des richesses parce qu'elle partait d'un niveau de richesse très bas. Les classes moyennes des économies à revenu élevé ont obtenu une croissance de leurs revenus légèrement supérieure et ont capté 60% de l'accroissement de la richesse totale au cours de la même période. Entre 1995 et 2021, 38% de l'augmentation de la richesse totale ont été captés par les 1% les plus riches du monde (Chancel *et al.*, 2021).

L'ouverture du commerce peut aussi contribuer à l'inclusion économique (OMC, 2018a). Certaines des économies les plus ouvertes et les plus dépendantes du commerce, dont l'Allemagne, la Lettonie et les Pays-Bas, figurent également parmi celles où il y a le plus d'égalité en termes de revenu, de niveau de vie et de richesse (voir la figure D.2). Inversement, certaines économies ont des niveaux d'inégalité relativement similaires à ceux des économies moins intégrées sur le plan économique, ce qui met en lumière l'importance des politiques nationales complémentaires, telles que les politiques de

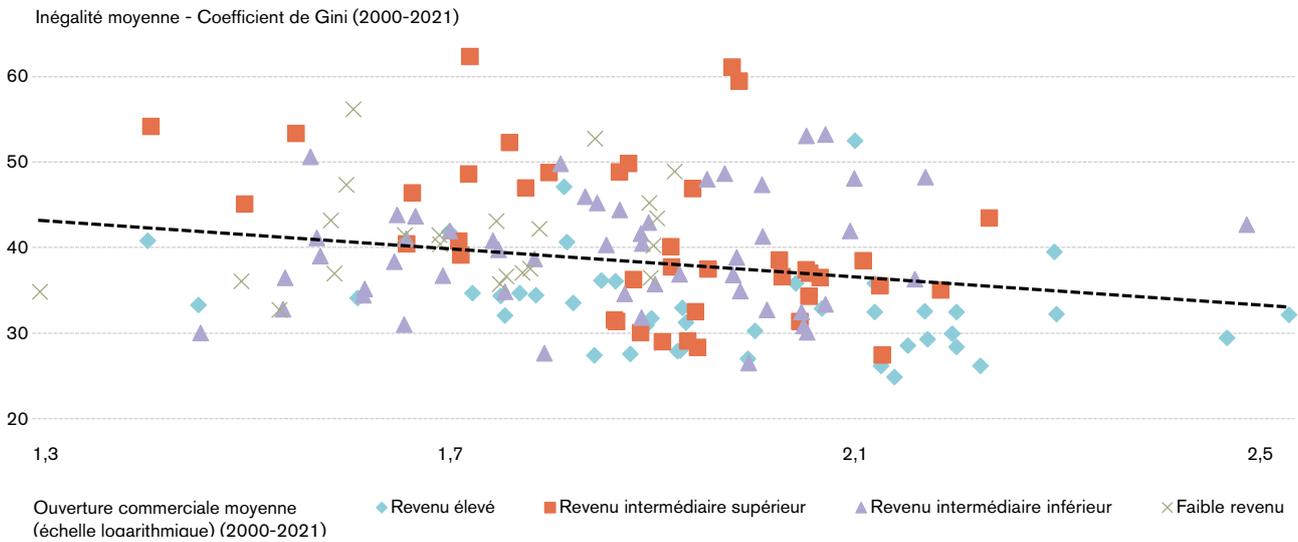
redistribution et du marché du travail, en vue de favoriser une croissance économique inclusive (OMC, 2017).

b) La mondialisation a fortement réduit la pauvreté

Entre 1981 et 2019, les économies à faible revenu et à revenu intermédiaire ont vu leur part dans les exportations mondiales passer de 19% à 29%, et la part de leur population vivant avec moins de 2,15 USD par jour passer de 55% à 10% (voir la figure D.3). Le commerce contribue à faire reculer la pauvreté en augmentant la croissance économique.² Une large ouverture des économies en développement aux échanges permet d'augmenter la croissance économique de 1,0 à 1,5 point de pourcentage en moyenne (Irwin, 2019). Il a été constaté que, grâce à différents mécanismes, le revenu réel des personnes en situation de pauvreté progressait pratiquement au même rythme que la croissance économique. (Dollar, Kleineberg et Kraay, 2016). Les personnes pauvres ont tendance à allouer une part plus importante de leurs revenus à l'achat de biens marchands, notamment les produits alimentaires et boissons, qui peuvent être soumis à des droits de douane relativement élevés (Cravino et Levchenko, 2017), et, par conséquent, elles peuvent bénéficier de façon disproportionnée d'une baisse des prix au niveau de la consommation découlant d'une réduction ou de l'élimination des obstacles au commerce (Artuc, Porto et Rijkers, 2019; Faijgelbaum et Khandelwal, 2016).

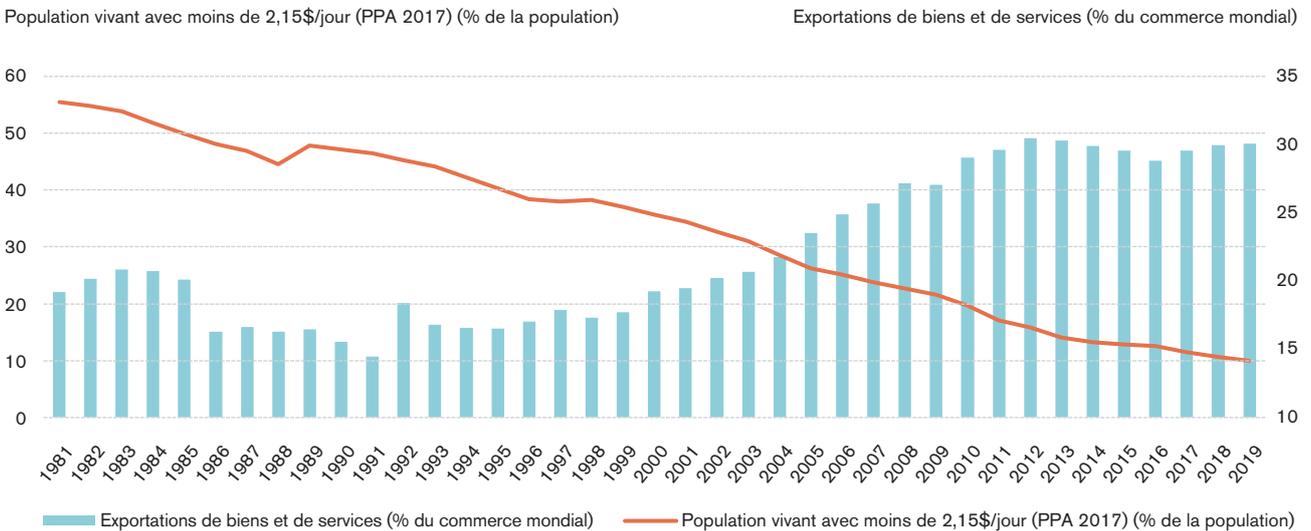
Toutefois, certaines économies n'ont pas profité de cette tendance autant que d'autres. Même si la croissance tirée par les exportations a fait reculer la pauvreté de

Figure D.2 : L'ouverture commerciale peut aller de pair avec l'inclusion économique



Source: Calculs des auteurs fondés sur les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.
Note: L'ouverture commerciale correspond au ratio entre la somme des exportations et des importations et le produit intérieur brut (PIB). Le coefficient de Gini indique dans quelle mesure la distribution des revenus parmi les individus ou les ménages dans une économie s'écarte de l'égalité parfaite. Un coefficient de 0 indique une égalité parfaite et un coefficient de 100, une inégalité parfaite. La moyenne des coefficients d'ouverture commerciale et des coefficients de Gini est calculée pour la période 2000-2021 ou une période plus courte en fonction des données disponibles. La tendance linéaire est représentée par la ligne noire en pointillés qui n'est pas statistiquement différente de zéro.

Figure D.3 : Le commerce international a contribué à réduire l'extrême pauvreté



Source: Calculs des auteurs fondés sur les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

façon spectaculaire en Asie de l'Est et dans plusieurs économies d'Europe orientale, le nombre de personnes pauvres en Afrique subsaharienne a notamment stagné depuis les années 1990. Les progrès plus lents en

matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté en Afrique reflètent en partie une croissance moins soutenue du commerce.

c) Les grandes entreprises tirent un meilleur parti du commerce que les micro, petites et moyennes entreprises

Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont vitales pour la création d'emplois, en particulier dans les économies en développement, car elles représentent une partie importante des entreprises et des emplois.³ Elles permettent aussi d'offrir plus de diversité sur le lieu de travail que les grandes organisations. Par exemple, une grande partie des MPME sont des entreprises détenues par des femmes (Banque mondiale et OMC, 2020). Cependant, les grandes entreprises ont tendance à participer davantage au commerce international que les petites. Dans les économies développées, les MPME représentent plus de 90% des entreprises industrielles, mais seulement 36% des exportations directes (OMC, 2022f). Dans les économies en développement, elles n'exportent en moyenne que 11% de leurs ventes, contre 33% pour les grandes entreprises (OMC, 2022b).

Les MPME sont souvent confrontées à des limites qui les empêchent de bénéficier plus largement du commerce international. Elles font face à des coûts du commerce plus élevés que les grandes entreprises parce qu'elles ne peuvent pas tirer parti des économies d'échelle qui permettent de réduire les coûts fixes, ce qui signifie qu'elles supportent des coûts unitaires plus élevés pour le commerce et le transport (OMC, 2016). Elles peuvent aussi avoir plus de difficultés à respecter des réglementations commerciales, procédures douanières et prescriptions en matière de documentation qui sont complexes, à satisfaire aux normes de qualité et à obtenir des financements pour le commerce (ADB, 2021 ; Cusolito, Safadi et Taglioni, 2016 ; OMC, 2022b).

Les petites entreprises retirent également moins d'avantages de leur participation aux marchés internationaux, par rapport aux grandes. Les MPME exportatrices des pays en développement ont tendance à participer davantage aux secteurs à plus faible intensité de technologie situés en amont, qui exigent moins de transformation et génèrent donc une moindre valeur ajoutée pour les exportations (OMC, 2022a). Les grandes entreprises captent une part plus importante des gains du commerce en raison de leur productivité plus élevée (Goldberg et Pavcnik, 2003), et les effets de l'exportation et de l'investissement en recherche et développement (R&D) sur la productivité sont plus faibles pour les petites entreprises (Aw, Roberts et Xu, 2011). Il existe également des données indiquant une relation positive entre la taille des entreprises et les marges, ce qui signifie que les petites entreprises sont moins aptes à bénéficier des majorations des prix de vente en lien avec l'exportation (Atkin *et al.*, 2015). L'intensification de la concurrence pèse souvent plus lourd sur les petites entreprises que les effets du commerce, là où les grandes entreprises en retirent surtout des effets positifs, étant donné que les MPME sont également plus vulnérables à la concurrence des importations, ce qui peut avoir des répercussions

importantes sur les inégalités au sein d'un pays (Autor *et al.*, 2020 ; Melitz et Trefler, 2012).

d) La mondialisation a profité à de nombreux travailleurs, mais certains ont été laissés pour compte

Le commerce peut avoir divers effets complexes sur le comportement du marché du travail et la situation des inégalités dans les pays, dans les économies développées comme dans les économies en développement.⁴ Cette complexité peut contribuer à la situation des inégalités dans les pays.

(i) Les effets du commerce sur l'emploi ne sont pas uniformes

Plusieurs études utilisant des méthodes différentes montrent de façon presque unanime que le commerce a une incidence légère, mais positive, sur les résultats globaux du marché du travail dans les économies avancées (Bacchetta et Stolzenburg, 2019 OMC, 2017). Cela confirme l'idée théorique selon laquelle le commerce a des effets secondaires en transférant des ressources entre les entreprises et les secteurs, ce qui peut affecter l'emploi global si les frictions sur le marché du travail concernent un secteur ou une entreprise spécifique (Carrère, Grujovic et Robert-Nicoud, 2015 ; Davis et Harrigan, 2011 ; Helpman, Itskhoki et Redding, 2010). Dans les économies à faible revenu, le travail informel représente 89% de l'emploi total. L'expansion des possibilités d'exportation semble réduire la part de l'emploi informel dans les régions et les secteurs touchés, tandis que l'expansion des importations tend à avoir l'effet inverse (OCDE, 2023a).

L'effet du commerce sur l'emploi n'est pas uniforme dans tous les secteurs. Dans les économies avancées, par exemple, l'expansion des importations de produits manufacturés en provenance de Chine semble n'avoir contribué que très faiblement au déclin récent de l'emploi dans le secteur manufacturier. Si des études effectuées à l'origine pour les États-Unis (Autor, Dorn et Hanson, 2013) et pour l'Europe (Balsvik, Jensen et Salvanes, 2015 ; Donoso, Martin et Minondo, 2015 ; Malgouyres, 2017) ont conclu que l'augmentation de la concurrence des importations de Chine expliquait une part importante du recul du nombre d'emplois manufacturiers, des travaux ultérieurs prenant en considération d'autres effets du commerce, en particulier les exportations et la disponibilité d'intrants moins chers en provenance de Chine, constatent que cette incidence est très légère, voire nulle (Caliendo et Parro, 2023 ; Feenstra, Ma et Xu, 2017 ; Wang *et al.*, 2018).

Il apparaît effectivement que l'ouverture commerciale des économies en développement entraîne des transferts d'emplois entre tous les secteurs. C'est ce que montrent, par exemple, la baisse de l'emploi dans le secteur agricole s'accompagnant d'une hausse de l'emploi dans le secteur des services et le secteur manufacturier au Viet Nam

(Hoang et Nguyen, 2020), l'afflux de travailleurs agricoles, sans emploi et non participants, sur le marché du travail industriel en Chine (Ouyang et Yuan, 2019) ainsi que le recul de l'emploi manufacturier avec une augmentation de l'emploi dans l'agriculture et les industries extractives en Argentine, au Brésil et au Mexique (Artuc, Lederman et Rojas, 2015).

(ii) Les avantages du commerce ne sont pas répartis de manière égale

La mobilité et la diversification sont des facteurs médiateurs qui déterminent les effets du commerce sur les inégalités régionales. Nonobstant la section précédente, des études ont montré qu'il y avait une inégalité régionale accrue en termes d'emploi, de salaires et de stabilité de l'emploi du fait de la concurrence des importations (Autor, Dorn et Hanson, 2013; Dauth, Findeisen et Suedekum, 2014; Malgouyres, 2017), qui pouvait toutefois être compensée par l'expansion des exportations, des intrants meilleur marché et des liens avec les chaînes de valeur (Kovak, Oldenski et Sly, 2017).⁵ Pour récolter ces gains, l'ajustement régional au commerce doit se faire rapidement et sans heurts. Par exemple, lorsque les activités sont trop concentrées dans certaines régions, comme en Allemagne, le commerce peut creuser les disparités régionales (Yi, Müller and Stegmaier, 2017). Les effets négatifs du commerce peuvent perdurer dans les économies en développement, où la mobilité des travailleurs entre les régions est généralement bien moindre que dans les économies à revenu élevé (Artuc, Lederman et Rojas, 2015; Grover, Lall et Maloney, 2022).

Le commerce peut aussi contribuer aux inégalités en raison de son incidence sur la prime de qualification. Des études empiriques menées dans les années 1990 montrent toutefois que le commerce international n'a eu qu'un effet limité sur la hausse de la prime de qualification dans les économies développées en augmentant l'emploi relatif des travailleurs qualifiés, la hausse de la prime de qualification reposant largement sur l'évolution technologique. Contrairement à ce qu'aurait prédit la théorie classique des échanges, les inégalités salariales et la prime de qualification ont augmenté dans de nombreuses économies en développement qui se sont ouvertes dans les années 1980 et 1990.⁶ Il a toutefois été observé que les effets du commerce sur les inégalités, par le biais de ces canaux de transmission et de canaux similaires, étaient faibles (Goldberg et Pavcnik, 2007).

Un des problèmes courants est que les avantages du commerce ne sont pas partagés de manière égale entre les producteurs et les consommateurs ni entre les entreprises et les travailleurs. Les baisses de coûts résultant des réductions tarifaires ne sont pas souvent entièrement répercutées sur les consommateurs sous la forme d'une baisse des prix. En effet, les entreprises dotées d'un pouvoir de marché suffisant peuvent augmenter leurs marges en réponse à une diminution des coûts et la concentration du marché s'est accrue ces dernières décennies (Autor *et al.*, 2020). En outre,

il est prouvé que les grandes entreprises multinationales des économies avancées ont augmenté leurs bénéfices aux dépens des marges des entreprises nationales des économies en développement qui leur vendent des intrants (Goldberg et Larson, 2023), même si les marges des fournisseurs varient selon les acheteurs, qui adoptent des stratégies d'approvisionnement différentes, comme l'illustre le secteur de la confection bangladais (Cajal-Grossi, Macchiavello et Noguera, 2022). La part du travail dans le monde a reculé depuis la fin des années 1980 (OIT, 2012; Karabarbounis et Neiman, 2013) et la mondialisation a contribué à cette tendance par le biais de la délocalisation des tâches à forte intensité de main-d'œuvre (Abdih et Danninger, 2017; Elsby, Hobijn et Sahin, 2013).⁷ En outre, il est établi que le recul de la part du travail est associé à une plus grande inégalité de revenus (OIT et OCDE, 2015). Comme cela a été expliqué à la section D.3, les politiques publiques, y compris en matière de concurrence et de redistribution, peuvent contribuer à atténuer une partie de ces effets.

(iii) Le commerce a contribué à accroître l'emploi des femmes et à réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes

Lorsque le commerce amène une économie à se spécialiser dans des secteurs qui emploient davantage de femmes, il contribue à réduire les inégalités entre les genres. Par exemple, l'accord commercial bilatéral conclu entre les États-Unis et le Viet Nam en 2001 a surtout bénéficié aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre féminine qui participent aux CVM, comme le secteur des vêtements et des chaussures, et a ainsi permis de réduire les inégalités hommes-femmes en matière d'emploi (Hoang et Nguyen, 2020). En outre, le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine a entraîné une expansion des possibilités d'exportation dans le secteur manufacturier du Viet Nam, ce qui semble avoir entraîné une réduction de l'écart salarial entre hommes et femmes (Rotunno *et al.*, 2023). La prédominance masculine dans l'emploi est, en moyenne, moins marquée dans les services que dans le secteur manufacturier ou l'agriculture (Ngai et Petrongolo, 2017); en Inde, l'ouverture du secteur des services dans les années 1990 a contribué à réduire l'écart entre les genres en matière d'éducation par une amélioration de la proportion de femmes éduquées, qui a été plus rapide que l'amélioration correspondante observée chez les hommes (Nano *et al.*, 2021).

Le commerce peut également contribuer à l'amélioration de l'égalité hommes-femmes parce que les entreprises exportatrices ont tendance à verser des salaires plus élevés. Dans les économies en développement, les femmes représentent 33% des effectifs des entreprises exportatrices et 28% de ceux des entreprises importatrices, contre seulement 24% dans les entreprises non exportatrices. La part de l'emploi féminin tend aussi à être plus élevée dans les entreprises participant aux CVM (Banque mondiale et OMC, 2020). Il est toutefois essentiel d'améliorer les conditions de travail et les droits des travailleurs dans les secteurs

où les femmes continuent de faire face à des salaires bas, à des conditions de travail atypiques ainsi qu'à des discriminations sur leur lieu de travail afin de promouvoir l'égalité des genres et de renforcer l'autonomisation économique des femmes.

3. Les effets de la fragmentation sur la pauvreté et les inégalités

Les conséquences de la fragmentation⁸ sont vastes et d'une portée considérable pour l'économie mondiale, avec des gagnants et des perdants potentiels. Si la fragmentation peut stimuler la croissance et réduire les inégalités de revenu dans certaines économies, elle peut aussi, à terme, déboucher sur une baisse des revenus au niveau mondial, tant pour les pauvres que pour les riches, et se traduire par une augmentation de la pauvreté et une aggravation des inégalités entre les économies.

La fragmentation du commerce et des chaînes d'approvisionnement peut également provoquer des perturbations sur le marché du travail, qui sont susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les possibilités d'emploi, la sécurité de l'emploi et le niveau de revenu des travailleurs moins mobiles qui tentent de trouver de nouveaux emplois ou de s'adapter à de nouvelles exigences professionnelles en raison de l'évolution de la situation économique. Enfin, les effets complexes de la fragmentation sur la pauvreté et sur les inégalités dépendent d'un grand nombre de facteurs, y compris le contexte géopolitique, le type de fragmentation et le niveau initial de développement des économies concernées, la taille de leur marché ainsi que leur degré d'ouverture au commerce, qui inclue le niveau de leur dépendance à l'égard des investissements étrangers et de la main-d'œuvre étrangère.

a) La fragmentation empêche la convergence économique mondiale

La fragmentation peut amoindrir l'efficacité de la production, affaiblir la confiance des investisseurs, freiner l'innovation et renchérir les prix. Lorsque les économies réduisent leurs efforts d'intégration économique, elles peuvent laisser s'échapper des possibilités d'accès à de nouveaux marchés et à de nouvelles technologies et ressources, ce qui a des retombées négatives sur le bien-être. À long terme, l'affaiblissement des connaissances et de l'innovation au niveau mondial assombrit encore les perspectives de croissance économique. Un nombre croissant d'études confirment les effets négatifs de divers scénarios de fragmentation sur la croissance économique et le commerce, qui affectent les économies de différentes manières.⁹

Plus les obstacles au commerce adoptés pour distendre les relations commerciales existantes sont élevés, plus

les effets négatifs pèsent sur le bien-être mondial. Par exemple, un retrait coordonné à l'échelle mondiale des engagements tarifaires pris dans des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, c'est-à-dire un retour aux taux de droits de la nation la plus favorisée (NPF), s'accompagnant d'une augmentation du coût des services échangés, pourrait entraîner des pertes annuelles de revenu réel au niveau mondial de 0,3% par rapport au niveau de référence après trois ans.¹⁰ Un relèvement des droits de douane au niveau mondial jusqu'à concurrence des taux consolidés légalement autorisés, associé à une augmentation des coûts des services échangés, entraînerait des pertes annuelles de revenu réel au niveau mondial plus importantes, qui pourraient aller jusqu'à 0,8% par rapport au niveau de référence après trois ans (Kutlina-Dimitrova et Lakatos, 2017).

De même, un relèvement global des droits de douane de 33%, s'accompagnant de la disparition progressive des investissements étrangers directs et de l'aide étrangère à destination des économies en développement ainsi que de la réduction progressive des migrations entre les économies développées et les économies en développement, pourrait réduire la croissance économique mondiale de près de 1 point de pourcentage par an (Hillebrand, 2009). Les coûts d'un conflit commercial à grande échelle seraient encore plus importants et entraîneraient des pertes estimées à plus de 5% du PIB, avec des pertes encore plus importantes pour les économies en développement (Bekkers et Teh, 2019; Ossa, 2014).

La fragmentation empêche la convergence économique mondiale. Grâce à leur marché intérieur relativement plus vaste, les grandes économies pourraient être en mesure d'absorber une partie de la hausse des coûts due à la fragmentation en redéployant des ressources et des approvisionnements des marchés étrangers vers les marchés intérieurs. Cependant, les petites économies, en particulier celles qui sont fortement tributaires du commerce et de l'investissement étranger, peuvent disposer de ressources et de capacités plus limitées pour s'adapter à l'évolution de la structure des échanges et de l'investissement au niveau mondial. Par exemple, une fermeture totale des CVM, qui mettrait fin aux échanges internationaux de biens intermédiaires, pourrait entraîner dans toutes les économies des pertes de bien-être allant de 3% à 68%, les plus importantes étant supportées par les petites économies fortement intégrées (Eppinger *et al.*, 2021).¹¹

Le processus consistant à dénouer des relations commerciales existantes devient à la fois plus complexe et plus coûteux si les économies sont très interdépendantes. Le coût prospectif d'un conflit tarifaire au niveau mondial a plus que doublé entre 2000 et 2014. L'augmentation du coût est due à deux facteurs: la progression des marges au niveau mondial associée à l'imposition de droits de douane plus ciblés (c'est-à-dire ayant plus

d'effets de distorsion) et la dépendance accrue des économies émergentes à l'égard du commerce d'intrants intermédiaires depuis 2000. Même si un conflit tarifaire au niveau mondial peut entraîner une baisse de 2,8% du PIB réel moyen des économies, ce sont les petites économies en aval, dont la production dépend des intrants importés, qui enregistreraient les pertes les plus élevées (Lashkaripour, 2021).¹²

Même des tensions commerciales bilatérales peuvent limiter la croissance économique dans des économies fortement intégrées. Par exemple, on a observé que les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis avaient entraîné des pertes de bien-être représentant 0,3% du PIB en Chine et 0,1% du PIB aux États-Unis (Chang, Yao et Zheng, 2021 ; Fajgelbaum et Khandelwal, 2022).¹³ De même, les sanctions économiques imposées à la Fédération de Russie en réponse à la guerre en Ukraine devraient affecter la plupart des économies, la Fédération de Russie subissant la plus forte baisse du PIB réel (Mahlstein *et al.*, 2022).

Les tensions géopolitiques ne concernent généralement que quelques économies qui ont engagé un découplage dans leurs relations commerciales, tandis que les autres économies peuvent rester neutres ou s'aligner sur certaines des économies en découplage. En raison de la multiplication des obstacles au commerce entre des économies découplées, les entreprises des économies en découplage rechercheront des fournisseurs et des clients dans d'autres économies. Dans ce contexte, les stratégies de découplage peuvent conduire à des détournements et à la création d'échanges qui sont susceptibles de profiter à certaines économies neutres ou qui s'alignent (Devarajan *et al.*, 2021 ; Fajgelbaum, 2023). Par exemple, du fait des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, il y a eu une accélération de la transition pour passer des exportations de produits manufacturés de la Chine à celles d'autres économies émergentes, comme le Viet Nam qui, entre 2017 et 2020, a enregistré une hausse de 40% de ses exportations de produits visés par des droits de douane vers les États-Unis (Rotunno *et al.*, 2023). Les effets sur les perspectives de croissance du PIB dépendront finalement en partie des avantages comparatifs relatifs de ces économies, de leur capacité d'exportation et de leur proximité géographique avec les économies en découplage.

La plupart des économies en développement sont cependant vulnérables aux stratégies de découplage. Bien que le découplage puisse en inciter certaines à accroître leur production nationale, le ralentissement du commerce international qui résulterait de la croissance plus lente de la productivité pourrait se traduire par un essoufflement de la croissance du PIB et du revenu moyen. D'après une analyse de simulation, la démondialisation représenterait des gains marginaux pour quelques économies en regard des pertes subies par de nombreuses autres. Dans toutes les économies étudiées, à l'exception d'une seule, la contraction des importations de biens manufacturés et

de capitaux tend à limiter l'égalité, à réduire les revenus moyens ou à accroître la pauvreté et, dans la plupart des cas, les trois. L'impact négatif est plus fort pour les économies en développement (avec, par exemple, une baisse du PIB par habitant de 37% en Chine, de 23% au Guatemala, contre une diminution de 13% aux États-Unis et de 0,8% dans l'Union européenne), ce qui montre un mouvement de divergence plutôt que de convergence (Hillebrand, 2009).

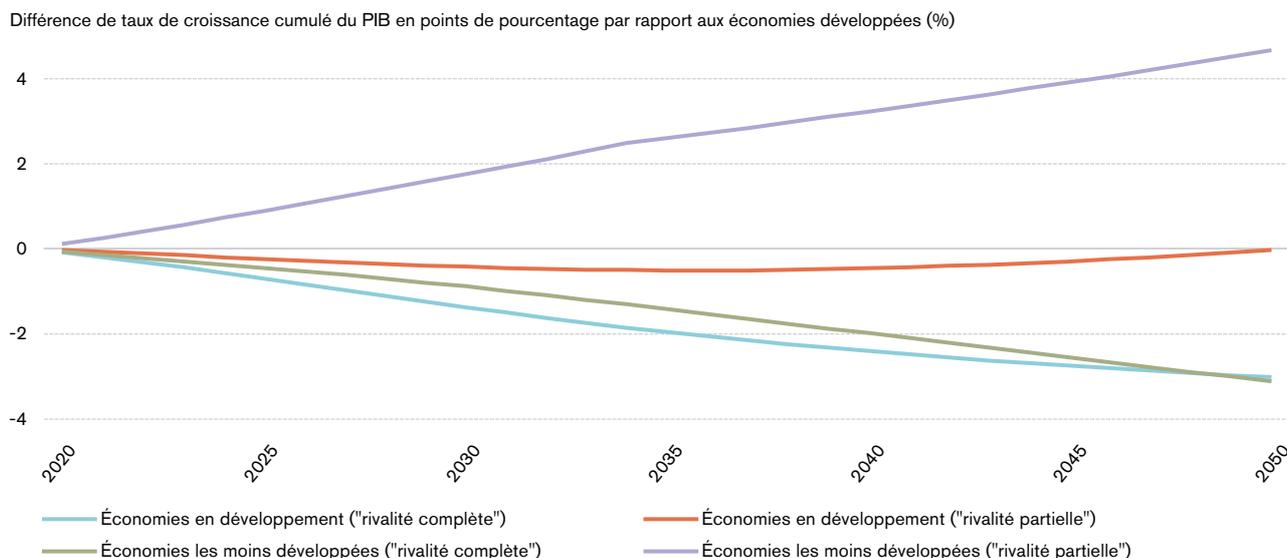
Comme indiqué plus haut, il est probable que l'impact de la fragmentation sur l'évolution du PIB d'une économie et sur la convergence économique varie en fonction du type de fragmentation. Le Modèle du commerce mondial de l'OMC a été utilisé pour simuler et analyser les conséquences possibles d'une fragmentation du paysage géopolitique pour l'économie mondiale et la structure des échanges d'ici à 2050 (Métivier *et al.*, 2023).¹⁴ Le scénario de « rivalité complète » suppose que toutes les économies s'alignent sur un bloc commercial indépendant, oriental ou occidental, en imposant à l'autre bloc des obstacles au commerce plus élevés. Inversement, le scénario de « rivalité partielle » suppose que certaines économies en développement et tous les PMA restent neutres et n'imposent pas des coûts du commerce plus élevés à l'un ou l'autre des deux blocs. Il importe de souligner que ces scénarios de simulation ne sont pas des prévisions ou des prédictions pour l'avenir mais des représentations d'après une série d'hypothèses de ce qui pourrait se produire à l'avenir.

Dans le scénario de « rivalité complète », où le commerce mondial diminue de 13% et où la diffusion des connaissances est limitée, les économies en développement et les PMA devraient être les plus durement touchés et enregistrer une perte moyenne cumulée d'environ 6,5% du PIB d'ici à 2050 et par rapport à 2019, tandis que pour les économies développées la perte représenterait environ 3% du PIB entre 2020 et 2050. En conséquence, une fragmentation géopolitique à grande échelle serait susceptible de faire perdurer la divergence économique mondiale (voir la figure D.4).

Si certaines économies ne s'alignent pas et adoptent une position neutre par rapport à la fragmentation du paysage géopolitique (ce qui correspond à un scénario de « rivalité partielle »), l'incidence sur le PIB varierait selon les groupes de revenu, avec une perte moyenne de 2,8% en 2050 par rapport à 2019. Le PIB des économies en développement et des économies développées diminuerait de 3,1% et 3,5%, respectivement, alors que pour les PMA l'augmentation moyenne du PIB serait de 1,9%. Les PMA pourraient tirer parti d'un non-alignement, mais la croissance de leur PIB ne permettrait pas de parvenir à une convergence économique d'ampleur au niveau mondial car la diffusion des connaissances ainsi que la croissance de la productivité seraient limitées à long terme.

La fragmentation est également associée à une plus forte incertitude, qui n'est pas souvent prise en compte dans les

Figure D.4 : La fragmentation peut ralentir ou empêcher la convergence économique



Source: Métivier *et al.* (2023).

Note: Cette figure montre la différence de taux de croissance du PIB en points de pourcentage entre les économies développées et les économies en développement et entre les économies développées et les PMA à la fois dans un scénario de « rivalité complète » et dans un scénario de « rivalité partielle ».

études de modélisation examinées ci-dessus. La simple perspective d'un relâchement des relations commerciales existantes peut renforcer l'incertitude et affecter négativement les décisions en matière d'investissement et de consommation, et entraîner de ce fait un ralentissement de la croissance économique, même avant la mise en œuvre de la stratégie de découplage. Par exemple, même avant que le Royaume-Uni ne transforme sa relation commerciale avec l'Union européenne, on a estimé qu'à la fin de 2019 son PIB était inférieur d'environ 2 à 3% à ce qu'il aurait été si les électeurs avaient choisi de rester dans l'Union européenne (Dhingra et Sampson, 2022).¹⁵ Des estimations plus récentes et qui rendent compte de l'adoption de l'Accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, en lieu et place de l'accès sans restriction du Royaume-Uni au Marché unique de l'Union européenne, donnent à penser que le PIB du Royaume-Uni pourrait avoir diminué de 1,5% à 5% en 2022 (Springford, 2023).

b) La fragmentation accroît les risques de pauvreté et d'inégalité, ce qui compromet l'inclusion

La fragmentation a des répercussions sur la pauvreté et les inégalités qui empruntent différents canaux, comme les changements survenant dans le commerce international, la structure de l'investissement et les flux migratoires. Une croissance économique plus faible voire négative, un accès limité aux marchés mondiaux et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales résultant de la fragmentation peuvent éroder l'amélioration du niveau de vie obtenue jusqu'ici. Les travailleurs, en particulier dans les secteurs tributaires des exportations, sont

particulièrement exposés à la fragmentation en raison de la plus grande désorganisation du marché du travail. Les consommateurs, notamment les ménages à faible revenu, sont également vulnérables à la hausse des prix et à la réduction de la diversité des produits liées à la fragmentation. L'ampleur exacte de ces répercussions peut varier selon les circonstances propres à chaque économie et selon le type de fragmentation envisagé.

La démondialisation à grande échelle, avec un relèvement des droits de douane et la disparition progressive de l'investissement international et des migrations, pourrait aggraver non seulement la pauvreté, mais aussi les inégalités dans la plupart des économies (Hillebrand, 2009). Même si, dans de nombreuses économies, le secteur manufacturier pourrait augmenter légèrement en termes de valeur ajoutée nationale, la croissance de la productivité ralentirait du fait de l'essoufflement de la concurrence et des flux de capitaux. Il en résulterait une décélération de la croissance globale du PIB et des salaires, avec une réduction de la productivité plus marquée dans les emplois hautement qualifiés en raison d'un ralentissement des progrès technologiques. Dans ce contexte de faible productivité, le rendement des capitaux diminuerait également. Dans quelques économies, ces trois facteurs pourraient contribuer à une répartition plus équitable des revenus, mais au prix d'une baisse des revenus affectant à la fois les pauvres et les riches. Dans la plupart des autres économies, un nombre croissant de travailleurs devraient se tourner vers des emplois relativement peu qualifiés, peu rémunérés et informels, ce qui aggraverait la pauvreté et les inégalités.



ARTICLE D'OPINION

Remondialisation ou fragmentation : des choix à faire et des défis à relever

Miaojie Yu

Président et professeur titulaire d'une chaire d'économie, Université de Liaoning, Chine

La mondialisation reste après la pandémie de COVID-19 la clé de voûte du commerce international, même s'il semble y avoir une tendance croissante au protectionnisme commercial dans le monde entier. Deux caractéristiques dominent la mondialisation des échanges, à savoir l'intégration du commerce mondial et une désintégration du processus de production (Feenstra, 1998), c'est-à-dire que l'intégration croissante des marchés mondiaux a entraîné une expansion des chaînes de valeur mondiales. Il ne fait aucun doute que le protectionnisme accroît le coût du commerce, mais ces deux caractéristiques ne se sont pas effondrées malgré les crises.

Néanmoins, le récent développement du protectionnisme commercial pose de grands défis à la mondialisation des échanges. Le commerce mondial a de plus en plus tendance à être localisé et à s'organiser davantage autour de groupes commerciaux régionaux, qui s'appuient sur des chaînes d'approvisionnement de production régionales connexes : la recherche a établi depuis longtemps la présence dominante de l'« usine Europe », de l'« usine Amérique du Nord » et de l'« usine Asie » pour le commerce dans les chaînes d'approvisionnement (Baldwin et Lopez-Gonzalez, 2013), et le protectionnisme pourrait renforcer cette prépondérance.

Il importe de souligner que, comparés au système commercial multilatéral supervisé par l'OMC, les blocs commerciaux régionaux sont une moins bonne option. Il existe au moins trois raisons à cela : les blocs commerciaux régionaux affaiblissent la résilience des chaînes d'approvisionnement ; ils peuvent creuser l'écart de revenu entre les riches et les pauvres ; et ils ne peuvent pas servir les intérêts de la durabilité environnementale au niveau mondial.

Avant la pandémie, les responsables politiques n'auraient peut-être eu à examiner que la question de savoir à quel point leurs propres économies tireraient parti du commerce et qui sortirait gagnant ou perdant avec les différentes politiques commerciales. Aujourd'hui, en revanche, les responsables politiques, et la coopération internationale en matière de commerce

plus généralement, doivent prendre en considération une multitude de facteurs, notamment les moyens de trouver un équilibre entre la sécurité de l'État, la résilience de la chaîne d'approvisionnement nationale, l'écart de revenu entre les riches et les pauvres, l'inclusion ainsi que la durabilité environnementale.

Les effets que pourrait avoir une régionalisation ou une fragmentation en blocs sur la résilience de la chaîne d'approvisionnement sont dus au fait que la fragmentation pourrait se traduire par une réduction du nombre d'économies participant aux chaînes d'approvisionnement de production en raison de l'augmentation des coûts artificiels du commerce que sont les droits de douane et/ou les obstacles non tarifaires. En conséquence, les économies restantes qui continuent de participer aux chaînes d'approvisionnement pourraient redistribuer leurs parts de commerce. Avec cette redistribution certaines économies pourraient donc se retrouver perdantes, et la résilience de la chaîne d'approvisionnement mondiale pourrait être affaiblie. La fragmentation en blocs pourrait donc constituer une menace pour la résilience de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

L'ouverture du commerce est aussi importante pour lutter contre la pauvreté, même si elle n'implique pas une réduction de la pauvreté par défaut. Il est fondamental que les économies en développement comprennent ce point, parce qu'en dépit de l'idée selon laquelle l'ouverture du commerce réduit naturellement la pauvreté, le contraire peut aussi se produire : le commerce peut accroître les inégalités de revenu au sein des économies si le commerce profite aux riches et, partant, creuse l'écart de revenu entre les riches et les pauvres. La Chine est un exemple récent d'une économie qui a réussi à lutter contre la pauvreté grâce au commerce. Elle est parvenue à réduire le nombre de ses habitants en situation de pauvreté, qui est passé de 55,75 millions d'habitants en 2015 à zéro en 2021, une formidable réussite.

Pour les économies en développement, la régionalisation en blocs pourrait aggraver l'écart de revenu entre les riches et les pauvres ainsi



qu'entre les zones urbaines et rurales, même si d'autres données empiriques sont nécessaires à ce sujet. La logique économique est la suivante. Comme le nombre d'économies participant aux chaînes d'approvisionnement régionales se réduit, les économies qui n'y participent pas voient le coût de leurs importations d'intrants intermédiaires augmenter par rapport au coût de ces intrants supporté par les économies participant aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Si le volume d'exportations d'une économie ne peut pas augmenter de façon concomitante, la valeur ajoutée par la participation aux chaînes d'approvisionnement régionales diminuera. Avec la diminution des bénéfices du commerce, les personnes pauvres devraient se répartir une part plus petite du gâteau et, partant, l'écart de revenu se creuserait.

Il est également important de bien comprendre le lien entre le commerce et l'environnement. Le consensus trouvé à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 (COP26) était que chaque économie devait partager la responsabilité de la protection de la Terre et réduire les émissions de carbone. Mais on débat aujourd'hui pour savoir comment les économies du monde devraient partager les coûts des émissions et, en particulier, si ce sont les producteurs exportateurs ou les consommateurs importateurs qui devraient en supporter les coûts. Les économies exportatrices peuvent faire valoir que les économies importatrices devraient payer la facture pour les émissions de carbone puisque ce

sont elles qui consomment les produits émetteurs de carbone. Cependant, les économies importatrices peuvent adopter le point de vue opposé et faire valoir que les économies exportatrices génèrent des revenus et créent même des emplois au plan national en fabriquant les produits émetteurs de carbone. Sur cette base, une solution équitable semble être le partage de la facture entre les producteurs exportateurs et les consommateurs importateurs.

Enfin, il convient de traiter la question fondamentale suivante : si la fragmentation en blocs est un pis-aller pour la coopération internationale en matière de commerce, comment pouvons-nous relancer la mondialisation ? La remondialisation, qui est l'élargissement du système commercial multilatéral à de nouvelles questions et à de nouveaux acteurs, paraît être une solution appropriée. Bien entendu, dans le cadre de ce processus, certains problèmes rencontrés par le système de l'OMC devront être résolus, comme ceux auxquels l'Organe de règlement des différends de l'OMC doit faire face aujourd'hui, afin que la coopération multilatérale puisse continuer de fonctionner et se développer.

Avertissement

Les articles d'opinion relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. Ils ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les vues des Membres ou du Secrétariat de l'OMC.

Bien que dans bon nombre d'économies la désorganisation du marché du travail soit permanente et substantielle, la fragmentation pourrait intensifier ce phénomène en augmentant le risque d'instabilité économique et de chômage. Par exemple, même si les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis ont eu quelques effets positifs sur l'emploi dans certaines branches de production nationales des États-Unis, ces effets n'ont pas permis de compenser les lourdes pertes d'emplois liées au renchérissement des intrants et à l'institution de droits à titre de rétorsion, et la diminution de l'emploi est particulièrement concentrée dans les communautés des États-Unis les plus exposées à ces droits (Caliendo et Parro, 2023 ; Flaaen et Pierce, 2019 ; Waugh, 2019).¹⁶ De même, les régions de Chine les plus exposées aux droits de douane des États-Unis

ont généralement enregistré une baisse plus marquée de l'intensité lumineuse nocturne, ce qui indique une réduction de l'activité économique localisée, incluant les revenus et l'emploi (Chor et Li, 2021). Comme il est expliqué plus haut, quelques économies non-alignées peuvent quand même, à court terme, tirer parti de nouvelles possibilités d'emploi dans certains secteurs aidés par le détournement et la création d'échanges découlant de stratégies de fragmentation déterminées.

Certaines stratégies de découplage, telles que la relocalisation, pourraient aussi désorganiser les marchés du travail dans des secteurs déterminés en raison d'une automatisation plus poussée. Bien que les avancées technologiques dans la robotique et l'intelligence artificielle puissent faciliter la relocalisation

de certaines activités (généralement dans les économies à revenu élevé), elles peuvent également réduire le nombre d'emplois relocalisés en rendant redondants certains intrants et tâches importés (généralement dans les économies en développement) et en favorisant la rentabilité de l'automatisation (Faber, 2020). Ces processus d'automatisation peuvent aussi entraîner un recul de l'emploi dans les économies à partir desquelles la production est relocalisée. En outre, une plus grande automatisation accroîtra vraisemblablement la demande de travailleurs hautement qualifiés dans l'économie où a lieu la relocalisation, ce qui pourrait faire grimper la prime de qualification et exacerber les inégalités si des politiques complémentaires ne sont pas mises en place.

Les stratégies de découplage peuvent entraîner une hausse des prix, plus préjudiciable aux populations pauvres, car l'élévation des obstacles au commerce liés à la fragmentation est susceptible de renchérir les importations de biens et de services, alors que les ménages pauvres dépensent relativement plus pour ces biens et services marchands. Par exemple, les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis ont entraîné une augmentation du prix des produits intermédiaires et finals, avec une répercussion directe des coûts tarifaires additionnels sur les prix intérieurs des marchandises importées (Fajgelbaum *et al.*, 2019). En dépit des transferts et des allègements de l'impôt sur le travail, les ménages à faible revenu et faible patrimoine subissent de plein fouet la hausse des prix à la consommation des biens et des services marchands (Carroll et Hur, 2022). Une moindre intégration commerciale peut aussi réduire la diversité des produits, ce qui pourrait abaisser les niveaux de vie en limitant le nombre des produits les plus à même de répondre aux besoins, aux préférences et au budget des consommateurs (Amiti, Redding et Weinstein, 2019).

De même, la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne a provoqué une dépréciation de la livre sterling qui a renchéri le prix des importations, ce qui a contribué à faire baisser le revenu réel. Du fait de la sortie du Royaume-Uni du Marché unique et de l'Union douanière, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 6 %, entraînant un renchérissement de plus de 50 % du coût de la vie des ménages les plus pauvres par rapport aux ménages les plus riches (Bakker *et al.*, 2022).

L'accroissement des coûts du commerce lié à la fragmentation risque de rendre encore plus difficile la participation des MPME au commerce. Les effets de la fragmentation sur les MPME peuvent en théorie s'avérer positifs ou négatifs, en fonction des politiques spécifiques mises en œuvre et du contexte dans lequel se fait la mise en œuvre. S'agissant des effets positifs, la fragmentation peut créer un marché pour les MPME locales en réduisant la concurrence des grandes sociétés multinationales étrangères et en leur offrant l'occasion d'accéder à de nouveaux clients et d'accroître leur part du marché intérieur.¹⁷ S'agissant des effets négatifs, la fragmentation peut relever les coûts du commerce

encourus par les MPME pour importer et exporter, ce qui fait qu'il serait plus coûteux pour elles de faire du commerce au niveau mondial et de rester compétitives sur les marchés mondiaux.¹⁸ Dans les deux cas, la fragmentation peut entraîner une hausse des prix à la consommation.

Par exemple, la sortie de l'Union européenne a été source de nombreuses difficultés pour les PME, tant au Royaume-Uni que dans l'Union européenne, qui ont dû faire face à des problèmes liés à la transition, à l'incertitude accrue entourant les procédures et à des difficultés d'accès au financement. Même si, du fait de la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions sur la chaîne d'approvisionnement, les entreprises ne savaient pas toujours avec certitude d'où venaient leurs difficultés, les entreprises intégrées dans les chaînes d'approvisionnement du Royaume-Uni et de l'UE ont fait état de difficultés particulières, notamment les petites entreprises engagées dans des transactions commerciales plus complexes (Brown, Liñares-Zegarra et Wilson, 2019 ; Calabrese, Degl'innocenti et Zhou, 2018).

Il est également probable que les coûts du commerce liés à la fragmentation pénalisent plus lourdement les femmes. Dans bon nombre d'économies, de nombreuses femmes font déjà face à des coûts d'exportation plus élevés que ceux supportés par les hommes parce qu'elles travaillent dans des secteurs où les obstacles au commerce sont relativement plus importants. Les coûts d'exportation auxquels les femmes sont confrontées pourraient donc encore augmenter sous l'effet des stratégies de fragmentation.¹⁹ Si dans des secteurs spécifiques certaines femmes peuvent bénéficier de stratégies de fragmentation déterminées²⁰, la limitation de l'accès au commerce mondial et aux entreprises peut encore entraver l'avancée économique des femmes (Banque mondiale et OMC, 2020). En outre, les femmes ont généralement des revenus inférieurs à ceux des hommes et peuvent bénéficier d'une sécurité de l'emploi moindre que celle des hommes, ce qui les rend plus vulnérables aux perturbations causées par la fragmentation. Le fait de ne plus pouvoir bénéficier de certains services, comme les soins de santé et la garde des enfants, en raison de la baisse de la croissance économique découlant de la fragmentation peut aussi avoir une incidence disproportionnée sur les femmes.

Enfin, la fragmentation peut encore engendrer des difficultés plus importantes pour la réduction de la pauvreté et des inégalités car elle limite la marge de manœuvre et les ressources financières dont disposent les gouvernements pour mettre en œuvre des politiques complémentaires destinées à remédier aux inégalités, telles que les politiques du marché du travail et les politiques de redistribution (OMC, 2017).

4. Comment rendre la remondialisation plus inclusive

Si la discussion porte principalement sur la coopération commerciale internationale, elle aborde également d'autres mesures qui seraient requises pour rendre la mondialisation plus inclusive, y compris la coopération internationale dans des domaines tels que la fiscalité et la concurrence, les programmes de soutien (par exemple l'aide publique au développement) visant à permettre aux économies en développement et aux PMA de financer et de mettre en œuvre certaines des mesures de libéralisation des échanges ainsi qu'une série de politiques nationales visant à appuyer les efforts d'ajustement liés à l'ouverture du commerce.

a) Une relance de la coopération multilatérale pourrait contribuer à réduire les inégalités

(i) Un environnement commercial prévisible est essentiel pour accroître la participation de nouveaux partenaires commerciaux

Les engagements pris dans le cadre de l'OMC réduisent l'incertitude en matière de politique commerciale et favorisent ainsi le commerce, la diversification et le développement. Les données laissent entendre que la part du commerce mondial soumise à des droits de douane plus élevés résultant de chocs affectant les importations pendant la période 1996-2011 passerait d'un peu plus de 1 % dans le cadre des engagements actuels de l'OMC à plus de 10 % dans le cadre d'une situation contrefactuelle sans engagements (Jakubik et Piermartini, 2023).

Un environnement commercial stable et prévisible stimule la croissance et le développement de plusieurs façons. D'abord, la réduction de l'incertitude en matière de politique commerciale favorise le commerce et accroît l'efficacité des CVM. En effet, cette réduction expliquerait 22 % de la croissance des exportations chinoises vers les États-Unis à la suite de l'entrée de la Chine dans l'OMC en 2001 (Handley et Limão, 2017). Le fait de réduire l'incertitude en matière de politique commerciale entraîne une hausse des importations et une augmentation des bénéfices des entreprises (Handley, Kamal et Monarch, 2020). Ensuite, un environnement commercial stable et prévisible incite les nouvelles entreprises à exporter et donne lieu à une concurrence accrue et une baisse des prix, et accroît ainsi le bien-être (Crowley, Meng et Song, 2018 ; Feng, Li et Swenson, 2017). Enfin, une politique commerciale prévisible peut stimuler l'innovation et la croissance. Par exemple, la levée, pour les entreprises chinoises souhaitant accéder au marché des États-Unis, de l'incertitude en matière de politique commerciale par l'octroi du statut de Relations commerciales normales permanentes (terme juridique des États-Unis qui désigne une relation de libre-échange avec une autre économie) est allée de pair avec une augmentation de l'activité dans le domaine des brevets (Coelli, 2018).

Le fait de faire progresser les accessions à l'OMC peut aider les nouvelles économies à participer au système commercial mondial. Un nombre important d'éléments indique que l'accession à l'OMC développe le commerce et stimule la croissance. Cet effet se fait davantage ressentir dans les économies qui prennent un plus grand nombre d'engagements ou qui ont fait l'objet d'un processus de négociation rigoureux (Brotto, Jakubik et Piermartini, 2021 ; Larch et Yotov, 2023 ; Tang et Wei, 2009). Cela permet d'élargir la base de fournisseurs possibles pour les économies du monde entier et rend le système commercial plus résilient et plus inclusif.

(ii) Une plus grande coopération commerciale internationale peut favoriser la convergence économique mondiale

Il reste beaucoup à faire pour accroître la participation des économies en développement au système commercial international afin d'accélérer la convergence économique mondiale. Premièrement, davantage de progrès peuvent être réalisés en matière d'industrialisation tirée par les CVM. La coopération commerciale peut faciliter la participation d'un plus grand nombre d'économies aux CVM par la réduction des droits de douane et des mesures non tarifaires²¹ (OMC, 2014). L'allègement des mesures non tarifaires, qui expliquent environ 14 % des différences des coûts du commerce entre les pays²², favoriserait une croissance durable et plus résiliente des CVM (Cali *et al.*, 2023 ; Ghose et Montfaucon, 2023). Deuxièmement, la poursuite des changements structurels dans les économies à revenu élevé dans lesquelles les activités manufacturières cèdent peu à peu la place aux activités de services pourra, à l'avenir, stimuler les importations de produits manufacturés en provenance des économies à faible revenu qui présentent un avantage comparatif pertinent pour les économies à revenu élevé. Troisièmement, comme les services s'échangent de plus en plus facilement entre les pays, ils constituent pour les économies en développement un autre moyen de s'intégrer dans le système commercial mondial (Nano et Stolzenburg, 2021).

Les simulations de l'OMC montrent que dans un scénario de «relance du multilatéralisme» qui donnerait lieu à une inversion du phénomène de hausses des droits de douane entre la Chine et les États-Unis, à de nouvelles baisses des droits de douane pour toutes les régions et à une diminution des MNT visant les biens et services, ainsi qu'à une réduction de l'incertitude, toutes les économies seraient mieux loties sur le long terme que dans les scénarios de fragmentation (voir la section D.2 et la figure D.5). Les avantages seraient encore plus importants dans un scénario de diminution supplémentaire de l'incertitude en matière de politiques et de nouvelles réductions des droits de douane et des MNT (Métivier *et al.*, 2023). L'augmentation des échanges aboutirait à une hausse du PIB par habitant partout dans le monde, qui favoriserait en particulier les économies en développement et les PMA grâce aux retombées technologiques.

(iii) La mise en œuvre intégrale de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges peut stimuler le commerce et la croissance

Pour exporter, les entreprises doivent respecter une réglementation et des procédures douanières coûteuses. Un jour supplémentaire en transit équivaut à un droit *ad valorem* compris entre 0,2 % et 2 % (Hummels et Schaur, 2013). Ces coûts affectent de manière disproportionnée les entreprises qui n'ont pas les ressources nécessaires pour gérer ces coûts ou qui opèrent dans un environnement très sensible au facteur temps, soit parce qu'elles produisent des biens périssables, dépendants de la mode ou rapidement dépassés ou périmés (tels que les produits alimentaires et les boissons, les produits électroniques ou les vêtements), soit parce qu'elles produisent des biens largement tributaires de chaînes d'approvisionnement complexes (comme le secteur automobile).

L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), en vigueur depuis 2017, vise à simplifier un certain nombre de processus et de procédures afin d'améliorer l'efficacité des pratiques et réglementations douanières et de gestion aux frontières. Selon les estimations de l'OMC, cet accord a entraîné un accroissement des échanges de 231 milliards d'USD, le commerce mondial des produits agricoles ayant augmenté en moyenne de 5 %, celui des produits manufacturés de 1,5 %, et le commerce total d'environ 1 %. Cette augmentation a particulièrement profité aux PMA, dont les exportations ont augmenté de 2,4 % au total, et de 17 % dans le secteur agricole. En outre, le revenu réel a augmenté de 0,12 % dans le monde et de 0,24 % pour les PMA (Beverelli *et al.*, 2023).

Selon le Mécanisme pour l'AFE, la mise en œuvre des engagements au titre de l'AFE atteint actuellement, d'après les estimations, 76,8 %, la mise en œuvre étant incomplète dans les économies en développement et les PMA. Sa mise en œuvre intégrale peut produire de nouveaux gains pour ces économies et favoriser l'inclusion et la résilience du système commercial multilatéral. La numérisation des procédures douanières et de transit pour les intégrer dans des systèmes reliés entre eux et interopérables ainsi que la mise en place de couloirs de transit et de pôles portuaires régionaux pourraient réduire considérablement les coûts du commerce, les délais de transit et favoriser le développement inclusif.

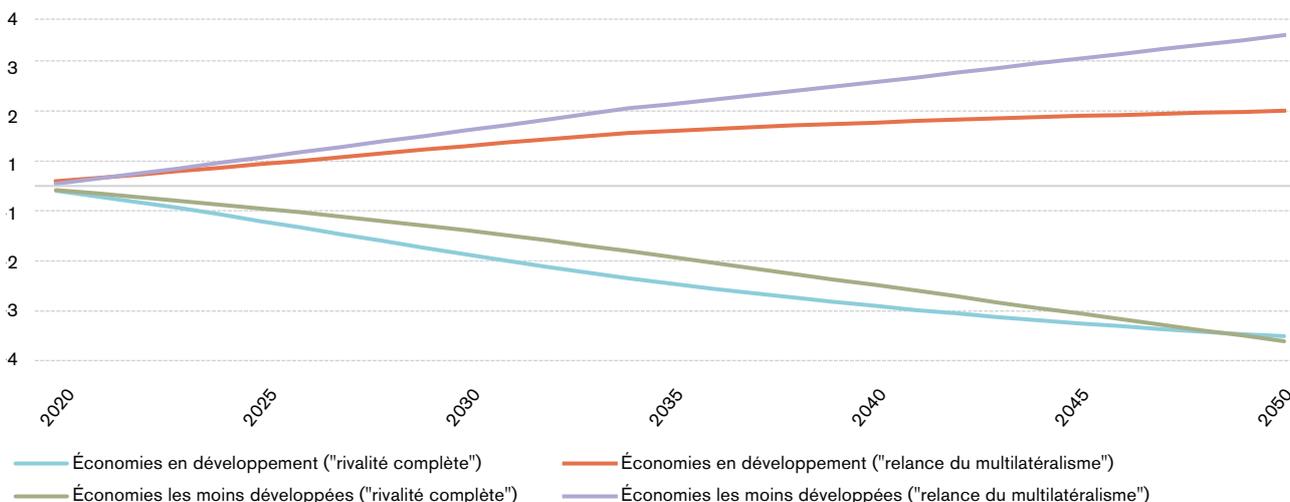
(iv) Des marchés de services plus ouverts et plus prévisibles favorisent le développement tiré par les services

Comme indiqué au chapitre B, l'importance que prennent les services dans l'économie mondiale s'est rapidement accrue et le commerce des services se développe à un rythme plus rapide que le commerce des marchandises. Les tendances démographiques, l'innovation technologique et l'augmentation du niveau des revenus laissent entrevoir une augmentation du commerce des services à l'avenir. Dans un scénario où les changements technologiques futurs s'accompagnent d'une réduction des obstacles au commerce des services, la part des services dans le commerce mondial pourrait augmenter de 50 % d'ici à 2040, et la part des économies en développement dans le commerce mondial des services pourrait augmenter d'environ 15 % (OMC, 2019b).

Certaines données semblent indiquer de plus en plus

Figure D.5 : Une plus grande coopération commerciale internationale favorise la convergence économique

Différence de taux de croissance cumulé du PIB en points de pourcentage par rapport aux économies développées (%)



Source: Métivier *et al.* (2023).

Note: Cette figure montre la différence de taux de croissance du PIB en points de pourcentage entre les économies développées et les économies en développement et entre les économies développées et les PMA à la fois dans un scénario de « rivalité complète » et dans un scénario de « relance du multilatéralisme ».

que la croissance tirée par les services ouvre une nouvelle voie vers le développement (Baldwin et Forslid, 2020 ; Nayyar, Hallward-Driemeier et Davies, 2021). La convergence économique dépend du bon fonctionnement de la CVM, qui repose sur les secteurs des services tels que ceux du transport, des télécommunications, des services financiers, de la distribution d'eau et d'électricité, généralement appelés services d'infrastructure ou services à la production. Le commerce des services dans ces secteurs accroît leur efficacité et est essentiel pour la compétitivité. La productivité de la main-d'œuvre d'une économie dépend essentiellement de la qualité des systèmes d'éducation et de santé de ladite économie. Il est donc indispensable que les économies en développement ne passent pas à côté des possibilités que le commerce des services peut offrir pour favoriser la convergence économique.

Les données empiriques existantes montrent qu'une plus grande ouverture dans des secteurs comme les services financiers, les télécommunications, la distribution d'électricité, les transports et les soins de santé a entraîné plusieurs résultats positifs, y compris des taux de croissance du PIB plus rapides (Myovella, Karacuka et Haucap, 2020 ; Pazarbasioglu *et al.*, 2020). En ouvrant le commerce, les économies peuvent exploiter leur avantage comparatif dans différents services, par exemple en exportant des services tels que la tenue de livres, les technologies de l'information (TI), les services bancaires ou comptables (relevant du mode 1 de fourniture de services de l'AGCS) ou en augmentant leur compétitivité en important des services d'infrastructure tels que les services d'ingénierie (relevant du mode 4 de fourniture de services de l'AGCS) ou les services financiers (relevant du mode 3 de fourniture de services de l'AGCS), ou encore en exportant des services touristiques (relevant du mode 2 de fourniture de services de l'AGCS).

Pourtant, de nombreux secteurs de services restent soumis à d'importantes restrictions commerciales, notamment dans les économies où les revenus sont plus faibles (voir l'encadré D.1). Les coûts totaux du commerce des services sont nettement plus élevés que ceux des marchandises, et sont particulièrement élevés pour les économies à faible revenu (OMC, 2021c). Le commerce des services a toujours été confronté à des coûts plus élevés que ceux du commerce des marchandises, ce qui s'explique en grande partie par l'« impératif de proximité » qui pèse sur le commerce des services (c'est-à-dire la nécessité d'une proximité physique entre les fournisseurs et les consommateurs de services) et par des régimes de politiques plus complexes que ceux qui s'appliquent au commerce des marchandises. Cette réglementation est souvent nécessaire pour atteindre des objectifs de politique publique. Par exemple, des prescriptions en matière d'éducation et de formation sont imposées aux fournisseurs de services, tels que les médecins, les ingénieurs ou les conseillers financiers pour garantir leurs compétences.

L'élargissement des engagements multilatéraux et le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des services permettraient aux économies de tirer des avantages allant au-delà de l'ouverture unilatérale des marchés de services.

Premièrement, les garanties offertes par les accords commerciaux contre les revirements politiques donnent aux fournisseurs de services une incitation forte à fournir leurs produits à l'échelle internationale. Même lorsque les accords commerciaux consolident simplement les niveaux d'ouverture existants dans le secteur des services, la réduction de l'incertitude a un effet positif et significatif sur le volume des échanges bilatéraux (Lamprecht and Miroudot, 2018).

Deuxièmement, la coopération internationale en matière de réglementation contribue à éviter d'avoir des réglementations intérieures inutilement hétérogènes, qui sont une source de coûts commerciaux imprévus pour les fournisseurs de services. Selon certaines estimations, une plus grande harmonisation ou reconnaissance des réglementations étrangères pourrait accroître le commerce des services au moyen d'une présence commerciale dans des proportions allant de 13 % à 30 % (Kyvik-Nordås et Kox, 2009).

Troisièmement, la collaboration internationale peut contribuer à mobiliser l'assistance dont les économies en développement ont besoin pour établir et améliorer leurs structures de gouvernance réglementaire, ce qui permettra de faciliter l'ouverture de nouveaux marchés de services. Elle favorise également l'échange de renseignements et le partage des meilleures pratiques susceptibles d'éclairer l'élaboration des politiques relatives aux services de l'ensemble des économies afin qu'elles restreignent le moins possible le commerce.

Il s'est avéré difficile de réaliser des progrès en matière d'accès aux marchés. Cela dit, récemment, en décembre 2021, 69 Membres de l'OMC, représentant plus de 90 % du commerce mondial des services, ont conclu un accord sur la réglementation intérieure dans le domaine des services. L'Accord vise à faciliter le commerce des services en augmentant la transparence et la prévisibilité des procédures d'autorisation pour les fournisseurs de services désireux de faire des affaires sur les marchés étrangers. Selon des recherches menées par l'OMC et l'OCDE, ce résultat permettrait aux entreprises, en particulier aux petites, d'économiser 150 milliards d'USD par an au niveau mondial (OMC et OCDE, 2021). Parmi les moyens d'exploiter le potentiel du commerce des services, on pourrait renforcer la coopération internationale concernant les mesures de réglementation intérieure parallèlement aux négociations sur l'ouverture des marchés, et ainsi faciliter la participation aux CVM (OMC, 2019b).

(v) Des règles régissant le commerce électronique pour une mondialisation plus inclusive

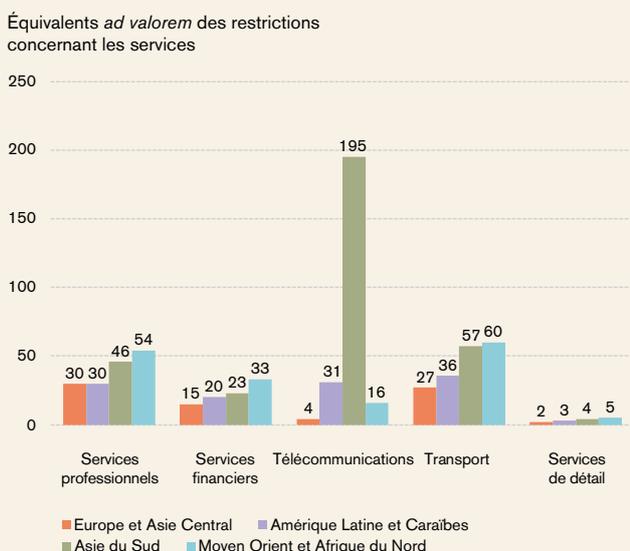
La composante la plus dynamique du commerce des services est celle des services fournis par voie numérique. Comme le montre le chapitre B, les exportations mondiales de services fournis par voie numérique ont presque quadruplé en valeur depuis 2005, progressant

de 8,1 % par an en moyenne pendant la période 2005-2022, un taux supérieur à celui des exportations de marchandises (5,6 %) et des autres services (4,2 %) pour atteindre 3 820 milliards d'USD en 2022, représentant une part de 54 % dans les exportations mondiales de services et 12 % des exportations totales de marchandises et services.

Encadré D.1 : Ouverture du commerce des services et participation aux CVM du secteur manufacturier dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

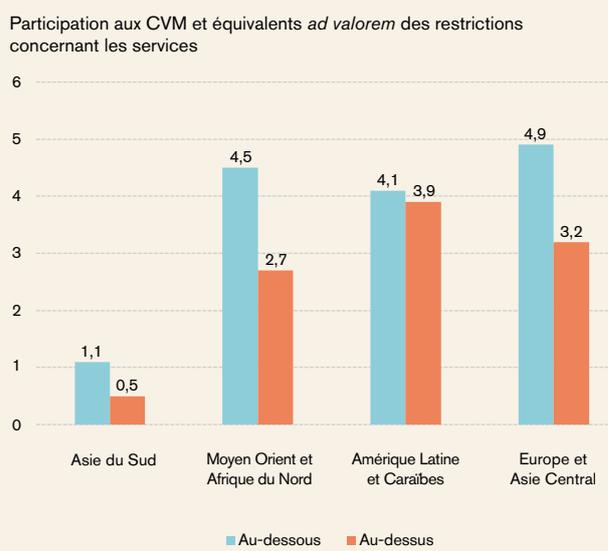
Pour participer aux chaînes de valeur mondiales (CVM), les entreprises ont besoin d'un secteur de services concurrentiel afin de coordonner efficacement les tâches fragmentées réparties dans différentes parties du monde. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), la libéralisation des services et la participation aux CVM sont étroitement liées (Karam et Zaki, 2020). Par rapport à d'autres économies émergentes, les secteurs de services de la région MENA sont très réglementés, et soumis à des restrictions commerciales particulièrement strictes, à l'exception des télécommunications (voir la figure D.6.1). Une meilleure intégration aux CVM est associée à une utilisation plus faible des services qui ont tendance à faire face à des restrictions commerciales relativement plus élevées (voir la figure D.6.2). Les entreprises participant aux CVM sont deux fois plus nombreuses dans les secteurs ouverts que dans les secteurs fermés, ce qui montre que des politiques visant à protéger le secteur des services ont des effets négatifs sur la compétitivité du secteur manufacturier et l'intégration dans les CVM. La part des entreprises participant aux CVM dans la région MENA est presque deux fois plus élevée pour les secteurs plus ouverts que pour les secteurs plutôt fermés, ce qui signifie que les politiques visant à protéger le secteur des services sont susceptibles d'influer sur la compétitivité du secteur manufacturier et de réduire l'intégration dans les CVM. La plupart des économies du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord souffrent d'une compétitivité limitée et d'une incapacité à monter en gamme dans les CVM en raison de facteurs tels que la perte de compétitivité des services protégés et l'absence de politiques industrielles concurrentielles.

Figure D.6.1 : Équivalents *ad valorem* des restrictions concernant les services (par secteur)



Source : Tableau établi par les auteurs à partir de Jafari et Tarr (2017).

Figure D.6.2 : Participation aux CVM et équivalents *ad valorem* des restrictions concernant les services (par région)



Source : Tableau établi par les auteurs à partir de l'enquête menée par la Banque mondiale auprès des entreprises.
 Note : Cette figure compare la part des entreprises manufacturières qui participent aux CVM et qui dépendent des services protégés (au-dessus de l'EAV médian) avec la part de celles qui utilisent des secteurs de services plus ouverts (au-dessous de l'EAV médian).

Le Maroc fait figure d'exception dans la région, du fait du caractère moins restrictif de ses secteurs de services, comme en témoignent ses faibles équivalents *ad valorem* (EAV) des restrictions au commerce des services (Jafari et Tarr, 2017). Son succès dans les CVM du secteur automobile met en évidence les avantages qu'offre un commerce des services libéralisé, alors qu'il est passé d'une activité d'assemblage à forte intensité de main-d'œuvre et à faible valeur ajoutée à la fabrication de pointe de pièces et composants essentiels et à des services d'ingénierie (Vidican-Auktor, 2022). Le Maroc est actuellement le premier constructeur automobile de l'Afrique et la première destination de l'IED sur le marché automobile aux côtés de l'Afrique du Sud (Agarwal *et al.*, 2022 ; Vidican-Auktor et Hahn, 2017). Il convient de noter que le pays a aussi lancé un prototype de véhicule à hydrogène.

Le Maroc doit sa réussite à la cohérence de ses politiques, y compris à son accession à l'OMC, à la signature de multiples ALE, à la réduction des droits d'importation dans le secteur automobile et au lancement de plans de développement industriel. Ces plans favorisent la recherche et le développement, la modernisation technologique, la numérisation et le développement des marchés de services compétitifs, alors que, dans le même temps, des incitations sont offertes aux PME pour qu'elles développent leur collaboration avec les investisseurs internationaux et participent davantage aux CVM dans le secteur automobile.

Encadré réalisé par M. Chahir Zaki (professeur à l'Université du Caire et titulaire de la chaire de l'OMC) et Mme Nora Aboushady (Université du Caire).

Le commerce numérique peut stimuler la croissance en augmentant les exportations, en diversifiant les économies et en améliorant la compétitivité.²³ En particulier, il peut offrir de nouvelles possibilités de croissance aux économies qui ont eu moins d'opportunités de participer à la mondialisation, favorisant ainsi la convergence économique.

Premièrement, le commerce numérique peut stimuler les exportations de ces économies et leur permettre de mieux tirer parti des économies d'échelle, ce qui favorise la croissance. Les produits fournis par voie numérique (tels que les livres électroniques, la musique et les logiciels) sont moins sensibles aux coûts de transport que les produits qui sont livrés physiquement. Lorsqu'ils réalisent des achats sur Internet, les consommateurs peuvent suivre leurs commandes en ligne, tirer parti des avis des autres clients sur la qualité des produits et comparer les prix entre les marchés, ce qui permet de compenser le manque d'informations ou le sentiment de méfiance dont les petites entreprises pâtissent généralement davantage. Par conséquent, la mauvaise qualité des infrastructures de transport, l'inefficacité des procédures de passage de la frontière et la petite taille des entreprises sont des inconvénients moins marqués dans le commerce numérique que dans le commerce hors ligne.

Deuxièmement, le commerce numérique peut favoriser la diversification économique en rendant échangeables des services transfrontières qui ne l'étaient pas auparavant. Les technologies numériques permettent la fourniture de services, tels que les services de comptabilité, d'éducation, de télé-médecine et des technologies de l'information (TI), au moyen de nouvelles méthodes et suppriment la nécessité d'une interaction en face à face. La diversification est particulièrement importante pour la croissance durable des économies dont le PIB est fortement tributaire des exportations de ressources naturelles ou de produits de base et qui sont donc

vulnérables face à la volatilité des prix, ou qui dépendent largement du tourisme, un secteur particulièrement vulnérable aux chocs comme les catastrophes naturelles ou les troubles civils.

Troisièmement, l'importation de services numériques tels que les services financiers peut accroître la compétitivité des entreprises d'une économie en développement sur les marchés internationaux en ouvrant l'accès à de nouvelles sources de financement et en améliorant les transactions financières.

Si le commerce numérique représente une nouvelle source d'intégration dans l'économie mondiale pour les économies à plus faible revenu, le cadre réglementaire du numérique est devenu plus strict dans de nombreuses économies. Sur les 85 économies visées par l'Indice de restrictivité des échanges de services numériques de l'OCDE²⁴, qui mesure les obstacles qui entravent ou réduisent à néant la capacité des entreprises à fournir des services qui transitent par des réseaux électroniques, 37 ont des indices plus élevés en 2022, signe d'un régime réglementaire plus fermé qu'en 2014 (année la plus proche pour laquelle des données sont disponibles), 27 ont des indices similaires et 21 ont des indices inférieurs. L'absence d'une quelconque forme de réglementation dans certaines économies pose un problème supplémentaire.

Les restrictions et les lacunes en matière de réglementation peuvent à la fois constituer un obstacle au commerce, à l'innovation et à la croissance dans l'économie numérique, tandis que la coopération internationale propice à un cadre réglementaire équitable, transparent et prévisible peut être un outil puissant qui permet de tirer parti de l'économie numérique (voir l'encadré D.2). La mise à jour des règles internationales aux fins de la protection des consommateurs et des entreprises qui réalisent des transactions en ligne

(portant sur des questions telles que le respect de la vie privée, la protection des données, les droits de propriété intellectuelle, la protection des consommateurs et les systèmes de paiement électronique) peut renforcer la confiance des entreprises et des consommateurs dans la sécurité et la fiabilité des transactions en ligne. Cela permettrait de faire augmenter la demande et pousserait à investir dans le développement de nouvelles technologies et de nouveaux services, ce qui pourrait contribuer à stimuler la croissance économique et à créer des emplois. La coopération internationale pourrait également aller au-delà de ces questions et couvrir des problématiques telles que la fracture numérique et la concentration du pouvoir de marché entre les mains de quelques entreprises puissantes.

(vi) La facilitation de l'investissement peut contribuer à rendre les CVM plus inclusives

Le commerce et l'investissement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, en particulier dans le contexte des CVM. Un réseau de relations d'investissement soutient souvent les CVM, les entreprises chefs de file pouvant choisir de cimenter leurs relations dans le cadre des CVM par le biais d'investissements étrangers directs (IED).

L'IED peut contribuer à la convergence économique mondiale. Il est prouvé qu'il peut favoriser le transfert des technologies de production, des compétences techniques, des capacités d'innovation, des technologies «douces», comme la connaissance des marchés, l'expertise en matière de services à la clientèle ou les compétences d'organisation et de gestion, ainsi que

Encadré D.2 : Activités en cours à l'OMC relatives à la réglementation du commerce électronique

Les questions liées au commerce qui se rapportent au commerce électronique mondial sont examinées dans le cadre du Programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique. En 1998, les Membres de l'OMC sont convenus d'imposer un moratoire temporaire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques. En juin 2022, ils ont prorogé le moratoire jusqu'à la treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13) et sont convenus d'intensifier les discussions concernant la portée, la définition et l'incidence du moratoire, sur lesquelles les Membres continuent d'avoir des vues différentes.

En outre, un groupe de 71 Membres de l'OMC est convenu, en 2017, d'engager des travaux exploratoires en vue de futures négociations à l'OMC sur les aspects du commerce électronique liés au commerce dans le cadre d'une initiative connue sous le nom d'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique. Le nombre de Membres de l'OMC participant aux négociations est passé à 89 (en juillet 2023), représentant plus de 90% du commerce mondial. Ces négociations portent sur un large éventail de sujets essentiels tels que la protection des consommateurs en ligne, la signature et l'authentification électroniques, les contrats électroniques, la transparence, le commerce sans papier, l'accès ouvert à Internet et les flux de données et la localisation des données.

Les coorganisateur de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique ont annoncé le lancement du Cadre de renforcement des capacités en matière de commerce électronique en juin 2022 qui vise à renforcer l'inclusion numérique et à aider les économies en développement et les PMA à tirer parti des possibilités offertes par le commerce numérique, y compris les négociations, par le biais de l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités.

l'accès aux réseaux de commercialisation internationaux (Moran, Görg et Seric, 2016). Il est également établi que l'IED entrant a des effets d'accroissement de la productivité sur les entreprises nationales, y compris les MPME, et sur l'économie dans son ensemble (Javorcik, 2004), et que les CVM qui bénéficient d'investissements fondés sur des relations ont tendance à être plus résistantes aux chocs que celles qui reposent sur des transactions effectuées dans des conditions de pleine concurrence (Cattaneo et Shepherd, 2014).

Toutefois, les flux d'IED ne sont pas répartis uniformément entre l'ensemble des économies. En 2021, l'Afrique ne représentait que 5,2% des entrées mondiales d'IED et l'Amérique latine 8,5% (CNUCED, 2023).²⁵ Quant

aux PMA, ils ne représentaient que 1,6% des entrées mondiales d'IED.

Les cadres politique et institutionnel jouent un rôle clé en contribuant à réduire les risques pour les investisseurs privés et à promouvoir l'IED associé aux réseaux de production transfrontières (OCDE, 2015) et il est établi qu'un régime réglementaire plus restrictif régissant l'IED est associé à un degré plus faible d'intégration dans les CVM (Shepherd et Prakash, 2021). Il est donc essentiel de mettre en place un climat d'affaires plus transparent, plus efficace et plus favorable à l'investissement – en simplifiant, pour les investisseurs nationaux et étrangers, l'investissement en soi, l'exercice de leurs activités courantes et le développement de leurs investissements existants.

Dans ce contexte, en juillet 2023, un groupe de Membres de l'OMC a achevé les négociations sur l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Accord FID).²⁶ Cet accord vise à accroître la transparence des mesures concernant les investissements, à accélérer et à simplifier les procédures administratives liées à l'investissement, à renforcer la coopération internationale, à échanger des renseignements et des meilleures pratiques, ainsi qu'à promouvoir l'investissement durable. L'Accord FID comprend une section spécifique sur le « traitement spécial et différencié » (TSD), sur le modèle de celle figurant dans l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Les participants ont souligné l'importance des évaluations des besoins en matière de facilitation de l'investissement. Comme base pour l'évaluation des besoins en matière de FID, le Secrétariat de l'OMC, en collaboration avec sept organisations internationales partenaires²⁷, a élaboré un Guide d'autoévaluation en matière de facilitation de l'investissement, en s'appuyant sur la riche expérience acquise avec le Guide d'autoévaluation sur l'AFE. On estime que les gains attendus en termes de bien-être au niveau mondial résultant d'un accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement pourraient être compris entre 0,56 % et 1,74 % mais cela dépend de la mesure dans laquelle l'accord potentiel, en fonction de son caractère approfondi, faciliterait l'investissement (Balistreri et Oleksyuk, 2021).²⁸ L'initiative FID regroupe plus de 110 Membres de l'OMC participants (plus des deux tiers des Membres de l'OMC), y compris plus de 70 économies en développement, dont 20 PMA. La participation de tous les Membres à ces négociations serait un moyen de rendre la remondialisation plus inclusive.

(vii) Les organisations internationales ont un rôle important à jouer

Les coûts du commerce sont plus élevés pour les économies à faible revenu et à revenu intermédiaire. L'OMC estime, par exemple, que les coûts du commerce dans les économies africaines sont 1,5 fois plus élevés que dans les économies à revenu élevé. La politique commerciale est une composante importante des coûts totaux du commerce (représentant environ entre 14 % et 22 % de la variation des coûts totaux du commerce selon l'Indice des coûts du commerce de l'OMC). Mais pour les nombreuses économies qui n'ont que faiblement bénéficié de la mondialisation, il est important de compléter les réformes en matière de politique commerciale par d'autres politiques afin de réduire les coûts globaux du commerce.

Selon les estimations de l'OMC, dans la répartition des coûts globaux du commerce, les infrastructures de transport et de communication sont deux facteurs importants qui influent sur les coûts du commerce. Comme on l'a vu précédemment, il importe d'ouvrir ces secteurs de services à la coopération internationale pour améliorer leur efficacité et pour renforcer la compétitivité des entreprises qui utilisent ces services afin de leur permettre de commencer à exporter. Toutefois, la

réduction des coûts du commerce exige également de développer des infrastructures. Cela nécessite généralement d'importants investissements que de nombreuses économies en développement ne peuvent pas se permettre. En ouvrant l'accès aux fournisseurs étrangers dans les secteurs de l'infrastructure et les marchés publics, le commerce international peut grandement contribuer à attirer les investissements nécessaires, et inciter à la prise de mesures multilatérales visant à mobiliser des ressources pour améliorer les infrastructures.

La coopération et les partenariats internationaux sont également essentiels à la promotion d'une croissance inclusive et durable du commerce numérique, car les économies à faible revenu présentent d'importantes lacunes en termes d'infrastructures numériques, de compétences numériques et de cadres juridiques et réglementaires. En 2022, seulement 56 % de la population des économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et seulement 26 % de la population des économies à faible revenu avaient accès à Internet, un net contraste avec le taux de pénétration d'Internet de 92 % observé dans les économies à revenu élevé. Si de nombreuses économies à faible revenu ont adopté des stratégies de transformation numérique, leurs cadres réglementaires restent souvent sous-développés. Seulement la moitié environ des économies subsahariennes est dotée d'une législation complète pour protéger les données personnelles (CUA et OCDE, 2021), tandis qu'environ 75 % de ces économies ont adopté des lois portant sur la cybercriminalité (UIT, 2021).

L'amélioration de la connectivité numérique réduit les coûts du commerce transfrontières tant pour les marchandises que pour les services, en particulier pour les services fournis aux entreprises et les services professionnels. Il est important de noter que l'effet de réduction des coûts liés au commerce tiré de l'amélioration de la connectivité est amplifié par un cadre réglementaire ouvert. Les estimations obtenues au moyen de l'Indice des coûts du commerce de l'OMC montrent que si toutes les économies amélioraient leur connectivité à large bande mobile pour atteindre, au moins au niveau de l'économie, le 75^{ème} centile de la distribution mondiale, c'est-à-dire des niveaux similaires à ceux de l'Autriche, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud ou de l'Uruguay, la réduction des coûts moyens du commerce se situerait entre 4 % pour les économies à revenu élevé et 11 % pour les économies à faible revenu. En outre, si toutes les économies amélioraient également leur cadre réglementaire pour atteindre au moins le 75^{ème} centile de la distribution mondiale, l'incidence de l'accroissement de la connectivité numérique serait beaucoup plus prononcée, allant de 6 à 22 % (voir la figure D.7).²⁹ Les prévisions fondées sur le Modèle du commerce mondial de l'OMC donnent à penser que la numérisation pourra accroître les exportations africaines de services d'environ 74 milliards d'USD entre 2023 et 2040 (plus de 7 % par an).

Plusieurs initiatives sont déjà en place pour remédier aux obstacles nationaux auxquels font face les économies moins développées et qui les empêchent de tirer parti des transformations numériques. Ces initiatives portent sur les trois dimensions de la fracture numérique qui touche les économies à plus faible revenu (c'est-à-dire l'infrastructure, les compétences et les lacunes réglementaires) (voir l'encadré D.3).

Réduire la fracture numérique entre les économies développées technologiquement avancées et les économies en développement est un objectif clé des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. L'ODD 9C vise à accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et à faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020. Reconnaisant l'importance de l'inclusion numérique, l'initiative Aide pour le commerce de l'OMC, qui aide les économies en développement, et en particulier les PMA, à participer aux échanges commerciaux, favorise la connectivité numérique et l'inclusion. Les organisations internationales ont aussi lancé des programmes visant à aider les économies en développement à renforcer les réglementations et les compétences afin de tirer parti des technologies numériques, comme le Partenariat pour le développement numérique de la Banque mondiale, lancé en 2016, qui aide les économies en développement à renforcer les réglementations et les compétences pour tirer parti des technologies numériques. En collaboration avec la CNUCED, la Banque mondiale a également mis en œuvre le programme «eTrade for Development» (le commerce électronique au service du développement) pour aider les pays en développement à renforcer l'entrepreneuriat numérique, à améliorer l'environnement réglementaire des marchés numériques et à faciliter

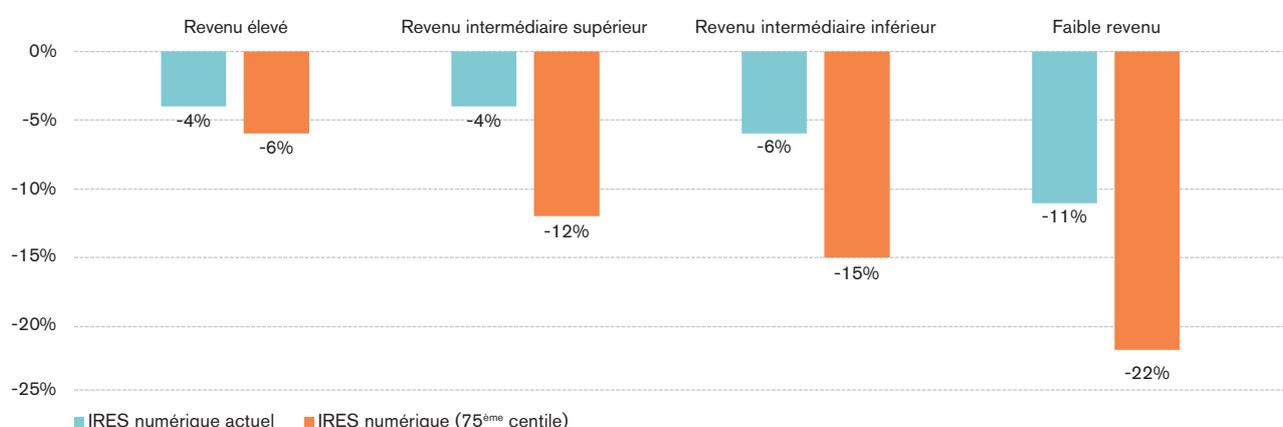
l'adoption de procédures douanières et la logistique de façon à réduire les coûts du commerce électronique.

Les organisations internationales jouent un rôle central en appuyant la collecte et la diffusion de statistiques fiables sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), qui sont essentielles pour élaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces. L'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec l'initiative «eTrade for all» de la CNUCED, a lancé un programme de statistiques sur les TIC qui fournit un soutien technique pour la collecte de données et la formation du personnel des offices nationaux de statistique. De même, le «Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement»³⁰, initiative multipartite, vise à améliorer la qualité et la disponibilité des données sur les TIC, en particulier dans les économies en développement. L'OMC a travaillé avec l'OCDE, le FMI et la CNUCED sur un nouveau manuel sur la mesure du commerce numérique. Le G-20 a également reconnu qu'il était important de disposer de données fiables pour élaborer des politiques et a entrepris des travaux sur la mesure du commerce numérique, des discussions ayant lieu au sein du Groupe de travail du G-20 sur le commerce et l'investissement (TIWG) et de l'Équipe spéciale du G-20 sur l'économie numérique.

(viii) Une intégration régionale renforcée en complément du multilatéralisme

L'intégration régionale peut être une stratégie efficace pour intégrer les économies dans les marchés mondiaux. Elle permettrait d'accroître la compétitivité sur les marchés internationaux en créant des marchés plus vastes et plus efficaces, en attirant l'investissement étranger, en favorisant la spécialisation et en servant de cadre à la coopération. L'intégration régionale peut venir

Figure D.7 : L'amélioration des infrastructures et de la réglementation numériques réduit les coûts du commerce



Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC fondées sur la méthode de l'Indice des coûts du commerce de l'OMC.

Note: Les chiffres montrent la réduction moyenne estimée des coûts du commerce pour les différents groupes de revenu dans un scénario où toutes les économies améliorent leur accès à la large bande mobile, au moins au niveau de l'économie, pour atteindre le 75^{ème} centile de la distribution mondiale en 2020. Les deux colonnes indiquent les estimations faites en fonction du niveau de l'Indice de restrictivité des échanges de services numériques (IRES numérique).

Encadré D.3 : Diversité de la coopération internationale en matière de compétences, d'infrastructures et de lacunes réglementaires

Plusieurs organisations internationales dont l'Internet Society (ISOC), le Centre du commerce international (ITC), l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Union postale universelle (UPU) et la Banque mondiale, ont lancé des programmes en vue de renforcer les compétences nécessaires au commerce numérique. Les organisations régionales et les banques de développement, comme l'Union africaine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ont également mis en place des programmes visant à renforcer les compétences numériques.

Plusieurs organisations internationales favorisent également l'adoption de technologies numériques pour améliorer les procédures douanières et la logistique transfrontières du commerce électronique. Des programmes comme le Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED, le Programme d'appui à la facilitation des échanges de la Banque mondiale et le programme de facilitation des échanges de l'ITC aident les économies à surmonter les obstacles douaniers en simplifiant et, dans certains cas, en harmonisant les procédures liées au commerce et les flux d'information. Plus récemment, l'OMC et la Banque mondiale ont lancé un projet d'évaluation des besoins en matière de commerce numérique en Afrique.

Certaines organisations internationales contribuent à l'élaboration de l'infrastructure réglementaire nécessaire pour assurer la sécurité du commerce numérique, comme le Programme de la CNUCED sur le commerce électronique et la réforme du droit, les cadres juridiques et réglementaires de l'UIT et les Lois types de la CNUDCI. L'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) fournissent également des lignes directrices et des recommandations sur divers domaines réglementaires, y compris la protection des consommateurs, la confidentialité des données et la cybersécurité. La nécessité d'une coopération internationale pour renforcer la cybersécurité est à l'origine de nombreuses initiatives, parmi lesquelles les travaux des Groupes d'experts gouvernementaux de l'ONU chargés d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

La coopération internationale en matière de réglementation dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique a fait des progrès. Les Recommandations conjointes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) fournissent des normes pour les marques de fabrique ou de commerce et les droits de propriété industrielle sur Internet. Les « Traités Internet » de l'OMPI mettent à jour la protection du droit d'auteur dans les contextes numériques. L'OMPI aide aussi les économies à faire usage des technologies numériques pour la propriété intellectuelle et l'innovation mondiale.

compléter et renforcer le système commercial mondial en offrant un cadre d'expérimentation et d'apprentissage et en favorisant l'adoption de normes et de meilleures pratiques internationales.³¹

Les coûts du commerce intrarégional dans certaines régions sont obstinément élevés et entravent la croissance économique dans tous ses aspects. L'OMC estime que les exportations africaines hors de l'Afrique sont assujetties à un droit de douane équivalent à 210 %, tandis que les exportations intra-africaines sont assujetties à un droit équivalent à 460 %.³² En Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, par exemple, les droits d'importation moyens dans la région s'élèvent à 5 % et 7 %, respectivement, tandis que pour le Marché commun du Sud (MERCOSUR), l'ASEAN, l'Accord États-Unis-Mexique-Canada, ou l'Union européenne, les droits d'importation dans ces régions sont inférieurs à 1 % ou avoisinent ce pourcentage (EIGanainy *et al.*, 2023).

Le renforcement de l'intégration commerciale régionale pourrait favoriser à la fois les résultats économiques globaux et l'intégration dans le marché mondial au-delà du commerce des produits de base. Par exemple, la mise en œuvre intégrale de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pourrait donner lieu à une augmentation additionnelle de 29 % des exportations totales d'ici à 2035. Les exportations intra-africaines pourraient connaître une forte augmentation de 81 % tandis que les exportations vers le reste du monde augmenteraient également, de 19 %. Le secteur manufacturier bénéficierait particulièrement d'une réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires, qui, selon les prévisions, entraînerait une augmentation de 62 % des exportations (Banque mondiale, 2020). Comme le commerce des produits manufacturés permet une plus grande diversification que ce qui est possible avec le commerce des produits de base, les économies africaines pourraient s'intégrer davantage dans les CVM.

Les exportations pourraient être davantage diversifiées dans les économies au profil similaire qui participent au commerce (Regolo, 2013).

L'intégration commerciale régionale attire non seulement davantage d'IED de la part des économies de la région, mais aussi de la part de pays hors de la région (Levy-Yeyati, Stein et Daude, 2003 ; te Velde et Bezemer, 2006). En favorisant la convergence réglementaire, l'intégration commerciale régionale permet également aux entreprises extrarégionales qui disposent d'une expérience antérieure en matière d'exportation avec l'une des économies intégrées d'avoir plus de chances d'exporter et d'entrer sur les marchés (Lee, Mulabdic et Ruta, 2023). Dans l'ensemble, cela donne à penser qu'il serait possible d'intégrer le marché mondial à long terme en passant tout d'abord par une intégration au niveau régional.

b) Une coopération internationale accrue pourrait contribuer à une plus large répartition des avantages du commerce au sein des économies

Une plus grande coopération commerciale internationale peut garantir une remondialisation plus inclusive pour les populations et les entreprises et contribuer à la lutte contre la pauvreté en soutenant le commerce, y compris électronique, et en permettant aux MPME, aux femmes et aux ménages à faible revenu de tirer parti de nouvelles possibilités.

(i) Le commerce numérique peut rendre le commerce plus inclusif

La coopération commerciale internationale est à même de stimuler la croissance du commerce numérique et de rendre le commerce plus inclusif non seulement pour les économies mais aussi pour les MPME et les femmes. Même s'ils posent un certain nombre de défis aux MPME, les marchés en ligne présentent plusieurs avantages pour les petites entreprises par rapports aux marchés hors ligne.

Premièrement, le commerce en ligne réduit notablement les coûts du commerce, notamment ceux qui sont liés à l'obtention d'informations. Cela peut bénéficier de manière disproportionnée aux MPME, car ces coûts du commerce sont généralement des coûts fixes et sont donc particulièrement lourds pour elles (Fontagné, Orefice et Piermartini, 2020).

Deuxièmement, les marchés en ligne nécessitent moins de capitaux. Lorsque des sociétés vendent en ligne, elles n'ont pas besoin d'investir dans l'ouverture d'un magasin à l'étranger pour inciter les clients à venir découvrir et acheter leurs produits. Ce moindre besoin de capitaux favorise les MPME, en particulier dans les économies en développement, où les marchés financiers sont parfois moins efficaces.

Troisièmement, les gammes de produits dans lesquelles les MPME sont majoritairement présentes, telles que les cadeaux et l'artisanat, attirent une plus grande part de la demande totale dans le commerce en ligne par rapport au commerce hors ligne (OMC, 2018b).

Quatrièmement, grâce au développement des plates-formes et des systèmes de paiement en ligne, même les petites entreprises peuvent participer directement au commerce international, sans avoir à recourir à des intermédiaires, de grands grossistes et détaillants, pour exporter.

Certaines données empiriques donnent à penser que les femmes bénéficient plus du commerce numérique que les hommes. Une enquête de l'ITC montre que la part des entreprises détenues par des femmes double lorsque l'on passe du commerce traditionnel hors ligne au commerce électronique transfrontières. En Afrique, on a constaté que, parmi les entreprises qui font exclusivement du commerce en ligne, trois sur quatre appartiennent à des femmes (ITC, 2017). Les femmes sont aussi relativement plus présentes sur les marchés en ligne. Sur Upwork, un marché en ligne qui permet aux travailleurs indépendants d'offrir leurs services, 44 % des travailleurs sont des femmes, contre une moyenne de 25 % pour l'économie non agricole au niveau mondial (Banque mondiale, 2016). Airbnb estime à plus de 1 million le nombre de femmes hôtes sur son site, ce qui représente 55 % du total de ses hôtes au niveau mondial (Zervas, Proserpio et Byers, 2017).

Les plates-formes de commerce électronique et de travail en ligne et les paiements en ligne favorisent tout particulièrement la participation des femmes au commerce, car elles aident à faire face aux contraintes financières, de temps et de mobilité. Le commerce électronique permet aux femmes de gérer leur entreprise tout en s'acquittant de leurs obligations domestiques, et de s'adresser à un marché beaucoup plus vaste qu'elles ne pourraient le faire hors ligne. En outre, les solutions numériques réduisent les coûts de recherche entre acheteurs et vendeurs, et évitent les interactions directes, ce qui permet à un plus grand nombre de femmes de participer aux réseaux commerciaux traditionnellement dominés par les hommes. Les plates-formes de financement participatif fondées sur les technologies peuvent aussi aider les femmes à avoir accès au financement du commerce (Banque mondiale et OMC, 2020).

La connectivité joue un rôle fondamental pour ce qui est d'assurer l'égalité d'accès à l'information, à l'éducation et aux possibilités d'emploi pour les jeunes partout dans le monde. L'essor des plates-formes en ligne offre aux jeunes la possibilité de travailler de n'importe où dans le monde et d'utiliser leurs compétences numériques pour travailler. En fonction de la qualité de l'infrastructure, cela peut être particulièrement avantageux pour les jeunes originaires de régions géographiquement éloignées, notamment lorsque les coûts de transport sont élevés.

Grâce aux réseaux sociaux, les jeunes peuvent aussi constituer des réseaux et collaborer avec d'autres personnes dans le monde entier, tandis que les jeunes entrepreneurs peuvent toucher un public mondial et vendre leurs produits ou services en ligne. Pour ce qui est de l'éducation, les plates-formes d'enseignement en ligne permettent d'acquérir des compétences nouvelles et des connaissances depuis n'importe quel endroit du monde, et des matériels didactiques peuvent être obtenus dans un plus grand nombre de langues qu'auparavant par des moyens électroniques.

Les nouvelles possibilités vont toutefois de pair avec de nouveaux défis. Comme nous l'avons vu dans la section D.3 a), l'accès aux infrastructures numériques varie beaucoup d'une économie à l'autre, tout comme les compétences et le savoir-faire technique. Bien que la fracture numérique se réduise à certains égards, puisque presque les deux tiers de la population mondiale utilisaient Internet en 2022, le niveau de maîtrise de l'information et des données varie selon les économies, ce qui met en évidence la nécessité d'une amélioration des compétences numériques (UIT, 2022).

De plus, des inégalités persistent entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès au numérique. Si, dans les régions où l'usage d'Internet est important, comme les Amériques et l'Europe, le niveau d'accès au numérique est à peu près le même pour les hommes et les femmes, il subsiste une différence d'environ 10 % entre les hommes et les femmes pour ce qui est de l'utilisation d'Internet dans les économies à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

(ii) Le commerce des services peut être plus inclusif

Le modèle de croissance sectoriel est important pour la réduction de la pauvreté. La Banque mondiale (2014), par exemple, a constaté que la croissance dans les secteurs manufacturiers n'avait pas d'effet notable sur la réduction de la pauvreté mais qu'une augmentation de 1 % de la croissance du PIB due au secteur des services entraînait une réduction de la pauvreté d'environ 0,96 % et une réduction de 0,67 % lorsqu'elle était due à l'agriculture. Dans l'ensemble, cela indique que l'ouverture des services est à même de contribuer à la lutte contre la pauvreté car des données attestent que le commerce des services a des effets d'accroissement de la productivité (Fu, Wang et Yang, 2023 ; Nayyar, Hallward-Driemeier et Davies, 2021). A titre d'exemple, en Inde, la croissance tendancielle des services au cours de la période 1994-2005 est allée de pair avec une baisse d'environ 1,5 point du taux de pauvreté (Ghani et Kharas, 2010).

Des marchés des services plus ouverts et prévisibles sont essentiels non seulement pour la promotion du développement tiré par les services mais aussi pour l'amélioration de la participation des femmes et des MPME à l'économie. Les MPME et les entreprises appartenant

à des femmes sont déjà présentes principalement dans le secteur des services, et c'est là que des débouchés supplémentaires existent, en particulier par celles qui disposent d'un accès numérique (OCDE, 2021 ; Banque mondiale et OMC, 2020 ; OMC, 2016).

L'emploi des femmes s'est en grande partie déplacé vers les services au cours des dernières décennies (Banque mondiale et OMC, 2020) mais les coûts du commerce des services sont presque le double de ceux du commerce des marchandises. Comme ces coûts sont en grande partie dus à des obstacles liés aux politiques, une ouverture accrue des marchés de services au commerce pourrait générer des gains plus importants pour l'économie dans son ensemble et pour les femmes en particulier (OMC, 2019)

Parallèlement, en ce qui concerne les MPME, des marchés plus ouverts et prévisibles non seulement permettraient aux MPME déjà présentes dans le secteur de service de se développer plus facilement au niveau international, mais aussi pourraient contribuer à réduire les coûts de transport et de logistique et à favoriser la participation des MPME au commerce international des marchandises. Par exemple, la mise en œuvre de l'accord sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, conclu en décembre 2021, dont l'objectif est d'accroître la transparence, la prévisibilité et efficacité des procédures d'autorisation pour les fournisseurs de services souhaitant s'établir sur des marchés étrangers, pourraient permettre aux MPME du secteur des services de se développer plus facilement au niveau international, étant donné que l'accès aux renseignements et des procédures contraignantes pèsent particulièrement lourdement sur ces entreprises. Les MPME pourraient tirer grandement parti d'une extension de la portée géographique de ces initiatives à de nouvelles parties.

(iii) Il est essentiel de rendre le commerce des marchandises plus inclusif

La coopération internationale concernant le commerce des marchandises, sous la forme de la pleine mise en œuvre de l'AFE de l'OMC ou des réductions multilatéralement négociées des droits de douane ou des mesures non tarifaires, pourrait permettre une participation accrue des économies moins avancées au commerce (voir la section précédente).

Certaines de ces mesures de coopération peuvent aussi contribuer à l'inclusion des entreprises ou des travailleurs. Les mesures non tarifaires, par exemple, sont particulièrement contraignantes pour les MPME, tout comme les prescriptions relatives aux renseignements nécessaires pour accéder aux marchés étrangers. On observe également que les MPME tirent plus parti que les grandes entreprises de l'amélioration de l'accès aux renseignements grâce à l'AFE (Fontagné, Orefice et Piermartini, 2020).

Les progrès des négociations sur l'agriculture menées à l'OMC contribueraient à un système commercial plus ouvert, équitable, prévisible et résilient, ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité alimentaire, au développement économique, à la lutte contre la pauvreté et à la durabilité environnementale. Les négociations actuelles visent à forger un accord sur de nouvelles dispositions concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, la réduction du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, y compris le soutien au coton, l'amélioration de l'accès aux marchés, un nouveau mécanisme de sauvegarde spéciale permettant aux pays en développement de faire face aux désorganisations des marchés, et le renforcement de la transparence, en particulier en ce qui concerne les restrictions à l'exportation des produits alimentaires et la concurrence à l'exportation, suite à l'adoption en décembre 2021 de la décision de Nairobi sur cette question.

Les politiques régissant le commerce des produits agricoles jouent un rôle essentiel dans l'incidence de la mondialisation sur la pauvreté. La création de nouveaux emplois et l'augmentation des salaires dans les secteurs permettant aux économies d'exporter des produits agricoles de manière concurrentielle peuvent être particulièrement bénéfiques pour les ménages à faible revenu en améliorant leurs perspectives d'emploi et leurs niveaux de revenu. En outre, un commerce des produits agricoles plus ouvert peut avoir une incidence positive sur les ménages les plus pauvres en influant sur les prix et la disponibilité des biens et services qu'ils consomment. Des modifications des politiques commerciales peuvent donc influencer sur l'abordabilité des produits alimentaires essentiels pour les ménages à faible revenu et peuvent aboutir à une amélioration de la sécurité alimentaire pour les pauvres (Huang *et al.*, 2007 ; Karim et Kirschke, 2003 ; Pyakuryal, Roy et Thapa, 2010). Il est intéressant de noter que des simulations portant sur des économies en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine montrent que des réformes du commerce des produits agricoles génèrent une réduction de la pauvreté plus importante que ne le fait l'ouverture des secteurs non agricoles (Hertel et Keeney, 2009).

Malgré tout, l'ouverture du commerce agricole peut ne pas profiter à tous. Lorsque la Chine a accédé à l'OMC en 2001, par exemple, son accession a eu un impact net positif sur les ménages ruraux chinois moyens, mais certains types de produits agricoles ont vu leurs prix baisser et leurs importations augmenter, ce qui a eu des effets négatifs sur les producteurs nationaux (Huang *et al.*, 2007). De même, des données concernant le Mexique montrent que la libéralisation de l'agriculture par suite de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) de 1994 a entraîné une hausse du prix réel de grands produits agricoles d'exportation et une progression consécutive de l'emploi dans les filières agricoles d'exportation, mais qu'il y a eu une diminution du prix réel de grands produits agricoles importés, qui s'est

accompagnée d'une baisse de l'emploi dans les secteurs en concurrence avec les importations (Prina, 2015).

La réduction du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, concentré dans quelques économies et généralement accordé à de grands producteurs, devrait aussi offrir de nouveaux débouchés de marché pour les producteurs à faible revenu, en particulier ceux des pays en développement qui n'ont pas bénéficié d'un tel soutien. La réduction de ces mesures libérerait aussi des ressources financières pour des programmes ciblés de protection sociale destinés aux producteurs à faible revenu, et, par là même, contribuerait à la réduction de la pauvreté.

L'ouverture des marchés agricoles peut profiter aux femmes. Dans certaines économies, une réorientation vers des produits non traditionnels et à plus forte valeur ajoutée, comme les produits horticoles, a été bénéfique pour les femmes et a permis de réduire les inégalités entre hommes et femmes dans les zones rurales. Cependant, dans l'ensemble, les femmes bénéficient en général davantage de la production à grande échelle destinée à l'exportation et de la transformation agro-industrielle que de la petite agriculture contractuelle (Maertens and Swinnen, 2012), l'ouverture du commerce agricole pouvant avoir autrement des effets ambigus sur les inégalités entre hommes et femmes. Les restrictions d'accès à la terre, auxquelles les petites agricultrices sont souvent confrontées, peuvent limiter leur capacité de saisir les possibilités offertes par l'ouverture du commerce des produits agricoles (García, Nyberg et Saadat, 2006 ; Hill et Vigneri, 2014). De plus, les femmes sont désavantagées par un accès restreint au crédit et des connaissances limitées en matière de commercialisation, qui sont essentiels à la modernisation technologique requise pour pouvoir soutenir efficacement la concurrence croissante des importations en provenance des marchés internationaux (IANGWE, 2011).

L'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche pourrait jouer un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté en préservant les stocks de poissons, ce qui profiterait aux communautés de pêcheurs, en particulier dans les régions et pays pauvres où elles constituent une grande partie de la population. Da Rocha *et al.* (2017), par exemple, avancent des éléments indiquant qu'une réduction des subventions à la pêche a des effets positifs sur les stocks de poissons, entraînant une amélioration de la productivité et une diminution des inégalités entre les pêcheurs industriels et les petits pêcheurs.

Des données montrent que les structures tarifaires existantes défavorisent les femmes et les ménages ruraux et à faible revenu. Par exemple, les droits de douane auxquels les exportateurs indiens sont soumis sur les marchés de destination sont supérieurs pour les marchandises produites par des personnes appartenant aux groupes à faible revenu (Mendoza, Nayyar et Piermartini, 2018). De même, des données concernant

54 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire montrent qu'en moyenne, à cause des droits de douane, les revenus réels des ménages dirigés par des femmes sont inférieurs de 0,6 points de pourcentage par rapport à ceux des ménages dirigés par des hommes. Ce sont les ménages dirigés par des femmes qui sont les plus durement frappés par les droits de douane parce qu'ils tirent une part plus faible de leur revenu des produits agricoles et consacrent une part plus grande de leur budget à ces produits, qui sont généralement assujettis à des droits élevés dans les pays en développement (Artuç *et al.*, 2021). Dans le même ordre d'idées, les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre féminine, comme la production de denrées alimentaires, de boissons et de textiles et vêtements, sont des secteurs dans lesquels les intrants sont soumis à des droits de douane plus élevés, en moyenne. Du fait des droits plus élevés dans les secteurs dans lesquels de nombreuses femmes travaillent, les productrices payent leurs intrants plus cher et se heurtent à des restrictions plus importantes pour exporter que les producteurs. Cela pénalise les femmes en tant que consommatrices et en tant que productrices. Qui plus est, ces secteurs sont également soumis à une charge disproportionnée de mesures non tarifaires (Banque mondiale et OMC, 2020).

Les données indiquent clairement pour quelles raisons la réduction des coûts du commerce des biens produits par les travailleurs ruraux à faible revenu et les femmes exige un effort de coopération internationale mais des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les effets sur l'équilibre global de la suppression de cette disparité d'accès aux marchés internationaux et pour déterminer si cela contribuerait à réduire les inégalités de revenus. En effet, la réduction des droits de douane pourrait aider les ménages à faible revenu en tant qu'exportateurs et consommateurs d'intrants et de produits finals (dans la mesure où ils consomment certains de ces produits) mais elle pourrait les pénaliser en tant que producteurs lorsqu'ils sont en concurrence avec des importations.

(iv) Les initiatives horizontales peuvent appuyer l'inclusion dans le commerce

Les discussions sur la manière de faciliter les échanges spécifiquement pour les MPME ou les entreprises appartenant à des femmes relèvent de divers comités et diverses initiatives à l'OMC. Par exemple, il en était fait mention dans l'Accord antidumping et l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC) de l'OMC, dans l'Accord plurilatéral sur les marchés publics et dans le Programme de travail de 1998 sur le commerce électronique et le Programme de travail sur les petites économies. Parmi les autres activités pertinentes figure l'initiative Aide pour le commerce menée par l'OMC, qui a intégré progressivement et de manière croissante la dimension du genre dans les objectifs des projets soutenus (Banque mondiale et OMC, 2020).

De plus, le Groupe de travail informel sur les micro, petites et moyennes entreprises et le Groupe de travail

informel sur le commerce et l'égalité des genres, qui ont tous deux été établis en marge de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM11) à Buenos Aires en 2017, rassemblent des Membres de l'OMC partageant les mêmes idées afin qu'ils étudient les bonnes pratiques de facilitation des échanges à l'intention des MPME et des entreprises appartenant à des femmes, et élaborent des recommandations concernant les mesures à prendre. On peut citer par exemple l'ensemble de recommandations et de déclarations sur les MPME de 2020, révisé en 2021 (OMC, 2021d), qui appuie la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (annexe 3), et la Décision de 2019 sur la base de données intégrée, qui concerne la fourniture automatisée de renseignements à la Base de données intégrée de l'OMC dans le but d'accroître l'accès aux renseignements (annexe 5).

Ces initiatives fournissent aussi un cadre pour l'examen de nouvelles questions par les Membres de l'OMC avant qu'elles soient soulevées formellement aux comités de l'OMC. Par exemple, le Groupe de travail informel sur les MPME de l'OMC continue de discuter des difficultés d'accès des MPME commerce numérique, y compris l'état de préparation des MPME à la cybersécurité, la normalisation de la numérisation du commerce et les guichets (ou points d'accès) uniques permettant d'accéder aux renseignements commerciaux. De telles recommandations seront essentielles si l'on veut renforcer le caractère inclusif de l'environnement commercial international et elles devraient figurer parmi les sujets de discussion à l'OMC.

Les accords commerciaux régionaux (ACR) sont parfois considérés comme un laboratoire où de nouveaux types de dispositions sont conçus pour surmonter différentes difficultés. Un nombre croissant d'ACR reconnaissent la nécessité de lutter contre la pauvreté ou d'inscrire parmi leurs objectifs l'éradication de la pauvreté.³³ Plusieurs accords indiquent aussi que la lutte contre la pauvreté est un domaine de coopération.³⁴ Seuls un petit nombre d'ACR font directement référence à la lutte contre les inégalités³⁵, en particulier les inégalités régionales.³⁶ Parallèlement, plus de 250 ACR comprennent des dispositions qui se rapportent explicitement à certains des aspects de l'inclusion, y compris l'égalité des genres, les droits humains et les droits du travail (Monteiro, 2021a).

Les dispositions des ACR sont notoirement hétérogènes et les dispositions relatives à l'inclusion ne font pas exception. Bon nombre des dispositions relatives à l'inclusion encouragent les activités de coopération mais d'autres établissent des disciplines ou des exemptions spécifiques en matière d'égalité des conditions. Des dispositions relativement courantes en matière d'inclusion sociale exigent des parties aux ACR qu'elles appliquent effectivement et, dans certains cas, adoptent et améliorent les normes du travail (Raess et Sari, 2020). Certaines dispositions détaillées sur l'inclusion, relativement récentes, ciblent spécifiquement

des groupes de personnes souvent vulnérables ou marginalisées, tels que les peuples autochtones, les personnes handicapées et les femmes. D'autres ciblent spécifiquement les entreprises, afin, par exemple, de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (Monteiro, 2021b), d'améliorer l'accès des MPME aux renseignements relatifs au commerce ou d'exempter les MPME et/ou les programmes visant à les soutenir d'obligations commerciales spécifiques énoncées dans l'ACR (Monteiro, 2016).

Tant le Groupe de travail informel sur les MPME de l'OMC que le Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres ont soigneusement examiné les références à ces sujets dans les ACR. Plus de la moitié des ACR notifiés à l'OMC jusqu'en 2021 contiennent des dispositions relatives aux MPME, allant de dispositions sur la coopération à des chapitres entiers consacrés aux MPME, qui ont pour objectif le développement des entreprises et leur accès aux renseignements sur les réglementations³⁷; une augmentation analogue a été observée en ce qui concerne les dispositions relatives à l'égalité des genres.

(v) Les organisations internationales peuvent promouvoir davantage l'inclusion dans le commerce

Alors que tous les Membres de l'OMC se sont engagés à défendre un ensemble restreint mais essentiel de normes «fondamentales» du travail universellement reconnues, comme l'établit explicitement la Déclaration ministérielle de l'OMC de Singapour en 1996 (OMC, 1996), il a été reconnu que l'Organisation internationale du travail (OIT) était l'organe compétent pour négocier et faire respecter ces normes. Les conventions et recommandations de l'OIT établissent des normes du travail mondialement reconnues qui englobent un large éventail de droits du travail, dont la liberté d'association, le droit d'organisation et de négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'abolition du travail des enfants, l'interdiction de toute forme de discrimination, la promotion d'un milieu de travail sûr et salubre et la défense de l'égalité de rémunération (OIT, 2021). Les conventions établissent un cadre permettant de protéger les droits des travailleurs et de promouvoir des conditions de travail décentes partout dans le monde.

C'est avant tout à l'OIT et à l'OCDE qu'incombe la tâche d'établir des lignes directrices relatives aux droits du travail et à la conduite responsable des entreprises à l'intention des entreprises multinationales. La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT souligne qu'il est important que les entreprises multinationales exercent leurs activités de manière responsable et positive et apportent leur contribution aux économies et aux sociétés dans lesquelles elles opèrent; elle souligne l'importance de la liberté d'association, du droit d'organisation et de négociation collective et de l'instauration d'un milieu de travail sûr et salubre (OIT, 2022). Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

multinationales établissent un cadre pour la conduite responsable des entreprises, en mettant l'accent sur le devoir de diligence. Ils préconisent l'identification, la prévention et l'atténuation proactives des impacts négatifs potentiels dans l'ensemble des activités et des chaînes d'approvisionnement, ce qui favoriserait la transparence et l'harmonisation avec les normes internationales pour une croissance durable et inclusive (OCDE, 2018). Des données récentes montrent que les normes d'approvisionnement responsable imposées par les entreprises multinationales à leurs fournisseurs au Costa Rica ont entraîné des gains pour le tiers environ des travailleurs à bas salaire employé par les fournisseurs visés ex ante, mais ont nui à la majorité des travailleurs à bas salaire en raison des effets indirects sur leur salaire et sur les prix intérieurs (Alfaro-Ureña *et al.*, 2022). Cela montre que des données empiriques supplémentaires sur les effets de ces principes directeurs sont nécessaires.

L'OCDE a pris des initiatives pour relever les défis nouveaux que posent les entreprises innovantes et très productives, qui, souvent, dépendent fortement d'actifs incorporels. Ces entreprises dites «superstar» ont exploité les lacunes des réglementations fiscales internationales pour transférer des profits vers des régions où la fiscalité est faible, ce qui a engendré des problèmes d'équité fiscale et de disparité économique, et peuvent tirer parti de leur position dominante relative sur les marchés où elles exercent leurs activités, fonctionnant selon le principe «le gagnant rafle tout», sur lesquels un petit nombre d'entreprises s'adjugent des parts de marché toujours plus importantes, ce qui a des conséquences positives sur leur rentabilité (Dorn, 2021). Face à cela, depuis juin 2023, quelque 143 économies collaborent, dans le cadre du Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), sur la mise en œuvre de 15 mesures destinées à lutter contre l'évasion fiscale, à améliorer la cohérence des règles fiscales internationales et à garantir un environnement fiscal plus transparent (OCDE, 2023b). L'OCDE a aussi dirigé des recherches approfondies sur la concurrence dans l'économie numérique. Parmi les principaux enseignements figurent l'importance des initiatives favorisant la portabilité et l'interopérabilité des données pour la promotion de la transparence, des restrictions qui limitent le type d'activités qu'une entreprise peut exercer, englobant des obligations en matière de non-discrimination, pour la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles sur les plates-formes numériques, et des mesures correctives du côté de la demande, comme le renforcement de l'information des consommateurs, les outils de comparaison et la promotion de la portabilité des données, pour la résolution des problèmes sur les marchés numériques.

Certes, les initiatives de l'OCDE fournissent un plan détaillé pour faire face aux problèmes spécifiques que posent les entreprises «superstar», mais il est important de continuer à améliorer ces stratégies et de renforcer la coopération internationale pour garantir l'équité fiscale

et une concurrence saine et limiter les ramifications mondiales de la domination des entreprises « superstar ».

Enfin, à l'autre extrémité, des organisations internationales ont lancé des programmes visant à soutenir la participation des MPME au commerce numérique. Par exemple, le programme E-solutions de l'ITC³⁸ facilite le commerce en ligne pour les MPME en créant une structure de technologie et de services commune, qui permet de réduire les coûts d'exportation, de gérer les paiements à l'étranger et d'assurer la promotion sur les marchés étrangers. Le programme aide aussi à établir des structures juridiques et logistiques internationales visant à réduire au minimum les obstacles au commerce électronique.

L'OMC, en collaboration avec le Forum économique mondial et la plate-forme électronique du commerce mondial, a lancé en 2017 l'initiative « Enabling E-commerce », qui vise à combler l'écart entre la politique et la pratique mondiales en matière de commerce électronique. L'Union postale universelle (UPU) a, quant à elle, mis en œuvre le programme « Easy Export »³⁹, qui tire parti de l'infrastructure postale nationale pour développer un service d'exportation simplifié et harmonisé pour les MPME. Pour remédier aux problèmes d'accès à l'information auxquels les MPME sont souvent confrontées, plusieurs organisations internationales, dont l'OMC, la CNUCED et la Banque mondiale, ont également lancé des initiatives destinées à améliorer l'accès aux renseignements relatifs au commerce. Plusieurs organisations internationales ont aussi des programmes visant à accroître la capacité et l'infrastructure de production des MPME.

(vi) Les politiques nationales sont essentielles pour la promotion de l'inclusion dans le commerce

Des politiques nationales sont nécessaires pour stimuler la productivité et renforcer le potentiel de croissance afin que les pauvres, les femmes et les MPME puissent exploiter les possibilités offertes par le commerce numérique ou l'ouverture des services ou des marchés agricoles. Elles sont aussi nécessaires pour traiter les frictions d'ajustement et compenser les pertes, afin que les gains du commerce soient répartis de manière égale à l'intérieur des économies.

Dans certaines économies, les ménages à faible revenu, les femmes et les MPME se heurtent à des obstacles à leur participation au commerce « à l'intérieur des frontières », comme un accès limité au financement, à l'éducation et à la technologie. Pour que les femmes puissent profiter pleinement des avantages potentiels du commerce, il faut que les obstacles qui les freinent soient levés et que des politiques appropriées visant à faire face aux coûts d'ajustement soient mises en place (Banque mondiale et OMC, 2020). L'absence de concurrence dans le secteur de la distribution et les frais de transport intérieur élevés peuvent fortement limiter la mesure dans laquelle les avantages du commerce profitent aux ménages à faible

revenu. Bien souvent, les populations pauvres vivent dans des zones rurales, loin des ports, de sorte que les frais de transport et les obstacles à l'accès aux marchés peuvent les impacter fortement : si les frais de transport intérieur sont élevés, seule une partie de l'évolution avantageuse des prix que le commerce peut induire pourra revenir à ces populations. Si la concurrence est imparfaite dans les branches de production nationales, les modifications tarifaires peuvent être absorbées par des marges bénéficiaires ou des majorations (Goldberg et Larson, 2002).

Les données disponibles sur l'efficacité des politiques d'ajustement donnent à penser qu'il n'y a pas de solution toute faite pour réduire les coûts d'ajustement liés au commerce (Bacchetta, Milet et Monteiro, 2019 ; Pavcnik, 2017 ; OMC, 2017). Lorsque de tels programmes sont bien conçus, ils peuvent contribuer à un processus d'ajustement du commerce plus efficace et plus durable sur le plan social et aider à surmonter la résistance à l'ouverture du commerce. Par exemple, les données relatives au modèle danois de flexisécurité⁴⁰ permet de penser que des programmes bien conçus peuvent en fait faciliter l'ajustement et atténuer les inquiétudes des travailleurs au sujet du commerce et du changement technologique.

Les politiques générales d'ajustement, qui visent à traiter les problèmes d'ajustement indépendamment de leur cause, se révèlent plus adéquates que les politiques spécifiques d'ajustement commercial pour ce qui est de faciliter l'ajustement des travailleurs au commerce en présence de CVM (OMC, 2017). En présence de CVM, les politiques générales d'ajustement ont l'avantage de pouvoir aussi aider les travailleurs des entreprises qui sont indirectement affectées par le commerce mais ne peuvent bénéficier d'une aide spécifique à l'ajustement en raison de critères de taille ou de la difficulté d'établir un lien de causalité clair entre le choc commercial et l'effet négatif sur l'entreprise.

Plus généralement, les politiques d'ajustement non spécifiques aident aussi les travailleurs affectés par l'évolution technologique et d'autres chocs qui induisent des processus d'ajustement analogues à ceux que le commerce induit et difficilement dissociables de ces derniers.

En outre, l'augmentation de la demande de compétences peut encourager le perfectionnement des compétences et peut, par là même, améliorer les revenus et perspectives des travailleurs. Cependant, une réponse rapide impliquant l'offre de compétences est indispensable si l'on veut obtenir ces gains et les effets de répartition du commerce. Des recherches récentes sont parvenues à la conclusion que les frictions et obstacles qui empêchent un ajustement efficace de l'économie après un choc commercial, y compris l'inadéquation des compétences, les distorsions des politiques qui limitent les capacités d'embauche des entreprises et les problèmes de mobilité

géographique qui empêchent les travailleurs ou les capitaux de changer de région, ont tendance à être bien plus importants que ne le donnaient à penser des études précédentes et sont particulièrement grands dans les économies en développement. Les effets négatifs de ces frictions sont supportés de manière disproportionnée par les travailleurs dans les tranches basse ou intermédiaire de la distribution des salaires. Cela entraîne l'apparition de coûts d'ajustement du commerce à court et moyen termes, sous la forme du chômage et de la baisse des salaires, qui aggravent les effets de distribution du commerce.

L'ouverture du commerce devrait s'accompagner de politiques permettant efficacement de faciliter l'ajustement, y compris des politiques visant l'accroissement des compétences. Les politiques du marché du travail passives (telles que les programmes de soutien des revenus et d'assurance sociale) et les politiques du marché du travail actives (telles que l'aide à la recherche et la formation) devraient cibler les régions les plus touchées, vu que les effets du commerce varient considérablement selon les régions et que la mobilité interrégionale de la main-d'œuvre est relativement limitée dans un grand nombre d'économies en développement. Ces politiques du marché du travail devraient tenir compte du fait qu'une très grande partie de la main-d'œuvre dans les pays en développement est employée dans le secteur informel – l'emploi informel représente 89% de l'emploi total dans les économies à faible revenu, 81,6% dans les économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, contre 49,7% dans les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et 15,9% dans les économies à revenu élevé (OCDE, 2023) – et que l'emploi informel est une importante marge d'ajustement aux chocs commerciaux. Vu que des entreprises formelles pourraient embaucher des travailleurs informels après l'ouverture du commerce, il est nécessaire de mener des inspections efficaces du travail et de faire respecter les réglementations en vigueur.

Enfin, il est important de reconnaître que les entreprises, les consommateurs, les associations de travailleurs informels et les organisations non gouvernementales doivent aussi participer à l'élaboration des politiques, ainsi qu'à la conception et à la supervision des mécanismes d'application, afin que la participation au commerce et aux CVM contribue à la création de meilleurs emplois.

Il faut aussi des politiques nationales qui vont au-delà des politiques du marché du travail. Des politiques et mesures macroéconomiques de qualité qui soutiennent la compétitivité et la croissance de la productivité sont essentielles pour que les travailleurs déplacés aient de nouvelles perspectives. Les systèmes d'éducation doivent préparer les travailleurs à s'adapter à l'évolution des exigences du marché du travail moderne et les politiques dans des domaines tels que le logement, le crédit et les infrastructures doivent faciliter la mobilité. Des mesures destinées à revigorer des communautés durement touchées par des chocs commerciaux pourraient aussi

être envisagées. Il est essentiel de traiter rapidement et complètement la désagrégation sociale car ses effets risquent sinon de s'installer dans la communauté, avec des résultats plus graves et durables.

5. Conclusions

Le commerce a été un grand moteur de la convergence économique mondiale et de la réduction de la pauvreté. Cependant, pour certaines régions, comme l'Afrique subsaharienne, les progrès ont été plus lents, en partie parce que la croissance du commerce y a été limitée, contrairement à ce qui s'est produit en Asie de l'Est et en Europe orientale qui ont connu une croissance soutenue tirée par les exportations. Le commerce a aussi influé sur les résultats en matière de distribution dans les pays mais son incidence sur le marché du travail et les inégalités a été très différente selon les pays, ce qui met plus en cause l'absence de politiques nationales adéquates d'accompagnement du processus de mondialisation que le processus lui-même. Les inégalités entre les régions, en particulier, ont augmenté dans un certain nombre d'économies avancées car les pertes d'emplois causées par la concurrence des importations et, plus encore, par les évolutions technologiques, se sont généralement concentrées dans certains secteurs et certaines régions et ont trop souvent été durables. Dans certaines économies avancées, les pertes d'emploi et l'accroissement des inégalités ont alimenté un discours antimondialisation de plus en plus virulent et le recours croissant à des mesures unilatérales destinées à soutenir les industries nationales et à rapatrier les emplois du secteur manufacturier.

Ce chapitre montre que la fragmentation risque de réduire le bien-être mondial et de favoriser la divergence économique et qu'il est improbable qu'elle réduise notablement la pauvreté et les inégalités et soutienne l'emploi dans le secteur manufacturier. Même s'il est possible que quelques économies puissent bénéficier d'un détournement des flux commerciaux au détriment des partenaires commerciaux actuels, la plupart seront perdantes. Des études montrent que, au lieu de la convergence des PIB qu'elles ont connue au cours des dernières décennies, les économies en développement subiraient une divergence accrue par rapport au monde développé, avec des pertes de PIB plus élevées dans l'absolu, et un creusement de l'écart entre les PIB. Mais ce sont probablement les PMA qui souffriraient le plus. Parallèlement, les travailleurs vulnérables dans les secteurs tributaires des exportations seraient affectés par les perturbations du marché du travail, tandis que les ménages à faible revenu, qui consacrent une grande partie de leurs revenus aux biens et services échangeables, auraient à assumer la charge de prix plus élevés résultant des obstacles au commerce. En outre, il est plus que probable que la fragmentation ne permettrait pas le rapatriement des emplois du secteur manufacturier dans

les économies avancées, compte tenu du renforcement de la tendance à l'automatisation. De plus, dans la nouvelle ère numérique, le développement des industries nationales s'accompagne d'un accroissement de la demande de travailleurs possédant des compétences qui diffèrent considérablement de celles dont avaient besoin les industries qui ont pâti de la concurrence des importations ces vingt dernières années. L'automatisation et la numérisation des processus de production se poursuivront car elles accroissent la productivité, permettent aux entreprises de rester compétitives sur les marchés internationaux, améliorent la qualité des produits et offrent plus de flexibilité pour s'adapter aux changements sur le marché.

Ce chapitre démontre que la «remondialisation», ancrée dans la coopération commerciale sous les auspices de l'OMC, serait la voie la plus efficace vers une croissance inclusive. La mise en place d'un système commercial multilatéral renforcé appuierait l'inclusion en facilitant une industrialisation tirée par les CVM et une croissance tirée par les services. La croissance du commerce des services, et en particulier des services fournis par voie numérique, nécessite la conclusion d'accords sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, le commerce électronique et la facilitation de l'investissement – des questions qui ont toutes considérablement progressé à l'OMC. Les Membres de l'OMC peuvent contribuer à promouvoir un système commercial mondial plus inclusif

en négociant de nouvelles accessions, en étendant leurs engagements, en actualisant les règles commerciales au niveau multilatéral et en travaillant avec d'autres organisations internationales pour faire en sorte que le nombre de personnes bénéficiant du commerce mondial augmente. La numérisation du commerce pourrait offrir des possibilités nouvelles aux économies qui ont jusqu'à présent été laissées de côté en leur permettant de surmonter certains des obstacles au commerce les plus importants auxquels elles sont confrontées, comme les coûts du transport et les désavantages institutionnels. Elle offrirait également des possibilités nouvelles aux petites entreprises, aux personnes vivant dans des régions reculées et aux femmes. Le commerce numérique permet aux personnes partout dans le monde d'accéder directement aux marchés internationaux et de fournir leurs services même s'il n'existe plus d'industrie dans leur pays. Il faudrait toutefois que la promotion d'une coopération internationale accrue s'accompagne de politiques nationales car elles jouent un rôle important en aidant à rendre la mondialisation plus inclusive.

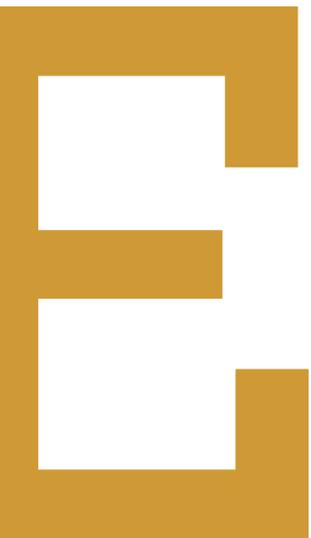
Notes

1. Comme le montrent les rapports semestriels de suivi du commerce de l'OMC, on a observé une augmentation de la mise en œuvre de restrictions à l'exportation ces dernières années, à l'origine dans le contexte de la pandémie de COVID-19, puis en réponse à la guerre en Ukraine ainsi qu'à la crise de la sécurité alimentaire qui en a résulté.
2. Voir Bacchetta *et al.* (2021) pour une revue de littérature approfondie sur la relation entre commerce et croissance économique.
3. Il existe de très nombreuses définitions des MPME, pouvant inclure le niveau de l'emploi, la branche de production, les recettes ou les actifs.
4. Il convient de noter que la plupart des données relatives à l'effet du commerce sur le comportement du marché du travail concernent le commerce des marchandises.
5. Par exemple, Feenstra, Ma et Xu (2017) constatent que les marchés du travail des États-Unis exposés à la concurrence des importations ont suivi des tendances similaires à celles des marchés non exposés, en raison des possibilités d'exportation ou de l'accès à des intrants moins chers.
6. Un certain nombre de mécanismes peuvent expliquer la façon dont le commerce pourrait contribuer à l'augmentation de la prime de qualification (OIT et OMC, 2017).
7. Deux études montrent que la participation aux CVM réduit davantage la part du travail dans les pays émergents que dans les pays avancés (Dao, Das et Koczan, 2020 ; Dreger, et Holtemöller, 2023). Elles affirment que ce résultat s'explique principalement par les retombées technologiques et l'augmentation concomitante de l'intensité capitalistique.
8. Voir le chapitre A pour la définition des termes "fragmentation" et "remondialisation".
9. Plusieurs études ont examiné les effets négatifs de divers scénarios de fragmentation sur la croissance économique et le commerce, qui affectent les économies de différentes manières (Bolhuis, Chen et Kett, 2023 ; Freund *et al.*, 2018 ; Goes et Bekkers, 2022 ; FMI, 2022 ; Ossa, 2014 ; Ulate, Vasquez et Zarate, 2023).
10. Dans ce scénario, l'hypothèse est que tous les Membres de l'OMC retireraient les engagements tarifaires pris dans tous les accords commerciaux bilatéraux/régionaux existants ainsi que dans le cadre de régimes préférentiels unilatéraux, avec une augmentation de 3 % du coût des services échangés. En l'absence d'engagements tarifaires pris dans le cadre d'accords commerciaux régionaux et de préférences unilatérales comme le Système généralisé de préférences, les Membres de l'OMC reviendraient effectivement aux droits NPF, ce qui supposerait une augmentation de 40 % des droits moyens mondiaux, qui passeraient de 2,7 % à 3,8 %.

11. La fermeture des CVM pourraient avoir des effets plus défavorables sur le bien-être que la seule interruption du commerce de biens finals pour tous les pays. De même, l'interruption d'un type de commerce engendre des pertes de bien-être plus importantes que l'interruption des deux types avec un passage à l'autarcie. Cela peut refléter la mesure dans laquelle le commerce des biens intermédiaires et le commerce des biens finals peuvent se remplacer ou se compléter mutuellement. Le coût du bien-être associé à la fermeture des CVM est plus élevé dans un monde où des produits finis sont échangés, ce qui indique que la valeur du commerce des intrants pourrait être plus importante si le commerce des produits finis était permis, et inversement, de sorte qu'il existe des complémentarités entre les deux types de commerce (Eppinger *et al.*, 2021).
12. De même, il a été constaté que les pertes de bien-être résultant des obstacles temporaires au commerce des intrants importés étaient deux fois plus élevées dans un monde où les chaînes d'approvisionnement mondiales sont plus solidement établies (Erbahar et Zi, 2017).
13. Bien que les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis aient quelques effets positifs pour certaines branches de production nationales des États-Unis, les effets négatifs liés au renchérissement des intrants et à l'institution de droits à titre de rétorsion l'emportent (Flaen et Pierce, 2019). Cela a contribué à une perte globale de PIB, avec des pertes pour les consommateurs des États-Unis qui sont supérieures aux gains des producteurs des États-Unis et aux recettes tarifaires (Fajgelbaum *et al.*, 2019). L'impact négatif sur le PIB reflète également un ralentissement de la croissance des exportations des États-Unis, non seulement vers la Chine mais aussi vers d'autres marchés, en raison des mesures de rétorsion adoptées par d'autres économies (Handley, Kamal et Monarch, 2020).
14. Voir Aguiar *et al.* (2019) pour une description technique du Modèle du commerce mondial de l'OMC, modèle d'équilibre général calculable dynamique récursif.
15. Plusieurs études ont modélisé les possibles effets macro-économiques de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne dans différents scénarios. On observe le plus faible impact négatif sur le PIB du Royaume-Uni dans les scénarios où il est supposé que l'accès du Royaume-Uni au Marché unique de l'Union européenne est limité au minimum. Inversement, dans les scénarios où sont introduits des obstacles à l'accès au Marché unique, les effets sont les plus préjudiciables. Dans le scénario le plus défavorable, où aucun nouvel accord commercial ne remplace l'accès au marché unique, on estime que l'impact négatif à long terme se traduirait par une contraction du PIB du Royaume-Uni comprise entre 2,6 % et 8,7 %, alors que l'effet sur le PIB de l'Union européenne (UE-27) serait de 2,7 à 7,6 % inférieur. Les différents États membres de l'Union européenne ne seraient toutefois pas affectés de la même manière : l'Irlande, le Luxembourg et Malte seraient les plus touchés du fait de leurs liens économiques plus étroits avec le Royaume-Uni (Mathieu, 2020).
16. De même, une analyse récente indique que les droits antidumping favorisent la croissance de l'emploi dans les industries protégées en restreignant les importations et en augmentant les prix, mais entravent la croissance de l'emploi dans les industries en aval parce qu'ils font grimper les coûts de production (Bown *et al.*, 2023).
17. La relation entre la concurrence des importations et les PME est complexe ; elle est fonction de divers facteurs tels que l'industrie, les conditions du marché et le paysage concurrentiel. Certaines études montrent que l'impact de la concurrence des importations sur la sortie des entreprises est relativement plus important pour les PME que pour les grandes entreprises (Colantone, Coucke et Sleuwaegen, 2015).
18. Les PME font généralement face à des coûts du commerce plus élevés que les grandes entreprises parce qu'elles ne sont pas en mesure de profiter des économies d'échelle qui réduisent les coûts fixes, ce qui implique que les coûts unitaires du commerce et du transport sont plus élevés (OMC, 2016). Les MPME disposent également de ressources plus limitées et rencontrent des difficultés pour accéder aux renseignements, aux compétences et au financement du commerce (ITC, 2020).
19. L'indice des coûts du commerce de l'OMC montre que les coûts d'exportation des produits des secteurs employant relativement plus de femmes sont supérieurs à ceux des secteurs employant majoritairement des hommes.
20. Par exemple, la croissance des exportations du Viet Nam dans les secteurs visés par les droits de douane imposés par les États-Unis aux produits chinois a non seulement créé des possibilités d'emploi mais a également entraîné des gains salariaux, en particulier pour les femmes (Rotunno *et al.*, 2023).
21. Par exemple, dans certaines économies comme le Sénégal, la mise en conformité avec les normes de qualité requises sur les marchés d'importation, y compris les normes sanitaires et phytosanitaires, est un obstacle majeur aux exportations (Mbaye *et al.*, 2022).
22. Calculs de l'OMC sur la base des renseignements de la base de données de l'OMC sur les coûts du commerce disponibles à l'adresse suivante : <http://tradecosts.wto.org/>.
23. Il existe une littérature abondante sur l'incidence positive des technologies numériques et du commerce électronique sur la croissance économique, y compris pour les économies en développement (Humphrey *et al.*, 2003 ; Myovella, Karacuka et Haucap, 2020 ; Odedra-Straub, 2003 ; Vinaja, 2003 ; Zatonatska, 2018), sur la participation aux CVM (Dethine, Enjolras et Monticolo, 2020), sur l'innovation, la compétitivité et la productivité des entreprises (Lee et Falahat, 2019) et sur l'emploi (Avom, Dadeignon et Igue, 2021).
24. Voir <https://goingdigital.oecd.org/fr/indikator/73>.
25. Voir également <https://unctad.org/data-visualization/global-foreign-direct-investment-flows-over-last-30-years>.
26. Voir https://www.wto.org/english/french/tratop_fe/invfac_public_fe/factsheet_ifd.pdf.
27. Les sept organisations internationales sont le Centre du commerce international (ITC) ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ; la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ; le Groupe de la Banque mondiale ; la Banque interaméricaine de développement (BID) ; et le Forum économique mondial (WEF).
28. Les accords commerciaux approfondis sont ceux qui concernent des domaines d'action autres que le commerce, comme l'investissement, l'environnement, le travail ou les micro, petites et moyennes entreprises (OMC, 2011).
29. L'étude de l'OMC analyse les déterminants des coûts du commerce en utilisant les données relatives à la période 2014-2018. La connectivité numérique est mesurée comme étant le nombre d'abonnements actifs à la large bande mobile par habitant (données publiées par l'Union internationale des télécommunications), en prenant le minimum entre l'importateur et l'exportateur. L'ouverture de la réglementation du commerce numérique est mesurée comme étant la composante « infrastructure et connectivité » de l'indice de restrictivité des échanges de

services numériques (données publiées par l'OCDE). Les coûts du commerce en équilibre partiel sont estimés à partir de données portant sur 61 économies et provenant de la base de données TiVA de l'OCDE pour 2021, suivant la méthode proposée par Egger *et al.* (2021).

30. Voir <https://www.itu.int/fr/ITU-D/Statistics/Pages/intlcoop/partnership/default.aspx>.
31. Pour un examen des données sur la complémentarité entre les ACR et le multilatéralisme, voir (OMC, 2011).
32. Calculs de l'OMC selon la méthode de l'OMC décrite à l'adresse suivante : <http://tradecosts.wto.org> sur les données du GTAP.
33. Voir, par exemple, l'ACR entre le Costa Rica et le Pérou et l'ACR entre l'Union européenne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
34. Voir par exemple l'ACR entre l'Union européenne et le Viet Nam.
35. Voir par exemple l'ACR entre l'Union européenne et l'Amérique centrale et l'ACR entre l'Australie et le Pérou.
36. Voir par exemple l'ACR entre le Brésil et le Pérou.
37. Voir le document officiel de l'OMC portant la cote INF/MSME/6/Rev.3, disponible à l'adresse <https://docs.wto.org/dol2festaff/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/MSME/W6R3.pdf&Open=True>.
38. Voir <https://intracen.org/fr/node/155301>.
39. Voir <https://www.upu.int/fr/Solutions-postales/Renforcement-des-capacit%C3%A9s/Easy-Export>
40. Voir <https://www.star.dk/en/about-the-danish-agency-for-labour-market-and-recruitment/flexicurity/>.



Une remondialisation au service de la promotion de la durabilité environnementale

Ce chapitre examine les interactions complexes entre commerce et durabilité environnementale. Il évalue les risques pouvant être associés à une approche fragmentée des changements climatiques et autres problèmes environnementaux, et étudie les avantages que présente la remondialisation – ou une coopération internationale accrue – pour la durabilité dans le contexte de divers types de politiques environnementales et de leurs effets transfrontières. Ce chapitre souligne également l'importance cruciale que revêt la coopération multilatérale afin d'assurer une protection de l'environnement efficace tout en favorisant une croissance mondiale équitable.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	102
2. Le commerce peut contribuer à la durabilité environnementale	102
3. Les coûts de la fragmentation sur la durabilité environnementale	106
4. Les gains environnementaux procurés par la remondialisation	117
5. Conclusions	125

POINTS CLÉS



Les interactions entre commerce et durabilité environnementale sont complexes. Le commerce génère de la croissance, une redistribution de la production entre les économies et une évolution des technologies de production. S'il génère des émissions lors de la production et du transport, il peut également atténuer les incidences négatives sur l'environnement en accroissant la disponibilité des biens et services environnementaux.



Les problèmes mondiaux appelant des solutions mondiales, une approche fragmentée des changements climatiques est moins efficace. Cela vaut à la fois pour la fragmentation des politiques climatiques, qui conduirait à des mesures trop faibles pour être efficaces, et pour la fragmentation de l'économie mondiale, qui entraverait la diffusion des technologies nécessaire à l'atténuation des effets des changements climatiques.



La remondialisation – soit l'accroissement de la coopération et de l'intégration internationales – devrait se traduire par des gains environnementaux, étant donné qu'elle encourage, par sa nature même, un commerce plus vert, par exemple au moyen de services fournis par voie numérique, et qu'elle favorise une gouvernance commerciale et environnementale plus intégrée.

1. Introduction

Le commerce peut constituer une partie importante de la solution à la crise climatique et à d'autres problèmes environnementaux, mais il peut aussi contribuer aux émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants si des politiques environnementales adaptées ne sont pas instaurées. Cependant, des politiques environnementales efficaces peuvent atténuer les incidences négatives des échanges sur l'environnement tout en favorisant un commerce durable. Il est essentiel que ces politiques soient conçues de façon à tenir compte de la nature mondiale des problèmes environnementaux.

La fragmentation pourrait entraver la diffusion de l'innovation relative aux technologies environnementales, accroître les prix du fait d'économies d'échelle réduites et aboutir à une transition plus lente et plus onéreuse vers la durabilité environnementale. À l'inverse, la remondialisation – en tant que transition vers davantage de coopération et d'intégration au niveau international – peut promouvoir le commerce des services et favoriser un plus vaste recours aux technologies numériques, réduisant ainsi l'intensité carbone du commerce.

Le renforcement de la coopération internationale est essentiel pour que le commerce joue un rôle encore plus important en matière de durabilité environnementale. La remondialisation a notamment pour avantage de créer un système de gouvernance environnementale plus intégré au niveau mondial. Qui plus est, s'il est conjugué à des politiques environnementales adaptées, le commerce peut considérablement faire avancer la transition verte en permettant d'exploiter les avantages comparatifs verts. Les économies en développement seraient alors mieux à même de tirer parti des nouvelles possibilités commerciales découlant de la transition verte. L'OMC peut servir de cadre pour renforcer la cohérence entre les politiques commerciales et environnementales, et contribuer ainsi davantage aux efforts visant à rendre le commerce plus durable.

2. Le commerce peut contribuer à la durabilité environnementale

Le point de vue selon lequel le commerce international a joué un rôle important dans la dégradation de l'environnement mondial ne tient pas compte des nombreuses façons dont il contribue à la durabilité environnementale. Les liens entre commerce et durabilité environnementale sont complexes et très divers. La présente section analyse l'incidence du commerce sur l'environnement, dans des domaines comme les changements climatiques, la qualité de l'air et de l'eau, l'extraction des ressources naturelles et la biodiversité.

Trois types d'effets du commerce sur l'environnement sont mis en évidence : l'effet d'échelle, l'effet de composition

et l'effet technique. Si le commerce peut aggraver les problèmes environnementaux en augmentant l'échelle des transports et de la production, il peut également produire des résultats environnementaux positifs en influant sur la composition des marchandises et des services échangés, et en contribuant au développement, au déploiement et à la diffusion de technologies environnementales.

a) Le commerce entraîne une augmentation des activités de transport et de production

Le commerce international accroît l'efficacité de la production mondiale, ce qui entraîne une augmentation de la consommation mondiale de produits échangés et une amélioration des niveaux de vie dans le monde. Cependant, l'essor de la production et de la consommation peut contribuer aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et engendrer d'autres problèmes environnementaux. Le commerce international implique également le mouvement de marchandises et de personnes, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur l'environnement. D'après des travaux de recherche, en moyenne, deux tiers des émissions de GES liées au commerce seraient associées à la production et un tiers au transport (Cristea *et al.*, 2013).

Si le secteur des transports est responsable d'environ un quart des émissions de carbone à l'échelle mondiale, les émissions directement liées au commerce international de marchandises et de services, en particulier dans le cadre du transport international de fret et de passagers, représentent aux alentours de 10 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) (OCDE, 2022). En outre, les multiples passages de frontières des marchandises échangées au sein des chaînes de valeur mondiales (CVM) induisent des emballages supplémentaires et une consommation accrue de carburants pour le transport. Pour réduire les émissions de carbone liées au commerce, plusieurs acteurs publics et privés se sont engagés à décarboner le transport maritime et aérien dans le cadre de diverses initiatives (OMC, 2022g).¹

Pour mesurer l'incidence du commerce sur l'environnement, il est important non seulement de tenir compte des volumes de pollution qui y sont associés, mais aussi d'envisager un scénario sans commerce international. Dans le cadre d'une telle hypothèse, la production nationale devrait augmenter pour répondre à la demande des consommateurs, tandis que les niveaux de vie resteraient inchangés. Par conséquent, la réduction de la pollution induite par la diminution des échanges serait en partie annulée par l'augmentation de la pollution générée par la production nationale. En outre, en l'absence d'échanges commerciaux, les économies dépourvues de certaines ressources ou capacités de production seraient privées de la consommation de nombreux produits, tandis que certains pays producteurs ne pourraient pas accroître les investissements du fait de la taille limitée de leur marché intérieur. Certaines

études donnent à penser que, par rapport à un scénario sans commerce, les échanges internationaux accroissent les émissions de CO₂ de 5%. En outre, le commerce international offre des avantages supérieurs de deux ordres de grandeur aux coûts environnementaux liés aux émissions de CO₂ qu'il engendre (Shapiro, 2016). Des constatations analogues ont été établies concernant les émissions de dioxyde de soufre (SO₂), le commerce entraînant une augmentation de 3% à 10% de ces émissions par rapport à un scénario sans commerce (Grether, Mathys et de Melo, 2009).

Si les pouvoirs publics n'adoptent pas de réglementations adaptées, outre son incidence sur les changements climatiques, le commerce international peut aussi avoir des effets négatifs sur l'environnement du fait de l'essor d'activités entraînant la déforestation, la dégradation du milieu naturel ou l'extraction non durable de ressources naturelles. D'après des estimations, le commerce international représente environ un tiers des émissions de carbone liées à la déforestation (Henders, Persson et Kastner, 2015) et, selon Lenzen *et al.* (2012), 30% des menaces pesant sur les espèces dans le monde lui sont associées.

b) Le commerce entraîne une relocalisation de la production

Le commerce favorise une spécialisation de la production et de la consommation dans toutes les régions, ce qui permet aux économies de se concentrer sur les domaines dans lesquels ils disposent d'un avantage comparatif. L'incidence du commerce sur l'environnement varie selon les activités spécifiques pour lesquelles les économies disposent de cet avantage.

Les avantages comparatifs peuvent découler de la variation des coûts du capital, de la main-d'œuvre et des technologies, et de différences de réglementation.² Dans certains cas, les disparités entre les régimes de droits de propriété des pays pour ce qui est de l'accès aux ressources naturelles peuvent créer une base pour le commerce, ce qui influe sur la structure des échanges et peut contribuer à l'appauvrissement des ressources naturelles épuisables (Chichilnisky, 1994 ; OMC, 2010).

L'« hypothèse du refuge pour pollueurs », selon laquelle les entreprises tentent d'éviter les coûts induits par des réglementations environnementales rigoureuses en déplaçant leurs activités de production vers des économies où les normes sont moins strictes, laisse à entendre que les politiques environnementales constituent une source décisive d'avantages comparatifs et que, de ce fait, l'ouverture du commerce peut entraîner la relocalisation de la production à forte intensité de pollution vers des économies où les réglementations environnementales sont plus souples. Dans le cas des politiques de lutte contre les changements climatiques, la relocalisation pourrait entraîner des « fuites de carbone » : en effet, les efforts visant à réduire les émissions de GES

dans une région pourraient alors accroître les émissions dans une autre, où les réglementations climatiques sont moins rigoureuses, ce qui conduirait à un transfert d'émissions plutôt qu'à une véritable réduction.

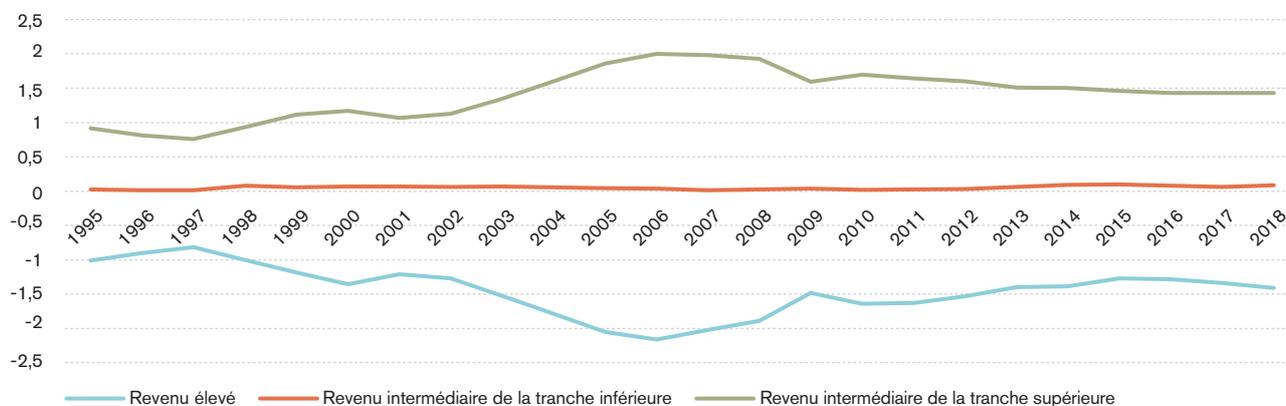
Au niveau mondial, si des réglementations appropriées sont établies, le commerce pourrait entraîner une réduction globale des émissions polluantes. En l'absence de politiques environnementales adaptées, cependant, le commerce international pourrait induire une relocalisation des activités de production dans des économies où ces mesures sont les moins contraignantes, entraînant ainsi une augmentation globale de la pollution.

Les résultats des études empiriques sur la validité de l'hypothèse du refuge pour pollueurs sont mitigés, bien qu'il soit généralement constaté qu'un renforcement des normes environnementales entraîne une réduction des importations ou une augmentation des exportations de marchandises très polluantes, ce qui semble indiquer l'existence d'un effet de refuge pour pollueurs (Dechezleprêtre et Sato, 2017 ; Ederington, Paraschiv et Zanardi, 2022 ; Levinson et Taylor, 2008 ; Tanaka, Teshima et Verhoogen, 2022).³ Pour ce qui est des fuites de carbone, les résultats des analyses empiriques *ex post* sont également contrastés (Aichele et Felbermayr, 2015 ; Dechezleprêtre *et al.*, 2022), ce qui s'explique en partie par le faible prix des émissions et l'allocation gratuite et généreuse de quotas dans le cadre des systèmes d'échange de quotas d'émission qui existent actuellement. Des études de simulation *ex ante* ont établi un taux de fuites de carbone allant de 5% à 30%, ce qui signifie qu'une réduction de 100 unités d'émissions de carbone au niveau national pourrait s'accompagner d'une augmentation de 5 à 30 unités d'émissions de carbone à l'étranger (Branger et Quirion, 2014 ; Carbone et Rivers, 2020). Des données plus récentes indiquent un niveau limité de fuites de carbone, en raison d'une réduction de l'écart entre l'intensité des émissions des pays développés et des pays en développement (Meng *et al.*, 2023 ; Nordström, 2023).

La figure E.1 illustre le contenu en émissions de carbone du commerce. En règle générale, les économies à revenu élevé consomment plus de marchandises et de services à forte intensité de carbone qu'ils n'en produisent, ce qui en fait des importateurs nets de contenu en émissions de carbone associées aux marchandises et services. À l'inverse, les économies à revenu intermédiaire sont généralement des exportateurs nets d'émissions de carbone. Cette tendance peut s'expliquer par plusieurs facteurs, comme le fait que les économies à revenu élevé appliquent souvent des politiques climatiques plus rigoureuses, ce qui pousse les industries à forte intensité de carbone à relocaliser leurs activités dans les économies à revenu intermédiaire où ces mesures sont moins contraignantes. Les économies à revenu élevé ont également tendance à se spécialiser dans des secteurs à moindre intensité de carbone, comme les services, ce qui entraîne un niveau d'émissions liées à la production

Figure E.1 : Les économies à revenu élevé sont souvent des importateurs nets d'émissions de carbone

Exportations nettes de contenu en émissions de carbone (gigatonnes)



Source: Calculs des auteurs fondés sur la base de données de l'OCDE sur le contenu en émissions de CO₂ des échanges internationaux (TECO₂).

Note: Les exportations nettes d'émissions de carbone correspondent à la différence entre le contenu en émissions de carbone des exportations et celui des importations. Des exportations nettes négatives correspondent à des importations nettes d'émissions de carbone. Les groupes de revenu suivent la classification 2023 de la Banque mondiale.

moins élevé. À l'inverse, les industries à forte intensité de carbone sont plus répandues dans les secteurs pour lesquels de nombreuses économies à revenu intermédiaire disposent d'avantages comparatifs. En outre, les économies à revenu élevé disposent souvent de technologies plus respectueuses de l'environnement et plus économes en énergie, ce qui leur permet de générer des quantités d'émissions moindres pour le même volume de production.

c) Le commerce a des effets bénéfiques sur l'environnement grâce aux gains d'efficacité et à la diffusion des technologies vertes

Le commerce international peut également présenter des avantages directs pour l'environnement en produisant des gains d'efficacité et en accroissant la portée et la diffusion des technologies environnementales, ainsi que des avantages indirects, en relevant les revenus et les niveaux de vie, ce qui aboutit à long terme à un renforcement des normes environnementales.

Premièrement, le commerce contribue à diffuser les technologies environnementales par-delà les frontières, en donnant accès à celles qui sont incorporées dans des marchandises et en accroissant l'efficacité énergétique grâce à la mise à disposition d'intrants intermédiaires. L'efficacité des économies en matière de production d'énergies renouvelables dépend de leur accès à des équipements et machines de qualité, lesquels sont disponibles sur les marchés internationaux. Par exemple, si les éoliennes de qualité sont importées, c'est parce que les pays importateurs ne peuvent reproduire leur niveau d'efficacité (Garsous et Worack, 2021).

Au cours des 20 dernières années, le commerce des biens environnementaux a progressé plus rapidement que le commerce total des marchandises (voir la figure B.13).⁴ En outre, l'accès aux intrants intermédiaires peut accroître l'efficacité énergétique des activités de production. Aux États-Unis, par exemple, il a été établi que la baisse des coûts des importations intermédiaires représentait à elle seule entre 8 % et 10 % de la réduction observée de l'intensité globale des émissions d'oxyde d'azote (NO_x) liées à l'utilisation de l'énergie entre 1998 et 2014 (Lim, 2022). Des données montrent également que les entreprises multinationales, par l'intermédiaire de l'investissement étranger direct, peuvent transférer au pays d'accueil leurs technologies environnementales, comme celles liées à la réduction de la pollution, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Eskeland et Harrison, 2003).

Deuxièmement, l'ouverture du commerce élargit également la part de marché des grandes entreprises dont les activités sont associées à une échelle d'efficacité supérieure, ce qui entraîne des taux de pollution moindres par unité de production. Il a été clairement établi dans la littérature que les exportateurs polluent moins que les non-exportateurs (Cui *et al.*, 2016 ; Forslid *et al.*, 2018 ; Richter et Schiersch, 2017). Forslid *et al.* (2018) ont constaté que la libéralisation des échanges permettait d'accroître les volumes de production et rendait les exportateurs moins polluants, ceux-ci étant incités à investir davantage dans la lutte contre la pollution. Une réduction des coûts du commerce permettrait aux entreprises plus efficaces de se développer et redistribuerait la production entre les entreprises, entraînant une baisse de l'intensité moyenne des émissions d'une industrie donnée. Barrows et Ollivier

(2016) ont observé qu'en Inde l'intensité des émissions avait considérablement diminué entre 1990 et 2010, du fait de la réaffectation des ressources des entreprises les moins efficaces vers les plus efficaces.

Troisièmement, le commerce international peut encourager l'innovation ou l'investissement dans le domaine des technologies environnementales, étant donné que l'accès à de plus grands marchés accroît l'échelle de production et les revenus découlant de l'investissement. Le commerce peut influencer sur l'innovation au sein des entreprises par l'intermédiaire des exportations (Aghion *et al.*, 2022) ou de la concurrence des importations, ce qui renforce encore les incitations à innover pour les entreprises (Impullitti *et al.*, 2022). Il a été établi que, pour une entreprise, le fait d'exporter entraîne une augmentation des dépenses consacrées à la lutte contre la pollution (Banerjee *et al.*, 2021) et une amélioration des procédés de production visant à réduire l'intensité des émissions (Cui *et al.*, 2020). La mise au point et la production d'énergies propres impliquent d'importants investissements initiaux ; à cet égard, l'élargissement de l'accès aux marchés associé à l'ouverture du commerce pourrait contribuer à réduire le coût de production unitaire des biens environnementaux et à réaliser des économies d'échelle.

Enfin, par l'augmentation du revenu par habitant, le commerce accroît la demande en faveur d'une amélioration de l'environnement. Selon la théorie de la courbe environnementale de Kuznets, la dégradation de l'environnement s'accroît dans un premier temps à mesure que le revenu par habitant augmente, mais cette tendance finit par s'inverser lorsque les sociétés s'enrichissent et deviennent plus soucieuses de l'environnement (Grossman et Krueger, 1995). Les données disponibles donnent à penser que la réglementation est le principal facteur expliquant la réduction de la pollution au niveau local lorsque les économies dépassent le niveau de revenu intermédiaire. Trois raisons principales sont à l'origine de l'imposition de réglementations plus strictes en matière de pollution par les économies à revenu élevé. Premièrement, une plus grande priorité est accordée aux dommages dus à la pollution quand une société a déjà réalisé les investissements de base dans les domaines de la santé et de l'éducation. Deuxièmement, les pays à revenu élevé disposent d'une main-d'œuvre technique et de ressources budgétaires plus abondantes pour mener des activités de suivi et d'exécution. Troisièmement, les niveaux de revenu et d'éducation élevés donnent aux communautés locales les moyens de faire respecter des normes environnementales plus strictes (Dasgupta *et al.*, 2002). Il convient de noter que si la concentration de la pollution au niveau local est en général négativement corrélée avec les revenus supérieurs à un certain seuil, ce lien est moins clair dans le cas des polluants mondiaux comme les émissions de carbone (Shahbaz et Sinha, 2019).

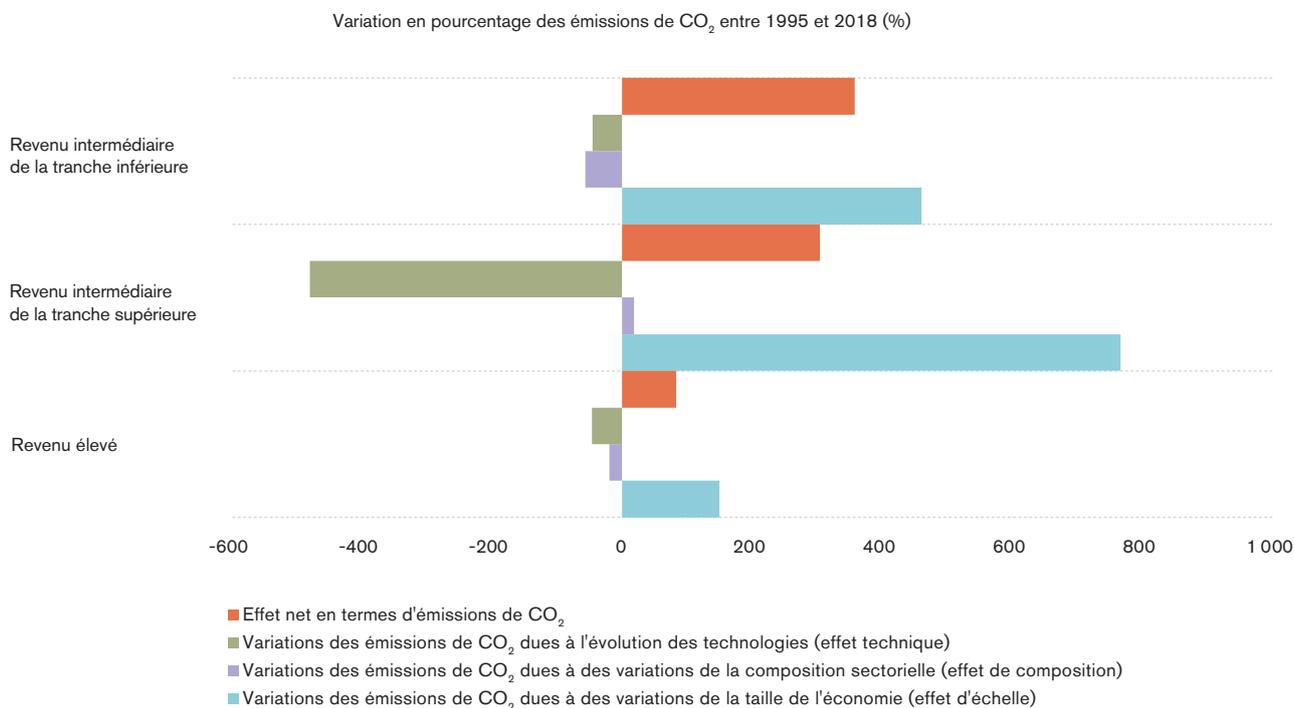
d) Dans l'ensemble, les avancées liées aux technologies de production atténuent les problèmes environnementaux

Le commerce a entraîné une augmentation des émissions au cours des dernières décennies, mais ces effets sont en partie compensés par l'évolution des technologies. Pour calculer la part de la variation des émissions de chaque pays imputable aux effets d'échelle, de composition et technique, nous utilisons une méthode type de décomposition qui compare la variation des émissions et de la production entre 1995 et 2018 dans les grandes économies. La figure E.2 illustre cette décomposition. Il en ressort que les pays à revenu élevé ont connu une légère augmentation des émissions totales de CO₂ depuis 1995, tandis que les pays à revenu intermédiaire ont enregistré une hausse plus importante, principalement du fait du développement de leurs économies. Cependant, l'évolution des technologies de production joue un rôle important pour ce qui est de compenser l'augmentation des émissions de carbone dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Le constat d'un effet technique important se retrouve également dans des études fondées sur des données au niveau des entreprises. Par exemple, après la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'ouverture du commerce entre le Mexique et les États-Unis a entraîné d'importantes réductions des émissions de pm₁₀ (des particules inhalables d'un diamètre de 10 micromètres ou inférieur) et de SO₂ dans les entreprises manufacturières aux États-Unis. Ces réductions ont fait suite à l'amélioration de l'accès au marché mexicain et à la mise à disposition d'intrants intermédiaires importés pour les entreprises des États-Unis (Cherniwchan, 2017). De la même manière, il a été établi que la réduction des émissions de polluants atmosphériques observée aux États-Unis entre 1990 et 2008 s'expliquait principalement par l'adoption de réglementations environnementales plus rigoureuses, tandis que l'effet de composition associé au commerce a joué un rôle restreint (Shapiro et Walker, 2016). L'amélioration de la performance environnementale constatée dans l'industrie manufacturière suédoise entre 2007 et 2017 a principalement été attribuée à l'effet technique, tandis que la composition de la production a en fait évolué vers des produits à plus forte intensité de pollution (Ustyuzhanina, 2022).

Les économies en développement connaissent généralement une augmentation des émissions à la suite de l'ouverture des échanges, bien que l'effet technique compense une partie des effets négatifs sur l'environnement. Selon une étude réalisée en Inde, la croissance de la demande étrangère a entraîné une augmentation des émissions de CO₂ des entreprises manufacturières indiennes du fait de la croissance de la production (effet d'échelle), mais les réductions de l'intensité des émissions ont atténué aux alentours de 40% de cet effet, en partie du fait de l'adoption de

Figure E.2 : Les avancées technologiques ont eu une forte incidence sur la réduction des émissions de CO₂ entre 1995 et 2018



Source: Calculs des auteurs fondés sur les bases de données sur le commerce en valeur ajoutée (TiVA) et sur le contenu en émissions de CO₂ des échanges internationaux (TECO₂) de l'OCDE.

Notes: L'effet d'échelle représente l'évolution de la production totale entre 1995 et 2018. Les effets d'échelle et de composition sont calculés en supposant que les taux d'émissions (tonnes de CO₂ directement émises par dollar de valeur ajoutée) restent inchangés pour chaque secteur national* entre 1995 et 2018. L'effet net représente la variation totale des émissions. Les effets par pays sont agrégés par groupe de revenu de la Banque mondiale, pondérés par le PIB enregistré par les pays en 2018.

technologies (Barrows et Ollivier, 2021). Il a également été établi que la croissance rapide des exportations chinoises enregistrée entre 1990 et 2010 avait contribué à la pollution dans le pays, entraînant des taux de mortalité infantile plus élevés. Une augmentation des revenus induite par ces exportations a toutefois en partie atténué cet effet (Bombardini et Li, 2020).

3. Les coûts de la fragmentation sur la durabilité environnementale

La fragmentation, qu'elle s'applique aux politiques environnementales ou à l'économie mondiale, donne lieu à des tensions commerciales et compromet l'efficacité des politiques de lutte contre les problèmes environnementaux. La présente section examine les coûts de ces deux types de fragmentation.

Premièrement, les outils liés aux politiques visant à tenir compte des externalités environnementales sont passés en revue. Il en ressort qu'en l'absence de coordination, les politiques environnementales pourraient être moins efficaces pour remédier aux problèmes environnementaux,

entraîner des conséquences imprévues pour les partenaires commerciaux et inciter à l'adoption de mesures de rétorsion commerciales. Deuxièmement, l'incidence de la fragmentation géoéconomique sur l'environnement est analysée et les voies par lesquelles la fragmentation économique pourrait entraver la transition vers la durabilité environnementale sont présentées.

a) Une coordination est nécessaire pour assurer l'efficacité des politiques environnementales

L'intervention des pouvoirs publics est souvent nécessaire pour remédier aux problèmes environnementaux, ceux-ci étant associés à nombre de situations dans lesquelles le marché ne permet pas à lui seul d'obtenir des résultats optimaux (soit des défaillances du marché). L'une des principales défaillances du marché résulte de l'externalité due aux activités polluantes: les coûts de la pollution sont imposés à la société et aux individus tandis que les pollueurs n'assument pas toutes les conséquences de leurs actes. Les autres défaillances du marché peuvent être liées aux externalités positives découlant de l'innovation environnementale, et à la «dépendance au sentier» qui favorise les technologies existantes plutôt que naissantes. Les nouvelles technologies environnementales peuvent également exiger d'importants investissements

dans des infrastructures associées à des effets de réseau et sur lesquelles pèsent des incertitudes et des risques politiques.

(i) Les politiques publiques sont nécessaires pour remédier aux problèmes environnementaux

Pour corriger ces défaillances du marché, les interventions des pouvoirs publics visent à permettre aux agents économiques de prendre en compte les coûts externes de la pollution environnementale et à encourager ainsi l'investissement dans les technologies propres tout en dissuadant la consommation de marchandises et services polluants. Dans la gamme d'outils de politique économique visant à lutter contre les changements climatiques et à faire face aux autres préoccupations environnementales figurent les taxes environnementales/la tarification écologique, les subventions, les règlements et normes, les prescriptions en matière d'étiquetage et, dans certains cas, les restrictions quantitatives au commerce. Les sections ci-après examinent brièvement ces outils de politique.

Les taxes environnementales et les systèmes de tarification

L'outil de politique type pour lutter contre les externalités environnementales négatives est la taxe environnementale, qui conduit les consommateurs et les entreprises à internaliser le coût social de leurs émissions polluantes. Les taxes environnementales ou mécanismes de tarification comme les systèmes de plafonnement et d'échange pourraient faire baisser la demande de produits à forte intensité de carbone, stimulant ainsi l'investissement dans les technologies propres et générant davantage de recettes fiscales pour les pouvoirs publics.⁵

En matière de tarification écologique, l'exemple le plus connu est la fixation d'un prix pour les émissions de CO₂ ou les émissions de GES équivalentes. Les économies et les gouvernements mettant en œuvre des politiques d'échange de droits d'émission de carbone sont de plus en plus nombreux. D'après la Banque mondiale, à ce jour, plus de 70 initiatives de tarification du carbone ont été adoptées dans le monde, représentant 23% des émissions mondiales. Cependant, les niveaux des prix varient fortement, allant de 140 USD la tonne d'émissions de CO₂ à moins de 1 USD (Banque mondiale, 2021).

Le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union européenne, premier système de ce type, est de loin le plus grand qui existe actuellement. Si le SEQE couvre environ 40% des émissions totales de l'UE, un plafond est abaissé chaque année de sorte qu'en 2030 le niveau d'émissions devrait correspondre à l'objectif de réduction actuel du programme. Certaines études ont établi que le SEQE de l'UE était efficace pour promouvoir la réduction des GES (Anderson et Di Maria, 2011) et encourager l'innovation et l'investissement dans les technologies à faible émission de carbone, les entreprises soumises à la réglementation ayant affiché un accroissement de 10%

des activités d'innovation à faible intensité de carbone ; en revanche, il ne permet pas de supplanter le brevetage des autres technologies (Calel et Dechezleprêtre, 2016).

D'autres programmes de tarification écologique ont également affiché des résultats positifs en matière de réduction de la pollution. Le Programme des États-Unis sur le plafonnement et l'échange de dioxyde de soufre, établi au titre des modifications apportées en 1990 à la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, a entraîné d'importantes réductions des émissions, favorisé l'innovation et la diffusion dans ce domaine, et abaissé les coûts globaux de la réduction de la pollution. Les émissions annuelles sont tombées en dessous de la cible de 9 millions de tonnes à atteindre avant 2007 au titre du programme, représentant une baisse de 43% par rapport aux niveaux de 1990 (Stavins *et al.*, 2012). La tarification des émissions de SO₂ prévue dans le cadre du programme a stimulé les avancées technologiques en matière d'épuration et d'exploitation des centrales électriques (Burtraw, 2000 ; Lange et Bellas, 2005 ; Popp, 2003) ; les coûts de mise en conformité ont ainsi été largement inférieurs, d'environ 5 milliards d'USD, à ceux estimés par les pouvoirs publics et le secteur (NAPAP, 2005).

Subventions environnementales

Les subventions environnementales visent à remédier à l'écart entre les avantages pour le secteur privé et les avantages pour la société qui découlent des activités environnementales, par exemple dans le domaine des énergies renouvelables. Les subventions sont souvent plus faciles à instaurer d'un point de vue politique que les taxes, étant donné qu'elles n'entraînent pas de coûts directs pour les entreprises et les consommateurs.

Les subventions peuvent prendre la forme de transferts financiers ciblés, de crédits d'impôt ou de la fourniture de biens et services relatifs à l'énergie à des prix moindres par les pouvoirs publics (Sovacool *et al.*, 2017). Elles peuvent aussi être accordées à différents stades des processus technologiques et de production. Par exemple, les subventions à la recherche-développement (R&D) visent à développer l'innovation dans les technologies environnementales ; les subventions à la production à accroître la production d'énergies ou de produits propres et renouvelables ; les subventions à l'investissement à couvrir une partie des coûts fixes, dans le cas de l'investissement dans les infrastructures, ou à traiter les externalités liées au réseau, dans le cas de l'investissement dans les énergies propres, lorsqu'une technologie d'énergie propre donnée prend de la valeur à mesure qu'un plus grand nombre d'individus, d'entreprises ou de branches d'activités l'adoptent et l'utilisent.

Des travaux de recherche montrent que les subventions peuvent être efficaces pour accélérer la transition vers une économie sobre en carbone lorsqu'elles sont associées à des taxes environnementales, en particulier si elles ciblent les premières étapes du développement de technologies environnementales (Acemoglu *et al.*, 2012 ; Fischer et

Newell, 2008 ; Popp, 2006). En comblant l'écart entre les avantages privés et sociaux, les subventions destinées aux technologies environnementales peuvent accroître le déploiement de ces technologies, contribuer à stimuler et à diffuser l'innovation verte, et améliorer le bien-être dans le monde par la réduction des coûts de l'atténuation de la pollution ou par l'incitation à l'utilisation de technologies économes en énergie (Fischer, 2016). D'après les estimations de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), le soutien total à la production d'électricité à partir de sources renouvelables était d'environ 128 milliards d'USD en 2017, auquel s'ajoutaient 38 milliards d'USD destinés aux biocarburants au titre du soutien au secteur des transports (Taylor, 2020).

En revanche, certains économistes avancent que les subventions peuvent avoir des effets négatifs sur l'économie, dans la mesure où elles détournent les recettes publiques d'autres domaines et créent des distorsions (Blanchard, Gollier et Tirole, 2022). En outre, les subventions à l'utilisation de l'énergie peuvent entraîner un accroissement de la consommation énergétique, annulant ainsi partiellement les avantages environnementaux découlant de la transition vers les énergies propres. Pour atteindre les objectifs d'atténuation des changements climatiques, les subventions ne seraient préférables aux taxes sur le carbone qu'en présence de puissants effets d'apprentissage par la pratique (Bistline *et al.*, 2023).

Si le soutien aux technologies énergétiques propres et aux technologies respectueuses de l'environnement peut contribuer à l'atténuation des changements climatiques, les subventions à la consommation de combustibles fossiles ont l'effet inverse. D'après des estimations, en 2022, les subventions accordées à la consommation des combustibles fossiles dans le monde ont atteint le montant vertigineux de 1 000 milliards d'USD (AIE, 2023). La suppression des subventions aux combustibles fossiles pourrait entraîner une réduction d'environ 6% des émissions de GES d'ici à 2030, et d'importantes économies pour les recettes publiques (soit un total cumulé de 3 000 milliards d'USD) (Kuehl *et al.*, 2021).

De même, les subventions à la pêche encouragent le secteur de la pêche à capturer des poissons à un rythme trop soutenu pour que les stocks puissent se reconstituer, ce qui met en péril les ressources marines et les écosystèmes. D'après les estimations, le montant des subventions à la pêche accordées dans le monde atteindrait jusqu'à 35 milliards d'USD, dont 20 milliards d'USD contribueraient directement à la surpêche (Sumaila *et al.*, 2019).

Réglementations et normes environnementales

Les réglementations et normes environnementales établissent des prescriptions en matière de résultats applicables aux produits et aux processus de production, souvent à l'intention de secteurs spécifiques dans lesquels il est impossible de taxer les émissions polluantes pour des raisons techniques ou politiques.⁶ Une amélioration

de la qualité de l'air est souvent observée à la suite de l'adoption de réglementations environnementales, comme la Loi des États-Unis sur la lutte contre la pollution atmosphérique (Henderson, 1996) ou la réglementation de l'Inde en matière d'environnement⁷ (Greenstone et Hanna, 2014).

Les réglementations et normes sont de plus en plus utilisées pour inciter à la décarbonation, réduire l'empreinte environnementale et renforcer la durabilité environnementale des chaînes d'approvisionnement. Dans les seuls secteurs du fer et de l'acier, il existe actuellement plus de 20 normes et initiatives différentes en matière de décarbonation, dont beaucoup établissent des méthodes et seuils distincts (OMC, 2023c). Une augmentation a également été enregistrée s'agissant du nombre de mesures imposant une obligation de vigilance (au titre de laquelle les entreprises sont tenues d'assurer un suivi des effets préjudiciables pour l'environnement susceptibles de se produire tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement), comme la réglementation sur les produits « zéro déforestation ».

Outre les réglementations et normes obligatoires, des normes de durabilité volontaires sont aussi instaurées par un nombre croissant de gouvernements et d'acteurs privés, énonçant des prescriptions dont le respect est susceptible d'être demandé aux producteurs, négociants, fabricants, détaillants ou fournisseurs de services, au regard d'un vaste éventail d'indicateurs de durabilité (Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité, 2013). D'après le portail Standards Map du Centre du commerce international (ITC)⁸, 264 normes de durabilité volontaires sont en place dans 194 pays et 15 secteurs (Fiorini *et al.*, 2020).

Les instruments d'information, tels que les prescriptions en matière d'étiquetage, fournissent de précieux renseignements aux agents économiques et leur permettent de prendre des décisions éclairées. Ces instruments portent sur divers types de renseignements liés à l'environnement et comprennent par exemple les programmes d'étiquetage, les systèmes de notation et de certification, les campagnes de sensibilisation du public et les déclarations autonomes sur le respect de l'environnement (OMC, 2022g). De plus en plus d'entreprises adoptent l'écoétiquetage afin de créer ou de promouvoir des marchés de niche pour des produits respectueux de l'environnement. Actuellement, il existe 456 labels écologiques utilisés dans 199 pays et 25 secteurs industriels, d'après Ecolabel Index, une base de données mondiale à ce sujet. Les labels écologiques jouent un rôle essentiel afin de sensibiliser les consommateurs et de les inciter à changer de comportement, tout en encourageant également les producteurs à adopter des procédés de production plus respectueux de l'environnement (Cohen et Vandenbergh, 2012).

Si les réglementations et normes environnementales visent principalement les branches de production nationales, elles peuvent également avoir des effets

sur les partenaires commerciaux, étant donné que les produits exportés vers lesdits marchés doivent respecter ces règles. Des travaux de recherche montrent que les prescriptions en matière d'étiquetage comme la certification «commerce équitable» peuvent contribuer à garantir des niveaux de revenus élevés pour les propriétaires d'exploitations agricoles dans les pays exportateurs (Dragusanu, Montero et Nunn, 2022). L'éco-étiquetage, en particulier, peut influencer positivement sur l'impact environnemental des exportateurs. Par exemple, au Costa Rica, il a été constaté que la délivrance d'une certification biologique aux cultivateurs de café a entraîné une réduction de l'utilisation de pesticides, d'herbicides et d'engrais chimiques (Blackman et Naranjo, 2012).

Restrictions quantitatives

Les pouvoirs publics appliquent de plus en plus de restrictions quantitatives telles que les prohibitions à l'importation et à l'exportation, les contingents et les prescriptions en matière de licences, l'objectif déclaré étant de protéger l'environnement. Par exemple, de nombreux gouvernements ont mis en place des interdictions d'importation ou des procédures de licences visant les déchets contenant des substances potentiellement dangereuses.

L'annonce faite par la Chine en 2017 au sujet d'une prohibition à l'importation de déchets solides, y compris divers plastiques et déchets recyclables, en est un exemple notable. Du fait de cette prohibition, les pays qui exportaient auparavant des déchets vers la Chine ont redirigé la plupart de leurs expéditions vers l'Asie du Sud-Est. D'après les prévisions, d'ici à 2030, plus de 100 millions de tonnes métriques de déchets plastiques auront été redirigées du fait de cette politique (Brooks, Wang et Jambeck, 2018). À long terme, cependant, cette prohibition à l'importation peut encourager d'autres pays à établir des systèmes d'élimination des déchets ou à améliorer ceux qui existent, ce qui permettrait, d'après des estimations, de réaliser des économies comprises entre 1,54 milliard et 3,20 milliards d'EUR par an en termes de coûts pour l'écosystème (Wen *et al.*, 2021).

Plus récemment, plusieurs gouvernements ont mis en œuvre des politiques de restriction à l'exportation de matières premières, visant en particulier les minéraux et les métaux, comme le cobalt, le cuivre, le graphite, l'iridium, le lithium, le manganèse, le nickel et le platine, considérés comme des intrants essentiels à la transition fondée sur les énergies renouvelables. D'après l'OCDE, le nombre total de mesures de restriction à l'exportation en vigueur, toutes matières premières industrielles confondues, a été multiplié par plus de cinq entre 2009 et 2020, et une part d'environ 10% de la valeur totale des exportations de ces matières a été visée par au moins une mesure de restriction à l'exportation au cours de ces dernières années (Kowalski et Legendre, 2023). Si les restrictions à l'exportation peuvent aider les pays à préserver des ressources naturelles épuisables ou à faire évoluer des branches de production nationales de

l'extraction vers des activités à plus forte valeur ajoutée, ces mesures peuvent toutefois avoir des effets négatifs sur la disponibilité des matières premières et entraver le processus de transition verte mondiale.

Le nombre de politiques environnementales liées au commerce est en hausse

Ces dernières années, une multiplication de politiques environnementales susceptibles d'avoir des conséquences pour le commerce a été observée, comme en témoigne l'augmentation du nombre de mesures notifiées à l'OMC, telles qu'enregistrées dans la Base de données sur l'environnement de l'Organisation (voir la figure E.3). Le type de mesures environnementales liées au commerce le plus courant est le règlement technique, suivi des mesures de soutien des pouvoirs publics. On peut également citer les mesures concernant les licences d'importation et les restrictions quantitatives, les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les mesures de facilitation des échanges.

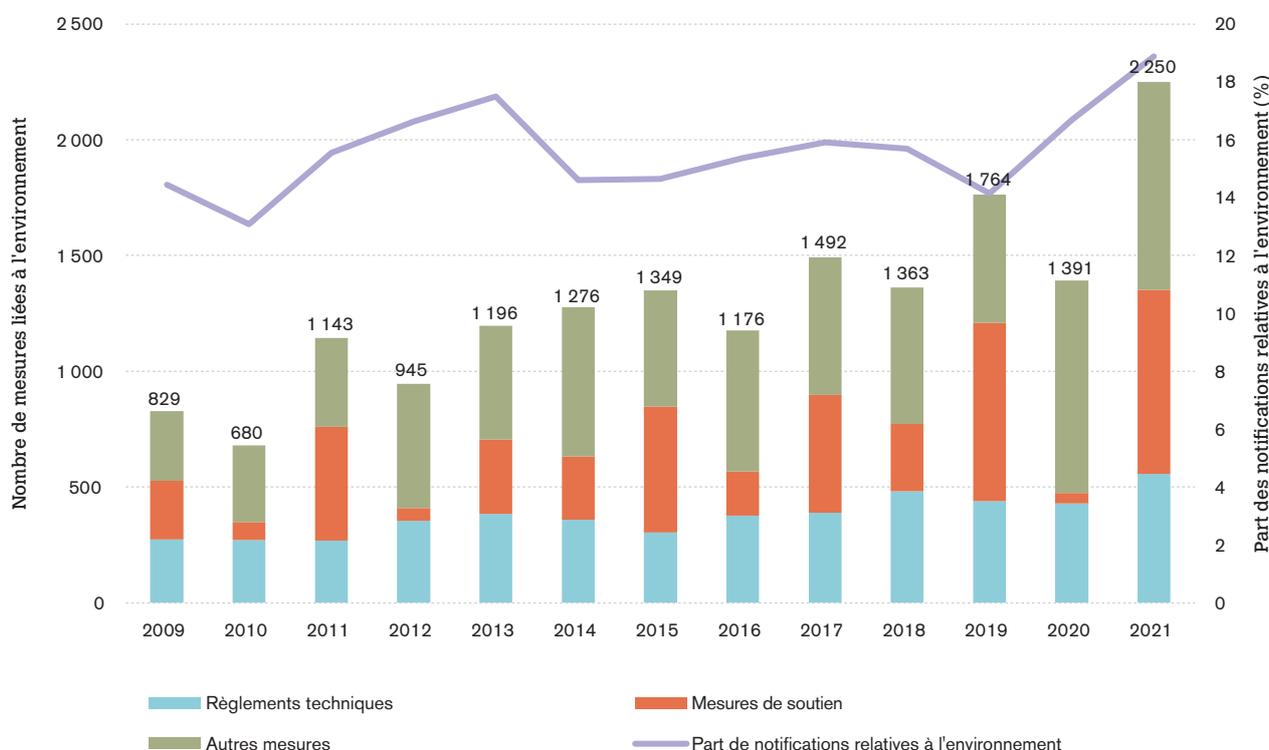
(ii) L'absence de coordination des politiques environnementales risque de ralentir la transition verte

Si les politiques environnementales sont des outils importants pour protéger l'environnement et accélérer la transition verte, nombre d'entre elles sont toutefois conçues et mises en œuvre sans tenir compte de leurs incidences sur le commerce. L'absence de coordination des politiques environnementales a des répercussions non seulement sur l'efficacité de ces mesures, mais aussi sur les partenaires commerciaux, ce qui peut entraîner des mesures de rétorsion commerciales.

En l'absence de coordination, les politiques environnementales sont coûteuses et moins efficaces

En l'absence de coordination, les politiques environnementales comme la tarification du carbone et les subventions peuvent s'avérer plus coûteuses et moins efficaces. Lorsqu'ils ne sont pas coordonnés, les mécanismes de tarification écologique peuvent aboutir à une mosaïque de régimes distincts assortis de divers niveaux d'ambition, ce qui peut être un frein à une résolution efficace des problèmes environnementaux. Des études ont par exemple établi que si chaque région fixait les prix du carbone sans coopérer, la moyenne mondiale des prix du carbone nécessaire pour atteindre l'objectif de maintenir le réchauffement de la planète à 2 °C serait supérieure à celle des prix fixés dans le cadre d'une approche coordonnée (Bekkers et Cariola, 2022 ; Böhringer *et al.*, 2021). En effet, lorsque la tarification du carbone est coordonnée au niveau mondial, les coûts de l'atténuation des changements climatiques en matière de bien-être sont moindres, étant donné que les émissions sont réduites là où ce processus est le moins coûteux. Par conséquent, les régions fortement dépendantes du charbon comme source d'énergie enregistreraient de plus fortes réductions d'émissions (OMC, 2022).

Figure E.3: Le nombre de mesures environnementales liées au commerce a augmenté au cours des dernières années



Source: Établi par les auteurs à partir de la Base de données de l'OMC sur l'environnement (<https://edb.wto.org/>).

En outre, il a été établi que lorsqu'ils étaient différenciés, les prix du carbone entraînaient des coûts économiques légèrement supérieurs par rapport à une situation de prix mondial harmonisé (Chateau, Jaumotte et Schwerhoff, 2023). De plus, des systèmes de tarification du carbone non coordonnés peuvent conduire à la mise en place de mécanismes d'ajustement carbone aux frontières, ce qui fait peser d'importants coûts de mise en conformité sur les entreprises exerçant leurs activités sur plusieurs territoires ou exportant vers divers pays, perturbe les chaînes d'approvisionnement et touche de façon disproportionnée les petites entreprises (OMC, 2022).

En l'absence de coordination, les politiques de subventions à la R&D dans les technologies environnementales accroîtraient également les coûts de l'atténuation des changements climatiques. Ce mécanisme s'explique par le degré élevé d'incertitude *a priori* qu'implique la R&D menée concernant de nombreuses technologies environnementales, y compris les évolutions scientifiques et technologiques imprévues, ainsi que les prix potentiellement imprévisibles et autres tendances commerciales. Pour faire face à ces incertitudes, le meilleur moyen est de consacrer des financements à un vaste groupe de technologies pour accroître le nombre de celles qui seront viables.

Cependant, sans coopération internationale, les pays établiraient leurs politiques de R&D de manière isolée, ce qui pourrait entraîner des doublons dans les dépenses à l'appui des mêmes technologies. Bosetti *et al.* (2011) ont établi que, si les pays établissaient une coopération concernant les subventions à la R&D, cela permettrait non seulement d'établir un prix unique du carbone au niveau mondial mais aussi de réduire les pertes en matière de consommation mondiale de 10% au fil du siècle, par rapport à une situation où chaque région définirait ses dépenses de R&D sans coopérer, mais où la tarification du carbone serait harmonisée.

En outre, nombre des politiques environnementales s'accompagnent de prescriptions imposant l'approvisionnement auprès de fournisseurs nationaux, ce qui peut également nuire à l'efficacité de ces mesures, car ces prescriptions peuvent amoindrir la concurrence, affaiblir les incitations à l'amélioration et remplacer les fournisseurs à bas coût et efficaces par d'autres, plus coûteux et moins efficaces. Sahoo et Shrimali (2013) ont montré que les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux réduisaient la compétitivité mondiale d'un secteur national de l'énergie solaire, car les concepteurs préféraient recourir à des technologies de substitution pour contourner ces politiques, ce qui limitait

la dynamique d'acquisition des connaissances parmi les fabricants nationaux de modules photovoltaïques.

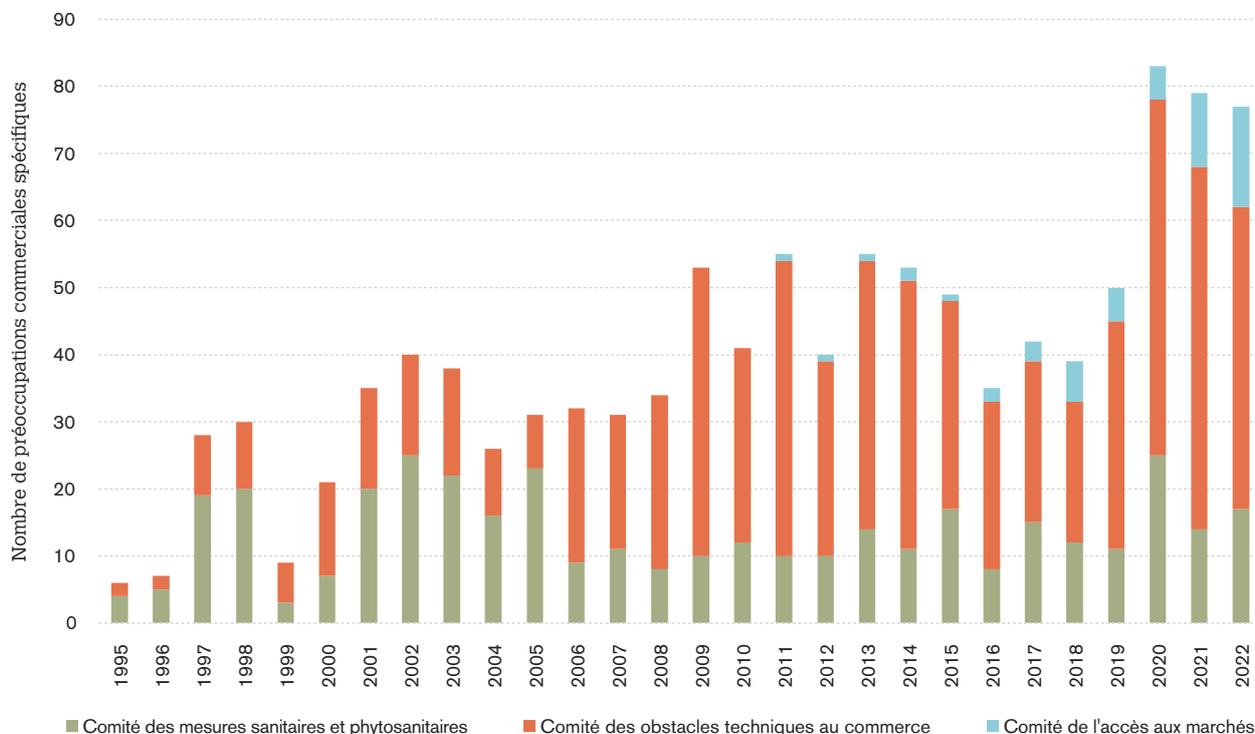
L'absence de coordination des politiques peut entraîner des conséquences imprévues pour les partenaires commerciaux

Lorsqu'elles ne sont pas coordonnées, les politiques environnementales peuvent également avoir des retombées sur les partenaires commerciaux. La figure E.4 présente les préoccupations commerciales soulevées dans certains comités et conseils de l'OMC concernant les politiques environnementales mises en œuvre par les Membres de l'Organisation.⁹ Ce processus consistant à soulever et à examiner des préoccupations commerciales améliore la compréhension des raisons d'être des réglementations adoptées par d'autres Membres, et il permet de fournir des précisions concernant les modes de mise en œuvre et d'exécution. Le nombre de préoccupations commerciales associées à des mesures environnementales a augmenté, ce qui traduit le recours croissant à ces mesures et leurs effets sur le commerce. La plupart de ces préoccupations commerciales sont liées à des règlements techniques, et certaines visent également des mesures SPS et des mesures relatives à l'accès aux marchés.

L'une des mesures environnementales liées au commerce les plus notables est le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (ACF), au titre duquel un territoire appliquant une tarification du carbone impose des redevances d'importation selon la teneur en carbone des marchandises importées. Si les mécanismes d'ACF peuvent aider à résoudre les problèmes de fuites de carbone et de compétitivité, et encourager des politiques environnementales ambitieuses (Al Khourdajie et Finus, 2020), ils peuvent toutefois avoir aussi des effets économiques négatifs sur les exportateurs de produits à forte intensité de carbone. La conception d'un mécanisme d'ACF soulève également des difficultés pratiques concernant par exemple la mesure de l'empreinte carbone des échanges, la définition des pays et secteurs visés et les complications survenant dans les chaînes d'approvisionnement (Böhringer *et al.*, 2022).

En avril 2023, le Conseil européen a approuvé un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) qui sera progressivement mis en place à partir d'octobre 2023. Après une phase de transition, à compter du 1^{er} janvier 2026, une redevance sera appliquée au titre du MACF aux marchandises importées dans les principaux secteurs à forte intensité énergétique exposés

Figure E.4 : Des préoccupations ont été soulevées à l'OMC au sujet de certaines mesures environnementales



Source: Établi par les auteurs à partir de la Base de données de l'OMC sur les préoccupations commerciales (<https://tradeconcerns.wto.org/fr>).

Note: La base de données comprend les préoccupations commerciales soulevées au Comité de l'accès aux marchés, au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et au Comité des obstacles techniques au commerce (OTC). D'autres préoccupations commerciales examinées à l'OMC, notamment dans le cadre du Conseil du commerce des marchandises, n'y figurent pas. Les préoccupations liées à l'environnement sont identifiées au moyen d'une liste de mots clés relatifs à l'environnement.

au commerce, afin de compenser les coûts du carbone assumés par les producteurs européens. Des études de simulation donnent à penser qu'avec la mise en place du MACF les exportations de l'Union européenne en provenance des économies affichant une intensité carbone relativement élevée enregistreront probablement une baisse plus importante (Commission européenne, 2021 ; CNUCED, 2021). Certains Membres de l'OMC ont soulevé des préoccupations concernant cette proposition de MACF, invoquant des effets potentiellement discriminatoires sur leurs exportations. Ils estiment que ce mécanisme peut également conduire à l'adoption de normes européennes par d'autres économies et imposer d'importants coûts de mise en conformité aux exportateurs.¹⁰

En lien avec le mécanisme d'ACF, il a également été proposé de créer un club climat pour inciter au renforcement des mesures d'atténuation, l'idée étant que les gouvernements du « club » de politiques climatiques affichant un degré d'ambition élevé imposent un droit de douane général aux pays moins ambitieux et « non membres » (Nordhaus, 2015). Les clubs climat se distinguent des MACF dans la mesure où ils ne visent pas à appliquer des règles uniformes à des marchandises données, mais plutôt à promouvoir un degré d'ambition des politiques en pénalisant les pays peu ambitieux au moyen d'un droit de douane général pour toutes les importations. Leur fonctionnement est plus simple d'un point de vue administratif, mais des difficultés pratiques se posent au sein des clubs climat quant à la mesure du degré d'ambition climatique et à la définition des niveaux de droits. Les règles appliquées par les clubs climat peuvent également être difficiles à concilier avec les engagements découlant des Accords de l'OMC (Clausing et Wolfram, 2023).

En outre, la diversité des stratégies adoptées pour réduire les émissions de carbone produit des retombées au niveau international, certaines économies instaurant une tarification du carbone tandis que d'autres subventionnent la production propre. Dans de tels cas, les producteurs qui émettent beaucoup de carbone dans les régions ayant instauré un système de tarification sont confrontés à un désavantage concurrentiel par rapport à ceux des régions où des subventions sont accordées.

En clair, les subventions liées à l'environnement peuvent avoir des incidences positives comme négatives sur les partenaires commerciaux. S'agissant des effets positifs, les subventions à la R&D peuvent entraîner le développement de nouvelles technologies susceptibles d'être transmises à d'autres pays, permettant à ceux-ci de résoudre les problèmes environnementaux de manière plus efficace. Dans certains cas, les subventions pourraient conduire à une importante croissance des exportations dans un secteur, ce qui provoquerait une baisse des prix des marchandises échangées au niveau mondial, dégradant les termes de l'échange d'un pays tout en profitant aux consommateurs des pays importateurs (Lashkaripour et Lugovskyy, 2023).

S'agissant des effets négatifs, les subventions destinées à accroître la production ou les exportations nationales pourraient avoir des incidences néfastes sur les partenaires commerciaux. Les politiques de subventions ayant des effets de distorsion pourraient conférer un avantage stratégique aux entreprises nationales au détriment des concurrents étrangers, provoquer des distorsions de l'offre et de la demande le long des chaînes de valeur et déclencher une course mondiale aux subventions pour attirer les industries vertes. En outre, les pays en développement ne disposent souvent pas des ressources nécessaires et des moyens budgétaires pour entreprendre des efforts significatifs en matière d'atténuation des changements climatiques, ce qui les rend plus vulnérables aux effets négatifs des politiques environnementales unilatérales.

De plus, la multiplication de normes incompatibles peut être source d'incertitude et de confusion pour les producteurs et les consommateurs, amoindrir l'efficacité et augmenter inutilement les coûts du commerce. Sur les marchés d'exportation où les règlements techniques sont plus rigoureux, les exportateurs ont tendance à être moins nombreux, la valeur des exportations plus faible et les taux de concentration plus élevés, et les exportations des petites entreprises sont en général deux fois plus durement touchées que celles des grandes entreprises (Rollo, 2023). Les mesures SPS qui suscitent des préoccupations à l'OMC sont considérées comme des obstacles pour les exportateurs, et les petites entreprises sont davantage touchées par les mesures réglementaires restrictives (Fontagné *et al.*, 2015). De même, les mesures OTC entraînent généralement une réduction du nombre de pays et d'entreprises se lançant dans l'exportation, qui peuvent être confrontés à des difficultés à l'entrée sur le marché d'exportation, tandis que les volumes d'exportations des sociétés existantes augmentent (Bao et Qiu, 2012). Plusieurs réglementations environnementales récemment présentées ont suscité des préoccupations parmi les Membres de l'OMC. Par exemple, plusieurs Membres de l'OMC ont posé des questions et exprimé des préoccupations concernant un projet de règlement relatif à la déforestation qui établit les règles d'une diligence raisonnable obligatoire pour les produits de base associés à la déforestation et à la dégradation des forêts.¹¹

Les efforts d'harmonisation des normes sont essentiels pour prévenir la fragmentation des politiques, abaisser les coûts du commerce et améliorer l'efficacité des politiques environnementales. Il a été démontré que l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes dans le cadre des accords commerciaux régionaux (ACR) dynamisaient les courants d'échanges entre les pays partenaires (Chen et Mattoo, 2008) et accroissaient les probabilités en matière d'exportation et d'entrée pour les entreprises de pays tiers qui commerçaient auparavant avec l'un des partenaires de l'ACR (Lee *et al.*, 2023). L'harmonisation des normes a joué un rôle important dans la croissance du commerce mondial, en y contribuant à hauteur de

13% et en permettant aux entreprises d'accroître leurs ventes à l'exportation (Schmidt et Steingress, 2022).

Des politiques environnementales non coordonnées peuvent entraîner l'adoption de mesures de rétorsion

Lorsqu'elles sont unilatérales, les politiques environnementales ayant des effets négatifs sur les partenaires commerciaux pourraient entraîner des mesures de rétorsion donnant lieu à des conflits commerciaux, ainsi que perdre en efficacité. S'il a été établi dans des études économiques plus anciennes que les ajustements carbone aux frontières pouvaient atténuer les risques d'opportunisme (lorsque les pays profitent des efforts d'atténuation des changements climatiques sans apporter de contributions équivalentes ni prendre de mesures analogues) et réduire les fuites de carbone, ces conclusions reposent souvent sur l'hypothèse selon laquelle les partenaires commerciaux ne prennent pas de mesures de rétorsion contre ces ajustements (Al Khourdajie et Finus, 2020). De récentes analyses économiques montrent que les mesures commerciales de rétorsion réduisent l'intérêt présenté par les ajustements à l'importation utilisés en vue d'élargir les politiques d'atténuation des changements climatiques et ont des effets négatifs sur le bien-être et les émissions au niveau mondial, car les distorsions des échanges supplémentaires qui en découlent peuvent annuler les gains environnementaux (Hagen et Schneider, 2021).

En réaction aux subventions annoncées par de grandes économies pour soutenir leurs secteurs des énergies propres, de nombreux pays ont présenté des plans visant à instaurer des subventions pour attirer de nouveaux investissements ou empêcher le départ d'un plus grand nombre d'entreprises (Chazan, Fleming et Inagaki, 2023). Une course mondiale aux subventions peut avoir des conséquences négatives sur le bien-être. Ferrari et Ossa (2023) ont étudié l'incidence des subventions accordées par les États aux États-Unis, et ils ont établi que l'un des principaux objectifs de l'octroi de subventions était d'attirer les entreprises des autres États, ce qui créait des effets négatifs sur le bien-être au niveau national. Il en ressort que les subventions au niveau des États constituent des politiques inefficaces susceptibles de nuire à d'autres régions au sein d'une même économie. Si ces travaux de recherche examinent principalement les retombées régionales dans un pays, leurs conclusions peuvent également s'appliquer aux effets transfrontières.

En outre, les mesures environnementales qui vont à l'encontre des règles de l'OMC pourraient avoir d'importantes conséquences systémiques, créant un précédent en matière de non-respect des règles commerciales mondiales et encourageant potentiellement d'autres pays à appliquer des mesures de rétorsion pour faire face à la situation. Cette escalade des tensions commerciales pourrait entraver la coopération internationale et les progrès pour ce qui est de résoudre efficacement les problèmes environnementaux

mondiaux. Comme l'a fait valoir Adam Posen dans son article d'opinion, il est nécessaire d'améliorer les règles commerciales multilatérales et de les rendre plus transparentes pour optimiser les retombées positives et prévenir les retombées négatives des politiques environnementales.

b) La fragmentation économique peut entraver les mesures prises pour faire face aux problèmes environnementaux

La fragmentation de l'économie mondiale, induite par des préoccupations d'ordre stratégique, géopolitique et autres, peut également poser des difficultés en matière de durabilité environnementale. La fragmentation économique implique de renoncer à nombre des avantages environnementaux conférés par le commerce international et présentés dans la section E.2 c), ce qui entraîne des effets néfastes sur l'environnement, entrave l'innovation et la diffusion dans le domaine des technologies environnementales, et augmente les coûts associés à ces technologies.

Si un découplage intégral des économies relève de la pure théorie, l'évolution des relations commerciales, y compris les conflits commerciaux, peut avoir une grande incidence sur la répartition des émissions de GES le long des chaînes d'approvisionnement, entraînant une évolution des émissions mondiales. Les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis en sont l'exemple. Des études de simulation ont établi que, dans un scénario où la Chine et les États-Unis interrompraient leurs échanges commerciaux, la relocalisation des activités de production qui s'ensuivrait dans le reste du monde entraînerait une augmentation des émissions mondiales nettes de GES comprise entre 0,3% et 1,8% (Yuan *et al.*, 2023). Le commerce des fèves de soja l'illustre bien. Du fait des mesures restrictives pour le commerce imposées par la Chine, les exportations de fèves de soja des États-Unis vers ce pays ont diminué de 50% en 2018. D'après les estimations de Fuchs *et al.* (2019), pour combler ce déficit d'approvisionnement, l'augmentation de la superficie des zones destinées à la production de fèves de soja pourrait aller jusqu'à 39% en Amazonie, ce qui aurait d'importantes répercussions en matière de déforestation.

En outre, la contraction des échanges entre les pays peut limiter les retombées technologiques positives, ce qui entrave les mesures prises pour faire face aux problèmes environnementaux. Dans une économie fragmentée, un affaiblissement des retombées des connaissances entraîne non seulement une diminution de la productivité mondiale, mais aussi une augmentation des coûts de l'atténuation des changements climatiques. Il est à noter que les CVM peuvent nettement amplifier la diffusion transfrontières de connaissances. D'après des travaux de recherche, l'investissement réalisé en matière de R&D par un partenaire dans le cadre d'une CVM peut entraîner une dynamisation de l'innovation dans un pays représentant



ARTICLE D'OPINION

Remondialiser les subventions pour se rapprocher plus rapidement d'un avenir vert plus équitable

Par Adam Posen

Président, Peterson Institute for International Economics

Depuis des décennies, l'octroi de subventions au secteur manufacturier est une pratique courante dans les grandes économies mondiales. Aujourd'hui, cette pratique est d'autant plus dommageable qu'elle trahit l'objectif visant à lutter contre les changements climatiques.

L'objectif de politique générale le plus important consiste à assurer la mise en production des meilleures technologies vertes et leur adoption la plus large possible. Du fait de l'actuelle course aux subventions, conjuguée aux obstacles au commerce et aux incitations à l'investissement intérieur, nous allons probablement reproduire ce qui s'est passé avec les vaccins pendant la pandémie de COVID-19 : les plus grandes économies assureront une production locale et constitueront des stocks, et les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire devront promettre fidélité au champion technologique de l'un des blocs en se détournant des autres, pour des raisons qui peuvent être sans rapport avec leur propre transition verte. Par conséquent, les meilleures technologies vertes seront mises à disposition de façon bien trop restreinte et bien trop lente, ce qui donnera lieu à beaucoup d'incertitudes et à un profond ressentiment dans le reste du monde et ralentira l'adoption de ces technologies.

Cela traduit une vision à court terme au niveau national, mais aussi mondial. Ce qui importe pour assurer une croissance durable, c'est l'efficacité avec laquelle un pays adopte et encourage les changements issus de l'innovation, et non pas la production d'un article innovant en particulier. C'est ce que nous avons observé lors de la dernière série de subventions à grande échelle destinées aux semi-conducteurs dans les années 1980 et 1990. L'adoption des technologies et l'adaptation à ces technologies avec l'arrivée d'Internet, du câble à fibre optique et de l'informatique décentralisée à haute efficacité, permise par les semi-conducteurs, ont eu un effet durable sur l'emploi et la productivité. Cependant, la

majeure partie des activités de production de semi-conducteurs s'est déplacée de pays en pays au cours de ces 35 dernières années, ce qui fait qu'il y a eu peu de pertes ou de gains durables sur ces différents sites de production.

En 2020/21, quand l'attention s'est plutôt portée, à tort, sur la production nationale de vaccins, la plupart des populations dans le monde n'ont pas eu accès rapidement aux vaccins les plus efficaces – et certains pays producteurs ont même empêché leurs propres populations ou celles d'autres pays à faible revenu alignés d'obtenir les doses nécessaires.

L'Union européenne joue un rôle de premier plan au niveau mondial pour ce qui est de l'utilisation des technologies vertes dans la lutte contre les changements climatiques. Cela tient au fait que, jusqu'à présent, elle a privilégié son système de tarification du carbone plutôt que la production verte locale. Il en a résulté un déplacement, fondé sur les coûts, de la production de panneaux solaires et de certains composants d'éoliennes, de l'Union européenne vers la Chine, qui a favorisé une croissance rapide des énergies renouvelables européennes.

Cela démontre que, pour faire avancer les technologies vertes, l'important n'est pas le lieu d'où proviennent les innovations aboutissant par exemple aux logements les plus économes en énergie, à la meilleure rétention de charge pour des batteries électriques ou au moyen le plus propre de produire de l'hydrogène pour combustible. Ce qui compte, c'est que le plus grand nombre de personnes possible, dans le plus grand nombre de lieux possible, aient accès à ces technologies et changent de comportement pour les adopter.

Compte tenu de la multiplication des subventions aux techniques de fabrication vertes favorisant la production locale, cependant, les progrès nets en



matière de décarbonation sont compromis, même si les intentions qui en sont à l'origine peuvent être louables. Comme cela a malheureusement été observé pendant la pandémie de COVID-19, dès lors que les pouvoirs publics soutiennent certains producteurs nationaux, il devient officiellement une priorité de s'attribuer le mérite pour les emplois créés dans des secteurs précis et de dénoncer ostensiblement la concurrence étrangère. Ainsi, le fait que des blocs concurrents subventionnent et protègent leurs champions fera probablement augmenter les prix des technologies vertes.

C'est pourquoi les règles commerciales multilatérales et l'OMC existent : pour prévenir ce type de spirales nocives. Certaines limites doivent être imposées au niveau mondial aux courses aux subventions, tout particulièrement dans l'intérêt des pays à faible revenu qui dépendent des grandes économies productrices. Des efforts avaient été déployés pour créer un code multilatéral des subventions lors et à la suite de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC tenue en 2017. La reprise de cette initiative devrait viser à :

- établir une distinction juridique transparente entre l'investissement dans les facteurs de production (comme le capital humain, la R&D, une réglementation générale propice et les

infrastructures) et les subventions directes à la production, en décourageant l'octroi de ces dernières ;

- assurer une coordination en matière de subventions accordées aux consommateurs, ce qui englobe à la fois les ménages et les autres entreprises, plutôt que l'octroi de subventions à l'exportation destinées aux fabricants nationaux et étrangers de technologies vertes. Moins ils utilisent de carbone, plus ils récupèrent d'argent ;
- instaurer un engagement contraignant relatif à l'établissement d'un fonds commun international imposant aux pouvoirs publics d'investir quelques centimes sur chaque dollar, euro ou yuan dépensé pour subventionner la production nationale, afin de financer la diffusion des technologies vertes et l'adaptation nécessaire dans les pays en développement.

Avertissement

Les articles d'opinion relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. Ils ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les vues des Membres ou du Secrétariat de l'OMC.

jusqu'à un tiers de ses propres investissements en R&D (Piermartini et Rubínová, 2021). À l'inverse, lorsque des pays ou régions réduisent leur interdépendance économique, et limitent ainsi leurs échanges commerciaux et technologiques, les flux de technologies vertes et de connaissances peuvent être entravés.

Dans une étude de simulation, Bretschger *et al.* (2017) ont démontré que la diffusion de connaissances conduisait à un «verdissement» des économies qui se caractérisait par une augmentation des parts de marché des secteurs propres et sobres en carbone, et par une réduction de l'intensité des émissions dans l'ensemble de l'économie. Les secteurs associés à de faibles intensités de carbone affichent généralement un niveau de capital de connaissances plus élevé et une capacité d'absorption plus importante ; de ce fait, la diffusion de connaissances améliore la productivité de ces secteurs propres. Cet effet de verdissement peut considérablement abaisser les coûts associés aux politiques mondiales

de réduction des émissions de carbone. Il est estimé que, pour un volume de réduction d'émissions de CO₂ identique, les coûts seraient inférieurs de 16 % à 47 % si les connaissances étaient diffusées par rapport à un scénario où elles ne le seraient pas. En d'autres termes, si la fragmentation économique amoindrit les échanges de connaissances entre les pays, les coûts économiques de l'atténuation des changements climatiques peuvent nettement augmenter.

La fragmentation pourrait également réduire les économies d'échelle et renchérir les biens et services environnementaux. Au cours des 40 dernières années, les prix des produits solaires photovoltaïques ont baissé de plus de 99 % et, au cours de la dernière décennie (2010-2020), la moyenne pondérée du coût mondial actualisé de l'énergie produite dans les nouvelles centrales solaires photovoltaïques a reculé de 85 %. Cette réduction radicale des coûts a été attribuée à une concentration accrue de la production et des

chaînes d'approvisionnement mondiales, qui favorise l'apprentissage par la pratique et les économies d'échelle. En 2021, la Chine représentait à elle seule 78 % de la production mondiale de cellules et modules solaires photovoltaïques. Cette situation a poussé les responsables politiques à établir ou à envisager d'établir des mesures d'incitation afin de stimuler la production nationale et de réduire la dépendance aux importations.

Ce type de mesures n'est pas sans conséquences du point de vue des coûts économiques. Si les pouvoirs publics avaient exigé aux fabricants nationaux qu'ils fournissent une part croissante des capacités installées en solaire photovoltaïque sur une période de 10 ans¹², d'après les estimations, les prix des modules solaires photovoltaïques en 2020 auraient été supérieurs de 54 % en Chine, de 83 % en Allemagne et de 107 % aux États-Unis. La réduction des coûts induite par les chaînes d'approvisionnement mondiales aboutit au total à des économies cumulées de 67 milliards d'USD dans ces trois pays. En outre, si les mêmes prescriptions relatives

à la fabrication locale de produits photovoltaïques restent en place, il est estimé que les prix des modules solaires devraient être supérieurs d'environ 20 % à 25 % en 2030 par rapport à ceux d'un scénario reposant sur l'existence de chaînes d'approvisionnement mondialisées (Helveston *et al.*, 2022).

Il est donc probable que l'augmentation des prix associée aux politiques relatives à la teneur en éléments locaux entraîne un déploiement moindre des énergies propres. En 2022, les nouvelles installations solaires aux États-Unis étaient en baisse de 23 %, ce qui s'explique en partie par les restrictions commerciales liées à la Chine, qui ont eu un impact sur l'accès à des pièces et matériaux peu coûteux et essentiels (Wood Mackenzie et SEIA, 2022).

La fragmentation induite par des raisons géopolitiques pourrait aussi limiter gravement l'accès aux matières premières essentielles qui sont indispensables à la transition verte (voir l'encadré E.1).

Encadré E.1 : La fragmentation peut entraver l'accès aux matières premières dans le cadre de la transition verte

Pour parvenir à la neutralité carbone, plusieurs matières premières essentielles à la fabrication en série de technologies renouvelables devront être produites à grande échelle et utilisées de manière durable. Les véhicules électriques représentent un secteur particulièrement important, qui a connu une croissance exponentielle ces dernières années. Pour que les engagements annoncés par les pouvoirs publics en matière d'atténuation des changements climatiques soient honorés, la flotte de véhicules électriques devrait être multipliée au moins par 8 d'ici à 2030 (AIE, 2022).

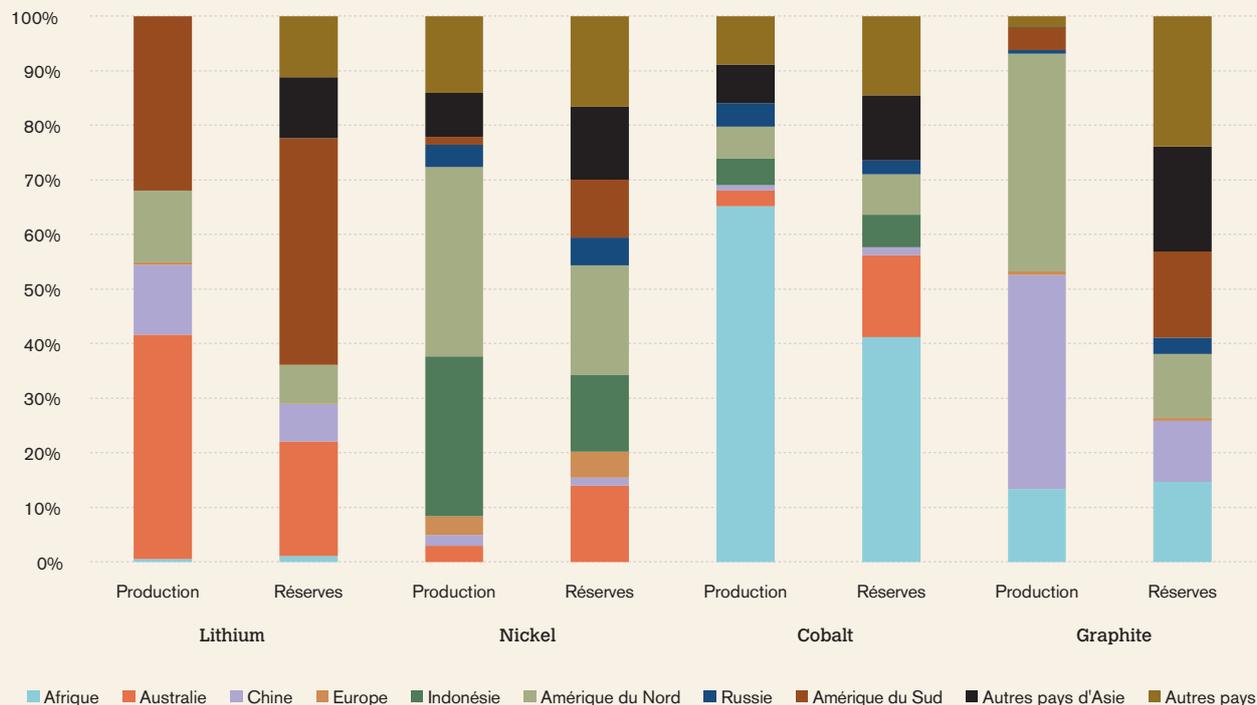
La croissance exponentielle du marché des véhicules électriques suscite des préoccupations quant à un approvisionnement durable en matières premières primaires nécessaires à la fabrication de batteries lithium-ion, une composante essentielle de ces véhicules. D'après les projections, la demande mondiale de matières comme le lithium, le cobalt et le nickel devrait fortement augmenter entre 2020 et 2050 (Xu *et al.*, 2020).

Actuellement, les chaînes d'approvisionnement en batteries sont concentrées en Chine, où la majeure partie des batteries lithium-ion sont produites, ce pays disposant également d'importantes capacités de production pour les cathodes et les anodes (AIE, 2022). Les matières premières essentielles sont principalement extraites dans des pays riches en ressources. Cependant, les réserves de ces métaux sont réparties entre différents pays, ce qui laisse entrevoir des possibilités en vue de diversifier l'extraction des métaux pour batteries (voir la figure E.5).

Les tensions géopolitiques peuvent toutefois présenter des difficultés pour la diversification de l'approvisionnement en matières premières. De nombreuses réserves de métaux rares comme le nickel et le cobalt sont concentrées dans des régions auxquelles il peut être difficile d'avoir accès pour des raisons géopolitiques. Pour préserver l'accès à ces matières premières essentielles, certains pays ont imposé des restrictions à l'exportation, qui visent une part importante des approvisionnements en cobalt, en manganèse et en nickel (Kowalski et Legendre, 2023).

Le recyclage et la récupération des matériaux à partir des batteries en fin de vie peuvent contribuer à remédier aux perturbations de l'approvisionnement en matières premières primaires et à réduire les coûts environnementaux. Pour ce faire, il serait nécessaire d'établir un commerce international de déchets de batteries lithium-ion orienté vers les marchés qui disposent de capacités de recyclage économiquement viables (Moïse et Rubinová, 2023).

Figure E.5 : Des possibilités existent en vue de diversifier l'approvisionnement en matériaux pour batteries de véhicules électriques



Source : Calculs des auteurs à partir des données de Service géologique des États-Unis (2023) et de BP Statistical Review (2022).

Note : Les réserves correspondent à la part de la base de réserve qui pourrait faire l'objet d'activités d'extraction ou de production à des fins économiques au moment des calculs.

4. Les gains environnementaux procurés par la remondialisation

La remondialisation, en renforçant l'intégration et la coopération internationales, peut contribuer à protéger l'environnement de diverses manières. Premièrement, un accroissement de la part du commerce numérique et du commerce des services pourrait contribuer à réduire l'empreinte environnementale des échanges internationaux. Deuxièmement, des politiques environnementales coordonnées sont essentielles pour veiller à ce que le commerce contribue à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux. Troisièmement, la remondialisation peut aider les pays en développement à opérer la transition vers une trajectoire de croissance plus durable, tout en respectant leurs besoins en matière de développement économique. L'OMC peut jouer un rôle important pour veiller à ce que le commerce soit au service de la protection de l'environnement.

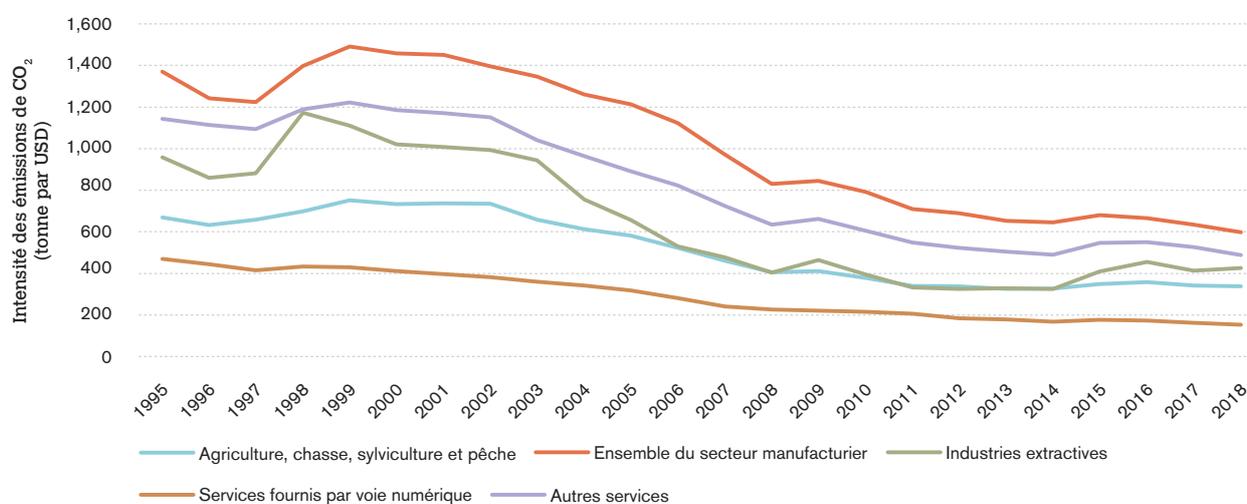
a) Le commerce des services et le commerce numérique entraîneront une réduction de l'intensité carbone des échanges

À l'avenir, la mondialisation devrait entraîner un accroissement de la part du commerce des services

et une utilisation plus répandue des technologies numériques (voir le chapitre B). Ces tendances auront probablement des conséquences sur la durabilité environnementale du commerce.

De nombreux services, habituellement considérés comme ne pouvant pas faire l'objet d'échanges internationaux, peuvent désormais être fournis par voie numérique. Il s'agit par exemple des services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), des services financiers et d'assurance, des services fournis aux entreprises, et des services artistiques, de divertissement et de loisirs. L'intensité des émissions de carbone de ces secteurs, mesurée en tonnes de CO₂ émises par USD de production, est plus faible que celle d'autres secteurs de services, ainsi que des secteurs de l'agriculture, des industries extractives et des industries manufacturières (voir la figure E.6). Si la part du commerce de services fournis par voie numérique a augmenté au cours des dernières décennies, le contenu en émissions de CO₂ du commerce de ces services est toutefois resté relativement stable, représentant environ 4 % du contenu en émissions du commerce.

Dans un scénario de future remondialisation, la part du commerce des services devrait dépasser 30% d'ici à 2040, et les services fournis par voie numérique

Figure E.6 : L'intensité des émissions de carbone des services fournis par voie numérique est relativement faible


Source: Calculs des auteurs fondés sur la base de données TeCO₂ de l'OCDE.

Note: Les services fournis par voie numérique comprennent ceux liés aux TIC, les services financiers et d'assurance, les autres services fournis aux entreprises, et les services artistiques, de divertissement et de loisirs.

afficheraient une augmentation particulièrement marquée du fait de l'évolution des technologies et des politiques commerciales (OMC, 2019b). En raison de la modification de la composition des échanges, une part relativement plus grande du commerce émettrait relativement moins de carbone. En outre, les technologies numériques permettant de réaliser une part croissante des échanges sans mouvement transfrontières de marchandises ou de personnes, les émissions de carbone associées au transport international pourraient baisser. Par exemple, grâce aux services de télécommunication, la nécessité d'organiser des réunions en présentiel pourrait être moindre, ce qui réduirait la demande de vols d'affaires.

De plus, les technologies numériques peuvent accélérer la transition vers une économie sobre en carbone. Les solutions numériques dans les domaines de l'énergie, des industries manufacturières, de l'agriculture et de l'utilisation des terres, des bâtiments, des services, des transports et de la gestion du trafic pourraient entraîner une réduction des émissions mondiales de carbone allant jusqu'à 15%.¹³ Par exemple, la connectivité haut débit peut renforcer l'optimisation dans le domaine des transports grâce à la collecte et à l'analyse de données en temps réel, entraînant ainsi une planification des itinéraires plus efficace, une diminution des encombrements et une baisse des émissions. En outre, ces technologies peuvent promouvoir des transports durables en favorisant des infrastructures de recharge intelligentes, des systèmes de gestion de batterie et des activités de maintenance prédictive. Les marchés numériques peuvent promouvoir l'économie circulaire en facilitant l'échange de produits usagés ou remis en état, ce qui peut réduire les déchets et entraîner une utilisation plus efficace des ressources.

Les technologies de traçabilité numérique comme la chaîne de blocs peuvent permettre aux consommateurs et aux parties intéressées de connaître précisément l'origine et l'impact environnemental des produits, ce qui permet d'améliorer le niveau de transparence et d'encourager des pratiques responsables d'un point de vue environnemental (Parmentola *et al.*, 2022).

b) La remondialisation peut contribuer à combiner gouvernance commerciale et gouvernance environnementale

Les problèmes environnementaux mondiaux, y compris les changements climatiques et la perte de biodiversité, nécessitent des mesures collectives à l'échelle mondiale pour parvenir à des solutions efficaces. Dans le cas des problèmes environnementaux locaux comme l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion des déchets solides, ceux-ci étant par nature transfrontières, les mesures prises par un pays peuvent avoir des effets sur le bien-être des pays voisins, voire plus éloignés. Par conséquent, les approches adoptées en vue de garantir la durabilité environnementale doivent être coordonnées, tout en assurant une croissance économique équitable. La remondialisation peut fournir un cadre à de telles approches coordonnées.

Les avantages conférés par des politiques mondiales coordonnées visant à atténuer les changements climatiques au moyen d'un marché mondial du CO₂ pourraient engendrer des gains pouvant atteindre 106 milliards d'USD à l'horizon 2030, mesurés par la différence entre le coût de l'atténuation des émissions de CO₂ dans le cadre d'un marché mondial des droits

d'émissions de carbone et le coût des réductions régionales des émissions au titre des contributions déterminées au niveau national (Thube *et al.*, 2022).

Si des politiques adaptées sont mises en place, le commerce pourrait apporter de nombreux avantages en matière de durabilité environnementale. Dans le cas des changements climatiques, le commerce peut permettre aux économies disposant de sources d'énergies relativement propres de se spécialiser dans la production et l'exportation de marchandises et de services à plus forte intensité énergétique. Actuellement, il n'existe pas de véritable corrélation entre la part d'énergies renouvelables des économies et leur avantage comparatif révélé dans les exportations de marchandises à forte intensité énergétique (voir la figure E.7).¹⁴ Cela s'explique en partie par le fait que d'autres facteurs, comme le capital, la main-d'œuvre et la productivité, déterminent également les avantages comparatifs des pays, et en partie par le fait que dans de nombreuses économies, le coût des émissions de carbone n'est pas répercuté sur le coût de la production.

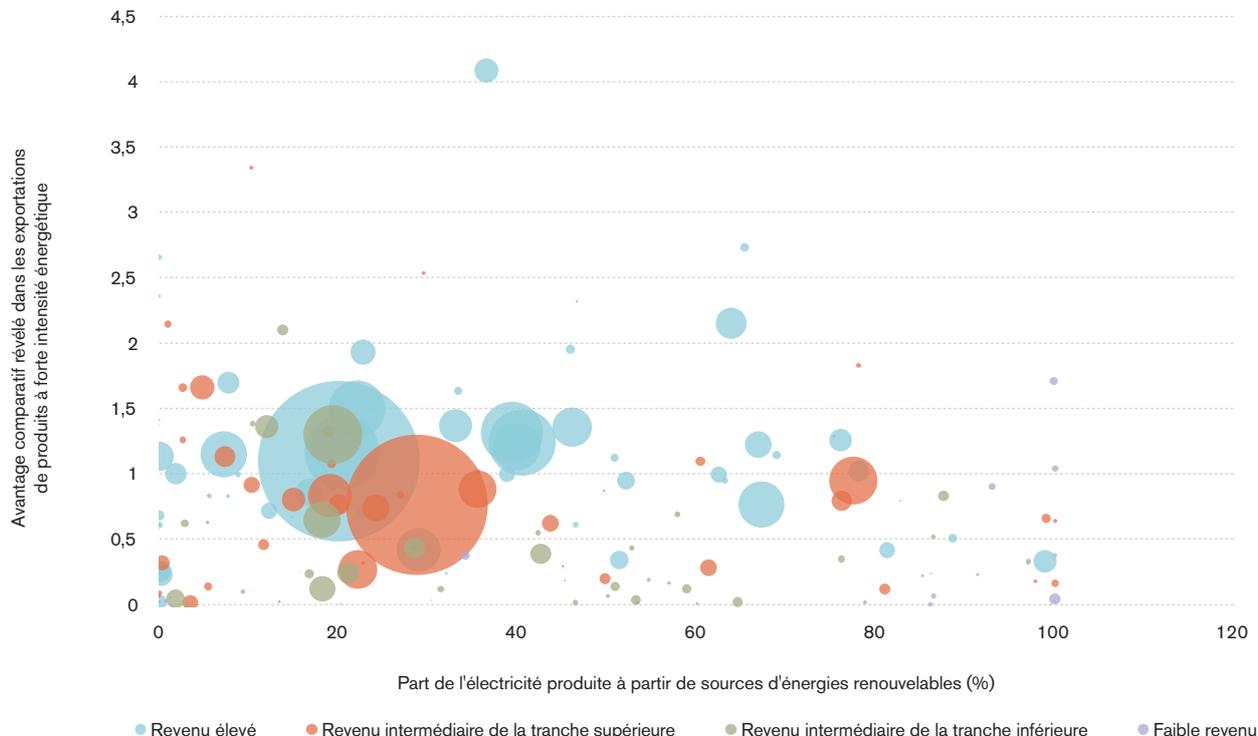
Lorsque les pouvoirs publics coordonnent leurs politiques climatiques, les coûts liés aux changements

climatiques se répercutent sur les prix des marchandises et des services. Par conséquent, les économies qui disposent de ressources en énergies relativement propres pourraient présenter un avantage comparatif dans la production et l'exportation de marchandises et de services à intensité énergétique relativement forte, et le commerce jouerait ainsi un plus grand rôle dans l'atténuation des changements climatiques.

Le Moigne (2023) a établi qu'une taxe mondiale uniforme sur le carbone ou des mesures d'atténuation équivalentes étaient remarquablement efficaces pour réduire les émissions de GES. Si les pouvoirs publics fixaient un prix mondial du carbone à 100 USD la tonne d'équivalent CO₂, les émissions mondiales baisseraient de 27,5%, et cela entraînerait une réduction de seulement 2,6% de la production brute et d'à peine 0,7% du revenu réel. De fait, le commerce international a un rôle positif à jouer dans la lutte contre les changements climatiques, en établissant un lien entre la consommation et la part de la production d'origine écologique.

Les émissions totales de GES baisseraient en raison de trois effets. Premièrement, l'augmentation du prix de tous

Figure E.7: Il n'existe pas de corrélation entre la part des énergies renouvelables et les exportations de produits à forte intensité énergétique



Source: Calculs des auteurs fondés sur BP Statistical Review (2022) et sur les données de la Banque mondiale relatives à la part d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables, et de la base de données Comtrade de l'ONU pour la part du commerce des produits à forte intensité énergétique.

Note: L'avantage comparatif révélé correspond à la part des produits à forte intensité énergétique dans les exportations totales par pays, divisée par la part mondiale de ces produits. Les produits à forte intensité énergétique comprennent les suivants : métaux de base, autres produits minéraux non métalliques, substances chimiques et produits pharmaceutiques, et produits chimiques. Les sphères représentent les PIB des pays.

les produits en fonction de leur coût carbone entraînerait une baisse globale des quantités consommées et produites, ce qui réduirait mécaniquement les émissions (effet d'échelle). Deuxièmement, la consommation serait détournée des secteurs à forte intensité de carbone au profit de secteurs à plus faible intensité de carbone, ce qui réduirait les émissions mondiales de GES (effet de composition). Troisièmement, du fait des écarts entre les technologies de production parmi les pays, les marchandises issues de sources relativement respectueuses de l'environnement seraient relativement moins onéreuses, ce qui réduirait les émissions mondiales liées à ces produits (effet d'approvisionnement).

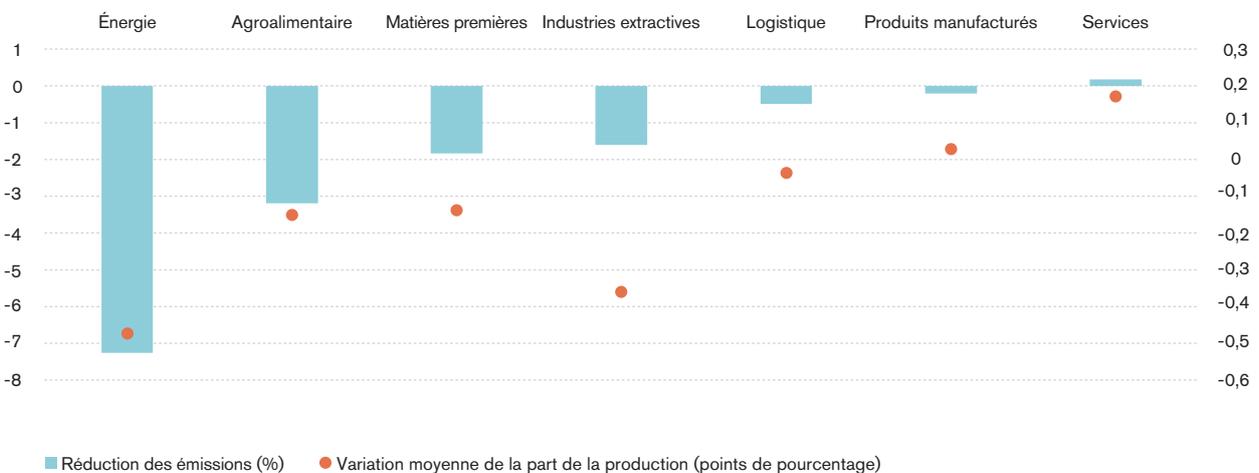
Si les effets d'échelle et de composition peuvent se produire dans un monde où les économies sont fermées, l'effet d'approvisionnement est par sa nature même lié au commerce international. De fait, plus d'un tiers des réductions des émissions de GES induites par la tarification du carbone seraient imputables à la redistribution de la production vers les régions présentant un avantage comparatif vert. Les réductions d'émissions les plus importantes induites par l'effet d'approvisionnement interviendraient dans deux des secteurs présentant la plus forte intensité de carbone : ceux de l'agro-alimentaire et de l'énergie, qui afficheraient des réductions représentant 3,2 % et 7,2 % des émissions mondiales (voir la figure E.8).

En outre, une coordination du soutien apporté par les pouvoirs publics à la R&D dans les technologies propres peut accélérer la transition verte. Acemoglu *et al.* (2015) ont montré dans des travaux théoriques

que la solution optimale aux changements climatiques passait nécessairement par une coordination mondiale des politiques, accompagnée de la mise en place de subventions à la R&D axée sur l'environnement et de taxes carbone au niveau mondial. Si les économies développées orientaient leurs propres évolutions techniques vers les technologies propres et facilitaient ensuite la diffusion de nouvelles technologies de ce type, des progrès pourraient être accomplis afin d'éviter des changements climatiques mondiaux catastrophiques. Plus les économies en développement bénéficieraient des retombées de l'innovation verte provenant des économies développées, plus les économies en développement qui disposent de capacités d'absorption à cet égard seront enclines à mettre en œuvre des technologies propres. Sans coordination des politiques, cependant, la production d'intrants polluant l'environnement a tendance à se déplacer vers les économies en développement, et ne diminue pas malgré les réglementations environnementales et l'innovation en faveur des technologies propres dans les économies développées.

Cette coordination vaut pour les politiques environnementales, mais aussi pour les politiques commerciales. Par exemple, Shapiro (2021) a établi que les droits de douane à l'importation et les obstacles non tarifaires étaient nettement moins élevés pour les produits des industries à forte intensité de carbone que pour ceux issus d'industries plus propres. Cette différence de politique commerciale crée une subvention implicite mondiale pour les émissions de CO₂ associées aux produits faisant l'objet d'échanges internationaux qui représente entre 550 milliards et 800 milliards d'USD

Figure E.8 : L'avantage comparatif vert favorise d'importantes réductions des émissions mondiales tout en s'accompagnant de coûts économiques limités



Source: Le Moigne *et al.* (2023).

Note: L'axe de gauche représente la variation de la part des émissions de chaque secteur dans les émissions mondiales de GES, induite par un commerce de produits en provenance d'économies à émissions de carbone relativement faibles (effet d'approvisionnement), à la suite de l'instauration d'une taxe carbone de 100 USD/tonne de CO₂. L'axe de droite représente la variation en pourcentage de la part de la consommation du secteur induite par l'effet d'approvisionnement, à la suite de l'instauration d'une taxe carbone de 100 USD/tonne de CO₂.

chaque année, contribuant ainsi à l'accélération des changements climatiques. Si les droits de douane et les obstacles non tarifaires imposés par chaque pays aux industries propres et polluantes étaient identiques, les émissions mondiales de CO₂ pourraient baisser d'environ 3,6 points de pourcentage et le revenu réel mondial pourrait s'accroître de 0,7 point de pourcentage. Les industries à forte intensité de carbone se situant généralement en amont dans les CVM, des négociations multilatérales visant à éliminer la progressivité des

droits de douane, une pratique consistant à protéger les industries de transformation nationales et à décourager le développement d'activités de transformation dans les pays d'où proviennent les matières premières, pourraient contribuer à résoudre le biais environnemental des politiques commerciales. Les politiques commerciales peuvent également être utilisées pour résoudre d'autres problèmes environnementaux mondiaux, comme la pollution par les plastiques (voir l'encadré E.2).

Encadré E.2: Le recours aux politiques commerciales pour lutter contre la pollution par les plastiques

Au cours des dernières décennies, les matières plastiques sont devenues un matériau de premier plan, largement utilisé, et leur production a affiché une croissance exponentielle au niveau mondial. La valeur des exportations mondiales de matières plastiques ou de produits fabriqués à partir de ces matières a plus que doublé depuis 2005, atteignant 1 200 milliards d'USD en 2021. Seulement 9% des déchets plastiques sont recyclés au niveau mondial (OCDE, 2022b).

La pollution par les plastiques pose de graves problèmes pour la santé humaine et pour l'environnement – par exemple, la combustion en plein air de ces matières, qui génère des polluants atmosphériques dangereux, a des effets nocifs tant sur la santé humaine que sur l'environnement. En 2040, les émissions de GES associées à la production, l'utilisation et l'élimination des matières plastiques pourraient représenter 19% du total des émissions autorisées au titre de l'Accord de Paris (Pew Charitable Trusts et SYSTEMIQ, 2022). La pollution par les plastiques touche plus de 800 espèces marines et côtières qui, par exemple, ingèrent ces matières ou s'enchevêtrent dedans (PNUE, 2021).

En mars 2022, les États membres de l'ONU ont entériné une résolution historique visant à mettre fin à la pollution par les plastiques et à créer un instrument international juridiquement contraignant d'ici à 2024. Le processus en cours devrait aboutir à un accord concernant un instrument juridique fondé sur une approche globale tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des matières plastiques (PNUE, 2023a).¹⁵ À la suite d'une demande des États membres, le Secrétariat de l'ONU a établi un document contenant des « options envisageables » pouvant figurer dans l'instrument (PNUE, 2023a), dont plusieurs dispositions liées au commerce.

Le commerce et les politiques commerciales peuvent constituer une partie essentielle de la solution à la pollution par les plastiques. Les mesures commerciales visant à lutter contre la pollution par les plastiques peuvent par exemple consister à identifier les flux commerciaux de matières plastiques (y compris les « flux cachés » de matières plastiques contenues dans les produits faisant l'objet d'un commerce international ou utilisées dans les emballages), à promouvoir le recyclage et le réemploi sans danger et écologiquement durable des matières plastiques, et à favoriser le commerce de produits de remplacement et de substitution des plastiques durables et efficaces. Outre ses avantages évidents pour l'environnement, la gestion durable des matières plastiques représente également d'importants gains économiques. Il est estimé que si elle évoluait, l'économie des plastiques¹⁶ pourrait, d'ici à 2040, créer 700 000 emplois supplémentaires et améliorer les moyens de subsistance de millions de travailleurs, tout en épargnant des coûts sociaux et environnementaux équivalant à 3 300 milliards d'USD (PNUE, 2023b).

En novembre 2020, un groupe de Membres de l'OMC a lancé une initiative pour examiner comment l'Organisation pouvait contribuer aux efforts visant à réduire la pollution par les plastiques et à promouvoir la transition vers un commerce des matières plastiques plus durable d'un point de vue écologique.¹⁷ Une déclaration ministérielle publiée en décembre 2021 établit une feuille de route et recense quelques domaines essentiels sur lesquels axer les travaux. Ces domaines comprennent l'amélioration de la transparence des flux commerciaux de plastiques, des chaînes d'approvisionnement et des politiques commerciales, le renforcement de la coopération en matière de réglementation avec d'autres organismes internationaux, la définition de politiques et de mécanismes commerciaux écologiquement durables, et la consolidation de l'assistance technique liée au commerce pour les économies vulnérables, y compris les PMA et les petits États insulaires en développement. La Déclaration ministérielle appelle à obtenir des « résultats concrets, pragmatiques et effectifs » d'ici à la treizième Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir en février 2024.

c) La remondialisation peut offrir des possibilités de développement

Comme expliqué dans le chapitre D, la remondialisation offre aussi des possibilités de développement aux économies et aux groupes auparavant tenus à l'écart par la mondialisation. Les traités internationaux sur l'environnement reconnaissent que face aux problèmes environnementaux, les pays présentent divers niveaux de responsabilités et de capacités. La remondialisation doit veiller à ce que les efforts visant à enrayer les problèmes environnementaux n'aient pas pour corollaire de compromettre la croissance économique pour les populations qui vivent encore au seuil de la pauvreté.

Une étude réalisée les équipes de l'OMC (Bekkers *et al.*, à paraître) souligne qu'un cadre coordonné pour la tarification du carbone pourrait contribuer à atteindre l'objectif de limiter le réchauffement de la planète au titre de l'Accord de Paris tout en assignant aux pays des responsabilités en matière d'atténuation qui soient proportionnelles à leurs émissions antérieures et à leurs capacités. D'autres organisations internationales ont présenté des propositions afin de coordonner la tarification du carbone au niveau mondial. Dans le cadre du prix plancher international du carbone proposé par les équipes du Fonds monétaire international (FMI), des prix minimaux mondiaux pour le carbone seraient différenciés en fonction des niveaux de développement. Des analyses de simulation donnent à penser que ce système pourrait contribuer à renforcer les mesures d'atténuation des changements climatiques pour des coûts macroéconomiques relativement faibles (Chateau *et al.*, 2022).

La remondialisation s'accompagne également de nouvelles possibilités commerciales dans le domaine des énergies renouvelables pour de nombreuses économies en développement, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, où les ressources en énergie solaire sont abondantes. Pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables, il est important que ces pays aient accès aux technologies, comme les panneaux solaires, par l'intermédiaire du commerce et du transfert de technologies. En outre, de nombreux pays en développement pourraient devenir exportateurs d'énergies renouvelables, sous réserve que celles-ci puissent être stockées et transportées sur de longues distances (OMC, 2022g).

Des simulations réalisées par l'OMC montrent qu'à long terme, la décarbonation de l'économie modifierait la structure des exportations d'énergie (Bekkers *et al.*, 2023). Une adoption à plus grande échelle des technologies qui facilitent le stockage et le transport longue distance d'énergies comme l'hydrogène vert peut accroître la part des exportations d'énergie. En outre, si les pays richement dotés en énergie solaire avaient davantage accès aux technologies dans le domaine des énergies renouvelables, ils pourraient accroître leurs

exportations d'énergie verte. Dans un scénario où les capacités de production d'énergie d'un pays sont en adéquation avec ses ressources naturelles en énergie solaire, et où l'hydrogène vert est massivement adopté, la part des exportations d'énergie dans la production totale d'énergie devrait atteindre 51 % pour les exportateurs traditionnels de combustibles fossiles, 40 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et 18 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

Les pays en développement pourraient également profiter de la transition verte en se spécialisant dans des produits et services essentiels à ce processus. Par exemple, de nombreux pays en développement figurent parmi les principaux exportateurs des matières premières essentielles à la transition verte, comme le lithium, le minerai d'aluminium, les borates, le cobalt et le chrome (Kowalski et Legendre, 2023). Cependant, pour tirer parti de ce potentiel d'exportation d'une manière écologiquement durable, il est essentiel de promouvoir des pratiques minières durables, d'investir dans des technologies plus propres et de respecter les réglementations environnementales visant à réduire au minimum les effets négatifs des activités extractives sur l'environnement et les communautés locales.

Le commerce des produits agricoles durables offre également des possibilités d'exportation et de développement. La production et l'exportation de produits agricoles issus d'une production durable, comme les marchandises certifiées biologiques et les produits du commerce équitable, répondent à la demande mondiale croissante de denrées alimentaires responsables d'un point de vue environnemental et social. L'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, comme l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agriculture de précision, peut améliorer la santé des sols, préserver les ressources en eau et réduire l'utilisation d'intrants chimiques. En outre, la promotion de partenariats et de collaborations à l'échelle internationale peut faciliter l'échange de connaissances et le transfert de technologie, appuyant ainsi la diffusion de meilleures pratiques et de solutions innovantes dans le domaine de l'agriculture durable. Comme il est avancé dans l'article d'opinion de Stephen Karingi, Melaku Desta et Jason McCormack, la remondialisation axée sur le commerce vert présente à la fois des défis et des possibilités pour l'Afrique.

d) Le rôle joué par l'OMC pour soutenir la durabilité environnementale

La coopération internationale est essentielle pour résoudre les problèmes environnementaux mondiaux et régionaux liés par exemple aux changements climatiques, à la biodiversité et à la gestion des déchets. Plus de 1 000 accords environnementaux multilatéraux et régionaux sont actuellement en vigueur, et abordent diverses questions dans ce domaine. Un nombre limité



ARTICLE D'OPINION

La remondialisation axée sur le commerce vert : défis et possibilités pour l'Afrique

Par Stephen Karingi, Directeur, Division de l'intégration régionale et du commerce, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU), **Melaku Desta**, Coordonnateur, Centre africain pour les politiques commerciales (CEA-ONU) et **Jason McCormack**, Économiste adjoint de première classe (CEA-ONU)

Depuis des décennies, l'Afrique s'est ouverte au système commercial multilatéral, mais le continent peine à voir pleinement les avantages de la mondialisation. Pourtant, la mondialisation en elle-même n'a jamais été le problème, qui relève plutôt des conditions, des fondements idéologiques et des outils opérationnels à partir desquels l'édifice de la mondialisation a été construit. De ce fait précisément, l'Afrique d'aujourd'hui subit tout le poids de trois grandes difficultés relevées dans ce Rapport sur le commerce mondial : la pauvreté extrême et généralisée, la dégradation de l'environnement, et le manque de sécurité et de résilience.

Dans ce contexte, la proposition d'une remondialisation en faveur d'un avenir résilient, inclusif et durable doit être accueillie favorablement par l'Afrique et par les Africains – et, de fait, le continent occupe une place privilégiée pour dynamiser la remondialisation. La question est donc de savoir comment le monde va se remondialiser. Voici quelques réflexions d'un point de vue africain.

Premièrement, nous devons convenir que l'évolution vers un commerce régional ou axé sur des blocs n'est qu'un pis-aller par rapport à la mondialisation. Cependant, si tout ce que nous entendons par « remondialisation », c'est l'élargissement du système commercial multilatéral à de nouvelles questions et à de nouveaux acteurs, alors nous passons à côté de l'essentiel. Nous savons que la mondialisation n'a pas permis à tous de décoller. La part de l'Afrique dans le commerce mondial a stagné et, aussi récemment qu'en 2021, près de 70% des exportations mondiales du continent concernaient des produits primaires. L'Afrique est également dépendante de l'importation de produits manufacturés, et ces deux faits conjugués ont exposé le continent aux aléas des marchés internationaux des produits de base. La remondialisation doit donc prendre une autre voie que celle de la mondialisation d'antan.

Deuxièmement, une remondialisation fondée sur les principes de justice et d'équité, avec le développement humain en son centre, est le seul moyen viable d'aller de l'avant. Il n'existe pas d'alternative viable au multilatéralisme fondé sur des règles ; seule la nature des règles qui sous-tendent la remondialisation doit faire l'objet de véritables réflexions, discussions et décisions.

Troisièmement, le soutien apporté par l'Afrique au programme de remondialisation en faveur d'un avenir résilient, inclusif et durable s'appuie sur des principes. À l'heure où le multilatéralisme fondé des règles est pris pour cible, l'Afrique s'est employée à créer un marché continental unique selon les principes d'équité, de non-discrimination, de transparence et de responsabilité. C'est toute l'idée de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Des estimations issues de modélisations réalisées par la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA-ONU) montrent qu'en 2045, les secteurs africains de l'agroalimentaire, des services et de l'industrie seront plus importants de 50,2%, 37,6% et 36,1%, respectivement, par rapport à un scénario où la ZLECAf n'aurait pas existé. La ZLECAf permettra à l'Afrique de faire entendre clairement sa voix en faveur d'un multilatéralisme fondé sur des règles sur la scène mondiale.

Quatrièmement, un système commercial multilatéral remanié à l'appui des efforts de remondialisation doit accorder une place centrale au développement et à la durabilité. L'Afrique peut poursuivre ses objectifs de développement en parallèle de ses objectifs environnementaux grâce à ses ressources exceptionnelles en minéraux essentiels à la transition verte, telles que ses vastes réserves de cobalt, de lithium, de nickel et d'autres produits de base.

En résumé, l'Afrique devrait se féliciter de la remondialisation fondée sur le commerce vert.



Cependant, une remondialisation qui ne place pas le développement et la justice en son centre connaîtra probablement le même sort que la version actuelle de la mondialisation. Malheureusement, l'instauration par les grandes puissances commerciales de mesures unilatérales au nom de la lutte contre les changements climatiques risque d'étouffer les perspectives d'industrialisation de l'Afrique dans le cadre d'une remondialisation fondée sur le commerce vert.

Avertissement

Les articles d'opinion relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. Ils ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les vues des Membres ou du Secrétariat de l'OMC.

d'entre eux contient des obligations expressément liées au commerce, comme des prescriptions ou des restrictions visant des produits importés ou exportés en vue de prévenir les dommages causés à l'environnement.¹⁸ Dans ce cadre, les politiques commerciales peuvent constituer un outil efficace pour résoudre certains problèmes environnementaux et soutenir de façon plus générale le développement durable.

C'est en premier lieu dans les accords commerciaux régionaux (ACR) que les questions liées au commerce et à l'environnement ont été traitées. De plus en plus d'ACR contiennent des dispositions relatives à l'environnement. La plupart de celles-ci sont consacrées à des questions de même nature, bien que leurs libellés, leur portée et leur force exécutoire puissent varier. Au titre de certains accords, l'adoption et l'application de politiques environnementales nationales et d'accords environnementaux multilatéraux sont exigées. De plus en plus de dispositions dans les ACR portent également sur la promotion des biens et services environnementaux, de la biodiversité et de la gestion durable des forêts et de la pêche (Monteiro et Trachtman, 2020 ; OMC, 2022g).

Au niveau multilatéral, l'OMC contribue à soutenir la protection de l'environnement dans le cadre de ses différentes fonctions. Le développement durable et la protection de l'environnement sont reconnus comme étant des objectifs centraux du système commercial multilatéral. En offrant une certaine prévisibilité et en veillant à ce que des mesures protectionnistes ne soient pas introduites sous le couvert de la protection de l'environnement, les règles de l'OMC peuvent favoriser l'efficacité et la cohérence des politiques commerciales liées à l'environnement. Au titre des accords visés, les Membres de l'OMC ont le droit d'adopter des mesures restrictives pour le commerce afin de protéger

l'environnement, au niveau qu'ils choisissent, pour autant que ces mesures respectent certaines prescriptions ; par exemple, elles ne doivent pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable ou des restrictions déguisées au commerce international.

L'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, adopté en 2022, est le premier accord de l'Organisation axé sur l'environnement. Il interdit les subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), ainsi que les subventions à la pêche visant les stocks surexploités et les subventions à la pêche en haute mer non réglementée, qui sont des facteurs clés de l'épuisement général des stocks de poissons dans le monde. Les Membres de l'OMC sont également convenus de poursuivre les négociations sur des questions en suspens, comme les disciplines relatives aux subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche.

La plupart des organes de l'OMC, y compris le Comité du commerce et de l'environnement, examinent aussi les mesures commerciales adoptées à des fins environnementales qui sont notifiées à l'Organisation. Cet échange de renseignements peut contribuer à recenser les éventuelles préoccupations commerciales et à les résoudre au moyen de discussions et de consultations. En outre, le système de règlement des différends de l'OMC peut être utilisé pour régler des préoccupations commerciales liées à l'environnement. Le Secrétariat de l'OMC collabore également avec des organismes internationaux de protection de l'environnement afin de promouvoir un renforcement mutuel des politiques commerciales et environnementales.

Les discussions en cours et les éventuelles réformes au sein de l'OMC peuvent renforcer le rôle que jouent le commerce et les politiques commerciales à l'appui

de la protection de l'environnement. La coopération commerciale internationale peut jouer un rôle crucial en facilitant l'adoption de technologies et de pratiques respectueuses de l'environnement. Par la promotion du développement et du déploiement des biens et services environnementaux, le commerce peut encourager les entreprises à réduire leur impact environnemental et à rendre leurs activités plus durables par l'intermédiaire d'investissements dans les technologies et méthodes de production vertes. Des auteurs ont proposé l'établissement d'un accord, sous les auspices de l'OMC, qui viserait à libéraliser le commerce des produits des technologies vertes, à promouvoir l'investissement dans les industries environnementales et à faciliter le mouvement de personnes qualifiées pour favoriser l'entrepreneuriat et constituer une main-d'œuvre compétente (Hanson et Slaughter, 2023). En 2014, 18 participants représentant 46 Membres de l'OMC ont lancé des négociations visant à éliminer les droits de douane pour divers produits importants liés à l'environnement, en utilisant la liste de biens environnementaux établie par le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) comme point de départ.¹⁹ Ces négociations sont cependant suspendues depuis 2017.

Une coopération commerciale internationale plus ambitieuse pourrait également contribuer à résoudre les problèmes environnementaux liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales en encourageant la transparence et la responsabilisation dans la gestion de ces chaînes, y compris par l'élaboration de normes et de programmes de certification promouvant une production et des pratiques commerciales durables, ainsi que par la mise en place de systèmes de traçabilité permettant aux entreprises de contrôler l'impact environnemental de leurs activités. En outre, l'appui aux efforts visant à établir des dispositifs d'équivalence et de reconnaissance mutuelle de certaines normes environnementales peut faciliter la protection de l'environnement sans créer d'obstacles non nécessaires au commerce.

Les règles de l'OMC ne restreignent pas en elles-mêmes l'adoption de mesures environnementales ambitieuses, mais les tensions commerciales liées à certaines politiques climatiques ont suscité des préoccupations quant à l'applicabilité de certaines de ces règles.²⁰ Compte tenu de ces évolutions, des discussions se sont tenues et des propositions ont été formulées sur la nécessité d'une position commune au sujet du recours à certaines politiques commerciales liées à l'environnement, comme les subventions environnementales. Par le passé, certains Membres de l'OMC ont officiellement proposé que la catégorie des subventions ne donnant pas lieu à une action, y compris les subventions adoptées à des fins environnementales, soit rétablie, pour les pays en développement Membres spécifiquement.²¹ À ce jour, aucune décision n'a été adoptée à ce sujet. Bien que la tâche ne soit pas facile, maintenir un dialogue et préciser les règles de l'OMC sur ces questions, si nécessaire, pourraient contribuer à éviter des conflits commerciaux

et à accroître la prévisibilité des politiques commerciales liées à l'environnement.

Pour contribuer à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux, les Membres de l'OMC ont commencé à étudier une nouvelle série d'initiatives axées sur la durabilité qui pourraient aboutir à des mesures concrètes dans le domaine du commerce. Parmi ces nouvelles initiatives environnementales figurent les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (voir l'encadré E.2) et la réforme des subventions aux combustibles fossiles.

5. Conclusions

Ce chapitre visait à examiner les liens complexes entre commerce et environnement. Au cours des dernières décennies, le commerce international a connu une expansion sans précédent et, pendant cette période, les économies avancées ont enregistré une modeste augmentation de leurs émissions totales de CO₂, tandis que l'augmentation nette de celles des économies à revenu intermédiaire a été plus importante. Le commerce contribue certes aux émissions de GES, mais il présente également des avantages directs pour l'environnement, en stimulant la productivité et en diffusant les technologies environnementales, et des avantages indirects, en accroissant les revenus et la demande en faveur de la protection de l'environnement.

De plus en plus de gouvernements adoptent des politiques environnementales, qu'il s'agisse de taxes carbone et de subventions environnementales ou de réglementations et de prescriptions en matière d'étiquetage. Si ces politiques peuvent contribuer à résoudre les problèmes environnementaux au niveau national, elles peuvent également avoir des effets commerciaux et environnementaux sur d'autres pays et entraîner des mesures de rétorsion commerciales qui nuisent à leur efficacité. La coordination internationale de ces politiques environnementales est essentielle pour tirer le meilleur parti des incidences qu'elles peuvent avoir, en favorisant les retombées en matière de connaissances et en réduisant les coûts de la lutte contre les problèmes environnementaux grâce aux économies d'échelle.

La remondialisation, en favorisant le commerce des services et en permettant une utilisation plus large des technologies numériques, peut abaisser l'intensité carbone du commerce. La coopération internationale en matière de politiques environnementales pourrait également permettre aux pays de tirer parti de leurs «avantages comparatifs verts», renforçant encore le rôle que peut jouer le commerce pour faciliter la transition verte. Si les gouvernements établissaient un prix mondial du carbone, le commerce international aurait, de fait, un rôle positif à

jouer dans l'atténuation des changements climatiques, en établissant un lien entre la consommation et la part de la production d'origine écologique. De nombreux pays en développement ont tout à gagner de cette transition verte, en se positionnant comme exportateurs d'énergies

renouvelables et de produits agricoles durables. L'OMC peut jouer un rôle important en renforçant la cohérence entre les politiques commerciales et environnementales, et elle peut contribuer aux efforts visant à rendre le commerce plus durable.

Notes

1. Par exemple, la Stratégie de l'Organisation maritime internationale (OMI) concernant la réduction des GES, adoptée en 2018 et révisée en 2023, fournit un cadre d'action pour ramener les émissions nettes de GES du transport maritime international à zéro aux alentours de 2050, un engagement qui vise à assurer l'utilisation de combustibles de substitution à zéro émission ou presque d'ici 2030. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a adopté en 2016 le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) afin de permettre aux exploitants d'aéronefs d'acheter des crédits de réduction des émissions auprès d'autres secteurs pour compenser toute augmentation de leurs propres émissions par rapport aux niveaux de 2020 et d'atteindre ainsi une croissance neutre en carbone à partir de cette année-là.
2. En outre, le commerce international est également déterminé par le goût des consommateurs pour la variété des produits et par les économies d'échelle, comme l'indiquent les études sur les échanges intrasectoriels.
3. Il a également été établi que l'exposition au commerce international nuisait aux comportements respectueux de l'environnement au niveau national (Bez, Colantone et Zanardi, à paraître).
4. La liste des biens environnementaux, tels que définis par Sauvage (2014), englobe 248 positions tarifaires à 6 chiffres du Système harmonisé (SH). Il est important de savoir que certains biens environnementaux sont susceptibles d'être utilisés à des fins non environnementales, ce qui entraîne une surestimation de leur valeur et de leur part dans le commerce mondial.
5. Si les taxes sur les émissions et les systèmes d'échange de quotas d'émission se rejoignent largement et peuvent générer les mêmes quantités de recettes, il existe toutefois d'importantes différences entre les deux. Les taxes sur les émissions sont définies par les organismes de réglementation, et la quantité d'émissions rejetées dans l'atmosphère est initialement inconnue et dépendra de la réaction des entreprises et des consommateurs face à ces taxes. À l'inverse, les systèmes d'échange de quotas d'émission assurent une plus grande certitude quant aux quantités d'émissions, mais impliquent une plus grande volatilité des prix. En outre, il peut être plus coûteux d'établir et de gérer un système d'échange de quotas d'émission, du moins dans un premier temps.
6. Par exemple, la plupart des gouvernements s'appuient sur des normes pour fixer des limites chiffrées aux quantités d'émissions polluantes autorisées pour les véhicules de transport de personnes, étant donné que la mesure directe de la pollution engendrée par les véhicules particuliers est imparfaite et excessivement coûteuse (Venigalla, 2013).
7. Cette étude met l'accent sur deux politiques phares en matière de pollution atmosphérique : les Plans d'action de la Cour suprême et les prescriptions relatives aux convertisseurs catalytiques, ainsi que la principale politique indienne dans le domaine de l'eau, le Plan national de préservation des cours d'eau, axé sur la réduction de la pollution industrielle dans les cours d'eau et la mise en place d'installations de traitement des eaux usées.
8. Voir <https://standardsmap.org/fr/home>.
9. Les préoccupations commerciales soulevées auprès des comités techniques de l'OMC, tels que les Comités de l'accès aux marchés, SPS et OTC, sont parfois présentées et examinées au sein d'organes supérieurs de l'OMC, comme le Conseil du commerce des marchandises. Pour un aperçu des préoccupations commerciales soulevées à différents niveaux des organes de l'OMC, voir la figure B.1.
10. Voir, par exemple, le rapport sur la réunion du Conseil du commerce des marchandises tenue les 7 et 8 juillet 2022 (document officiel de l'OMC G/C/M/143).
11. Voir le rapport sur la réunion du Comité du commerce et de l'environnement tenue le 2 février 2022 (document officiel de l'OMC WT/CTE/M/74).
12. Dans ce scénario hypothétique, on suppose que les pays commencent à mettre en œuvre des politiques nationalistes qui circonscrivent progressivement l'apprentissage aux installations situées à l'intérieur des frontières nationales, et que les capacités installées annuelles restent inchangées.
13. Voir <https://exponentialroadmap.org/>.
14. Parmi les marchandises à forte intensité énergétique figurent les produits échangés dont l'intensité énergétique est relativement plus élevée, comme les métaux de base, les produits minéraux non métalliques, les produits chimiques et les produits pharmaceutiques. L'indice de l'avantage comparatif révélé est un indicateur utile pour évaluer la compétitivité d'un pays s'agissant de l'exportation de certains produits de base. Il est fondé sur une théorie ricardienne du commerce, selon laquelle la structure des échanges entre les économies est régie par leurs différences relatives en matière de productivité.
15. Voir <https://www.unep.org/about-un-environment/inc-plastic-pollution>.
16. Dans ce scénario, les flux de nouvelles matières destinées aux plastiques à courte durée de vie sont réduits plus que de moitié, tandis que ceux de matières réutilisées ou recyclées sont portés à 27 % du total.

17. Pour de plus amples renseignements sur le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable, voir le site Web de l'OMC : https://www.wto.org/french/tratop_f/ppesp_f/xppesp_f/ppesp_f.htm.
18. Parmi ces accords, on peut citer la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Accord international sur les bois tropicaux, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.
19. Certains auteurs ont suggéré la possibilité de mettre en place une dérogation pour motifs environnementaux dans le cadre de l'OMC, dans le but de faciliter la mise en œuvre de mesures de tarification du carbone et de soutenir la transition nécessaire vers une économie mondiale plus verte (Bacchus, 2018).
20. Avec la déclaration adoptée en 2012 à Vladivostok par les dirigeants des pays de l'APEC, pour la première fois, un groupe de pays est parvenu à s'entendre sur la définition d'un ensemble de 54 biens environnementaux en vue d'abaisser les taux des droits de douane respectifs les visant à 5% ou moins d'ici à la fin de 2020.
21. Voir les documents officiels de l'OMC publiés sous les cotes WT/MIN(01)/17, TN/RL/W/41 et WT/GC/W/773, qui peuvent être consultés à l'adresse <https://docs.wto.org/>.



Conclusion

Cela fait désormais près de 70 ans que les économies du monde entier ouvrent leurs marchés les unes aux autres, reconnaissant que l'interdépendance et la coopération engendrent une prospérité partagée. Cependant, de graves difficultés, comme la crise financière de 2008-2009, la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, menacent maintenant d'ébranler cette vision et font ressortir un certain nombre de risques inhérents à un contexte mondialisé. Par conséquent, certains ont commencé à remettre en cause les avantages de la mondialisation. La suite logique de cette façon de penser est un monde plus fragmenté et moins intégré. Heureusement, nous n'en sommes pas encore là. Il est encore temps d'agir ; cependant, comme le montre ce rapport, l'évolution du discours sur la mondialisation s'est déjà traduite par une exacerbation des tensions et par les premiers signes d'une fragmentation géoéconomique du commerce.

Le présent rapport montre qu'une approche fragmentée du commerce mondial réduirait le bien-être dans le monde, et constitue donc une solution inopérante face aux problèmes mondiaux les plus urgents. Rappelons seulement quelques-uns des constats établis : premièrement, malgré les goulets d'étranglement et les perturbations temporaires dans les chaînes de valeur mondiales, le commerce a démontré son utilité en renforçant la sécurité économique pendant les crises récentes et actuelles. Il a contribué à la fourniture de produits médicaux et de vaccins là où ceux-ci étaient nécessaires pendant la pandémie de COVID-19. Il a également joué un rôle dans la résolution des problèmes liés à la sécurité alimentaire en aidant les importateurs de produits alimentaires à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement après le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Deuxièmement, le commerce a été un facteur déterminant de convergence économique mondiale et de réduction de la pauvreté. Si, en l'absence de politiques nationales adéquates, le commerce peut accentuer les inégalités au sein des pays, il peut également ouvrir d'importantes perspectives pour les travailleurs informels, les femmes et les micro, petites et moyennes entreprises. Il contribue en outre à diffuser les technologies vertes dans le monde, à opérer un transfert de ressources vers les producteurs plus respectueux de l'environnement et à contrebalancer les effets de l'augmentation de la production.

La conclusion du présent rapport est sans appel : dans le monde d'aujourd'hui, il faut davantage de commerce et davantage de coopération, et pas moins. Les principales questions auxquelles les responsables politiques sont confrontés dans le monde entier, qu'il s'agisse de la sécurité, de l'inclusion ou des changements climatiques, transcendent les États nations. Ni les pandémies, ni les conflits, ni les émissions ne s'arrêtent aux frontières. Les choix et les politiques au niveau national entraînent des répercussions et des externalités bien plus importantes qu'auparavant. Par conséquent, il n'est pas possible de trouver des solutions de manière unilatérale, indépendamment des actions des autres. La mondialisation et la coopération doivent faire partie de la réponse à apporter si le monde veut résoudre les crises auxquelles il fait face.

La mondialisation doit toutefois évoluer face à ces nouvelles difficultés et s'accompagner de politiques nationales appropriées. L'évolution des technologies peut offrir de nouvelles possibilités pour étendre le commerce à un plus grand nombre d'économies, de personnes et de secteurs, ce qui permettra de contribuer aux solutions

apportées aux préoccupations environnementales, sociales et en matière de sécurité à l'échelle mondiale. Pour tirer parti de ces avantages, il faut renforcer la coopération internationale en matière de commerce et s'agissant d'un large éventail d'autres questions. En ce sens, l'OMC a introduit le terme «remondialisation», processus dans lequel, réformée et redynamisée, elle a un rôle central à jouer.

Concrètement, le rapport a posé la question de savoir laquelle, de la remondialisation ou de la fragmentation, serait la meilleure option afin de résoudre les problèmes liés à la sécurité économique et géopolitique, à la pauvreté et à l'inclusion, et à la durabilité environnementale. Les données disponibles ont été examinées et les estimations empiriques de différents scénarios présentées. Le verdict est clair : la fragmentation nuirait à la sécurité et à la stabilité. Le coût serait considérable, en particulier pour les pays les plus pauvres, accentuant les inégalités et la pauvreté. Il deviendrait également plus difficile, si ce n'est impossible, de coopérer sur d'autres questions mondiales, comme les changements climatiques, et de parvenir à la diffusion des technologies nécessaires pour atteindre les objectifs de durabilité.

À l'inverse, comme indiqué précédemment, l'intégration du commerce a été une source de résilience et de paix, un facteur majeur de la croissance économique mondiale et de la réduction de la pauvreté, et un moteur pour la diffusion des outils nécessaires à la promotion de la durabilité. Et ce processus peut faire bien plus pour relever les défis actuels : des chaînes d'approvisionnement mondiales plus approfondies, déconcentrées et plus diversifiées – la remondialisation sur mesure – peuvent donner aux pays et aux populations qui ont été laissés de côté les moyens de participer plus pleinement au commerce mondial et d'en retirer les avantages. La diffusion des technologies numériques peut favoriser la participation tant au commerce des marchandises qu'à celui des services. En outre, le commerce peut démultiplier les possibilités de développement et faciliter les changements structurels, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de réduction des émissions tout en soutenant une répartition plus verte de la production au niveau mondial.

Néanmoins, pour que le commerce continue de créer des possibilités et de la croissance, il faut renforcer la coopération en matière de politique commerciale. Par exemple, la réduction des coûts du commerce, y compris par la pleine mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, contribuerait à la diversification des chaînes de valeur mondiales.

Pour favoriser la croissance du commerce des services, et en particulier des services fournis par voie numérique, des accords doivent être conclus sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, le commerce électronique et la facilitation de l'investissement – des questions qui ont toutes considérablement progressé à l'OMC. La relance des négociations relatives à un accord

sur les biens et services environnementaux à l'OMC et l'établissement de disciplines concernant les pratiques néfastes pour l'environnement permettraient d'avancer vers la réalisation des objectifs environnementaux. Les Membres de l'OMC échangent activement sur ces sujets et sur d'autres, et ils réfléchissent à la manière de transformer l'OMC en une instance encore plus efficace pour traiter la série de questions toujours plus nombreuses qui appellent des solutions multilatérales.

La coopération dans le domaine du commerce avance également sur d'autres plans. Les accords régionaux, tels que celui portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), couvrent une part importante des échanges et offrent des possibilités à des milliards de personnes. Les nouveaux domaines d'action présentant un intérêt direct pour la résilience, l'inclusion et la durabilité sont de plus en plus traités dans ces accords, qui peuvent en outre accompagner le système commercial international vers davantage d'inclusion et de soutien mutuel.

Des tendances analogues peuvent être observées s'agissant de l'Accord de Paris sur le climat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) et du Cadre inclusif OCDE/G-20 sur les pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices, qui vise à réduire les inégalités. Même si ces derniers, ainsi que les récents accords de l'OMC, mettent en lumière les difficultés rencontrées pour parvenir à un accord en présence d'un grand nombre d'acteurs divers, et d'avancer vers la ratification et la mise en œuvre, ils montrent aussi clairement que les solutions fondées sur la coopération restent possibles.

Tout cela témoigne de la «remondialisation» qui est à l'œuvre. Elle a déjà commencé et elle est dans l'intérêt de tous. Il reste cependant beaucoup à faire pour que cette voie prévale et, comme l'a montré ce rapport, l'OMC a un rôle essentiel à jouer pour accélérer ce processus.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdih, Y. et Danninger, S.** (2017), « What Explains the Decline of the U.S. Labor Share of Income ? An Analysis of State and Industry Level Data », Working Paper, n° WP/17/167, Fonds monétaire international, Washington (D.C.).
- Acemoglu, D., Aghion, P. et Hemous, D.** (2015), « The environment and directed technical change in a North–South model », *Oxford Review of Economic Policy* 30(3), pages 513 à 530.
- Acemoglu, D., Aghion, P., Bursztyn, L. et Hemous, D.** (2012), « The Environment and Directed Technical Change », *American Economic Review* 102(1), pages 131 à 166.
- Acharya, A.** (2017), « After Liberal Hegemony : The Advent of a Multiplex World Order », *Ethics & International Affairs* 31(3), pages 271 à 285.
- Agarwal, P., A., B., Lemma, A., Mkhabela, V. et Stuart, J.** (2022), *The African Continental Free Trade Area and the Automotive Value Chain*.
- Agence internationale de l'énergie (AIE)** (2022), *Global EV Outlook 2022*, AIE, Paris. Voir : <https://www.iea.org/reports/global-ev-outlook-2022>.
- Agence internationale de l'énergie (AIE)** (2023), *Fossil Fuels Consumption Subsidies 2022*, AIE, Paris. Voir : <https://www.iea.org/reports/fossil-fuels-consumption-subsidies-2022>.
- Aghion, P., Bergeaud, A., Lequien, M. et Melitz, M. J.** (2022), « The heterogeneous impact of market size on innovation : evidence from French firm-level exports », *Review of Economics and Statistics*, pages 1 à 56.
- Aguiar, A., Corong, E., van der Mensbrugge, D., Bekkers, E., Koopman, R. et Teh, R.** (2019), « The WTO Global Trade Model : Technical documentation », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2019-10, OMC, Genève.
- Ahn, J., Amiti, M. et Weinstein D.E.** (2011), « Trade finance and the Great Trade Collapse », *American Economic Review* 101(3), pages 298 à 302.
- Aichele, R. et Felbermayr, G.** (2015), « Kyoto and Carbon Leakage : An Empirical Analysis of the Carbon Content of Bilateral Trade », *Review of Economics and Statistics* 97(1), pages 104 à 115.
- Aiyar, S., Chen, J. Ebeke, C. H., Garcia-Saltos, R., Gudmundsson, T., Ilyina, A., Kangur, A., Kunaratskul, T., Rodriguez, S. L., Ruta, M., Schulze, T., Soderberg, G. et Trevino, J. P.** (2023), « Geoeconomic Fragmentation and the Future of Multilateralism », IMF Staff Discussion Note, n° 2023/001, FMI, Washington (D.C.). Voir : <https://www.imf.org/fr/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2023/01/11/Geo-Economic-Fragmentation-and-the-Future-of-Multilateralism-527266>.
- Al Khourdajie, A. et Finus, M.** (2020), « Measures to enhance the effectiveness of international climate agreements : The case of border carbon adjustments », *European Economic Review* 124, n° 103405.
- Alfaro-Ureña, A., Faber, B., Gaubert, C., Manelici, I. et Vasquez, J. P.** (2022) « Responsible sourcing ? Theory and evidence from Costa Rica », NBER Working Paper, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge (Massachusetts).
- Alford, R. P.** (2011), « The Self-Judging WTO Security Exception », *Utah Law Review* 697.
- Allen, G. C. et Benson, E.** (2023), « Clues to the U.S.-Dutch-Japanese Semiconductor Export Controls Deal Are Hiding in Plain Sight », Center for Strategic and International Studies (CSIS), Washington (D.C.).
- Allianz Research** (2021), « The Suez canal ship is not the only thing clogging global trade », Allianz SE, Munich.
- Allison, G. T.** (2017), *Destined for War : Can America and China Escape Thucydides's Trap ?*, Houghton Mifflin Harcourt, Boston.
- AMIS** (2023), « Agricultural Market Information System : About », amis-outlook.org.
- Amiti, M., Dai, M., Feenstra, R.C. et Romalis, J.** (2020), « How did China's WTO entry affect U.S. prices ? », *Journal of International Economics* 126, n° 103339.
- Amiti, M., Redding, S. J. et Weinstein, D. E.** (2019), « The Impact of the 2018 Trade War on U.S. Prices and Welfare », NBER Working Paper, n° 25672, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge (Massachusetts).
- Amiti, M., Redding, S. J. et Weinstein, D. E.** (2020), « Who's paying for the US tariffs ? A longer-term perspective », *AEA Papers and Proceedings* 110, pages 541 à 546.
- Anderson, B. et Di Maria, C.** (2011). « Abatement and Allocation in the Pilot Phase of the EU ETS », *Environmental and Resource Economics* (48), pages 83 à 103.
- Angell, N.** (1910), *The Great Illusion : A Study of the Relation of Military Power to National Advantage*, G.P. Putnam's Sons, New York et Londres.
- Antràs, P.** (2020), « De-Globalisation ? Global Value Chains in the Post-COVID-19 Age », NBER Working Paper, n° 28115, National Bureau of Economic Research.
- Antràs, P., Dhyne, E., Kikkawa, K., Kong, X. et Mogstad, M.** (2023), « Endogenous Production Networks with Fixed Costs », Working Paper, n° 2023-27 (février 2023), University of Chicago, Chicago.
- Arnold, J. M., Javorcik, B. S., Lipscomb, M. et Mattoo, A.** (2015), « Services Reform and Manufacturing Performance : Evidence from India », *The Economic Journal* 126(590), pages 1 à 39.
- Arnold, J. M., Mattoo, A. et Narciso, G.** (2008), « Services inputs and firm productivity in Sub-Saharan Africa : Evidence from firm level data », *Journal of African Economies* 17(4), pages 578 à 599.
- Aron, R.** (1962), *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris.

- Artuc, E., Lederman, D. et Rojas, D.** (2015), « The rise of China and labor market adjustments in Latin America », World Bank Policy Research Working Paper, n° 7155.
- Artuc, E., Porto, G. et Rijkers, B.** (2019), « Trading Off the Income Gains and the Inequality Costs of Trade Policy », *Journal of International Economics* 120, pages 1 à 45.
- Atkin, D., Chaudhry, A., Chaudry, S., Khandelwal, A. K. et Verhoogen, E.** (2015), « Mark-up and Cost Dispersion across Firms : Direct Evidence from Producer Surveys in Pakistan », National Bureau of Economic Research Working Paper Series, n° 20868.
- Auboin, M. et Borino, F.** (2022), « Applying import-adjusted demand methodology to trade analysis during the COVID-19 crisis : What do we learn ? », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2022-08, OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd202208_e.htm.
- Autor, D. H., Dorn, D. et Hanson, G. H.** (2013), « The China Syndrome : Local Labor Market Effects of Import Competition in the United States », *American Economic Review* 103(6), pages 2121 à 2168.
- Autor, D. H., Dorn, D. et Hanson, G. H.** (2016), « The China Shock : Learning from Labor Market Adjustment to Large Changes in Trade », NBER Working Papers, n° 21906. Voir : <https://www.nber.org/papers/w21906>.
- Autor, D. H., Dorn, D., Katz, L. F., Patterson, C. et Van Reenen, J.** (2020), « The Fall of the Labor Share and the Rise of Superstar Firms », *The Quarterly Journal of Economics* 135(2), pages 645 à 709.
- Avom, D., Dadeignon, A. K. et Igue, C. B. J. T. P.** (2021), « Does digitalization promote net job creation ? Empirical evidence from WAEMU countries », *Telecommunications Policy* 45(8), n° 102215.
- Aw, B. Y., Roberts, M. et Xu, D. Y.** (2011), « R&D Investment, Exporting, and Productivity Dynamics », *American Economic Review* 101, pages 1312 à 1344.
- Axelrod, R.** (1980), « Effective Choice in the Prisoner's Dilemma », *The Journal of Conflict Resolution* 24(1), pages 3 à 25.
- Axelrod, R.** (1984), *The Evolution of Cooperation*, Basic Books, New York.
- Bacchetta, M. et Stolzenburg, V.** (2019), « Trade, value chains and labor markets in advanced economies », dans *Global Value Chain Development Report 2019 : Technological innovation, supply chain trade, and workers in a globalized world*, OMC, Genève, Institut des économies en développement (IDE-JETRO), OCDE, Research Center of Global Value Chains de l'Université de commerce international et d'économie (RCGVC-UIBE), Groupe de la Banque mondiale et China Development Research Foundation.
- Bacchetta, M., Bekkers, E., Piermartini, R., Rubínová, S., Stolzenburg, V. et Xu, A.** (2021), « COVID-19 and global value chains : A discussion of arguments on value chain organization and the role of the WTO », WTO working paper, n° ERSD-2021-3, OMC, Genève.
- Bacchus, J.** (2018), « The Content of a WTO Climate Waiver », Centre for International Governance Innovation (CIGI) Paper, n° 204, 4 décembre 2018. Voir : <https://www.cigionline.org/publications/content-wto-climate-waiver/>.
- Bagwell, K. et Staiger, R. W.** (1999), « An Economic Theory of GATT », *American Economic Review* 89(1), pages 215 à 248.
- Bakaki, Z.** (2018), « Do International Organizations Reduce the Risk of Crisis Recurrence ? », *Journal of Global Security Studies* 3(3), pages 358 à 370.
- Baker, S. R., Bloom, N. et Davis, S. J.** (2016), « Measuring Economic Policy Uncertainty », *The Quarterly Journal of Economics* 131(4), pages 1593 à 1636.
- Bakker, J. D. B., Datta, N., De Lyon, J., Opitz, L. et Yang, D.** (2022), « How Brexit Has Raised UK Food Prices », *CentrePiece – The magazine for economic performance* 628, Centre for Economic Performance, LSE, Londres.
- Baldwin, R.** (2012), « Global supply chains : Why they emerged, why they matter, and where they are going », CEPR Discussion Papers 9103.
- Baldwin, R.** (2022), « The peak globalisation myth : Part 1 », voxeu.org. Voir : <https://cepr.org/voxeu/columns/peak-globalisation-myth-part-1>.
- Baldwin, R. et Forslid, R.** (2020), « Globotics and development : When manufacturing is jobless and services are tradable », NBER Working Paper, n° 26731.
- Baldwin, R. et Ito, T.** (2021), « The smile curve : Evolving sources of value added in manufacturing », *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'économique* 54(4), pages 1842 à 1880.
- Baldwin, R. et J. Lopez-Gonzalez** (2013), « Supply-Chain Trade : A portrait of global patterns and several testable hypotheses », NBER Working Paper, n° 18957.
- Balistreri, E. J. et Olekseyuk, Z.** (2021), « Economic Impacts of Investment Facilitation », Center for Agricultural and Rural Development/Iowa State University, Working Paper Series (21-WP 615), Iowa State University, Ames (Iowa). Voir : <https://www.card.iastate.edu/products/publications/pdf/21wp615.pdf>.
- Balsvik, R., Jensen, S. et Salvanes, K. G.** (2015), « Made in China, sold in Norway : Local labor market effects of an import shock », *Journal of Public Economics* 127, pages 137 à 144.
- Banerjee, S. N., Roy, J. et Yasar, M.** (2021), « Exporting and Pollution Abatement Expenditure : Evidence from Firm-level Data », *Journal of Environmental Economics and Management* 105, n° 102403.
- Banque asiatique de développement (BAsD), Université de commerce international et d'économie (UIBE), Organisation mondiale du commerce (OMC), Institut des économies en développement – Organisation japonaise**

- du commerce extérieur (IDE-JETRO) et China Development Research Foundation (CDRF)** (2021), *Global Value Chain Development Report 2021 : Beyond Production*, BAsD, Mandaluyong, UIBE, Beijing, OMC, Genève, IDE-JETRO, Chiba, et CDRF, Beijing.
- Banque mondiale** (2014), « Africa's Pulse », Working Paper, Groupe de la Banque mondiale, Washington (D.C.). Voir : <http://documents.worldbank.org/curated/en/179091468009576085/Africas-Pulse>.
- Banque mondiale** (2016), *World Development Report 2016 : Digital Dividends*, Banque mondiale, Washington (D.C.).
- Banque mondiale** (2020), *World Development Report 2020 : Trading for Development in the Age of Global Value Chains*, Banque mondiale, Washington (D.C.). Voir : <https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2020>.
- Banque mondiale** (2021), « Carbon Pricing Dashboard : Key Statistics on Regional, National and Subnational Carbon Pricing Initiative(s) », Banque mondiale, Washington (D.C.).
- Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2020), *Les femmes et le commerce : le rôle du commerce dans la promotion de l'égalité hommes-femmes*, Banque mondiale, Washington (D.C.) et OMC, Genève.
- Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022), *Trade Therapy : Deepening Cooperation to Strengthen Pandemic Defenses*, Banque mondiale, Washington (D.C.) et OMC, Genève.
- Bao, X. et Qiu, L. D.** (2012), « How do technical barriers to trade influence trade ? », *Review of International Economics* 20(4), pages 691 à 706.
- Barbieri, K.** (1996), « Economic Interdependence : A Path to Peace or a Source of Interstate Conflict ? », *Journal of Peace Research* 33(1), pages 29 à 49.
- Barbieri, K. et Levy, J. S.** (1999), « Sleeping with the Enemy : The Impact of War on Trade », *Journal of Peace Research* 36(4), édition spéciale sur le commerce et les conflits (juillet 1999), pages 463 à 479.
- Barbieri, K. et Peters, R. A.** (2003), « Measure for Mis-measure : A Response to Gartzke & Li », *Journal of Peace Research* 40(6), pages 713 à 719.
- Barbieri, K. et Schneider, G.** (1999), « Globalization and Peace : Assessing New Directions in the Study of Trade and Conflict », *Journal of Peace Research* 36(4), pages 387 à 404.
- Barrows, G. et Ollivier, H.** (2016), « Emission Intensity and Firm Dynamics : Reallocation, Product Mix, and Technology in India », Centre for Climate Change Economics and Policy Working Paper, n° 275, London School of Economics and Political Science, Londres.
- Barrows, G. et Ollivier, H.** (2021), « Foreign demand, developing country exports, and CO₂ emissions : Firm-level evidence from India », *Journal of Development Economics* 149, n° 102587.
- Bas, M.** (2014), « Does services liberalization affect manufacturing firms' export performance ? Evidence from India », *Journal of Comparative Economics* 42(3), pages 569 à 589.
- Bas, M., Fernandes, A. et Paunov, C.** (2023), « How resilient was trade to COVID-19 ? », *Economics Letters*, n° 111080.
- Beck, N., Katz, J. N. et Tucker, R.** (1998), « Taking Time Seriously : Time-Series-Cross-Section Analysis with a Binary Dependent Variable », *American Journal of Political Science* 42(4), pages 1260 à 1288.
- Bekkers, E. et Cariola, G.** (2022), « Comparing Different Approaches to Tackle the Challenges of Global Carbon Pricing », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2022-10, OMC, Genève.
- Bekkers, E. et Teh, R.** (2019), « Potential economic effects of a global trade conflict : Projecting the medium-run effects with the WTO global trade model », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2019-04, OMC, Genève.
- Bekkers, E., Metivier, J., Tresa, E. et Yilmaz, A. N.** (2023), « The Role of International Trade in Decarbonizing the Global Economy », à paraître, Organisation mondiale du commerce, Genève.
- Bems, R., Johnson, R. C. et Yi, K.-M.** (2013), « The great trade collapse », *Annual Review of Economics* 5(1), pages 375 à 400.
- Benson, C.** (2023), « Underinvestment in disaster risk reduction comes at cost to us all », dans Latest Updates, Conseil scientifique international (éd.).
- Bentham, J.** (1781), *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*. Voir : <https://www.utilitarianism.com/jeremy-bentham/index.html>.
- Benton-Heath, J.** (2020), « The New National Security Challenge to the Economic Order », *The Yale Law Journal* 129, pages 1022 à 1099.
- Beverelli, C., Gourevich, I., Heiland, I., Keck, A., Larch, M. et Yotov, Y.** (2023), « Trade and welfare effects of the WTO Trade Facilitation Agreement », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2023-04, OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd202304_e.htm.
- Bez, C. B., Valentina, Colantone, I. et Zanardi, M.** (2023), « Exposure to International Trade Lowers Green Voting and Worsens Environmental Attitudes », à paraître, *Nature Climate Change*.
- Bharti, N., Huria, S., Jose, A. et Pathania, K. J. A. a. S.** (2022), « E-Commerce, and the Indian Retail and Manufacturing Sectors – An Empirical Analysis with a Special Focus on Organised Sector MSMEs ».
- Bijlmakers, S.** (2013), « Business and human rights governance and democratic legitimacy : The UN 'protect, respect and remedy' framework and the guiding principles », *Innovation : The European Journal of Social Science Research*, 26(3), pages 288 à 301.
- Bistline, J., Mehrotra, N. R. et Wolfram, C.** (2023), « Economic Implications of the Climate Provisions in the Inflation Reduction Act », Brookings Papers on Economic Activity.

- Blackman, A. et Naranjo, M. A.** (2012), « Does eco-certification have environmental benefits? Organic coffee in Costa Rica », *Ecological Economics* 83, pages 58 à 66.
- Blanchard, O., Gollier, C. et Tirole, J.** (2022), « The Portfolio of Economic Policies Needed to Fight Climate Change », Working Paper Series WP22-18, Peterson Institute for International Economics.
- Blanga-Gubbay, M. et Rubinová, S.** (2023), « Is the global economy fragmenting? », document de travail de l'OMC, à paraître.
- Böhmelt, T.** (2009), « International Mediation and Social Networks: The Importance of Indirect Ties », *International Interactions* 35(3), pages 298 à 319.
- Böhringer, C., Fischer, C., Rosendahl, K. E. et Rutherford, T. F.** (2022), « Potential Impacts and Challenges of Border Carbon Adjustments », *Nature Climate Change* 12, pages 22 à 29.
- Böhringer, C., Peterson, S., Rutherford, T. F., Schneider, J. et Winkler, M.** (2021), « Climate Policies After Paris: Pledge, Trade and Recycle – Insights from the 36th Energy Modeling Forum Study (EMF36) », *Energy Economics* 103, n° 105471.
- Bolhuis, M., Chen, J. et Kett, B.** (2023), « Fragmentation in Global Trade: Accounting for Commodities », IMF Working Paper, n° WP 23/73.
- Bombardini, M. et Li, B.** (2020), « Trade, pollution and mortality in China », *Journal of International Economics* 125, n° 103321.
- Bonadio, B., Huo, Z., Levchenko, A. A. et Pandalai-Nayar, N.** (2021), « Global supply chains in the pandemic », *Journal of International Economics* 133, n° 103534.
- Bonfatti, R. et O'Rourke, K. H.** (2018), « Growth, Import Dependence, and War », *The Economic Journal* 128(614), pages 2222 à 2257. Voir : <https://doi.org/10.1111/econj.12511>.
- Bosetti, V., Carraro, C., Duval, R. et Tavoni, M.** (2011), « What should we expect from innovation? A model-based assessment of the environmental and mitigation cost implications of climate-related R&D », *Energy Economics* 33(6), pages 1313 à 1320.
- Bown, C. P.** (2022), « Four years into the trade war, are the US and China decoupling? », Peterson Institute for International Economics. Voir : <https://www.piie.com/blogs/realtime-economics/four-years-trade-war-are-us-and-china-decoupling>.
- Bown, C. P.** (2023), « The Challenge of Export Controls », *Finance and Development* (6/2023).
- Bown, C. P.** (2023), « US-China trade war tariffs: an up-to-date chart », Peterson Institute for International Economics. Voir : <https://www.piie.com/research/piie-charts/us-china-trade-war-tariffs-date-chart>.
- Boxell, L., Gentzkow, M. et Shapiro, J. M.** (2020), « Cross-Country Trends in Affective Polarization », NBER Working Paper, n° w26669.
- bp** (2022), bp Statistical Review of World Energy 2022 – 71st edition. Voir : <https://www.bp.com/content/dam/bp/business-sites/en/global/corporate/pdfs/energy-economics/statistical-review/bp-stats-review-2022-full-report.pdf>.
- Brander, J. A. et Spencer, B. J.** (1985), « Export Subsidies and International Market Share Rivalry », *Journal of International Economics* 18(1-2), pages 83 à 100.
- Brands, H. et Beckley, M.** (2022), *Danger Zone: The Coming Conflict with China*, W. W. Norton, New York.
- Brandt, L., Van Biesebroeck, J., Wang, L. et Zhang, Y.** (2017), « WTO Accession and Performance of Chinese Manufacturing Firms », *American Economic Review* 107(9), pages 2784 à 2820.
- Branger, F. et Quirion, P.** (2014), « Would Border Carbon Adjustments Prevent Carbon Leakage and Heavy Industry Competitiveness Losses? Insights from a Meta-analysis of Recent Economic Studies », *Ecological Economics* 99, pages 29 à 39.
- Branstetter, L., Li, G. et Veloso, F.** (2014). « The Rise of International Coinvention », NBER Chapters, dans : *The Changing Frontier: Rethinking Science and Innovation Policy*, National Bureau of Economic Research, Inc., pages 135 à 168.
- Bretschger, L., Lechthaler, F., Rausch, S. et Zhang, L.** (2017), « Knowledge Diffusion, Endogenous Growth, and the Costs of Global Climate Policy », *European Economic Review* 93, pages 47 à 72.
- Brooks, A. L., Wang, S. et Jambeck, J. R.** (2018), « The Chinese import ban and its impact on global plastic waste trade », *Science advances* 4(6):eaat0131.
- Brotto, A., Jakubik, A. et Piermartini, R.** (2021), « WTO Accession and Growth: Tang and Wei Redux », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2021-1, OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd202101_e.htm.
- Brown, R., Liñares-Zegarra, J. et Wilson, J. O. S.** (2019), « The (potential) impact of Brexit on UK SMEs: regional evidence and public policy implications », *Regional Studies* 53(5), pages 761 à 770.
- Burtraw, D.** (2000), « Innovation under the tradable sulfur dioxide emission permits program in the US electricity sector », RFF Working Paper Series, n° dp-00-38, Resources for the Future.
- Buzan, B.** (1984), « Economic Structure and International Security: The Limits of the Liberal Case », *International Organization* 38(4), pages 597 à 624.
- Cabrillac, B., Alhaschimi, A., Kucharčuková, O. B., Borin, A. et Bussière, M.** (2016), « Understanding the weakness in global trade – What is the new normal? », European Central Bank Occasional Paper, n° 178.
- Cajal-Grossi, J., Macchiavello, R. et Noguera, G.** (2023), « Buyers' Sourcing Strategies and Suppliers' Markups in Bangladeshi Garments », à paraître, *Quarterly Journal of Economics*.
- Calabrese, R., Degl'innocenti, M. et Zhou, S.** (2018), « Access to Finance and Growth of Innovative SMEs after Brexit », Working Paper, University of Edinburgh, Édimbourg. Voir : <https://www.research.ed.ac.uk/en/publications/access-to-finance-and-growth-of-innovative-smes-after-brexite>.

- Caldara, D., Iacoviello, M., Molligo, P., Prestipino, A. et Raffo, A.** (2020), « The economic effects of trade policy uncertainty », *Journal of Monetary Economics* 109, pages 38 à 59.
- Calel, R., et Dechezleprêtre, A.** (2016), « Environmental policy and directed technological change : evidence from the European carbon market », *Review of economics and statistics* 98.1 (2016), pages 173 à 191.
- Cali, M., Ghose, D., Montfaucon, A. F. et Ruta, M.** (2023), « Trade Policy and Exporters' Resilience : Evidence from Indonesia », Policy Research Working Paper, n° 10068, Banque mondiale.
- Caliendo, L. et Parro, F.** (2023), « Lessons from US-China Trade Relations », *Annual Review of Economics* 15.
- Caliendo, L., Dvorkin, M. et Parro, F.** (2019), « Trade and labor market dynamics : general equilibrium analysis of the China trade shock », *Econometrica* 87(3), pages 741 à 835.
- Carbone, J. C. et Rivers, N.** (2020), « The Impacts of Unilateral Climate Policy on Competitiveness : Evidence from Computable General Equilibrium Models », *Review of Environmental Economics and Policy* 11(1), pages 24 à 42.
- Carr, E. H.** (1939), *Twenty Years' Crisis : 1919-1939 : An Introduction to the Study of International Relations*, Macmillan Company, New York.
- Carrère, C., Grujovic, A. et Robert-Nicoud, F.** (2015), « Trade and frictional unemployment in the global economy », SERC Discussion Paper, n° 0189, Spatial Economics Research Centre : LSE, Londres.
- Carroll, D. et Hur, S.** (2022), « On the Distributional Effects of International Tariffs », Globalization Institute Working Paper, n° 413, Federal Reserve Bank of Dallas, Dallas.
- Caselli, F., Koren, M., Lisicky, M. et Tenreyro, S.** (2020), « Diversification Through Trade », *The Quarterly Journal of Economics* 135(1), pages 449 à 502.
- Cattaneo, O. et Shepherd, B.** (2014) « Quantitative Analysis of Value Chain Strength in the APEC Region ».
- Cavallo, A., Gopinath, G., Neiman, B. et Tang, J.** (2021), « Tariff pass-through at the border and at the store : Evidence from US trade policy », *American Economic Review : Insights* 3(1), pages 19 à 34. Voir : <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/aeri.20190536>.
- Centre du commerce international** (2017), *De nouvelles pistes vers le commerce électronique – Une enquête mondiale sur la compétitivité des MPME*, ITC, Genève.
- Centre du commerce international (ITC)** (2016), *SME Competitiveness Outlook 2016 : Meeting the Standard for Trade*, ITC, Genève.
- Centre du commerce international (ITC)** (2020), « SME Competitiveness Outlook 2020 : COVID-19 : The Great Lockdown and its Impact on Small Business », ITC, Genève.
- Centre du commerce international (ITC)** (2022), « SME Competitiveness Outlook 2022 : Connected Services, Competitive Businesses », ITC, Genève.
- Chancel, L., Piketty, T., Saez, E. et Zucman, G. (coord.)** (2021), *World Inequality Report 2022*, World Inequality Lab, Paris.
- Chang, P.-I., Yao, K. et Zheng, F.** (2021), « The Response of the Chinese Economy to the U.S.-China Trade War : 2018-2019 », SMU Economics and Statistics Working Paper Series Paper, n° 5-2021, Singapore Management University (SMU), Singapour.
- Chateau, J., Jaumotte, M. F. et Schwerhoff, G.** (2022), « Economic and environmental benefits from international cooperation on climate policies », Departmental Paper, n° 2022/007, Fonds monétaire international, Washington (D.C.).
- Chazan, G., Fleming, S. et Inagaki, K.** (2023). « A global subsidy war ? Keeping up with the Americans », *Financial Times*, 13 juillet 2023.
- Chen, C., Wen.** (2022), « Designing and Evaluating an Automatic Forensic Model for Fast Response of Cross-Border E-Commerce Security Incidents », *Journal of Global Information Management*, vol. 30, n° 2.
- Chen, C.-M., Cai, Z.-X. et Wen, D.-W.** (2022), « Designing and Evaluating an Automatic Forensic Model for Fast Response of Cross-Border E-Commerce Security Incidents », *Journal of Global Information Management* 30(2). Voir : <https://www.igi-global.com/article/designing-and-evaluating-an-automatic-forensic-model-for-fast-response-of-cross-border-e-commerce-security-incidents/280747>.
- Chen, M. X. et Mattoo, A.** (2008), « Regionalism in standards : good or bad for trade ? », *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique* 41(3), pages 838 à 863.
- Cherniwchan, J.** (2017), « Trade liberalization and the environment : Evidence from NAFTA and US manufacturing », *Journal of International Economics* 105, pages 130 à 149.
- Chichilnisky, G.** (1994), « North-south trade and the global environment », *American Economic Review* 84, pages 851 à 874.
- Chor, D. et Li, B.** (2021), « Illuminating the Effects of the US-China Tariff War on China's Economy », NBER Working Paper, n° 29349, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge (Massachusetts).
- Chor, D. et Manova, K.** (2012), « Off the cliff and back ? Credit conditions and international trade during the global financial crisis », *Journal of International Economics* 87(1), pages 117 à 133.
- Chor, D., Manova, K. et Yu, Z.** (2021), « Growing like China : Firm performance and global production line position », *Journal of International Economics* 130, n° 103445.
- Clausing, K. A. et Wolfram, C.** (2023), « Carbon border adjustments, climate clubs, and subsidy races

- when climate policies vary», à paraître, *Journal of Economic Perspectives*.
- Cobden, R.** (1867), *The Political Writings of Richard Cobden*. Voir : <https://www.cambridge.org/core/books/political-writings-of-richard-cobden/F42EDACE4C2B13EF84A9D46CD93F365D>.
- Coelli, F.** (2018), « Trade Policy Uncertainty and Innovation : Evidence from China », Université de Zurich. Voir : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4169514.
- Cohen, M. A. et Vandenbergh, M. P.** (2012), « The potential role of carbon labeling in a green economy », *Energy Economics* (34), pages S53 à S63.
- Colantone, I., Coucke, K. et Sleuwaegen, L.** (2015), « Low-Cost Import Competition and Firm Exit : Evidence from the EU », *Industrial and Corporate Change* 24, pages 131 à 161.
- Commission européenne** (2021a), « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection de l'Union et de ses États membres contre la coercition économique exercée par des pays tiers », Commission européenne, Bruxelles. Voir : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52021PC0775&from=FR>.
- Commission européenne** (2021b), « La Commission définit une politique commerciale ouverte, durable et ferme pour l'Union européenne », Communiqué de presse (18 février 2021), Commission européenne, Bruxelles. Voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_644.
- Commission européenne** (2023), « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) 168/2013, (UE) 2018/858, 2018/1724 et (UE) 2019/1020 », Commission européenne, Bruxelles. Voir : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52023PC0160>.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)** (2021), « A European Union Border Carbon Adjustment Mechanism : implications for developing countries », CNUCED, Genève.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)** (2023), *Rapport sur l'investissement dans le monde 2023*, CNUCED, Genève.
- Congressional Research Service** (2022), « Tariffs and the Infant Formula Shortage », CRS INSIGHT IN11932, Congressional Research Service, Washington (D.C.).
- Conseil scientifique international (ISC)** (2023), *Synthèse générale du rapport de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe*, ISC, Paris.
- Constantinescu, C., Mattoo, A. et Ruta, M.** (2020), « The global trade slowdown : cyclical or structural ? », *The World Bank Economic Review* 34(1), pages 121 à 142.
- Conybeare, J. A. C.** (1984), « Public Goods, Prisoners' Dilemmas and the International Political Economy », *International Studies Quarterly* 28(1), pages 5 à 22.
- Cooley, A. et Nexon, D.** (2020), *Exit from Hegemony : The Unravelling of American Global Order*, Oxford University Press, Oxford.
- Copeland, B. R., Shapiro, J. S. et Taylor, M. S.** (2022), « Globalization and the Environment », dans Gopinath, G., Helpman, E. et Rogoff, K. (éds), *Handbook of International Economics*, North Holland, Amsterdam.
- Copeland, D. C.** (1996), « Economic Interdependence and War : A Theory of Trade Expectations », *International Security* 20(4), pages 5 à 41.
- Copeland, D. C.** (2015), *Economic Interdependence and War*, Princeton University Press, Princeton.
- Corlett, A.** (2016), « Examining an Elephant : Globalisation and the Lower Middle Class of the Rich World », Resolution Foundation, Londres. Voir : <https://www.resolutionfoundation.org/publications/examining-an-elephant-globalisation-and-the-lower-middle-class-of-the-rich-world/>.
- Costinot, A. et Rodriguez-Clare, A.** (2014), « Trade Theory with Numbers : Quantifying the Consequences of Globalization », dans Gopinath, G., Helpman, E. et Rogoff, K. (éds), *Handbook of International Economics*, North Holland, Amsterdam.
- Costinot, A., Donaldson, D. et Smith, C.** (2016), « Evolving Comparative Advantage and the Impact of Climate Change in Agricultural Markets : Evidence from 1.7 million Fields Around the World », *Journal of Political Economy* 124(1), pages 205 à 248.
- Cox, R. W.** (1986), « Social Forces, States and World Orders : Beyond International Relations Theory », dans Robert, O. K. (éd.), *Neorealism and Its Critics*, Columbia University Press, New York.
- Cravino, J. et Levchenko, A. A.** (2017), « The Distributional Consequences of Large Devaluations », *American Economic Review* 107(11), pages 3477 à 3509.
- Cristea, A., Hummels, D., Puzello, L. et Avetisyan, M.** (2013), « Trade and the Greenhouse Gas Emissions from International Freight Transport », *Journal of Environmental Economics and Management* 65(1), pages 153 à 173.
- Crowley, M., Meng, N. et Song, H.** (2018), « Tariff scares : Trade policy uncertainty and foreign market entry by Chinese firms », *Journal of International Economics* 114, pages 96 à 115.
- CUA/OCDE** (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*.
- Cui, J., Lapan, H. et Moschini, G.** (2016), « Productivity, export, and environmental performance : air pollutants in the United States », *American Journal of Agricultural Economics* 98(2), pages 447 à 467.
- Cui, J., Tam, O. K., Wang, B. et Zhang, Y.** (2020), « The Environmental Effect of Trade Liberalization : Evidence from China's Manufacturing Firms », *The World Economy* 43(12), pages 3357 à 3383.

- Cusolito, A., Safadi, R. et Taglioni, D.** (2016), *Inclusive Global Value Chains: Policy Options for Small and Medium Enterprises and Low-Income Countries*, Report, n° 108021, Groupe de la Banque mondiale, Washington (D.C.). Voir : <http://documents.worldbank.org/curated/en/537541472196804033/Inclusive-global-value-chains-policy-options-for-small-and-medium-enterprises-and-low-income-countries>.
- Dao, M. C., Das, M. et Koczan, Z.** (2020), « Why is labour receiving a smaller share of global income ? », *Economic Policy* 34(100), pages 723 à 759.
- Da-Rocha, J.-M., García-Cutrín, J., PELLEZO, R. et Sempere, J.** (2017), « The social cost of fishery subsidy reforms », *Marine Policy* 83, pages 236 à 242.
- Dasgupta, S., Laplante, B., Wang, H. et Wheeler, D.** (2002), « Confronting the environmental Kuznets curve », *Journal of Economic Perspectives* 16(1), pages 147 à 168.
- Dauth, W., Findeisen, S. et Suedekum, J.** (2014), « The rise of the East and the Far East: German labor markets and trade integration », *Journal of the European Economic Association* 12(6), pages 1643 à 1675.
- Davis, D. R. et Harrigan, J.** (2011), « Good jobs, bad jobs, and trade liberalization », *Journal of International Economics* 84(1), pages 26 à 36.
- de Bromhead, A., Fernihough, A., Lampe, M. et O'Rourke, K. H.** (2019), « When Britain Turned Inward: The Impact of Interwar British Protection », *American Economic Review* 109(2), pages 325 à 352.
- De Loecker, J., Goldberg, P.K., Khandelwal, A.K. et Pavcnik, N.** (2016), « Prices, Markups, and Trade Reform », *Econometrica* 84(2), pages 445 à 510.
- de Souza Ferreira Filho, J. B.** (2009), « Agricultural trade liberalization and poverty in Brazil », IFPRI discussion papers, International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- De, P. et Raychaudhuri, A.** (2008), « Is India's services trade pro-poor? A simultaneous approach », UNESCAP Working Paper, n° 16, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).
- Deardorff, A.** (1996), « An Economist's Overview of the World Trade Organisation », Working Papers, n° 388, Research Seminar in International Economics, University of Michigan.
- Dechezleprêtre, A. et Sato, M.** (2017), « The Impacts of Environmental Regulations on Competitiveness », *Review of Environmental Economics and Policy* 11(2), pages 183 à 206.
- Dechezleprêtre, A., Gennaioli, C., Martin, R., Muûls, M. et Stoerk, T.** (2022), « Searching for Carbon Leaks in Multinational Companies », *Journal of Environmental Economics and Management* 112, 102601.
- Dethine, B., Enjolras, M. et Monticcolo, D.** (2020), « Digitalization and SMEs' export management: Impacts on resources and capabilities », *Technology Innovation Management Review* 10(4).
- Devarajan, S., Go, D. S., Lakatos, C., Robinson, S. et Thierfelder, K.** (2021), « Traders' dilemma: Developing countries' response to trade wars », *The World Economy* 44(4), pages 856 à 878.
- Dhingra, S. et Sampson, T.** (2022), « Expecting Brexit », *Annual Review of Economics* 14(1), pages 495 à 519.
- Dix-Carneiro, R. et Kovak, B. K.** (2017), « Trade Liberalization and Regional Dynamics », *American Economic Review* 107(10), pages 2908 à 3346.
- Dollar, D., Kleineberg, T. et Kraay, A.** (2016), « Growth Still Is Good for the Poor », *European Economic Review* 81(C), pages 68 à 85.
- Donoso, V., Martin, V. et Minondo, A.** (2015), « Do differences in the exposure to Chinese imports lead to differences in local labour market outcomes? An analysis for Spanish provinces », *Regional Studies* 49(10), pages 1746 à 1764.
- Dorn, D.** (2021), « The rise of superstar firms; Market concentration and labor's falling share of GDP », UBS Center Policy Brief.
- Dorussen, H. et Ward, H.** (2008), « Intergovernmental Organizations and the Kantian Peace: A Network Perspective », *The Journal of Conflict Resolution* 52(2), pages 189 à 212.
- Dorussen, H. et Ward, H.** (2010), « Trade networks and the Kantian peace », *Journal of Peace Research* 47(1) (janvier 2010), pages 29 à 42.
- Dragusanu, R., Montero, E. et Nunn, N.** (2022), « The effects of Fair Trade certification: evidence from coffee producers in Costa Rica », *Journal of the European Economic Association* 20(4), pages 1743 à 1790.
- Dreger, C., Fourné, M. et Holtemöller, O.** (2023), « Globalization, Productivity Growth, and Labor Compensation », IZA Discussion Paper, n° 16010, Institute of Labor Economics (IZA), Bonn (Allemagne).
- Dunne, T.** (1998), « The English School », dans Dunne, T. (éd.), *Inventing International Society: A History of the English School*, Palgrave Macmillan UK, Londres.
- Economic Times** (2019), « Yes Bank study shows significant opportunity for digitization in the MSME sector », *The Economic Times*.
- Ederington, J., Paraschiv, M. et Zanardi, M.** (2022), « The short and long-run effects of international environmental agreements on trade », *Journal of International Economics* 139, n° 103685.
- Egger, P. H., Larch, M., Nigai, S. et Yotov, V. Y.** (2021), « Trade costs in the global economy: Measurement, aggregation and decomposition », documents de travail de l'OMC.
- Eilstrup-Sangiovanni, M. et Verdier, D.** (2005), « European Integration as a Solution to War », *European Journal of International Relations* 11(1), pages 99 à 135.
- El Ganainy, A. A., Hakobyan, S., Liu, F., Weisfeld, H., Abbas, S. A., Allard, C., Balima, H. W., Bteish, C.,**

- Giri, R., Kanda, D., Meleshchuk, S., Ramirez, G., Zymek, R., Arora, V., Lall, S., Kett, B. et Pohl, M.** (2023), « Trade Integration in Africa : Unleashing the Continent's Potential in a Changing World », Departmental Paper, n° 2023/003, Fonds monétaire international (FMI).
- Elsby, M., Hobijn, B. et Sahin, A.** (2013), « The Decline of the U.S. Labor Share », *Brookings papers on economic activity* 44(2), pages 1 à 63.
- Elsig, M., Hoekman, B. et Pauwelyn, J.** (2017), « Assessing the World Trade Organization : Fit for Purpose ? », Cambridge University Press, Cambridge.
- Eppinger, P., Felbermayr, G. J., Krebs, O. et Kukharskyy, B.** (2021), « Decoupling Global Value Chains », CESifo Working Paper, n° 9079. Voir : <https://www.cesifo.org/en/publications/2021/working-paper/decoupling-global-value-chains>.
- Erbahar, A. et Zi, Y.** (2017), « Cascading Trade Protection : Evidence from the US », *Journal of International Economics* 108, pages 274 à 299.
- Eskeland, G. S. et Harrison, A. E.** (2003), « Moving to Greener Pastures ? Multinationals and the Pollution Haven Hypothesis », *Journal of Development Economics* 70(1), pages 1 à 23.
- Esposito, F.** (2022), « Demand risk and diversification through international trade », *Journal of International Economics* 135.
- Evenett, S.** (2022), « Beware the Misleading Narrative on Globalization Retreat », Washington International Trade Association, 30 décembre 2022. Voir : <https://www.wita.org/blogs/misleading-narrative-globalizations-retreat/>.
- Faber, M.** (2020), « Robots and Reshoring : Evidence from Mexican Labor Markets », *Journal of International Economics* 127, n° 103384.
- Fajgelbaum, P. D., Goldberg, P. K., Kennedy, P. J. et Khandelwal, A. K.** (2019), « The Return to Protectionism », *The Quarterly Journal of Economics* 135, pages 1 à 55.
- Fajgelbaum, P. D., Goldberg, P. K., Kennedy, P. J. et Khandelwal, A. K.** (2020), « The return to protectionism », *The Quarterly Journal of Economics* 135(1), pages 1 à 55. Voir : <https://doi.org/10.1093/qje/qjz036>.
- Fajgelbaum, P. et Khandelwal, A.** (2016), « Measuring the Unequal Gains from Trade », *The Quarterly Journal of Economics* 131(3), pages 1113 à 1180.
- Fajgelbaum, P. et Khandelwal, A.** (2022), « The Economic Impacts of the US-China Trade War », *Annual Review of Economics* 14, pages 205 à 228.
- Fajgelbaum, P., Goldberg, P. K., Kennedy, P. J., Khandelwal, A. et Taglioni, D.** (2023), « The US-China Trade War and Global Reallocations », National Bureau of Economic Research (NBER) working paper, n° 29562. Voir : <https://www.nber.org/papers/w29562>.
- Fan, T., Peters, M. et Zilibotti, F.** (2021), « Growing Like India : The Unequal Effects of Service-Led Growth », NBER Working Paper Series, n° 28551.
- Fearon, J. D.** (1995), « Rationalist Explanations for War », *International Organization* 49(3), pages 379 à 414.
- Federico, G. et Tena Junguito, A.** (2018a), « Federico-Tena World Trade Historical Database : World Trade », e-cienciaDatos, V2. Voir : <https://doi.org/10.21950/JKZFPD>.
- Federico, G. et Tena Junguito, A.** (2018b), « Federico-Tena World Trade Historical Database : Openness », e-cienciaDatos, V1. Voir : <https://doi.org/10.21950/BBZVBN>.
- Feenstra, R.** (1998), « Integration of Trade and Disintegration of Production in the Global Economy », *Journal of Economic Perspectives* 12(4) : 31 à 50.
- Feenstra, R. C., Inklaar, R. et Timmer, M. P.** (2015), « The Next Generation of the Penn World Table », *American Economic Review* 105(10), pages 3150 à 3182.
- Feenstra, R. C., Ma, H. et Xu, Y.** (2017), « US Exports and Employment », NBER Working Paper, n° 24056.
- Feenstra, R.C. et Weinstein, D.E.** (2017), « Globalization, Markups, and US Welfare », *Journal of Political Economy* 125(4), pages 1040 à 1074.
- Felbermayr, G., Kirilakha, A., Syropoulos, C., Yalcin, E. et Yotov, Y. V.** (2020), « The global sanctions data base », *European Economic Review* 129, n° 103561.
- Feldman, D. et Margolis, R.** (2021), *H2 2020 : Solar Industry Update*, National Renewable Energy Laboratory. Voir : <https://www.nrel.gov/docs/fy21osti/79758.pdf>.
- Feng, L., Li, Z. et Swenson, D. L.** (2017), « Trade policy uncertainty and exports : Evidence from China's WTO accession », *Journal of International Economics* 106, pages 20 à 36.
- Ferrari, A. et Ossa, R.** (2023), « A Quantitative Analysis of Subsidy Competition in the U.S. », à paraître, *Journal of Public Economics*.
- Fiorini, M., Gnutzmann, H., Gnutzmann-Mkrtchyan, A. et Hoekman, B.** (2020), « Voluntary Standards, Trade, and Sustainable Development », dans Beverelli, C., Raess, D. et Kurtz, J. (éds), *International Trade, Investment, and the Sustainable Development Goals : World Trade Forum*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Fischer, C.** (2016), « Strategic subsidies for green goods », Resources for the Future Discussion Paper, 16-12.
- Fischer, C. et Lyon, T.** (2014), « Competing Environmental Labels », *Journal of Economics & Management Strategy* 23(3), pages 692 à 716.
- Fischer, C. et Newell, R. G.** (2008), « Environmental and technology policies for climate mitigation », *Journal of Environmental Economics and Management* 55(2), pages 142 à 162.
- Flaen, A. et Pierce, J. R.** (2019), « Disentangling the Effects of the 2018-2019 Tariffs on a Globally Connected U.S. Manufacturing Sector », Finance and Economics Discussion Series, n° 2019-086, Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale, Washington (D.C).
- Fonds monétaire international (FMI)** (2016), *Perspectives de l'économie mondiale : Demande*

- modérée – symptômes et remèdes, FMI, Washington (D.C.). Voir : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2016/12/31/Subdued-Demand-Symptoms-and-Remedies>.
- Fonds monétaire international (FMI) (2022a)**, *Perspectives de l'économie mondiale : La guerre entrave la reprise de l'économie mondiale*, FMI, Washington (D.C.). Voir : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2022/04/19/world-economic-outlook-april-2022>.
- Fonds monétaire international (FMI) (2022b)**, *Regional Economic Outlook for Asia and Pacific*, FMI, Washington (D.C.).
- Fonds monétaire international (FMI) (2023)**, *Perspectives de l'économie mondiale : Une reprise cahoteuse*, FMI, Washington (D.C.). Voir : <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2023/04/11/world-economic-outlook-april-2023#Chapters>.
- Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Organisation mondiale du commerce (OMC) (2023)**, *Handbook on measuring digital trade*, FMI, Washington (D.C.), OCDE, Paris, CNUCED et OMC, Genève.
- Fontagné, L., Orefice, G. et Piermartini, R. (2020)**, « Making small firms happy ? The heterogeneous effect of trade facilitation measures », *Review of International Economics* 28(3), pages 565 à 598.
- Fontagné, L., Orefice, G., Piermartini, R. et Rocha, N. (2015)**, « Product standards and margins of trade : Firm-level evidence », *Journal of International Economics* 97(1), pages 29 à 44.
- Forslid, R., Okubo, T. et Ulltveit-Moe, K. H. (2018)**, « Why are firms that export cleaner ? International trade, abatement and environmental emissions », *Journal of Environmental Economics and Management* 91, pages 166 à 183.
- Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (UNFSS) (2013)**, *1st Flagship Report of the United Nations Forum on Sustainability Standards (UNFSS)*. Voir : <https://unfss.org/home/flagship-publication/>.
- Freund, C., Ferrantino, M., Maliszewska, M. et Ruta, M. (2018)**, « Impacts on global trade and income of current trade disputes », MTI Practice Notes, Groupe de la Banque mondiale, Washington (D.C.).
- Freund, C., Mattoo, A., Mulabdic, A. et Ruta, M. (2022)**, « Natural Disasters and the Reshaping of Global Value Chains », *IMF Economic Review* 70(3), pages 590 à 623.
- Freund, C., Mattoo, A., Mulabdic, A. et Ruta, M. (2023)**, « Is US Trade Policy Reshaping Global Supply Chains ? », Working Paper, polycopié.
- Fu, X., Wang, T. et Yang, H. (2023)**, « Does Service Trade Liberalization Promote Service Productivity ? Evidence from China », *Sustainability MDPI* 15(8), pages 1 à 22.
- Fuchs, R., Alexander, P., Brown, C., Cossar, F., Henry, R. C. et Rounsevell, M. J. N. (2019)**, « Why the US-China trade war spells disaster for the Amazon », *Nature* 567(7749), pages 451 à 454.
- Gaddis, J. L. (2006)**, *The Cold War*, Penguin Books, Londres.
- Galeazzi, C. et Diaz Anadon, L. (2023)**, « The Evolution of Trade in 30 Energy Technology Materials Spanning Traditional and Clean Energy Technologies, and Its Implications », C-EENRG Working Papers, 2023-3, University of Cambridge, Cambridge. Voir : <https://ssrn.com/abstract=4459250> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4459250>.
- García, Z., Nyberg, J. et Saadat, S. O. (2006)**, « Agriculture, trade negotiations and gender », Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome. Voir : <https://www.fao.org/3/a0493e/a0493e00.htm>.
- Garsous, G. et Worack, S. (2021)**, « Trade as a channel for environmental technologies diffusion : The case of the wind turbine manufacturing industry », OECD Trade and Environment Working Papers, n° 2021/01, Publications de l'OCDE, Paris. Voir : <https://doi.org/10.1787/ce70f9c6-en>.
- Gartzke, E. et Li, Q. (2003a)**, « All's Well that Ends Well : A Reply to Oneal, Barbieri & Peters », *Journal of Peace Research* 40(6), pages 727 à 732.
- Gartzke, E. et Li, Q. (2003b)**, « Measure for Measure : Concept Operationalization and the Trade Interdependence : Conflict Debate », *Journal of Peace Research* 40(5), pages 553 à 571.
- Gartzke, E. et Lupu, Y. (2012)**, « Trading on Preconceptions : Why World War I Was Not a Failure of Economic Interdependence », *International Security* 36(4), pages 115 à 150.
- Gartzke, E. et Westerwinter, O. (2016)**, « The complex structure of commercial peace contrasting trade interdependence, asymmetry, and multipolarity », *Journal of Peace Research* 53(3), Special Issue on Networked International Politics (May 2016), pages 325 à 343.
- Ghani, E. et Kharas, H. (2010)**, « The service revolution, Economic premise » n° 14, Groupe de la Banque mondiale.
- Ghose, D. et Montfaucon, A. F. (2023)**, « Firms in Global Value Chains during Covid-19 : Evidence from Indonesia », Policy Research Working Paper Series, n° 10514, Banque mondiale.
- Gilbert, J. (2009)**, « Agricultural Trade Reform Under Doha and Poverty in India », Utah State University, Department of Economics and Finance.
- Gilpin, R. (1981)**, *War and Change in International Politics*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Glaser, C. L. (1997)**, « The Security Dilemma Revisited », *World Politics* 50(1), pages 171 à 201.
- Goes, C. et Bekkers, E. (2022)**, « The Impact of Geopolitical Conflicts on Trade, Growth, and Innovation », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2022-09. Voir : https://www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd202209_e.htm.

- Goldberg, P. et Pavcnik, N.** (2007), « Distributional effects of globalization in developing countries », *Journal of Economic Literature* 45(1), pages 39 à 82.
- Goldberg, P. K. et Larson, G.** (2023), « The Unequal Effects of Globalization », Cambridge (Massachusetts).
- Goldberg, P. K. et Pavcnik, N.** (2003), « The response of the informal sector to trade liberalization », *Journal of Development Economics* 72(2), pages 463 à 496.
- Goldberg, P. K. et Reed, T.** (2022), « Demand-Side Constraints in Development: The Role of Market Size, Trade, and (In)Equality », Yale University Working Paper, New Haven (Connecticut).
- Goulder, L. H. et Schein, A. R.** (2013), « Carbon Taxes Versus Cap and Trade: A Critical Review », *Climate Change Economics* 4(3), pages 1 à 28.
- Goyal, T. M., Kukreja, P. et Kedia, M.** (2022), « MSMEs Go Digital: Leveraging Technology to Sustain During the COVID-19 Crisis », Indian Council for Research on International Economic Relations, New Delhi.
- Greenstone, M. et Hanna, R.** (2014), « Environmental regulations, air and water pollution, and infant mortality in India », *American Economic Review* 104(10), pages 3038 à 3072.
- Grether, J.-M., Mathys, N. A. et de Melo, J.** (2009), « Scale, Technique and Composition Effects in Manufacturing SO₂ Emissions », *Journal of Environmental and Resource Economics* 43(2), pages 257 à 274.
- Grieco, J. M.** (1988), « Anarchy and the Limits of Cooperation: A Realist Critique of the Newest Liberal Institutionalism », *International Organization* 42(3), pages 485 à 507.
- Grossman, G. M. et Krueger, A. B.** (1995), « Economic growth and the environment », *The Quarterly Journal of Economics* 110(2), pages 353 à 377.
- Grover, A., Lall, S. et Maloney, W.** (2022), *Place, productivity, and prosperity: Revisiting spatially targeted policies for regional development*, Publications de la Banque mondiale, Washington, (D.C).
- Haddad, M., Lim, J. J., Pancaro, C. et Saborowski, C.** (2013), « Trade openness reduces growth volatility when countries are well diversified », *Canadian Journal of Economics* 46(2), pages 765 à 790.
- Häge, F. M.** (2017), « Chance-Corrected Measures of Foreign Policy Similarity (FPSIM Version 2) », Harvard Dataverse, V2. Voir : <https://doi.org/10.7910/DVN/ALVXLM>.
- Hagen, A. et Schneider, J.** (2021), « Trade sanctions and the stability of climate coalitions », *Journal of Environmental Economics and Management* 109, n° 102504.
- Halpern, L., Koren, M., Szeidl, A.,** (2015), « Imported Inputs and Productivity. » *American Economic Review*, 105(12), pages 3660 à 3703.
- Handley, K. et Limão, N.** (2017), « Policy Uncertainty, Trade, and Welfare: Theory and Evidence for China and the United States », *American Economic Review*, 107(9), pages 2731 à 2783.
- Handley, K. et Limão, N.** (2022), « Trade policy uncertainty », *Annual Review of Economics* 14, pages 363 à 395.
- Handley, K., Kamal, F. et Monarch, R.** (2020), « Rising Import Tariffs, Falling Export Growth: When Modern Supply Chains Meet Old-Style Protectionism », NBER Working Paper Series, NBER Working Paper, n° 26611, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge (Massachusetts).
- Hanson, G. H. et Slaughter, M. J.** (2023), « How Commerce Can Save the Climate: The Case for a Green Free Trade Agreement », *Foreign Affairs*, 28 février 2023. Voir : <https://www.foreignaffairs.com/world/how-commerce-can-save-the-climate-green-free-trade-agreement>.
- Hassan, T. A., Hollander, S., Van Lent, L. et Tahoun, A.** (2019), « Firm-level political risk: Measurement and effects », *The Quarterly Journal of Economics* 134(4), pages 2135 à 2202.
- Heath, B. J.** (2020), « The New National Security Challenge to the Economic Order », *The Yale Law Journal* 129 (4), pages 924 à 1275.
- Hegre, H.** (2000), « Development and the Liberal Peace: What Does It Take to Be a Trading State? », *Journal of Peace Research* 37(1), pages 5 à 30.
- Hegre, H., Oneal, J. R. et Russett, B.** (2010), « Trade does promote peace: New simultaneous estimates of the reciprocal effects of trade and conflict », *Journal of Peace Research* 47(6), pages 763 à 774.
- Helpman, E., Itskhoki, O. et Redding, S.** (2010), « Inequality and unemployment in a global economy », *Econometrica* 78(4), pages 1239 à 1283.
- Helveston, J. P., He, G. et Davidson, M. R.** (2022), « Quantifying the cost savings of global solar photovoltaic supply chains », *Nature*, pages 1 à 5.
- Henders, S., Persson, U. M. et Kastner, T.** (2015), « Trading Forests: Land-use Change and Carbon Emissions Embodied in Production and Exports of Forest-risk Commodities », *Environmental Research Letters* 10(12), n° 125012.
- Henderson, J. V.** (1996), « Effects of Air Quality Regulation », *The American Economic Review* 86(4), pages 789 à 813.
- Hertel, T. W. et Keeney, R.** (2009), « The Poverty Impacts of Global Commodity Trade Liberalization », Agricultural Distortions Working Paper Series, Groupe de la Banque mondiale, Washington (D.C.).
- Hill, R. V. et Vigneri, M.** (2014), « Mainstreaming gender sensitivity in cash crop market supply chains », dans Quisumbing, A.R., Meinzen-Dick, R., Raney, T. L., Croppenstedt, A., Behrman, J. A. et Peterman, A. (éds), *Gender in Agriculture: Closing the Knowledge Gap*, Springer, New York.
- Hillebrand, E. E.** (2009), « Deglobalization Scenarios: Who Wins? Who Loses? », *Global Economy Journal* 10(2).
- Hirschman, A. O.** (1945), *National Power and the Structure of Foreign Trade*, University of California Press, Berkeley.

- Hoang, T. X. et Nguyen, H. M.** (2020), « Impact of US market access on local labour markets in Vietnam », *Economics of Transition and Institutional Change* 28(2), pages 315 à 343.
- Hoekman, B.** (2015), « The Global Trade Slowdown : A New Normal ? », CEPR Press, VoxEU eBook. Voir : <https://cepr.org/publications/books-and-reports/global-trade-slowdown-new-normal>.
- Hoekman, B. et Shepherd, B.** (2017), « Services Productivity, Trade Policy and Manufacturing Exports », *The World Economy* 40(3), pages 499 à 516.
- Hoekman, B., Mavroidis., P., Nelson. D** (2022), « Geopolitical competition, globalisation and WTO reform », *The World Economy* 46(5) : 1163 à 1188.
- Houweling, H. et Siccama, J. G.** (1988), « Power Transitions as a Cause of War », *The Journal of Conflict Resolution* 32(1), pages 87 à 102.
- Hovhannisyann, N. et Keller, W.,** (2015), « International business travel : an engine of innovation ? », *Journal of Economic Growth*, 20(1), pages 75 à 104.
- Howe, R.** (2006), « Montesquieu on Commerce, Conquest, War and Peace », *Brooklyn Journal of International Law* 31 :3, article 3.
- Howse, R.** (2022), « Symposium On Gregory Shaffer, 'Governing the Interface of U.S.-China Trade Relations': The Limits of the WTO », AJIL Unbound.
- Huang, J., Jun, Y., Xu, Z., Rozelle, S. et Li, N.** (2007), « Agricultural trade liberalization and poverty in China », *China Economic Review* 18(3), pages 244 à 265.
- Hübner, C.** (2021), « Perception of the Planned EU Carbon Border Adjustment Mechanism in Asia Pacific – An Expert Survey ».
- Hummels, D. et Schaur, G.** (2013), « Time as a Trade Barrier », *The American Economic Review* 103(7), pages 2935 à 2959.
- Humphrey, J., Mansell, R., Paré, D. et Schmitz, H.** (2003), « Reality of e-commerce with developing countries », Media Studies, LSE, Londres.
- Ikenberry, J.** (2018), « The End of the Liberal International Order ? » *International Affairs* 94(1), pages 7 à 23.
- Impullitti, G., Licandro, O. et Rendahl, P.** (2022), « Technology, market structure and the gains from trade », *Journal of International Economics* 135, n° 103557.
- Institute for Economics & Peace** (2023), « Global Peace Index 2023 : Measuring Peace in a Complex World », IEP, Sydney.
- Irwin, D. A.** (2019), « Does Trade Reform Promote Economic Growth ? A Review of Recent Evidence », PIIE Working Paper, n° 19-9, Peterson Institute for International Economics (PIIE), Washington (D.C.).
- Irwin, D. A.** (2020), « The pandemic adds momentum to the deglobalisation trend », VoxEU, version en ligne, 5 mai 2020. Voir : <https://cepr.org/voxeu/columns/pandemic-adds-momentum-deglobalisation-trend>.
- Jacks, D. S. et Novy, D.** (2020), « Trade Blocs and Trade Wars during the Interwar Period », *Asian Economic Policy Review* 15(1), pages 119 à 136.
- Jafari, Y. et Tarr, D. G.** (2017), « Estimates of Ad Valorem Équivalents of Barriers Against Foreign Suppliers of Services in Eleven Services Sectors and 103 Countries », *The World Economy* 40(3), pages 544 à 573.
- Jakubik, A. et Piermartini, R.** (2023), « How WTO commitments tame uncertainty », *European Economic Review*, n° 104495.
- Jansen, J., Jäger, P. et Redeker, N.** (2023), « For climate, profits, or resilience ? Why, where and how the EU should respond to the Inflation Reduction Act », Policy Brief, Hertie School, Jacques Delors Centre. Voir : <https://www.delorscentre.eu/en/publications/ira-europee-response>.
- Javorcik, B. S.** (2004), « Does Foreign Direct Investment Increase the Productivity of Domestic Firms ? In Search of Spillovers Through Backward Linkages », *American Economic Review* 94(3), pages 605 à 627.
- Jervis, R.** (1978), « Cooperation Under the Security Dilemma », *World Politics* 30(2), pages 167 à 214.
- Johnson, R. C. et Noguera, G.** (2017), « A portrait of trade in value-added over four decades », *Review of Economics Statistics* 99(5), pages 896 à 911.
- Karabarbounis, L. et Neiman, B.** (2013), « The Global Decline of the Labor Share », *The Quarterly Journal of Economics* 129(1), pages 61 à 103.
- Karam, F. et Zaki, C.** (2020), « A new dawn for MENA firms : service trade liberalization for more competitive exports », *Applied Economics* 52(1), pages 19 à 35.
- Karim, I. E. E. A. et Kirschke, D.** (2003), « The Implications of World Trade Liberalization on Agricultural Trade and Food Security : A Case Study of Sudan », réunion annuelle 2003, 16-22 août 2003, International Association of Agricultural Economists, Durban (Afrique du Sud).
- Kasahara, H., et Rodrigue, J.,** (2008), « Does the use of imported intermediates increase productivity ? Plant-level evidence », *Journal of Development Economics*, 87(1), pages 106 à 118.
- Keller, W.** (2002), « Geographic localization of international technology diffusion », *American Economic Review* 92(1), pages 120 à 142.
- Keohane, R. O.** (1984), *After Hegemony : Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton University Press, Princeton (New Jersey).
- Kerr, S. et Kerr, W.,** (2018), « Global Collaborative Patents », *Economic Journal*, 128(612), pages F235 à F272.
- Keshk, O. M. G., Pollins, B. M. et Reuveny, R.** (2004), « Trade Still Follows the Flag : The Primacy of Politics in a Simultaneous Model of Interdependence and Armed Conflict », *The Journal of Politics* 66(4), pages 1155 à 1179.
- Khilnani, S., Kumar, R., Mehta, P., Menon, P., Raghavan, S., Saran, S., Nilekani, N. et Varadarajan, S.** (2012), « NonAlignment 2.0 : A Foreign and Strategic Policy for India in the Twenty First Century », Centre for Policy Research (29 février 2012). Voir : <https://cprindia.org/>

- briefsreports/nonalignment-2-0-a-foreign-and-strategic-policy-for-india-in-the-twenty-first-century/.
- Kim, H. M. et Rousseau, D. L.** (2005), « The Classical Liberals Were Half Right (or Half Wrong) : New Tests of the 'Liberal Peace', 1960-88 », *Journal of Peace Research* 42(5), pages 523 à 543.
- Kindleberger, C.** (1986), *The World in Depression, 1929-1939* (édition révisée et augmentée), University of California Press, Berkeley et Los Angeles.
- Kinfemichael, B. et Morshed, A. K. M. M.** (2019), « Unconditional convergence of labor productivity in the service sector », *Journal of Macroeconomics* 59, pages 217 à 229.
- Kinne, B. J.** (2012), « Multilateral Trade and Militarized Conflict : Centrality, Openness, and Asymmetry in the Global Trade Network », *The Journal of Politics* 74(1), pages 308 à 322.
- Kinne, B. J.** (2014), « Does third-party trade reduce conflict ? Credible signaling versus opportunity costs », *Conflict Management and Peace Science* 31(1), pages 28 à 48.
- Klasing, M. et Millionis, P.** (2014), « Quantifying the evolution of world trade, 1870-1949 », *Journal of International Economics* 92(1), pages 185 à 197.
- Kovak, B. K., Oldenski, L. et Sly, N.** (2017), « The Labor Market Effects of Offshoring by U.S. Multinational Firms : Evidence from Changes in Global Tax Policies », National Bureau of Economic Research Working Paper Series, n° 23947.
- Kowalski, P. et Legendre, C.** (2023), « Raw materials critical for the green transition : Production, international trade and export restrictions », OECD Trade Policy Papers, n° 269, Publications de l'OCDE, Paris. Voir : <https://doi.org/10.1787/c6bb598b-en>.
- KPMG et Snapdeal** (2015), « Impact of E-commerce on SMEs in India », KPMG India, Mumbai.
- Krasner, S. D.** (1976), « State Power and the Structure of International Trade », *World Politics* 28(3), pages 317 à 347.
- Krasner, S. D.** (1982), « Structural Causes and Regime Consequences : Regimes as Intervening Variables », *International Organization* 36(2), pages 185 à 205.
- Krauthammer, C.** (1990), « The Unipolar Moment », *Foreign Affairs* 70(1), pages 23 à 33.
- Krugman, P.** (1992), « Does the New Trade Theory Require a New Trade Policy ? », *The World Economy* 15(4), pages 423 à 442. Voir : <https://doi.org/10.1111/j.1467-9701.1992.tb00528.x>.
- Kuehl, J., Bassi, A. M., Gass, P. et Pallaske, G.** (2021), « Cutting emissions through fossil fuel subsidy reform and taxation », International Institute for Sustainable Development, Global Studies Initiative, juillet 2021.
- Kutlina-Dimitrova, Z. et Lakatos, C.** (2017), « The Global Costs of Protectionism », Policy Research Working Papers, n° 8277, Banque mondiale, Washington (D.C.).
- Kyvik-Nordås, H. et Kox, H.** (2009), « Quantifying Regulatory Barriers to Services Trade », OECD Trade Policy Papers, Publications de l'OCDE, Paris.
- Lafrogne-Joussier, R., Martin, J. et Mejean, I.** (2022), « Supply shocks in supply chains : Evidence from the early lockdown in China », *IMF Economic Review* 71, pages 170 à 215.
- Lamprecht, P. et Miroudot, S.** (2018), « The value of market access and national treatment commitments in services trade agreements », Publications de l'OCDE, n° 213.
- Lange, I. et Bellas, A.** (2005), « Technological change for sulfur dioxide scrubbers under market-based regulation », *Land Economics* 81(4), pages 546 à 556.
- Larch, M. et Yotov, Y.** (2023), « Estimating the Effects of Trade Agreements : Lessons From 60 Years of Methods and Data », School of Economics Working Paper Series, Drexel University.
- Lashkaripour, A.** (2021), « The Cost of a Global Tariff War : A Sufficient Statistics Approach », *Journal of International Economics* 13(103419).
- Lashkaripour, A. et Lugovskyy, V.** (2023), « Profits, scale economies, and the gains from trade and industrial policy », *American Economic Review*.
- Layne, C.** (2012), « This Time It's Real : The End of Unipolarity and the 'Pax Americana' », *International Studies Quarterly* 56(1), pages 203 à 213.
- Le Moigne, M.** (2023), « The Green Comparative Advantage : Fighting Climate Change through Trade », Kühne Center for Sustainable Trade and Logistics, Zurich. Voir : https://www.kuehnecenter.uzh.ch/impact_series/2023_05_22-the_green_comparative_advantage.html
- Le Moigne, M., Lepot, S., Ossa, R., Ritel, M. et Simon, D.** (2023), « A Quantitative Analysis of Sustainable Globalization », University of Zurich Working Paper.
- Leahy, D. et Neary, J. P.** (2009), « Multilateral subsidy games », *Economic Theory* 41, pages 41 à 66.
- Lee, H. L.** (2019), « The view from Singapore and Southeast Asia », discours d'orientation du Premier ministre Lee Hsien Loong au dîner d'ouverture de l'International Institute for Strategic Studies (IISS) pour le Shangri-La Dialogue, le 31 mai 2019. Voir : <https://www.pmo.gov.sg/Newsroom/PM-Lee-Hsien-Loong-at-the-IISS-Shangri-La-Dialogue-2019>.
- Lee, J.-W. et Pyun, J. H.** (2016), « Does Trade Integration Contribute to Peace ? », *Review of Development Economics* 20(1), pages 327 à 344.
- Lee, W., Mulabdic, A. et Ruta, M.** (2023), « Third-country effects of regional trade agreements : A firm-level analysis », *Journal of International Economics* 140, n° 103688.
- Lee, Y. Y. et Falahat, M. J. T. I. M. R.** (2019), « The impact of digitalization and resources on gaining competitive advantage in international markets : Mediating role of marketing, innovation and learning capabilities », *Technology Innovation Management Review* 9(11), pages 26 à 38.
- Lehne, S.** (2023), « After Russia's War Against Ukraine : What Kind of World Order ? », Carnegie Europe (28 février 2023), Bruxelles. Voir : <https://carnegieeurope.eu/2023/02/28/after-russia-s-war-against-ukraine-what-kind-of-world-order-pub-89130>.

- Leibovici, F. et Santacreu, A. M.** (2020), « International Trade of Essential Goods During a Pandemic », Federal Reserve Bank of Saint Louis. Voir : <https://www.freit.org/WorkingPapers/Papers/TradePolicyGeneral/FREIT1691.pdf>.
- Lenzen, M., Moran, D., Kanemoto, K., Foran, B., Lobefaro, L. et Geschke, A.** (2012), « International trade drives biodiversity threats in developing nations », *Nature* 486(7401), pages 109 à 112.
- Lester, S. et Zhu, H.** (2019), « A Proposal for 'Rebalancing' To Deal With 'National Security' Trade Restrictions », *Fordham International Law Journal* 42(5). Voir : <https://ir.lawnet.fordham.edu/ilj/vol42/iss5/5>.
- Levinson, A.** (2009), « Technology, International Trade, and Pollution from US Manufacturing », *American Economic Review* 99(5), pages 2177 à 2192.
- Levinson, A. et Taylor, M. S.** (2008), « Unmasking the Pollution Haven Effect », *International Economic Review* 49(1), pages 223 à 254.
- Levy-Yeyati, E., Stein, E. et Daude, C.** (2003), « Regional Integration and the Location of FDI », IADB Research Department Working Paper, n° 492.
- Lewis, L. et Monarch, R.** (2016), « Causes of the global trade slowdown », Conseil des gouverneurs du Système de la réserve fédérale (États-Unis), 10 novembre 2016. Voir : <https://www.federalreserve.gov/econresdata/notes/ifdp-notes/2016/causes-of-the-global-trade-slowdown-20161110.html>.
- Liberman, P.** (1996), « Trading with the Enemy: Security and Relative Economic Gains », *International Security* 21(1), pages 147 à 175.
- Lighthizer, R. E.** (2020) « Report on the Appellate Body of the World Trade Organization », Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR), Washington, (D.C.).
- Lim, H. R.** (2022), « Trade in Intermediates and US Manufacturing Emissions », University of Maryland working paper.
- Lupu, Y. et Traag, V. A.** (2013), « Trading Communities, the Networked Structure of International Relations, and the Kantian Peace », *The Journal of Conflict Resolution* 57(6), pages 1011 à 1042.
- Maertens, M. et Swinnen, J.** (2012), « Gender and Modern Supply Chains in Developing Countries », *Journal of Development Studies* 48(10), pages 1412 à 1430.
- Mahlstein, K., McDaniel, C., Schropp, S. et Tsigas, M.** (2022), « Estimating the Economic Effects of Sanctions on Russia: An Allied Trade Embargo », *The World Economy* 45(11), pages 3344 à 3383.
- Majune, S. K. et Stolzenburg, V.** (2023), « Mapping Global Concentration in Trade Flows », document de travail de l'OMC, à paraître.
- Malgouyres, C.** (2017), « The Impact of Chinese Import Competition on the Local Structure of Employment and Wages: Evidence from France », *Journal of Regional Science* 57(3), pages 411 à 441.
- Mancini, M., Taglioni, D. et Borin, A.** (2022), « Integration in global value chains might not increase exposure to risk after all », VoxEU (1 March 2022). Voir : <https://cepr.org/voxeu/columns/integration-global-value-chains-might-not-increase-exposure-risk-after-all>.
- Maoz, Z.** (2006), « Network Polarization, Network Interdependence, and International Conflict, 1816-2002 », *Journal of Peace Research* 43(4), pages 391 à 411.
- Maoz, Z.** (2009), « The Effects of Strategic and Economic Interdependence on International Conflict across Levels of Analysis », *American Journal of Political Science* 53(1), pages 223 à 240.
- Maoz, Z., Johnson, P. L., Kaplan, J., Ogunkoya, F. et Shreve, A. P.** (2019), « The Dyadic Militarized Interstate Disputes (MIDs) Dataset Version 3.0: Logic, Characteristics, and Comparisons to Alternative Datasets », *Journal of Conflict Resolution* 63(3), pages 811 à 835.
- Martin, P., Mayer, T. et Thoenig, M.** (2008), « Make trade not war? », *The Review of Economic Studies* 75(3), pages 865 à 900.
- Martin, P., Mayer, T. et Thoenig, M.** (2012), « The Geography of Conflicts and Regional Trade Agreements », *American Economic Journal: Macroeconomics*, 4(4), pages 1 à 35.
- Mastanduno, M.** (1991), « Do Relative Gains Matter? America's Response to Japanese Industrial Policy », *International Security* 16(1), pages 73 à 113.
- Mathieu, C.** (2020), « Brexit: What Economic Impacts Does the Literature Anticipate? », *Revue de l'OFCE* 3(167), pages 43 à 81.
- Mattoo, A. et Staiger, R.** (2019), « Trade Wars: What do they Mean? Why are they Happening now? What are the costs? », World Bank Policy Research Working Paper, n° 8829 (22 avril 2019). Voir : <https://ssrn.com/abstract=3376278>.
- Mavroidis, P. C.** (2008), « From GATT 1947 to GATT 1994 », dans *Trade in Goods: The GATT and the Other Agreements Regulating Trade in Goods*, Oxford University Press.
- Mazarr, M. J.** (2022), *Understanding Competition: Great Power Rivalry in a Changing International Order*, RAND Corporation, Santa Monica.
- Mbaye, A. A., Ndiaye, M. B. O., Gueye, A., Barry, I., Sarr, K. Y., Mbaye, M., Dia, A. K. et Sène, M. M.** (2022), « Utiliser les chaînes de valeur régionales comme stratégie de diversification des exportations dans un contexte post-COVID 19: cas des pays de l'UEMOA », Rapport du Programme de chaires de l'OMC, Université d'Abomey-Calavi, Abomey-Calavi, et Université Cheikh-Anta-Diop, Dakar.
- McDonald, P. J.** (2004), « Peace through Trade or Free Trade? », *The Journal of Conflict Resolution* 48(4), pages 547 à 572.
- McMillan, M., Rodrik, D. et Verduzco-Gallo, Í.** (2014), « Globalization, structural change, and productivity growth, with an update on Africa », *World Development* 63, pages 11 à 32.
- Mearsheimer, J. J.** (1994), « The False Promise of International Institutions », *International Security* 19(3), pages 5 à 49.

- Mearsheimer, J. J.** (2001), *The Tragedy of Great Power Politics*, W. W. Norton & Company, New York.
- Melitz, M. J. et Trefler, D.** (2012), « Gains from Trade When Firms Matter », *Journal of Economic Perspectives* 26(2), pages 91 à 118.
- Meltzer, J. P.** (2022), « Rewiring US trade policy to address new global realities », *The Hill* (4 novembre 2022). Voir : <https://thehill.com/opinion/international/3719612-rewiring-us-trade-policy-to-address-new-global-realities/>.
- Meng, B., Ye, M. et Wei, S.-J.** (2020), « Measuring Smile Curves in Global Value Chains », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics* 82(5), pages 988 à 1016.
- Meng, J., Huo, J., Zhang, Z., Liu, Y., Mi, Z., Guan, D. et Feng, K.** (2023), « The narrowing gap in developed and developing country emission intensities reduces global trade's carbon leakage », *Nature Communications* 14(1), n° 3775.
- Menon, S.** (2022), « A New Cold War May Call for a Return to Nonalignment », *Foreign Policy* (1^{er} juillet 2022). Voir : <https://foreignpolicy.com/2022/07/01/nonalignment-international-system-alliance-bloc/>.
- Métivier, J., Bacchetta, M., Bekkers, E. et Koopman, R. B.** (2023), « International Trade Cooperation's Impact on the World Economy », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2023-02, OMC, Genève.
- Miguelez, E.** (2018), « Inventor diasporas and the internationalization of technology », *The World Bank Economic Review*, 32(1), pages 41 à 63.
- Milanovic, B.** (2012), « Global Income Inequality by the Numbers : In History and Now -An Overview », World Bank Policy Research Working Papers, n° 30.
- Milanovic, B.** (2022), « The Three Eras of Global Inequality, 1820-2020 with the Focus on the Past Thirty Years », Working Paper Series, n° 59, Stone Center on Socio-Economic Inequality, New York.
- Mo, J., Qiu, L. D., Zhang, H. et Dong, X.** (2021), « What You Import Matters for Productivity Growth : Experience from Chinese Manufacturing Firms », *Journal of Development Economics* 152, n° 102677.
- Mohan, C. R.** (2023), « Why Nonalignment Is Dead and Won't Return », *Foreign Policy* (10 septembre 2022). Voir : <https://foreignpolicy.com/2022/09/10/nonalignment-superpowers-developing-world-us-west-russia-china-india-geopolitics-ukraine-war-sanctions/>.
- Moisé, E. et Rubínová, S.** (2023), « Trade policies to promote the circular economy : A case study of lithium-ion batteries », OECD Trade and Environment Working Papers 2023/01, Publications de l'OCDE, Paris.
- Monteiro, J.-A.** (2016), « Provisions on Small and Medium-sized Enterprises in Regional Trade Agreements », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2016-12, OMC, Genève
- Monteiro, J.-A.** (2021), « Buena Vista : Social Corporate Responsibility Provisions in Regional Trade Agreements », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2021-11, OMC, Genève.
- Monteiro, J.-A. et Trachtman, J. P.** (2020), « Environmental Laws », dans Mattoo, A., Rocha, N. et Ruta, M. (éds), *Handbook of Deep Trade Agreements*, Banque mondiale, Washington (D.C.).
- Montesquieu, C. d. S.** (1781), *De l'esprit des lois*, imprimé pour J. Collingwood, Londres.
- Moran, T. H., Görg, H. et Seric, A.** (2016), « Quality FDI and Supply-Chains in Manufacturing : Overcoming Obstacles and Supporting Development », KCG Policy Papers, Kiel Centre for Globalization (KCG).
- Morelli, M. et Sonno, T.** (2017), « On 'Economic Interdependence and War' », *Journal of Economic Literature*, 55(3), pages 1084 à 1097.
- Morgenthau, H. J.** (1948), *Politics Among Nations : The Struggle for Power and Peace*, McGraw-Hill/Irwin, New York.
- Morrow, J. D.** (1999), « How Could Trade Affect Conflict ? », *Journal of Peace Research* 36(4), pages 481 à 489.
- Myovella, G., Karacuka, M. et Haucap, J.** (2020), « Digitalization and economic growth : A comparative analysis of Sub-Saharan Africa and OECD economies », *Telecommunications Policy* 44(2), n° 101856.
- Nano, E. et Stolzenburg, V.** (2021), « The Role of Global Services Value Chains for Services-Led Development », dans Banque asiatique de développement, UIBE, IDE-JETRO, World Trade Organization et CDRF (éds), *Global Value Chain Development Report 2021 : Beyond Production*, Banque asiatique de développement, Manille (Philippines).
- Nano, E., Nayyar, G., Rubínová, S. et Stolzenburg, V.** (2021) « The impact of services liberalization on education : Evidence from India », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2021-10, OMC, Genève.
- NAPAP** (2005), National Acid Precipitation Assessment Program Report to Congress : An Integrated Assessment, National Science and Technology Council, Committee on Environment and Natural Resources.
- Nayyar, G., Cruz, M. et Zhu, L.** (2021a), « Does Premature Deindustrialization Matter ? The Role of Manufacturing versus Services in Development », *Journal of Globalization and Development* 12(1), pages 63 à 102.
- Nayyar, G., Hallward-Driemeier, M. et Davies, E.** (2021b), *At Your Service ? : The Promise of Services-Led Development*, Publications de la Banque mondiale, Washington (D.C.).
- Ngai, R. L. et Petrongolo, B.** (2017), « Gender Gaps and the Rise of the Service Economy », *American Economic Journal : Macroeconomics* 9(4)1, n° 44.
- Nishioka, S. et Ripoll, M.**, (2012), « Productivity, trade and the R&D content of intermediate inputs », *European Economic Review*, 56(8), pages 1573 à 1592.
- Nordhaus, W. D.** (2015), « Climate Clubs : Overcoming Free-Riding in International Climate Policy », *American Economic Review* 105(4), pages 1339 à 1370.

- Nordström, H.** (2023), « Does the Risk of Carbon Leakage Justify the CBAM ? », Robert Schuman Centre for Advanced Studies Research Paper, n° RSC 08, 2023
- Odedra-Straub, M.** (2003), « 'E-Commerce and Development' : Whose development ? », *The Electronic Journal of Information Systems in Developing Countries* 11(1), pages 1 à 5.
- Oneal, J. R.** (2003), « Measuring Interdependence and Its Pacific Benefits : A Reply to Gartzke & Li », *Journal of Peace Research* 40(6), pages 721 à 725.
- Oneal, J. R. et Russett, B.** (1997), « The Classical Liberals Were Right : Democracy, Interdependence, and Conflict, 1950-1985 », *International Studies Quarterly* 41(2), pages 267 à 293.
- Oneal, J. R. et Russett, B.** (1999), « The Kantian Peace : The Pacific Benefits of Democracy, Interdependence, and International Organizations, 1885-1992 », *World Politics* 52(1), pages 1 à 37.
- Oneal, J. R., Oneal, F. H., Maoz, Z. et Russett, B.** (1996), « The Liberal Peace : Interdependence, Democracy, and International Conflict, 1950-85 », *Journal of Peace Research* 33(1), pages 11 à 28.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** (2015), « Cadre d'action pour l'investissement », OCDE, Paris.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** (2018), « Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises », OCDE, Paris.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** (2021b), « Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS – Rapport d'étape juillet 2020 – septembre 2021 », OCDE, Paris.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** (2021c), « The Digital Transformation of SMEs », OCDE, Paris.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** (2022a), *Trade in Embodied CO₂ (TECO₂) Database*, OCDE, Paris.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** (2022b), *Perspectives mondiales des plastiques : scénarios d'action à l'horizon 2060*, OCDE, Paris.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** (2023a), *Informality and Globalisation : In Search of a New Social Contract*, OCDE, Paris.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** (2023b), *What is BEPS ? 2023* [citation 2023]. Voir : <https://www.oecd.org/tax/beps/about/#mission-impact>.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale du commerce (OMC) et Groupe de la Banque mondiale** (2023), *Rising Global Food Insecurity : Assessing Policy Responses – A report prepared at the request of the Group of 20 (G20)*, FAO (Rome), OMC (Genève) et Groupe de la Banque mondiale, Washington (D.C.), Voir : <https://www.fao.org/3/cc5392en/cc5392en.pdf>.
- Organisation internationale du travail (OIT)** (2012), « Rapport mondial sur les salaires 2012/13 : Salaires et croissance équitable », BIT, Genève.
- Organisation internationale du travail (OIT)** (2021), « Le travail décent dans une économie mondialisée – Quelques leçons des initiatives publiques et privées », BIT, Genève.
- Organisation internationale du travail (OIT)** (2022), « Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale », BIT, Genève.
- Organisation internationale du travail (OIT) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** (2015), « The Labour Share in G20 Economies », rapport préparé en vue du Groupe de travail du G-20 sur l'emploi, Antalya (Turquie), 26 et 27 février 2015.
- Organisation internationale du travail (OIT) et Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2017), *Investir dans les compétences pour un commerce inclusif*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (1996a), « Organe de règlement des différends – Compte rendu de la réunion tenue au Centre William Rappard le 16 octobre 1996 », Document officiel de l'OMC WT/DSB/M/24, OMC, Genève. Voir : <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=R:/WT/DSB/M24.pdf&Open=True>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (1996b), Déclaration ministérielle de Singapour, OMC, Singapour. Voir : https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min96_f/wtodec_f.htm.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2007), *Rapport sur le commerce mondial 2007 – Soixante ans de coopération commerciale multilatérale : qu'avons-nous appris ?*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2008), « Déclaration sur le commerce électronique mondial – adoptée le 20 mai 1998 », Document officiel de l'OMC WT/MIN(98)/DEC/2. Voir : <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=R:/WT/MIN98/DEC2.pdf&Open=True>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2010), *Rapport sur le commerce mondial 2010 : Le commerce des ressources naturelles*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2011), *Rapport sur le commerce mondial 2011. L'OMC et les accords commerciaux préférentiels : de la coexistence à la cohérence*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2014), *Rapport sur le commerce mondial 2014 : Commerce et développement – tendances récentes et rôle de l'OMC*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2016), *Rapport sur le commerce mondial 2016 : Égaliser les conditions du commerce pour les PME*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2017), *Rapport sur le commerce mondial 2017 : Commerce, technologie et emploi*, OMC, Genève.

- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2018a), « L'intégration du commerce en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable », OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2018b), *Rapport sur le commerce mondial 2018 : L'avenir du commerce mondial : comment les technologies numériques transforment le commerce mondial*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2019a), « Utilisation cohérente des modèles de notification – Recommandation – Adoptée à la réunion des 13-15 novembre 2019 », OMC, Genève. Voir : <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/G/TBT/35R1.pdf&Open=True>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2019b), *Rapport sur le commerce mondial 2019 : L'avenir du commerce des services*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2020a), *Rapport sur le commerce mondial 2020 : Les politiques publiques visant à promouvoir l'innovation à l'ère numérique*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2020b), « Coûts du commerce en temps de pandémie mondiale », Note d'information, OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/french/tratop_f/covid19_f/trade_costs_report_f.pdf
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2021a), *Rapport sur le commerce mondial 2021 : Résilience économique et commerce*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2021b), « Déclaration de la conclusion des négociations sur la réglementation intérieure dans le domaine des services », Document officiel de l'OMC WT/L/1129, OMC, Genève. Voir : <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/L/1129.pdf&Open=True>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2021c), « WTO Trade Cost Index: Evolution, Incidence and Determinants – Note d'information 1 (24 mars 2021) », OMC, Genève. Voir : <http://tradecosts.wto.org/>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2021d), « Groupe de travail informel sur les MPME : Déclaration sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) », Document officiel de l'OMC INF/MSME/4/Rev.2, OMC, Genève. Voir : <https://docs.wto.org/dol2festaff/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/MSME/4R2.pdf&Open=True>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2021e), *Atténuer les goulets d'étranglement d'ordre commercial dans les pays en développement sans littoral*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022a), « Document final de la CM12 – Adopté le 17 juin 2022 », Document officiel de l'OMC WT/MIN(22)/24, OMC, Genève. Voir : <https://docs.wto.org/dol2festaff/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN22/24.pdf&Open=True>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022b), « Conférences ministérielles de l'OMC – Notes d'information pour la CM12 », OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc12_f/briefing_notes_f/briefing_notes_f.htm.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022c), « Programme de travail sur le commerce électronique – Décision ministérielle – Adoptée le 17 juin 2022 », Document officiel de l'OMC WT/MIN(22)/32, OMC, Genève. Voir : <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN22/32.pdf&Open=True>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022d), « Déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire – Adoptée le 17 juin 2022 », Document officiel de l'OMC WT/MIN(22)/28, OMC, Genève. Voir : <https://docs.wto.org/dol2festaff/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN22/28.pdf&Open=True>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022e), « Décision ministérielle sur l'exemption des prohibitions ou restrictions à l'exportation pour les achats de produits alimentaires du programme alimentaire mondial – Adoptée le 17 juin 2022 », Document officiel de l'OMC WT/MIN(22)/29, OMC, Genève. Voir : <https://docs.wto.org/dol2festaff/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN22/29.pdf&Open=True>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022f), « Évolution récente de la participation des MPME d'économies développées au commerce international – MPME Note de recherche #1 », OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/french/tratop_f/msmes_f/ersd_research_note1_msmes_in_developed_economies.pdf.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022g), *Rapport sur le commerce mondial 2022 : Changement climatique et commerce international*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022h), « Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial international », Document officiel de l'OMC WT/TPR/OV/25, OMC, Genève. Voir : <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/TPR/OV25.pdf&Open=True>.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022i), « Le commerce des produits médicaux dans le contexte de la lutte contre la COVID-19 : Faits nouveaux intervenus en 2019-2021 », Note d'information, OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/french/tratop_f/covid19_f/med_goods_2019_21_f.pdf.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022j), « Small and Medium Manufacturing Enterprise Trade Participation in Developing Economies », MPME Note de recherche #2, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2022k), *MPME Note 1*, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2023a), *One year of war in Ukraine : Assessing the impact on global trade and development*, OMC, Genève.

- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2023b), « Trade Monitoring Report Update : A Year of Turbulence on Food and Fertilizers Markets », OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/english/news_e/news23_e/trdev_02mar23_e.pdf.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2023c), « Decarbonization standards and the iron and steel sector : how can the WTO support greater coherence ? », Notes d'information sur le commerce et le changement climatique, n° 7, OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/trade-climate-change_info_brief_no7_e.pdf.
- Organisation mondiale du commerce (OMC)** (2023d), « Report on G20 Trade Measures », OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (OMC) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** (2021), « Services domestic regulation in the WTO : Cutting red tape, slashing trade costs, and facilitating services trade », OMC, Genève, et OCDE, Paris.
- Organski, A. F. K.** (1958), *World Politics*, Alfred A. Knopf, New York.
- Organski, A. F. K. et Kugler, J.** (1980), *The War Ledger*, University of Chicago Press, Chicago.
- Osnago, A., Piermartini, R. et Rocha, N.** (2015), « Trade Policy Uncertainty as Barrier to Trade », document de travail de l'OMC, n° ERSD-2015-05, OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd201505_e.pdf.
- Ossa, R.** (2014), « Trade Wars and Trade Talks with Data », *American Economic Review* 104(12), pages 4104 à 4046.
- Ossa, R.** (2015), « Why Trade Matters After All », *Journal of International Economics* 97(2), pages 266 à 277.
- Ouyang, D. et Yuan, W.** (2019), « China Syndrome Redux : New Results on Global Labor Reallocation », *SSRN Electronic Journal*.
- Parmentola, A., Petrillo, A., Tutore, I. et De Felice, F.** (2022), « Is blockchain able to enhance environmental sustainability ? A systematic review and research agenda from the perspective of Sustainable Development Goals (SDGs) », *Business Strategy and the Environment* 31(1), pages 194 à 217.
- Pavcnik, N.** (2017), *The impact of trade on inequality in developing countries*.
- Pazarbasioglu, C., Mora, A. G., Uttamchandani, M., Natarajan, H., Feyen, E. et Saal, M.** (2020), « Digital financial services », Banque mondiale, Washington (D.C.).
- Pew Charitable Trusts et SYSTEMIQ** (2022), *Breaking the Plastic Wave : A comprehensive assessment of pathways towards stopping ocean plastic pollution*. Voir : <https://www.systemiq.earth/breakingtheplasticwave/>.
- Piermartini, R. et Rubínová, S.** (2021), « How much do global value chains boost innovation ? », *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique* 54(2), pages 892 à 922.
- Polachek, S. W.** (1980), « Conflict and Trade », *The Journal of Conflict Resolution* 24(1), pages 55 à 78.
- Popp, D.** (2003), « Pollution control innovations and the Clean Air Act of 1990 », *Journal of Policy Analysis Management* 22(4), pages 641 à 660.
- Popp, D.** (2006), « R&D subsidies and climate policy : is there a « free lunch » ? », *Climatic Change* 77(3-4), pages 311 à 341.
- Prina, S.** (2015), « Effects of Border Price Changes on Agricultural Wages and Employment in Mexico », *Journal of International Development* 27(1), pages 112 à 132.
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** (2021), *De la pollution à la solution – Une évaluation mondiale des déchets marins et de la pollution plastique*, PNUE, Nairobi.
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** (2023a), « Options envisageables concernant les moyens de progresser vers un instrument international juridiquement contraignant qui reposerait sur une approche globale portant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, comme le demande la Résolution n° 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement », PNUE, Nairobi.
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** (2023b), *Turning off the Tap : How the world can end plastic pollution and create a circular economy*, PNUE, Nairobi.
- Pyakuryal, B., Roy, D. et Thapa, Y. B.** (2010), « Trade liberalization and food security in Nepal », *Food Policy* 35(1), pages 20 à 31.
- Raess, D. et Sari, D.** (2020), « Labor Market Regulations », dans Mattoo, A., Rocha, N. et Ruta, M. (éds), *Handbook of Deep Trade Agreements*, Banque mondiale, Washington (D.C.).
- Regolo, J.** (2013), « Export diversification : How much does the choice of the trading partner matter ? », *Journal of International Economics* 91(2), pages 329 à 342.
- Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes (IANGWE)** (2011), « Gender Equality & Trade Policy », IANGWE, New York.
- Richter, P. M. et Schiersch, A.** (2017), « CO₂ Emission Intensity and Exporting : Evidence From Firm-level Data », *European Economic Review* 98, pages 373 à 391.
- Roberts, A. et Lamp, N.** (2021), « The Corporate Power Narrative : How Corporations Benefit from Economic Globalization », *Promarket*, 13 octobre 2021. Voir : <https://www.promarket.org/2021/10/13/corporate-power-narrative-winners-economic-globalization-bargaining-power/>.
- Rodrik, D.** (1997), *Has globalization gone too far ?*, Peterson Institute for International Economics, Washington (D.C.).
- Rodrik, D.** (2016), « Premature deindustrialization », *Journal of Economic Growth* 21(1), pages 1 à 33.
- Rodrik, D.** (2018), « Populism and the economics of globalization », *Journal of International Business Policy* 1(1), pages 12 à 33.

- Rollo, V.** (2023), « Technical regulations and exporters' dynamics : evidence from developing countries », *International Economics and Economic Policy* 20(1), pages 189 à 212.
- Roney, J.** (1982), « Grain Embargo as Diplomatic Lever : Fulcrum or Folly ? », *SAIS Review* (1956-1989) 2, pages 189 à 205.
- Rotunno, L., Roy, S., Sakakibara, A. et Vezina, P.-L.** (2023), « Trade Policy and Jobs in Vietnam : The Unintended Consequences of Trump's Trade War », SocArXiv 9rdne, Center for Open Science, Charlottesville (Virginie).
- Ruggie, J. G.** (1992), « Multilateralism : the anatomy of an institution », *International Organization* 46(3), pages 561 à 598.
- Russett, B., Oneal, J. R. et Davis, D. R.** (1998), « The Third Leg of the Kantian Tripod for Peace : International Organizations and Militarized Disputes, 1950-85 », *International Organization* 52(3), pages 441 à 467.
- Sahay, T.** (2022), « Non-alignment : The BRICS », *New Bargaining Chio, Groupe d'études géopolitiques*, pages 43 à 46.
- Sahoo, A. et Shrimali, G.** (2013), « The effectiveness of domestic content criteria in India's solar mission », *Energy Policy* 62, pages 1470 à 1480.
- Santos, T. D.** (1970), « The Structure of Dependence », *The American Economic Review* 60(2), pages 231 à 236.
- Sauvage, J.** (2014), « The Stringency of Environmental Regulations and Trade in Environmental Goods », OECD Trade and Environment Working Papers, n° 2014/03, OCDE, Paris.
- Schmidt, J. et Steingress, W.** (2022), « No double standards : quantifying the impact of standard harmonization on trade », *Journal of International Economics* 137, n° 103619.
- Schuman, R.** (1950), « Déclaration Schuman », Union européenne, Paris. Voir : https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/history-eu/1945-59/schuman-declaration-may-1950_fr.
- Shannon, M., Morey, D. et Boehmke, F. J.** (2010), « The Influence of International Organizations on Militarized Dispute Initiation and Duration », *International Studies Quarterly* 54(4), pages 1123 à 1141.
- Shapiro, J. S.** (2016), « Trade Costs, CO₂, and the Environment », *American Economic Journal : Economic Policy* 8(4), pages 220 à 254.
- Shapiro, J. S.** (2021), « The Environmental Bias of Trade Policy », *The Quarterly Journal of Economics* 136(2), pages 831 à 886.
- Shapiro, J. S. et Walker, R.** (2018), « Why Is Pollution From US Manufacturing Declining ? The Roles of Environmental Regulation, Productivity, and Trade », *American Economic Review* 108(12), pages 3814 à 3854.
- Shepherd, B. et Cattaneo, O.** (2014), « Quantitative Analysis of Value Chain Strength in the APEC Region », Forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Singapour.
- Shepherd, B. et Prakash, A.** (2021), « Global value chains and investment : changing dynamics in Asia », ERIA research project report 2021, n° 01, Institut de recherche économique pour l'ASEAN et l'Asie de l'Est (ERIA), Jakarta-Centre.
- Song, X.-P., Hansen, M. C., Potapov, P., Adusei, B., Pickering, J., Adami, M., Lima, A., Zalles, V., Stehman, S. V., Di Bella, C. M., Conde, M. C., Copati, E. J., Fernandes, L. B., Hernandez-Serna, A., Jantz, S. M., Pickens, A. H., Turubanova, S. et Tyukavina, A.** (2021), « Massive soybean expansion in South America since 2000 and implications for conservation », *Nature Sustainability* 4(9), pages 784 à 792.
- Sovacool, B. K., Burke, M., Baker, L., Kotikalapudi, C. K. et Wlokas, H.** (2017), « New frontiers and conceptual frameworks for energy justice », *Energy Policy* 105, pages 677 à 691.
- Spencer, B. et Brander, J.** (1983), « International R&D Rivalry and Industrial Strategy », *Review of Economic Studies* 50(4), pages 707 à 722.
- Spencer, B. et Brander, J.** (2016), « Strategic Trade Policy », *The New Palgrave Dictionary of Economics*, Palgrave Macmillan UK, Londres.
- Springford, J.** (2023), « Are the Costs of Brexit Big or Small ? », CER Insights, Centre for European Reform (CER), Londres.
- Stavins, R., Chan, G., Stowe, R. et Sweeney, R.** (2012), « The US sulphur dioxide cap and trade programme and lessons for climate policy », VoxEU, version en ligne, 12 août 2012. Voir : <https://cepr.org/voxeu/columns/us-sulphur-dioxide-cap-and-trade-programme-and-lessons-climate-policy>.
- Stein, A. A.** (1982), « Coordination and Collaboration : Regimes in an Anarchic World », *International Organization* 36(2), pages 299 à 324.
- Stein, A. A.** (1984), « The Hegemon's Dilemma : Great Britain, the United States, and the International Economic Order », *International Organization* 38(2), pages 355 à 386.
- Sumaila, U. R., Skerritt, D., Schuhbauer, A., Ebrahim, N., Li, Y., Kim, H. S., Mallory, T. G., Lam, V. W. L. et Pauly, D.** (2019), « A Global Dataset on Subsidies to the Fisheries Sector », *Data in Brief* 27(n° 104706).
- Tanaka, S., Teshima, K. et Verhoogen, E.** (2022), « North-South Displacement Effects of Environmental Regulation : The Case of Battery Recycling », *American Economic Review : Insights*, 4(3), pages 271 à 88.
- Tang, M.-K. et Wei, S.-J.** (2009), « The Value of Making Commitments Externally : Evidence from WTO Accessions », NBER working paper, n° 14582. Voir : <https://www.nber.org/papers/w14582>.
- Taylor, M.** (2020) Energy subsidies : Evolution in the global energy transformation to 2050, Technical paper 1/2020, International Renewable Energy Agency (IRENA), Abou Dhabi.
- te Velde, D. W. et Bezemer, D.** (2006), « Regional integration and foreign direct investment in developing countries », *Transnational Corporations* 15.

- Thube, S. D., Delzeit, R. et Henning, C. H. C. A.** (2022), « Economic Gains From Global Cooperation in Fulfilling Climate Pledges », *Energy Policy* 160, 112673.
- Thun, E., Taglioni, D., Sturgeon, T. J. et Dallas, M. P.** (2022), « Massive Modularity: Understanding Industry Organization in the Digital Age – The Case of Mobile Phone Handsets », Policy Research working paper, n° WPS 10164, Groupe de la Banque mondiale, Washington (D.C.).
- Traub, J.** (2023), « Cold War 2.0 Is Ushering In Nonalignment 2.0 », *Foreign Policy* (9 July 2022). Voir : <https://foreignpolicy.com/2022/07/09/nonalignment-us-china-cold-war-ukraine-india-global-south/>.
- UIT** (2021), « Indice mondial de cybersécurité 2020 », Union internationale des télécommunications.
- Ulate, M., Vasquez, J. P. et Zarate, R. D.** (2023), « Labor Market Effects of Global Supply Chain Disruptions », CESifo Working Paper Series, n° 10311.
- Union internationale des télécommunications (UIT)** (2022), *Measuring digital development: Facts and Figures 2022*, UIT, Genève.
- US Geological Survey** (2023), *Mineral commodity summaries 2023*, US Geological Survey, Reston (Virginie).
- Ustyuzhanina, P.** (2022), « Decomposition of air pollution emissions from Swedish manufacturing », *Environmental Economics and Policy Studies* 24(2), pages 195 à 223.
- Van den Bossche, P. et Akpofure, S.** (2020), « The Use and Abuse of the National Security Exception under Article XXI(b)(iii) of the GATT 1994 », WTI Working Paper, n° 03/2020.
- van Tongeren, F., Korinek, J. et Kim, J.**, (2010) « Export restrictions on strategic raw materials and their impact on trade and global supply », OMC, Genève. Voir : https://www.wto.org/english/res_e/publications_e/wtr10_oecd2_e.htm.
- Venables, A. J.** (2016), « Using Natural Resources for Development: Why Has It Proven So Difficult? », *Journal of Economic Perspectives* 30(1), pages 161 à 84.
- Venigalla, M.** (2013), « Mobile Source Emissions Testing », dans Kutz, M., *Handbook of Measurement in Science and Engineering*, John Wiley & Sons, Inc, Hoboken.
- Vidican-Auktor, G.** (2022), « The Opportunities and Challenges of Industry 4.0 for Industrial Development: A Case Study of Morocco's Automotive and Garment Sectors », DIE Discussion Paper, n° 2/2022.
- Vidican-Auktor, G. et Hahn, T.** (2017), « The Effectiveness of Morocco's Industrial Policy in Promoting a National Automotive Industry », DIE Discussion Paper, n° 27/2017.
- Vinaja, R.** (2003), « The economic and social impact of electronic commerce in developing countries », dans Vinaja, R., *The economic and social impacts of e-commerce*, IGI Global, Hershey (Pennsylvanie).
- Walt, S. M.** (2022), « Does Anyone Still Understand the 'Security Dilemma' ? » *Foreign Policy*, 26 juillet 2022. Voir : <https://foreignpolicy.com/2022/07/26/misperception-security-dilemma-ir-theory-russia-ukraine/>.
- Waltz, K.** (1979), *Theory of international politics*, Addison-Wesley, Reading (Massachusetts).
- Wang, Z., Wei, S.-J., Yu, X. et Zhu, K.** (2018), « Re-examining the Effects of Trading with China on Local Labor Markets: A Supply Chain Perspective », NBER Working Paper, n° 24886.
- Waugh, M. E.** (2019), « The Consumption Response to Trade Shocks: Evidence from the US-China Trade War », National Bureau of Economic Research Paper, n° 26353, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge (Massachusetts).
- Wen, Z., Xie, Y., Chen, M. et Dinga, C. D.** (2021), « China's plastic import ban increases prospects of environmental impact mitigation of plastic waste trade flow worldwide », *Nature Communications* 12(1), n° 425.
- White, E.** (2023), « How China cornered the market for clean tech », *Financial Times*, 9 août 2023. Voir : <https://www.ft.com/content/6d2ed4d3-c6d3-4dbd-8566-3b0df9e9c5c6>.
- Wolf, M.** (2011), « In the grip of a great convergence », *Financial Times*, 4 janvier 2011. Voir : <https://www.ft.com/content/072c87e6-1841-11e0-88c9-00144feab49a>.
- Woltjer, P., Gouma, R. et Timmer, M. P.** (2021), « Long-run World Input-Output Database: Version 1.0 Sources and Methods », GGDC Research Memorandum 190.
- Wood Mackenzie et Solar Energy Industries Association (SEIA)** (2022), *US Solar Market Insight*. Voir : <https://www.woodmac.com/industry/power-and-renewables/us-solar-market-insight/>.
- Xiang, J., Xu, X. et Keteku, G.** (2007), « Power: The Missing Link in the Trade Conflict Relationship », *The Journal of Conflict Resolution* 51(4), pages 646 à 663.
- Xu, C., Dai, Q., Gaines, L. et al.** (2020) « Future material demand for automotive lithium-based batteries », *Nature Communications Materials* 1, 99. Voir : <https://doi.org/10.1038/s43246-020-00095-x>.
- Yakovlev, P. et Spleen, B.** (2022), « Make concentrated trade not war? », *Review of Development Economics* 26(2), pages 661 à 686.
- Yi, K. M.** (2003), « Can vertical specialization explain the growth of world trade? », *Journal of Political Economy*, 111(1), pages 52 à 102.
- Yi, M., Müller, S. et Stegmaier, J.** (2017), « Industry Mix, Local Labor Markets, and the Incidence of Trade Shocks », polycopié, US Census Bureau.
- Yuan, R., Rodriguets, J. F. D., Wang, J. et Behrens, P.** (2023), « The short-term impact of US-China trade war on global GHG emissions from the perspective of supply chain reallocation », *Environmental Impact Assessment Review* 98, n° 106980.
- Zakaria, F.** (2009), *The Post-American World: And The Rise Of The Rest*, Penguin, Londres.

Zatonatska, T. (2018), « Models for analysis of impact of the e-commerce on indicators of economic development of Ukraine, Poland and Austria », *Marketing and Management of Innovations*, pages 44 à 53.

Zervas, G., Proserpio, D. et Byers, J. W. (2017), « The rise of the sharing economy : Estimating the impact of Airbnb on Hotel Industry », *Journal of Market Research* 54(5), pages 687 à 705.

Note

Les Membres de l'OMC sont souvent désignés sous le nom de «pays», bien que certains ne soient pas des pays au sens habituel du terme mais, officiellement, des «territoires douaniers». La définition des groupements géographiques ou autres, dans le présent rapport, n'implique de la part du Secrétariat de l'OMC aucune prise de position quant au statut d'un pays ou territoire, au tracé de ses frontières ou aux droits et obligations des Membres de l'OMC dans le cadre des Accords de l'OMC. Il n'y a pas, à l'OMC, de définition de ce qu'est une économie «développée» et une économie «en développement». Les Membres se déclarent eux-mêmes «développés» ou «en développement». Les références aux économies développées et en développement, ainsi qu'à toute autre sous-catégorie de Membres utilisée dans le présent rapport, n'ont qu'un objectif statistique et n'impliquent de la part du Secrétariat aucune prise de position quant au statut d'un pays ou territoire, au tracé de ses frontières ou aux droits et obligations des Membres de l'OMC dans le cadre des Accords de l'OMC.

La date de clôture pour les données utilisées dans le présent rapport est le 1er septembre 2023.

Organisation mondiale du commerce

154, rue de Lausanne
CH-1211 Genève 2
Suisse
Tél. : +41 (0)22 739 51 11
www.wto.org

Publications de l'OMC

Adresse électronique: publications@wto.org

Librairie en ligne de l'OMC

<http://onlinebookshop.wto.org>

Conception graphique de ce rapport par
Services Concept – Design Graphic, Genève.
Imprimé par l'Organisation mondiale du commerce.

Page de couverture: © Nick Souza Photography.

© Organisation mondiale du commerce 2023.
ISBN (version imprimée) 978-92-870-7414-0
ISBN (version électronique) 978-92-870-7413-3
Publié par l'Organisation mondiale du commerce.

Rapport sur le commerce mondial 2023

L'établissement du système commercial multilatéral, il y a plus de 70 ans, reposait sur l'idée que l'interdépendance et la coopération contribuaient à la paix et à la prospérité de tous. Plus récemment, toutefois, de nouveaux défis sont apparus, comme les tensions géopolitiques, l'augmentation des inégalités et les changements climatiques, et ont suscité la crainte que la mondialisation n'expose les pays à des risques excessifs. Ces craintes ont intensifié les pressions exercées pour revenir sur les relations commerciales et se tourner vers des politiques unilatérales au moyen d'un processus de fragmentation.

Le *Rapport sur le commerce mondial* de cette année examine les avantages de l'intégration dans le commerce mondial ainsi que les risques liés à la fragmentation. Il montre que le commerce s'est révélé être une source de sécurité et de paix, un vecteur de réduction de la pauvreté et un outil essentiel pour lutter contre les changements climatiques. Le rapport fait valoir que, pour rendre nos économies plus sûres, plus inclusives et plus durables, la remondialisation, à savoir l'intégration d'un plus grand nombre de personnes, d'économies et de questions urgentes dans le commerce mondial et le renforcement de la coopération multilatérale, est une solution beaucoup plus efficace que la fragmentation pour relever les défis mondiaux.

Les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales, ce qui signifie que dans le monde d'aujourd'hui, il faut davantage de coopération, pas moins. Un système commercial multilatéral redynamisé chapeauté par l'OMC a un rôle important à jouer dans ce processus.

